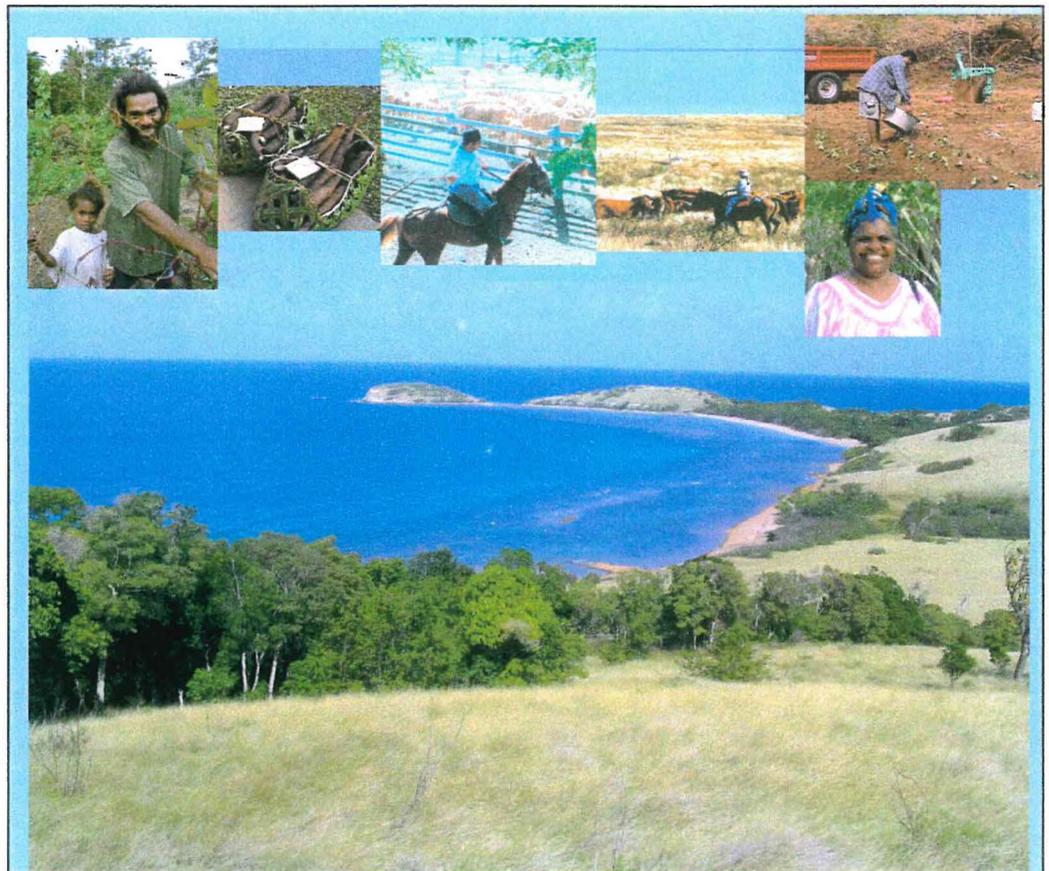
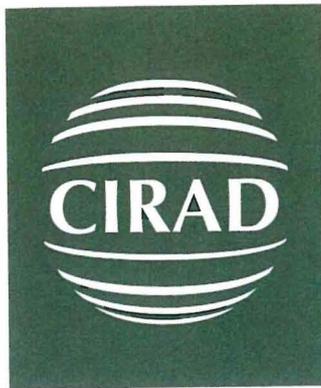


---

# Département territoires, environnement et acteurs Cirad-tera



**LE RÔLE DE L'AGRICULTURE CALEDONIENNE  
DANS LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX  
EQUILIBRES TERRITORIAUX ET HUMAINS**

*Philippe Pédelahore*

Décembre 2004  
66/04

---

CIRAD, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

IAC, Institut Agronomique Néo-Calédonien

A decorative graphic consisting of several overlapping, curved yellow and white shapes at the bottom of the page.



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les Responsables des services de l'ISEE et de la DAVAR pour avoir accepté de communiquer à l'IAC les données des recensements agricoles de 1991 et 2002 et celles du recensement de la population de 1996 qui ont servi de base d'information pour une grande part des analyses présentées dans ce rapport. Je souhaite remercier particulièrement Damien Burrus (DAVAR) pour le temps qu'il a bien voulu consacrer pour m'aider à comprendre l'organisation des données des recensements agricoles et pour sa lecture attentive et critique des analyses qui pouvaient en être faites.

Merci encore à tous les responsables, techniciens ou animateurs des services de l'ADRAF, de la DDEE et du lycée agricole de Pouembout pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à nos travaux conjoints et aux habitants des villages, tribus et fermes qui ont accepté de me faire part de leur vision de l'agriculture et de la ruralité calédonienne.

Merci également à M. Mennesson et Barré, respectivement Directeur Général et Directeur Scientifique de l'IAC, pour leurs encouragements et leurs conseils.

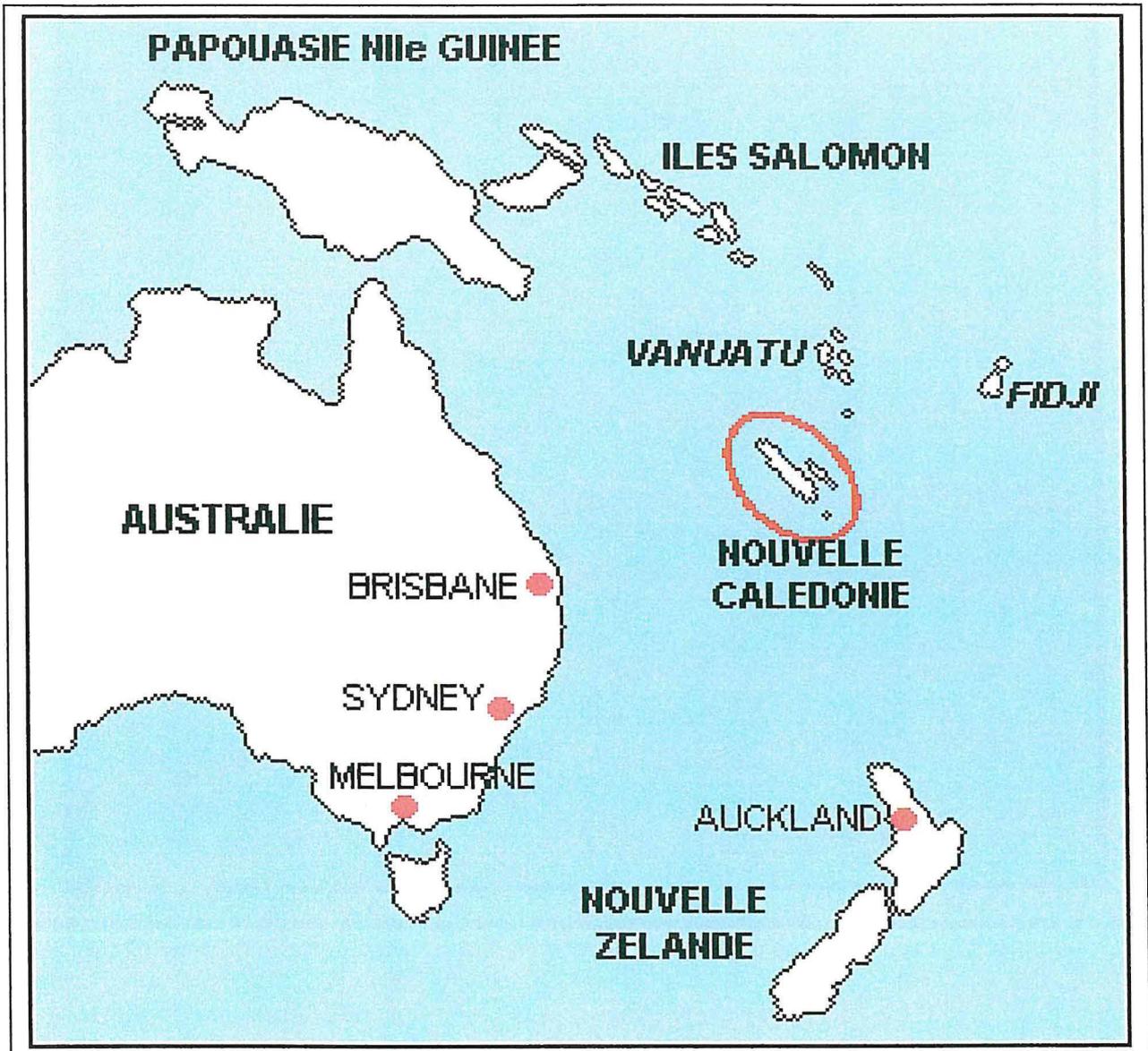
Merci aussi à mes collègues du programme AFM du CIRAD, Marie-Rose Mercoiret, Bruno Losch, Pierre Marie Bosc, Marcel Djama pour avoir initié ce programme de recherche en collaboration avec nos partenaires Calédoniens et à Philippe Bonnal et Jean-Michel Sourisseau pour leurs appuis méthodologiques. Tous mes remerciements également à Marie-Rose Mercoiret qui a assuré la relecture de ce document..

Un cordial salut enfin et mon meilleur souvenir à mes compagnons de fortune du programme SRDL, Patrick D'Aquino, Sonia Grochain, Raymond Tyuienon pour nos échanges et discussions et à Christophe Gruner et Chantal Caouidjo pour leur appui.

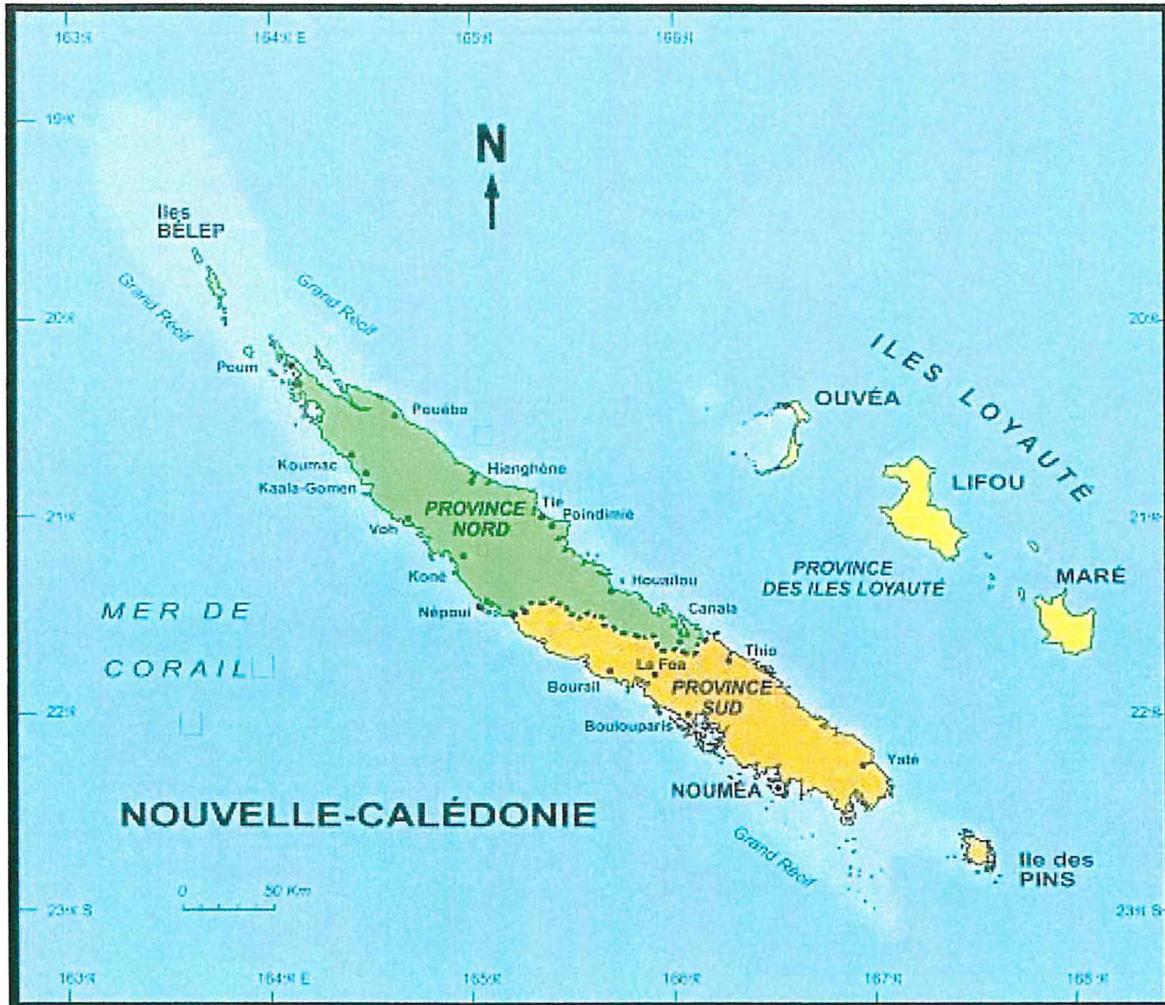
Philippe Pédelahore



**CARTE DE SITUATION DE LA NOUVELLE CALEDONIE**



# CARTE DE LA NOUVELLE CALEDONIE



## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	7
<b>1ère PARTIE : PLACE ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE EN NOUVELLE-CALEDONIE.....</b>	<b>8</b>
1) Le contexte macro-économique.....	9
2) Le contexte humain.....	13
3) Evolutions des surfaces et de l'activité agricole.....	18
4) Une forte permanence du rôle de l'agriculture dans l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux.....	21
5) Synthèse et conclusion.....	22
<b>2ème PARTIE : FACTEURS DE DIFFERENCIATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET D'ACTIVITE.....</b>	<b>23</b>
1) Introduction.....	24
2) Le contexte morpho-pédologique.....	24
3) Le contexte climatique.....	28
4) Le poids de l'histoire.....	31
5) La ressource foncière et les modèles de développement agricole.....	33
6) Des marchés agricoles restreints, saturés et fluctuants.....	34
7) Une forte pluri-activité des ménages agricoles.....	35
7.1) Des stratégies anti-risque et d'accumulation.....	35
7.2) Des niveaux de salaire attractifs qui déterminent les différenciations matérielles de la plupart des ménages ruraux.....	38
8) Des objectifs multiples assignés à la production agricole.....	40
9) Un attachement fort à la terre et aux modes de vie ruraux.....	41
10) Conclusion.....	41
<b>3ème PARTIE : TYPOLOGIE ET STRATEGIES DES MENAGES AGRICOLES.....</b>	<b>42</b>
1) Typologie des systèmes d'activité des exploitations agricoles.....	43
1.1) Typologie des systèmes d'activité pour le RGA 2002.....	43
1.1.1) Le statut de l'exploitation.....	44
1.1.2) Typologie des exploitations familiales.....	45
1.2) Evolutions des exploitations familiales entre 1991 et 2002.....	56
1.3) Transitions et permanences des systèmes d'activité.....	62
1.3.1) Quelques éléments sur les dynamiques en milieu européen.....	62
1.3.2) Dynamiques de changement en milieu mélanésien.....	65
1.4) Les interactions entre activités agricoles et non agricoles.....	74
1.5) Conclusion.....	76

2) Caractéristiques communales des systèmes d'activité. ....	77
2.1.) Distribution spatiale des différentes communautés. ....	77
2.2) Répartition communale des différents types d'exploitations agricoles toutes ethnies confondues. ....	80
2.3) Répartition communale des différents types d'exploitations agricoles par ethnies. ....	83
2.4) Relations entre l'activité agricole et les autres secteurs d'activité. ....	86
2.5) Relations entre les taux d'activité non agricole et la typologie communale des exploitations agricoles. ....	90
2.6) Effet du niveau d'isolement des tribus sur les stratégies des ménages agricoles. ....	93
3) Typologie des systèmes de production des exploitations agricoles. ....	96
3.1) Résultats de la typologie des systèmes de production. ....	96
3.2) Relations entre les systèmes d'activité et les systèmes de production. ....	101
3.3) Répartition spatiale des différents systèmes de production. ....	104
3.4) Productivité du travail et stratégies des producteurs. ....	106
3.4.1) Des productions rémunératrices mais exigeantes en capital. ....	106
3.4.2) Des productions rémunératrices mais exigeantes en main d'œuvre et impliquant souvent technicité et prise de risque. ....	107
3.4.3) Des productions mécanisées sécurisées. ....	107
3.4.4) Des productions offrant des rémunérations variables mais sécurisées. ....	108
3.4.5) Des productions peu rémunératrices à base de main d'œuvre. ....	109
3.4.6) Des productions pour divers objectifs à base de main d'œuvre. ....	110
4 <sup>ème</sup> PARTIE : RECOMMANDATIONS. ....	111
1) Pour les travaux de recherche. ....	112
2) Pour les politiques et démarches de développement. ....	115
CONCLUSION. ....	121
BIBLIOGRAPHIE. ....	122
ANNEXES. ....	125

## Introduction.

Les accords de Matignon (1988) puis celui de Nouméa (1998) ont tracé un cadre pour la construction de la Nouvelle-Calédonie de demain. L'un des enjeux de ces accords est le rééquilibrage du territoire et de la place des différentes communautés.

Si les ressources publiques de la Nouvelle-Calédonie, le secteur minier calédonien et les appuis financiers en provenance de la métropole constituent les premiers outils de cet effort de développement et de réduction des disparités, il est également apparu intéressant d'analyser le rôle joué par l'agriculture dans l'établissement de ces nouveaux équilibres.

Ce rapport traite des aspects agricoles sur l'ensemble du territoire calédonien. Il s'attache tout particulièrement à analyser les dynamiques présentes en province Nord et celles relatives aux ménages kanak demeurant en tribu, puisqu'ils constituent deux des enjeux importants de ce rééquilibrage sur le terrain.

Si l'activité agricole constitue la porte d'entrée privilégiée pour ces analyses, l'importance de la pluri-activité des ménages agricoles nous a conduit à élargir notre champ d'investigation pour nous intéresser également aux activités non agricoles qu'ils pratiquent et à leurs trajectoires de vie.

Pour renseigner les différents aspects de la réalité agricole calédonienne et des ménages qui développent des activités dans ce secteur nous mobiliserons plusieurs sources d'information.

Le première partie propose un cadrage territorial de la réalité agricole calédonienne en se basant sur les données macro-économiques, sur les statistiques de la population calédonienne et sur les surfaces concernées par ces activités.

La deuxième partie présente les facteurs de différenciation des exploitations agricoles. Ces facteurs de différenciation serviront de base à l'établissement d'un cadre typologique permettant de caractériser les exploitations agricoles.

La troisième partie se base sur les données des recensements agricoles de 1991 et de 2002 pour établir la typologie des exploitations agricoles du territoire et analyser les évolutions et dynamiques en cours. Ces données statistiques seront complétées par la présentation des résultats des enquêtes réalisées auprès des producteurs et des personnes ressources. Ils aideront à préciser les déterminants et les logiques qui orientent les dynamiques de changement socio-économique conduites par les ménages agricoles.

La quatrième, et dernière partie, présentera les enseignements que l'on peut en tirer tant pour émettre des recommandations à destination de la recherche, qu'en termes de politique publique d'appui au développement rural.



**1ère PARTIE : PLACE ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE  
AGRICOLE EN NOUVELLE-CALEDONIE.**

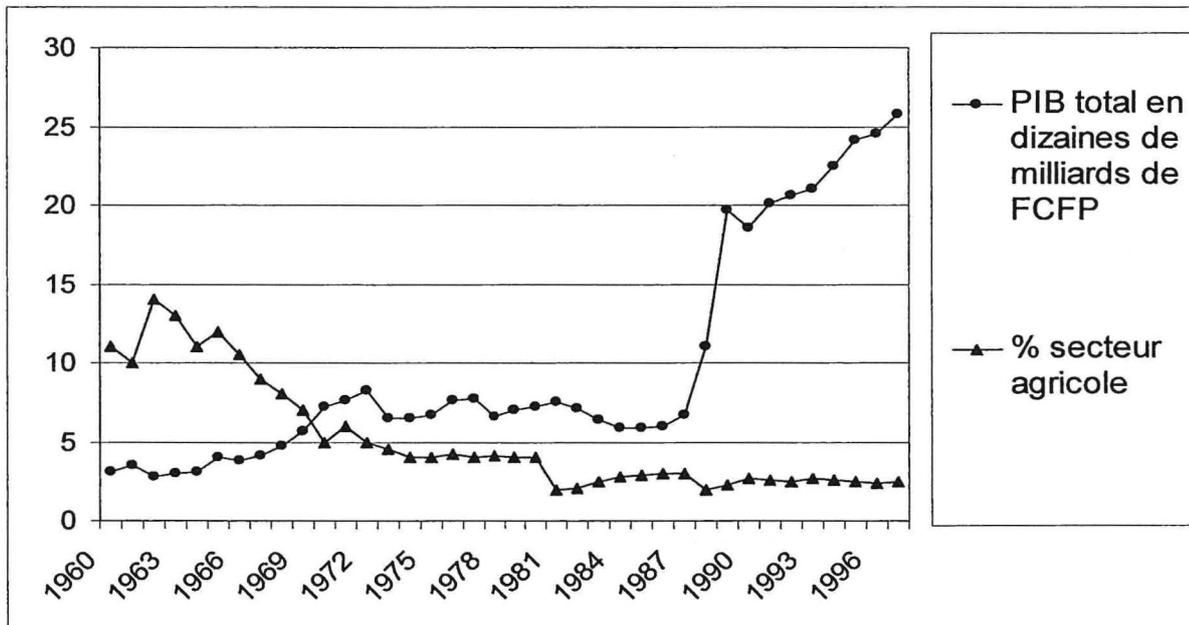


## 1) Le contexte macro-économique.

- Une forte expansion de l'économie calédonienne qui se répercute en partie sur le secteur agricole.

La Calédonie a connu suite aux accords de Matignon (1988) une forte expansion de son produit intérieur brut (PIB) ainsi que l'illustre le graphique n°1 ci-après. Cette expansion du PIB est essentiellement due au développement des activités tertiaires et en particulier des secteurs du commerce et des services publics et privés qui représentaient en 1997<sup>1</sup> respectivement 31.1% et 28.2% du PIB.

Graphique n°1 : Evolution du PIB calédonien et du pourcentage dévolu au secteur agricole.



Source : Freyss 1995, DER-SESA 2000

La production agricole marchande (PAM) a également bénéficié de ce dynamisme économique et a été multipliée par 2.5 (en francs courants) en l'espace de 13 années (1989-2002). Elle a atteint en 2002 un montant de 9.24 milliards de FCFP (voir graphique n°2 ci-après) dont 1.8 milliards pour la seule filière aquacole.

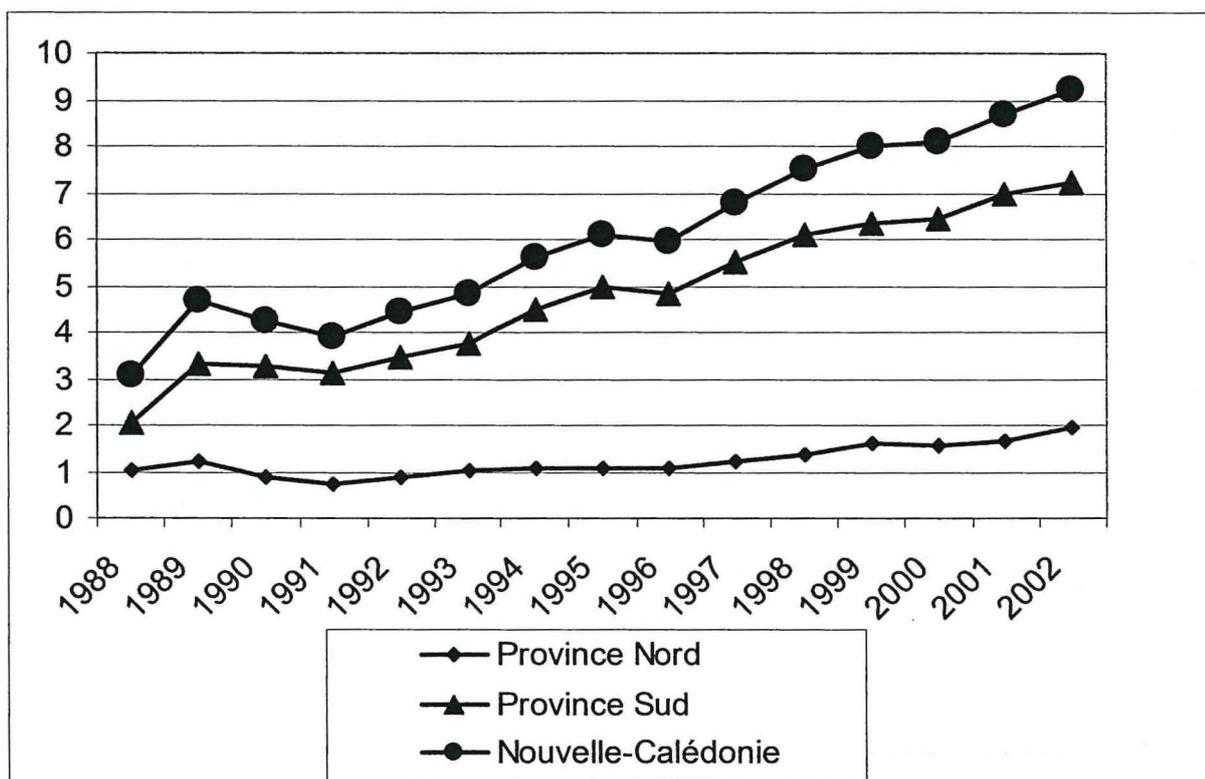
Cette expansion de la PAM a cependant, et sur la longue période, été moins importante que l'accroissement du PIB calédonien. Le secteur agricole a donc vu diminuer sa participation à l'économie de la Nouvelle-Calédonie. La PAM ne représente aujourd'hui plus que 2.5% du PIB contre 10% dans les années 60, et traduit la tertiarisation de l'économie calédonienne.

<sup>1</sup> 1997 correspond à la dernière année pour laquelle le PIB calédonien a été établi par les services statistiques.

➤ **La persistance des disparités inter-provinciales.**

Pour la province Nord (voir graphique n°2), la PAM est passée entre 1988 et 2002 d'environ 1 milliard de FCFP à près de 2 milliards de FCFP et présente une tendance moyenne sur la même période de + 20% en francs constants. Cet accroissement de la PAM en province Nord est surtout marqué depuis 1998 et suggère que dix années ont été nécessaires pour que la province Nord et les ménages ruraux construisent de nouveaux équilibres et de nouveaux mécanismes les rendant aptes à conduire leur développement

Graphique n° 2 : Evolution de la production agricole marchande des provinces Sud et Nord et de la Nouvelle-Calédonie<sup>2</sup> (en millions de FCFP)



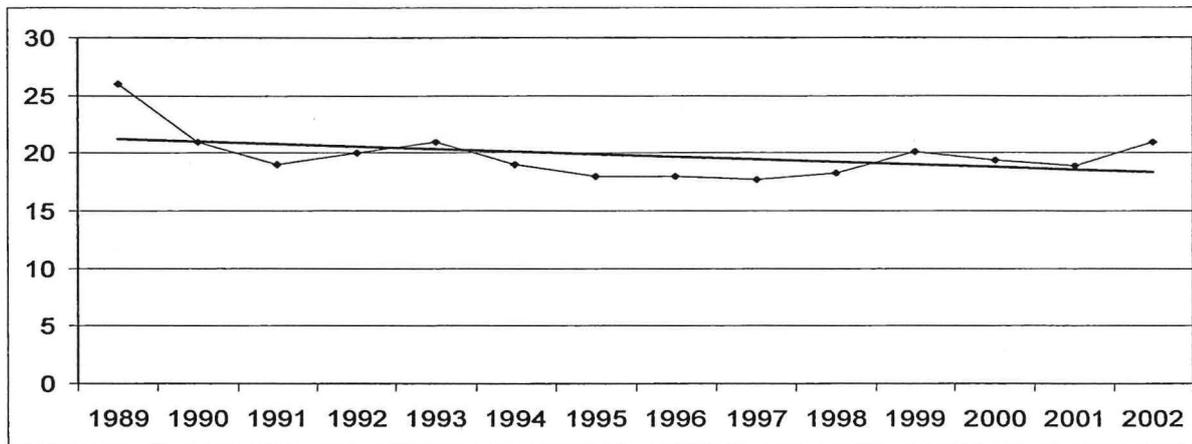
Sources : Davar 1989 à 2002 Mémento agricole, Der-SESA 2000, Mercoiret et al 1999

La croissance de la PAM en province Nord a cependant été un peu moins forte que pour la province Sud. La province Nord<sup>3</sup> a ainsi vu sa participation diminuer légèrement pour s'établir autour de seulement 20% de la PAM calédonienne (voir graphique n° 3 ci-après).

<sup>2</sup> Le terme Nouvelle-Calédonie représente la somme des PAM des trois provinces, Iles, Sud et Nord (les données pour la province des Iles ne figurent pas ici car elles représentent moins de 1% de la PAM de la Nouvelle-Calédonie).

<sup>3</sup> La province Nord représentait en 1991 une Surface Agricole Utilisée (SAU) de 99.233 ha c'est à dire 43% de la SAU calédonienne.

Graphique n°3 : évolution de la contribution de la province Nord dans la Production Agricole Marchande calédonienne (en %)



Sources : Davar 1989 à 2002 Mémento agricole, Der-SESA 2000, Mercoiret et al 1999

Ces éléments tendent à montrer que si la province Nord a su développer les revenus procurés par son secteur agricole, les avantages comparatifs de la province Sud (proximité du grand marché de consommation nouméen, compétences techniques et commerciales, disponibilité en capitaux...) ont permis à cette dernière de profiter pleinement de l'accroissement de la consommation intérieure et des marchés à l'exportation.

Ces évolutions nous interrogent donc sur le rôle que peut jouer le secteur agricole en terme de rééquilibrage spatial et de diminution des disparités. Il semble, ainsi que cela est fréquemment observé, que si l'injection de capitaux et le développement technique contribuent à l'expansion économique, ils peuvent conduire dans le même temps au maintien ou à un accroissement des disparités spatiales.

Ces disparités entre provinces ne sont que partiellement atténuées par la prise en compte des productions agricoles non marchandes. Ces dernières concernent les productions agricoles auto-consommées ou échangées dans le cadre de la coutume ou des réseaux de solidarité et ne sont pas enregistrées dans les statistiques de la PAM. Cette production « occulte », issue en particulier de l'agriculture kanak, est loin d'être négligeable puisqu'elle représentait en 1991 et pour la province Nord une valeur estimée de 40% de la PAM de cette même province (Pédelahore P. et Bonnal P. 2003).

Cette production auto consommée serait cependant en baisse tendancielle ainsi que le traduisent la diminution des surfaces vivrières enregistrée entre les RGA de 1983 et de 1991 et celle des effectifs des exploitations en tribu observée entre les RGA de 1991 et de 2002. Ces dernières hypothèses seront précisées dans les chapitres suivants.

➤ **Une modification du panorama des filières marchandes : l'émergence de filières exigeantes en capital et en technicité.**

Au niveau de l'ensemble de la Calédonie l'augmentation de la PAM entre 1988 et 2002 est essentiellement due au développement des filières aquacole (+1.4 milliards), de viande bovine et porcine et des fruits et légumes. Les fruits et légumes représentent aujourd'hui la première filière du pays avec 25.1% de la PAM, suivi de la filière aquacole (19.5% de la PAM) de la viande bovine (18.3% de la PAM) , de l'aviculture (13.9% de la PAM) et de l'élevage porcin (8.1% de la PAM).

Au niveau de la province Nord cette augmentation globale de la production agricole marchande a été « tirée » en grande partie par le développement rapide de l'aquaculture (+ 400 millions) et dans une moindre mesure par celui de la filière bovin viande<sup>4</sup> (+ 100 millions de FCFP), porcine (+ 80 millions) et céréales (+ 60 millions) alors que les filières fruits et légumes restaient globalement stables sur la longue période et que la filière café accusait une forte baisse (- 60 millions). Ces évolutions conduisent aujourd'hui à la présence en province Nord d'une filière aquacole qui représente 30% de la PAM, juste derrière la filière bovine (34%), traditionnellement largement dominante, et devant les filières fruits (9%), bois (7%) et porcs (5%). La réussite de la filière aquacole en province Nord s'explique par la conjonction de débouchés garantis et rémunérateurs à l'exportation, de l'accès aux capitaux publics à travers la SOFINOR<sup>5</sup>, la mise en valeur d'espaces fonciers sécurisés relevant du droit commun et procurant une forte valeur ajoutée à l'hectare, et la maîtrise des itinéraires techniques<sup>6</sup>. Le rapide développement de cette filière est intéressant, car il confirme bien l'importance de la levée des contraintes, et en particulier celles qui se rapportent aux capacités d'investissement et à la sécurisation des marchés, qui pèsent sur la plupart filières agricoles de la Province Nord et limitent leur expansion, ainsi que cela sera précisé au chapitre 2.

Ces évolutions, au niveau calédonien ou de la province nord, traduisent l'émergence ou le renforcement de filières nécessitant des capitaux et une technicité importante (aquaculture, élevage porcin ou aviculture<sup>7</sup>) et/ou une bonne maîtrise des réseaux d'écoulement et des problèmes de conservation et de qualité (fruits et légumes...). Elles traduisent également la disparition de productions traditionnelles, dites de rente, et grandes consommatrices de main d'œuvre comme le café ou le copra, qui procuraient des revenus monétaires modestes mais étaient accessibles aux « petits planteurs » en particulier mélanésiens. Ces évolutions ont probablement participé à la polarisation accrue des espaces agraires calédoniens et à la segmentation sociale du monde agricole.

<sup>4</sup> Ces chiffres de production de la filière bovin viande donnent peut-être une vision sous-estimée de la dynamique de cette filière dans la mesure où ne sont comptabilisés que les abattages alors qu'il semble que la province Nord se soit progressivement orientée vers l'élevage naisseur dont les bêtes sont envoyées en province Sud pour l'engraissement et l'abattage. Par ailleurs une partie des abattages effectués ne sont pas comptabilisés par les relevés officiels.

<sup>5</sup> SOFINOR : Société Financière du Nord. Outil financier de la province Nord alimenté par des fonds publics dédié à la création d'entreprises en province Nord.

<sup>6</sup> Cette mise au point technique conduite par IFREMER depuis 1973 a abouti à un démarrage de la production dans les années 1980 (DER SESA 2000)

<sup>7</sup> Il s'agit de l'élevage porcin de type industriel généralement hors sol et de l'aviculture également hors sol.

## 2) Le contexte humain.

Les données statistiques mobilisées pour renseigner ces éléments démographiques se rapportent aux RGA de 1991 et 2002 et au RGP de 1996. Il y a donc un décalage de 5 années entre la réalisation des RGA et du RGP. Les comparaisons et rapports des effectifs de ces différentes sources de données devront donc être plus entendues comme l'indication d'ordres de grandeur que comme la détermination de taux exacts.

### ➤ Une population à majorité urbaine.

La population de la Nouvelle-Calédonie était lors du dernier recensement réalisé en 1996 (ITSEE 1997) de 196.836 habitants. Les Mélanésiens représentaient 44% de cette population, les Européens 34.1% et les autres ethnies (Indonésienne, Tahitienne, Wallisienne...) 24.9%.

Cette population se répartissait de façon inégale sur le territoire avec 68.4% des habitants résidants en province sud et en particulier dans le grand Nouméa (60.4%), 21% en province Nord et 10.6% dans la province des îles.

La Calédonie présente donc une population essentiellement urbaine, puisque si l'on ajoute la population des quelques villes de l'intérieur (Bourail, La Foa, Koné, Pouembout, Koumac, Poindimié) les citadins représentent plus des deux tiers de la population totale et la population rurale moins d'un tiers des habitants. Il faut cependant remarquer que l'ethnie mélanésienne a la particularité de présenter une distribution inverse puisque 62.5% de ses ressortissants résident en milieu rural (en tribu) et 37.5% en milieu urbain. Ainsi, si la réalité quotidienne calédonienne est pour la majorité de ses habitants «urbaine» elle reste essentiellement « rurale » pour la plupart des kanak. Cette réalité a des répercussions fortes sur le décalage qui peut parfois exister entre les visions du développement et les priorités affichées par les divers groupes ethniques ou sociaux.

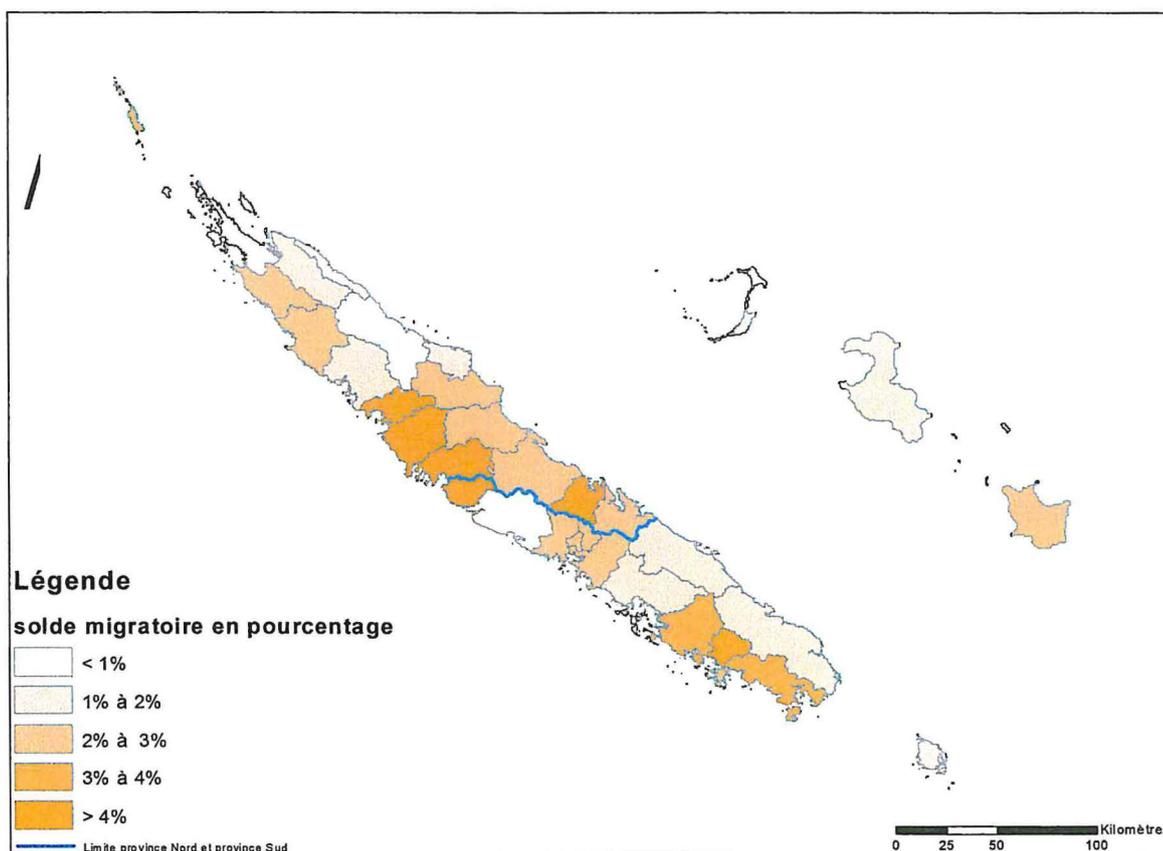
### ➤ Une population rurale à majorité mélanésienne, en expansion, et qui interroge les capacités d'intégration des modèles actuels.

La population rurale est majoritairement constituée de personnes de l'ethnie mélanésienne résidante en tribu dont les effectifs étaient en 1996 et pour l'ensemble du territoire de 56.542 individus soit 28.7% de la population calédonienne. La population résidant en tribu était de 27.471 individus pour la province Nord et de 20.376 pour la province des îles, soit respectivement 66% et 97.6% de la population totale de ces provinces. Ces chiffres soulignent clairement les enjeux que représente le devenir de cette population tribale pour ces deux provinces et expliquent que ce rapport consacre une attention particulière à ce groupe humain.

La population résidant en tribu est en augmentation puisqu'elle est passée de 47.988 à 56.542 individus entre 1989 et 1996.

La carte présentée ci-après précise les mouvements migratoires à l'intérieur de l'espace calédonien et indique que si certaines communes urbaines en forte expansion traduisent un exode rural réel, l'accroissement naturel de la population, en particulier mélanésienne, compense largement les départs et conduit à une population rurale en augmentation en valeur absolue. Cette augmentation des effectifs, en particulier des classes d'âges jeunes, pose des défis d'intégration aux provinces Nord et Iles (province des îles Loyautés) et confirme le fait que les créations d'emploi au niveau du grand Nouméa ou des villes et villages de l'intérieur ne peuvent offrir un cadre d'insertion à l'ensemble des personnes en âge de travailler. L'espace tribal reste ainsi un lieu de vie privilégié pour la majorité des kanak (seul un tiers des kanak résident hors de l'espace tribal).

Graphique n° 4 : Carte du solde migratoire par commune entre 1989 et 1996



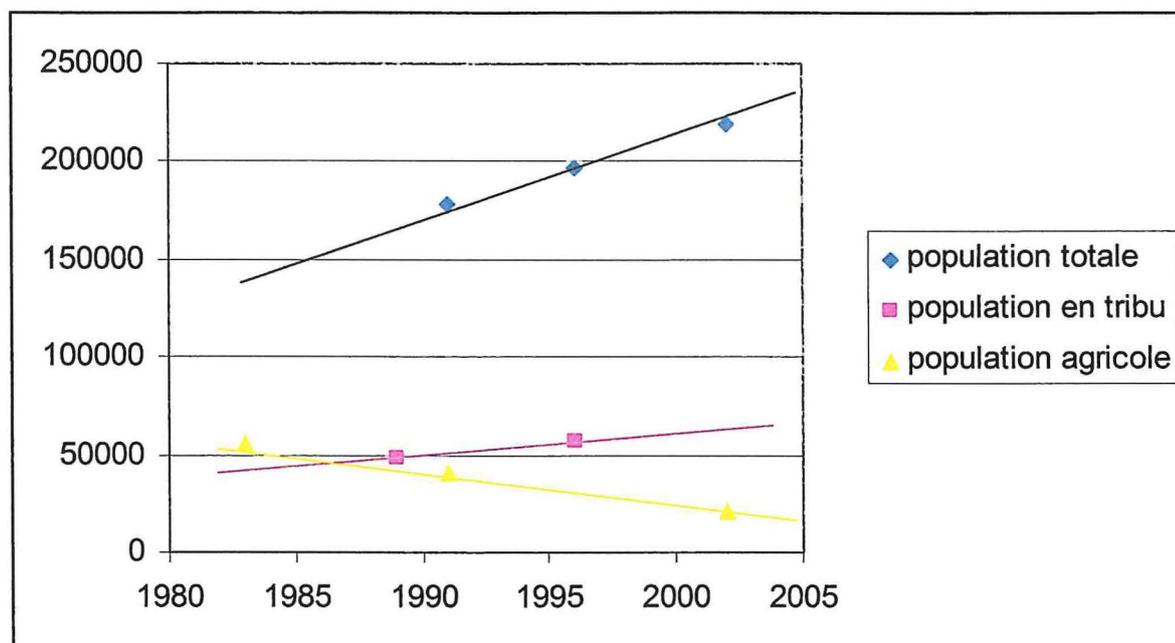
Source : carte établie par Ludovic Vassaux à partir des données des RGP 1989 et 1996.

Le poids relatif (pourcentage) de la population résidant en tribu est relativement stable puisqu'il est passé de 28.2% en 1989 à 28.7% en 1996. Les chiffres du prochain recensement général de la population (à réaliser en 2004 ou 2005 ?...) devraient permettre de voir si ces évolutions se sont confirmées ou non durant ces dernières années.

- Une population agricole en forte diminution mais qui ne traduit qu'imparfaitement l'importance de l'activité agricole pour les ménages.

Les évolutions comparées des différentes populations (voir graphique n°5 ci-après) montrent donc un accroissement important de la population totale et moindre de la population tribale et une population agricole en forte diminution.

Graphique n°5 : Evolution des effectifs de la population totale, en tribu et agricole<sup>8</sup>.



Sources : ITSEE 1997 et données des RGA de 1991 et de 2002

La population agricole<sup>9</sup> au sens du RGA est en diminution notable sur la longue période. La population agricole est ainsi passée de 55.624 individus en 1983 à 40.311 en 1991 et à 21.212 en 2002. Elle suit la régression du nombre d'exploitations agricoles<sup>10</sup> passé de 12.747 en 1983 à 8.460 en 1991 et à 5574 en 2002. Il est important de noter que plus de 80% de la production marchande de la Nouvelle Calédonie est réalisée aujourd'hui par moins d'un millier d'exploitations généralement situées sur terres privées et gérées par des européens. Cette dernière donnée traduit une certaine dichotomie entre les systèmes productiviste-marchands de quelques exploitations qui fournissent la majeure partie des productions prises en compte dans la PAM et la grande majorité des exploitations fonctionnant sur des surfaces réduites et ne participant que peu à la constitution de la PAM.

<sup>8</sup> Attention : les courbes de tendance sont ici simplement indicatives et construites sur les quelques points disponibles et non réalisés sur la base de calculs d'actualisations.

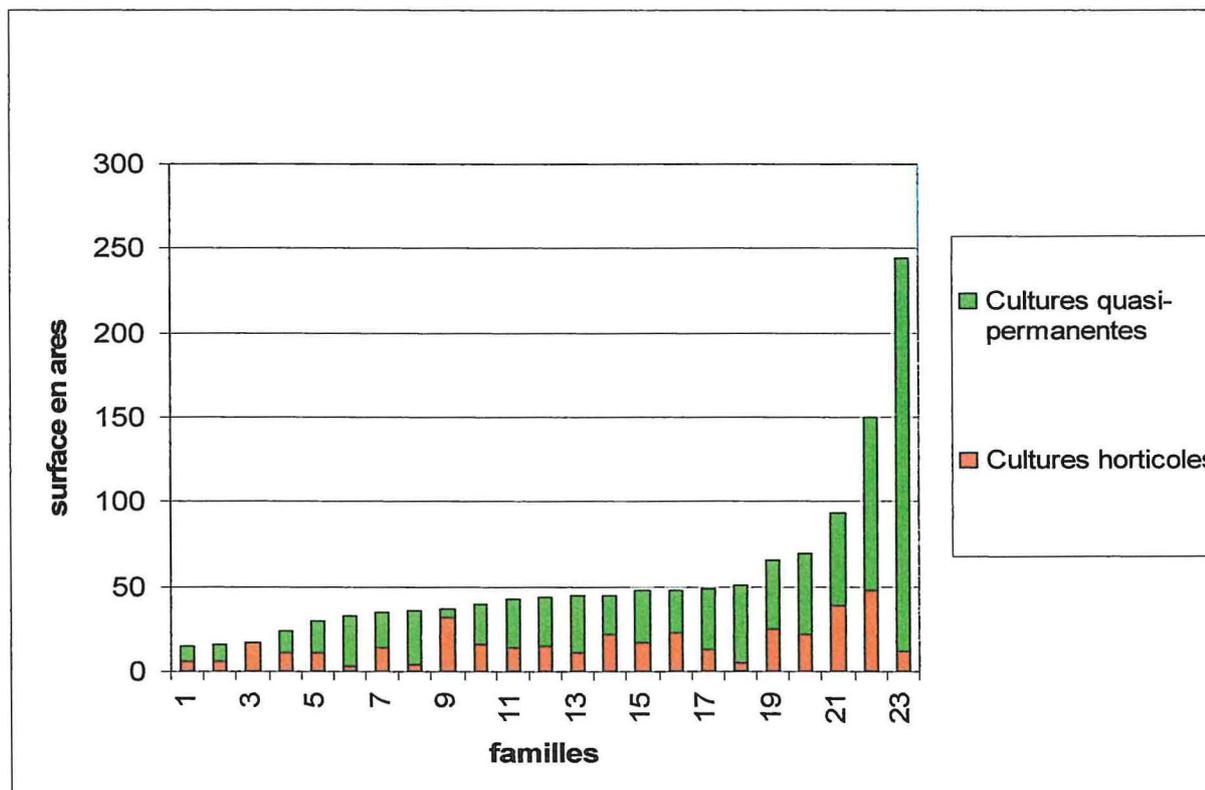
<sup>9</sup> La population agricole familiale est composée du chef d'exploitation, des co-exploitants éventuels, et des membres de leurs familles (conjoint, enfants, parents, etc...) vivant et/ou travaillant sur l'exploitation.

<sup>10</sup> L'exploitation agricole est définie au sens statistique, comme une unité économique répondant simultanément à trois critères : elle génère au moins un produit agricole ou utilise des surfaces agricoles, elle atteint ou dépasse une certaine dimension (en superficie, en nombre d'animaux ou en quantité de production) et elle est soumise à une gestion courante et indépendante, assurée par un chef d'exploitation qui prend les décisions quotidiennes.

La baisse de la population agricole, traduite par les données des différents RGA, doit peut-être être relativisée quant à ses conséquences sur l'évolution de la place des activités agricoles sur le territoire. En effet, le mode de définition de l'exploitation agricole, et donc de la population agricole, et la difficulté d'identifier l'ensemble des ménages pratiquant une activité agricole<sup>11</sup> conduit peut-être le RGA à sous-estimer l'importance de cette activité pour un certain nombre de ménages et peut-être en particulier pour ceux résidant en tribu.

Ainsi la comparaison des données agricoles recueillies en 2000 pour l'ensemble des familles d'une tribu de la province Nord par un travail exhaustif (Esculier 2000) faisait état de 23 familles qui seraient susceptibles de réunir les conditions de taille (> à 350 points) pour être considérées comme exploitation agricole (voir détails des surfaces cultivées graphique n°6 ci-dessous) alors que le RGA de 2002 ne recensait que 7 exploitations pour cette tribu. Cet écart de 16 exploitations s'expliquait pour 7 d'entre elles par la non réalisation de l'enquête RGA et pour 6 d'entre elles par une annulation de l'enquête RGA pour des causes multiples (noms différents pour une même exploitation, disparition de l'exploitation, nombre de points insuffisants...), mais non précisées. Remarquons cependant que les noms figurant dans les fichiers RGA et IAC sont parfois orthographiés de façon différente ce qui rend difficile le rapprochement de ces deux listings et rend les conclusions hasardeuses.

Graphique n°6 : surfaces cultivées en ares par les différentes familles enquêtées de la tribu (relevés réalisés par métrage des parcelles sur le terrain).



Source : Carte Esculier 2000

<sup>11</sup> L'établissement des listings d'enquête du RGA a été réalisé sur la base des nombreux fichiers disponibles (RGA 1991, Suivi fruits et légumes DAVAR, ISSEE/RiDET, adhérents à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, OCEF, CAMA, Groupe AMA, CODEV, BCI, CAM, ERPA, ADRAF, ...) dont la validité a été confirmée ou complétée par les commissions communales constituées des personnes-ressource du lieu.

Des remarques similaires pourraient être faites en comparant les fichiers des promoteurs agricoles inscrits en 2003 dans l'opération OGAF côte Est et ceux apparaissant dans les relevés du RGA 2002. Il apparaît ici aussi que le nombre des exploitants recensés par le RGA 2002 ne représente qu'une partie (16.5% pour la commune de Poindimié, 29% pour celle de Ponérihouen, 20% pour celle de Touho) des promoteurs agricoles inscrits à l'OGAF. Si des problèmes d'identification des exploitants (orthographe des noms variables...), de portage du projet OGAF par un individu différent du chef d'exploitation (fils, concubine, neveu....), et l'arrivée à l'OGAF de nouveaux promoteurs installés en 2003 ou de promoteurs « occasionnels » expliquent probablement une grande partie de ces différences, on peut tout de même penser qu'un travail exhaustif permettant d'évaluer l'importance de l'activité agricole de l'ensemble des ménages demeurant en tribu apporterait des précisions intéressantes et probablement complémentaires de celles présentées dans les recensements de l'agriculture qui décrivent la réalité des exploitations.

Il apparaît que la population agricole résidente en tribu recensée par le RGA 2002 sur l'ensemble de la Calédonie représentait 16.326 personnes et donc 28.8% de la population résidant en tribu recensée en 1996 (56.542). Bien qu'il soit hasardeux de préjuger des évolutions de la population en tribu entre 1996 et 2002, on peut penser que le RGA 2002 concernerait donc environ une famille mélanésienne résidente en tribu sur 4.

Des études plus précises seraient donc sans doute utiles pour préciser si cet écart est dû à l'absence ou à la faible importance réelle d'activités agricoles au niveau des familles non recensées par le RGA 2002 ou s'il provient également d'une difficulté à identifier, ou d'une impossibilité à intégrer dans les fichiers d'enquête du RGA, des familles qui développent des activités agricoles mais ne constituent pas à proprement parler une exploitation agricole.

En effet, l'accroissement des effectifs de la population résidant en tribu pourrait laisser penser à un maintien, voire à une augmentation, du nombre d'individus se consacrant à une activité agricole et il serait intéressant de tester la validité de cette hypothèse par des enquêtes exhaustives sur l'ensemble des ménages.

Le chapitre suivant tentera d'apporter d'autres éléments d'appréciation pour cette analyse des évolutions de l'activité agricole, en particulier en tribu, en précisant les évolutions des surfaces cultivées par tribu et par individu.

### 3) Evolutions des surfaces et de l'activité agricole.

En Calédonie, la surface agricole utilisée<sup>12</sup> recensée par le RGA a diminué de 22% entre 1983 et 1991 pour connaître une augmentation de 8% entre 1991 et 2002. Elle représente aujourd'hui 247.878 ha et donc 13.5% du territoire calédonien. Cette augmentation entre 1991 et 2002 de la surface agricole utilisée ne correspond pas à un renforcement de l'activité agricole du territoire puisque les surfaces réellement entretenues<sup>13</sup> sont en diminution de 15.2% et représentent aujourd'hui 140.849 ha.

La Province Nord a perdu 30% entre 1983 et 1991 de sa surface agricole utilisée. Ces diminutions sont probablement dues à l'abandon des grandes propriétés d'élevage de la côte Ouest (ITSEE 1993a) et à la disparition d'un nombre important de celles de la côte Est. Elles traduisent sans doute les conséquences des événements des années 84-86 mais également le mouvement général d'abandon des exploitations agricoles au profit du secteur minier ou tertiaire.

Entre 1991 et 2002, la province Nord a, comme l'ensemble du territoire, vu une augmentation de sa surface agricole utilisée qui a atteint 121.647 ha en 2002, mais cette évolution ne traduit pas réellement une augmentation de l'activité agricole puisque la surface agricole entretenue est elle en baisse de 18.7%.

Certaines données des différents RGA permettent de caractériser les évolutions des surfaces cultivées en tribu pour avoir des éléments permettant de préciser les évolutions de l'activité agricole dans ces espaces ruraux. Les surfaces consacrées aux cultures vivrières (igname, manioc, patate douce, banane poingo) auraient diminué de 70% entre 1983 et 1991. Même si ces chiffres doivent être considérés avec prudence<sup>14</sup> ils semblent indiquer une baisse des cultures vivrières traditionnelles. Les comparaisons entre les surfaces vivrières cultivées en 1991 et 2002 sont difficiles à réaliser du fait de données non homogènes. Cependant, la comparaison des surfaces agricoles entretenue pour les exploitations situées en tribu en 1991 et 2002 indique également une baisse importante (-52%) de ces surfaces sur lesquelles s'investit l'essentiel de la force de travail agricole. Elles passent ainsi de 4.690 ha en 1991 à 2430 ha en 2002. Ces différentes données semblent donc indiquer une diminution de la surface cultivée en tribu sur la longue période.

---

<sup>12</sup> La surface agricole utilisée (sau) comprend les terres labourables, les fleurs et plantes ornementales, les cultures permanentes, les pâturages, les jachères ainsi que les jardins familiaux, les potagers et les cultures mixtes.

<sup>13</sup> La surface agricole entretenue correspond à la surface cultivée ou au moins entretenue. Elle est calculée en retranchant de la SAU, les pâturages peu productifs, les jachères et les cocoteraies naturelles.

<sup>14</sup> Les rapports de 1993 (ITSEE 1993a et ITSEE 1993b) indiquent que les données de 1983 avaient été probablement surestimées. Par ailleurs les cultures vivrières ne sont pas réservées aux seules zones tribales, mêmes si ces dernières en réalisent la plus grande partie.

En dehors des données apportées par le RGA, qui ne concernent que les ménages identifiés comme faisant partie d'une exploitation agricole, les études conduites par Brune (Brune 1993) sur l'ensemble des habitants de quatre tribus de la province Nord et certaines des enquêtes qualitatives réalisées en 2003/2004 dans le cadre de cette étude permettent de proposer des points de repère complémentaires concernant les évolutions de l'activité agricole en tribu.

Les données présentées dans le rapport de Brune (Brune 1993), et qui concernent les mesures effectuées sur quatre tribus situées le long de la transversale Koné-Tiwaka, indiquent qu'entre 1952 et 1991, la **baisse des surfaces cultivées par habitant** s'établit entre -50% et -85%. L'auteur remarque, pour l'une des quatre tribus où des données intermédiaires sont disponibles, que cette tendance n'est pas linéaire mais qu'elle peut connaître des variations dans le temps. Ainsi pour la tribu d'Atéou, à une baisse importante entre 1952 et 1973 fait suite une période d'accroissement des surfaces cultivées par habitant, qui ne parvient toutefois pas à inverser la tendance sur la longue période.

Les données de **surfaces cultivées exprimées par tribu** et non par individu montrent une évolution comparable, bien qu'atténuée par les variations d'effectifs de population, puisque cette baisse s'établit selon les tribus de -59% à -78% des surfaces cultivées.

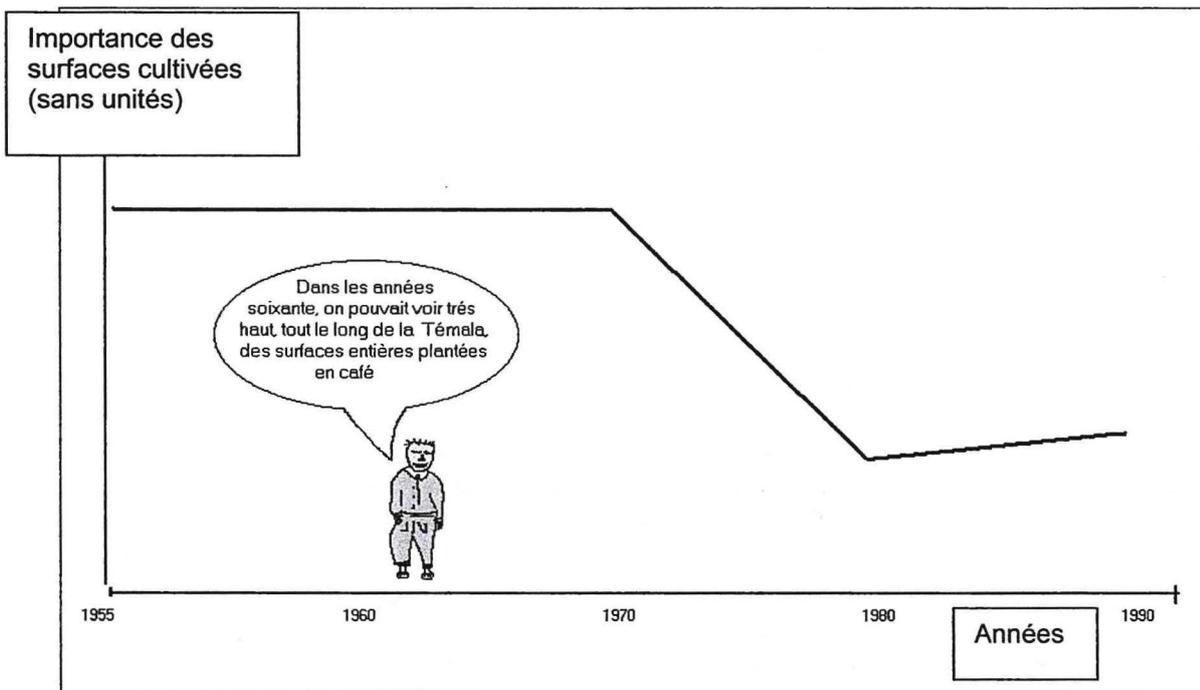
Les déclarations des personnes enquêtées en 2003 et 2004 traduisent généralement la perception d'une diminution sur la longue période des **surfaces cultivées par habitant**. Ces déclarations mettent souvent en avant l'écart entre les surfaces cultivées « par nos vieux » et celles qui le sont aujourd'hui par les enquêtés eux-mêmes ou par « les jeunes », traduisant ainsi une désaffection de l'activité agricole en tribu. Ces déclarations sont parfois confirmées par la description du rétrécissement de l'espace cultivé au niveau du terroir tribal avec un resserrement autour des zones d'habitat et l'abandon de zones de cultures semi-itinérantes ou temporaires relativement éloignées de la zone d'habitat central et qui motivaient auparavant le déplacement momentané d'une partie de la famille pour leur mise en culture. Ces abandons peuvent concerner des parcelles de cultures pérennes (café) ou de cultures vivrières (tubercules, bananes, agrumes...) plus ou moins distantes de la tribu retournées aujourd'hui à la friche (recru herbacé ou arbustif).

Dans d'autres cas, plus rares, au contraire, l'accès à des terres de GDPL éloignées de la zone d'habitat et l'existence de moyens mécaniques (voitures pour se rendre sur place et tracteurs ou motoculteurs pour le travail du sol) ont entraîné la remise en culture de terres auparavant consacrées à l'élevage ou laissées en friche (vallée de la Tiwaka, vallée de Koua).

En ce qui concerne la **surface cultivée par tribu** on note également une majorité de discours allant dans le sens d'une diminution des surfaces sur la longue période (40-50 ans). Par contre les déclarations sont plus mitigées, suivant les communes et les personnes interrogées, en ce qui concerne la linéarité de cette diminution. Comme dans les résultats mis en évidence par les travaux de Brune (Brune 1993) certaines personnes enquêtées (aussi bien sur la côte Est que Ouest) indiquent que les surfaces cultivées auraient fortement baissé sur la longue période mais qu'elles connaîtraient des périodes de reprise. Ces périodes de reprise concerneraient la phase de l'après boum minier (fin des années 70 ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous) et celle plus récente du milieu des années 90.

Ces phases de regain de l'activité agricole sont liées dans les déclarations enregistrées à la baisse des opportunités salariales ou d'activités des autres secteurs ou à une croissance démographique importante.

Graphique n° 7 : Evolution des surfaces cultivées à la tribu de Ouélisse.



Source : Pédelahore et al 2002a

En conclusion, on peut penser qu'à part quelques exceptions notables liées à la mise en place de développement de la mécanisation, les surfaces cultivées par habitant semblent en forte diminution sur la longue période. Par contre il n'est pas évident que les surfaces totales cultivées par l'ensemble des ménages des différentes tribus du territoire connaissent une baisse linéaire jusqu'à aujourd'hui.

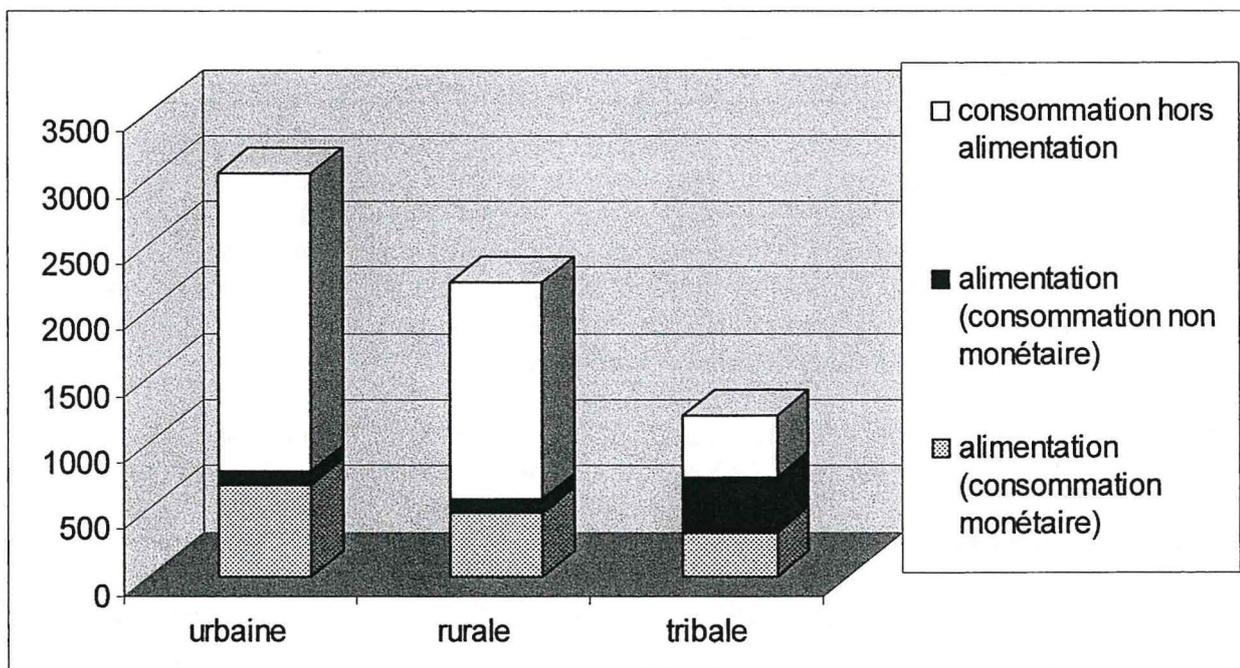
L'accroissement de la population résidant en tribu indiqué par les recensements de la population, les résultats des travaux de Brune et les données qualitatives recueillies lors de nos enquêtes indiquent que des reprises locales peuvent avoir lieu. Ceci incite à la réalisation de travaux plus précis et systématiques sur les variations de surfaces cultivées et de mode de mise en valeur des terroirs pour l'ensemble des habitants des différentes tribus pour préciser ces dynamiques.

#### 4) Une forte permanence du rôle de l'agriculture dans l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux.

Si les données relatives à l'évolution des différents types de population (rurale, agricole) et aux surfaces cultivées apportent certains éléments d'information sur l'importance de l'activité agricole dans les stratégies des ménages ruraux, il est également apparu intéressant de compléter ces informations par celles concernant la place de l'agriculture dans les budgets de consommation des ménages ruraux et en particulier de ceux demeurant en tribu.

Les résultats de la dernière enquête disponible (ITSEE 1993c) sur les budgets de consommation, bien qu'un peu anciennes, mettent en évidence de fortes disparités entre les ménages urbains, dont les ressources annuelles sont de l'ordre de 3 millions de FCFP, et les ménages ruraux, en particulier ceux demeurant en tribu, dont les ressources sont de 1.2 millions de FCFP/an (voir graphique n°8 ci-après).

Graphique n°8 : Budget consommation des ménages pour la strate urbaine, rurale et tribale (en milliers de FCFP/an/ménage).



Source : ITSEE 1993c

Si les ménages des strates urbaines, d'origine essentiellement européenne, consacrent moins de 25% de leurs ressources totales à l'alimentation, les ménages kanak demeurant en tribu consacrent plus de 55% de celles-ci à l'alimentation (ITSEE 1993c).

Une analyse plus précise des chiffres révèle que si les ménages demeurant en tribu parviennent à un niveau de consommation alimentaire autour de 730.000 FCFP/an/ménage comparable à celui des urbains, ils le doivent à l'importance des sources d'alimentation non marchandes (dons, autoconsommation de leur production agricole, chasse, pêche, ...) qui représentent en moyenne 55% du total dévolu à l'alimentation (ITSEE 1993c). Près de la moitié de ces ressources alimentaires non monétaires (41%) proviennent de la pêche et de la chasse (cerf, cochon...).

Cette permanence forte de « l'alimentaire non marchand » traduit l'insuffisant accès de cette ethnie aux revenus générés par les activités salariales ou l'entrepreneuriat. Elle traduit également la vivacité d'un modèle traditionnel qui souhaite concilier la préservation des valeurs de solidarité et de partage et celles des ressources offertes par l'espace tribal, avec l'obtention de revenus monétaires donnant accès à des standards de vie moderne.

## **5) Synthèse et conclusion.**

Les données présentées dans ce premier chapitre introductif rendent compte d'un territoire en fort développement économique. Un développement qui devrait encore s'accélérer avec la mise en place des usines du Nord et du Sud et la montée en puissance de la capacité de l'usine de Doniambo.

L'activité agricole présente un double visage. Celui, traduit par les données des statistiques économiques ou agricoles (RGA), d'une activité en perte de poids relatif tant au niveau de la création de valeur ajoutée que de celui de la population agricole. D'autre part les données démographiques ou celles traitant des budgets des ménages portant sur l'ensemble des ruraux et en particulier sur ceux demeurant en tribu montrent que l'activité agricole reste un élément central des équilibres de vie d'une population en accroissement qui ne trouve pas toujours dans les autres secteurs ou lieux de vie un milieu propice à son intégration.

Les recensements de la population à venir (2005 ?...) et ceux concernant le budget de consommation des ménages (2005 ?..) devraient permettre d'actualiser les analyses faites dans les chapitres antérieurs sur des données maintenant probablement en partie dépassées.

Ces données, ainsi que des enquêtes de terrain, rendant compte des évolutions de la place de l'activité agricole en particulier en milieu tribal, devraient permettre de préciser les tendances et dynamiques à l'œuvre actuellement et de confirmer ou d'infirmer les analyses présentées.

Les données de ce chapitre ont apporté un premier éclairage sur la place de l'agriculture dans le panorama calédonien et sur les grandes tendances de cette activité.

Le chapitre suivant cherchera à préciser les facteurs qui ont présidé historiquement ou plus récemment à la construction de la situation agricole de ce territoire et à la différenciation des systèmes de production et d'activité.

**2<sup>ème</sup> PARTIE : FACTEURS DE DIFFERENCIATION DES  
SYSTEMES DE PRODUCTION ET D'ACTIVITE.**



# 1) Introduction.

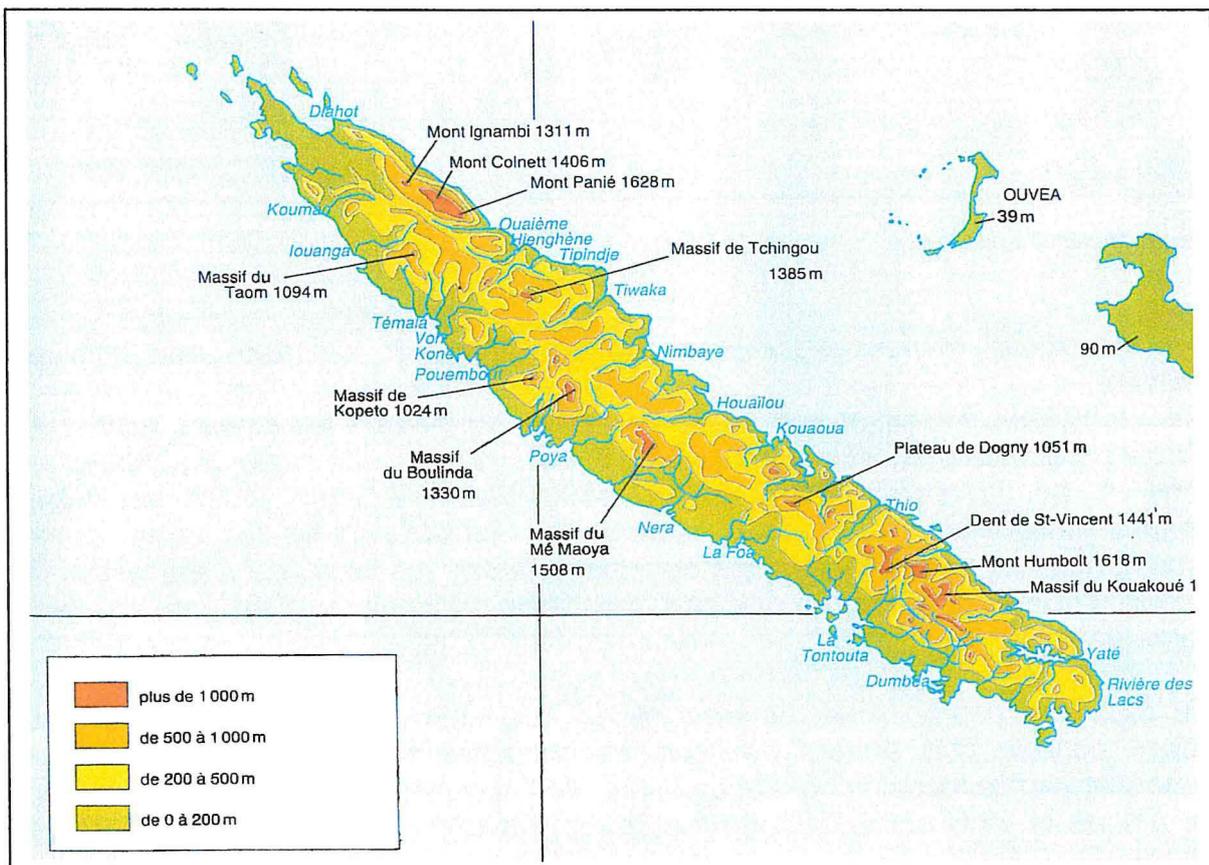
La diversité et les performances des systèmes de production et d'activité observés aujourd'hui constituent les réponses, élaborées par les sociétés rurales, aux différentes possibilités ou contraintes imposées par l'histoire et le contexte naturel, économique, social ou politique.

La définition d'une typologie des exploitations agricoles et son explicitation nécessitent que puissent être identifiés et précisés les facteurs dont nous faisons l'hypothèse qu'ils ont des répercussions fortes sur les mécanismes de différenciation des systèmes de production et d'activité.

# 2) Le contexte morpho-pédologique .

La Nouvelle-Calédonie présente une chaîne centrale orientée SE-NO, qui se caractérise par des pentes abruptes et occupe la majorité de l'espace de la Grande Terre en général et de la Province Nord en particulier. Le système orographique se distribue généralement sur les versants Ouest et Est de cette chaîne et génère des vallées qui entaillent le massif principal.

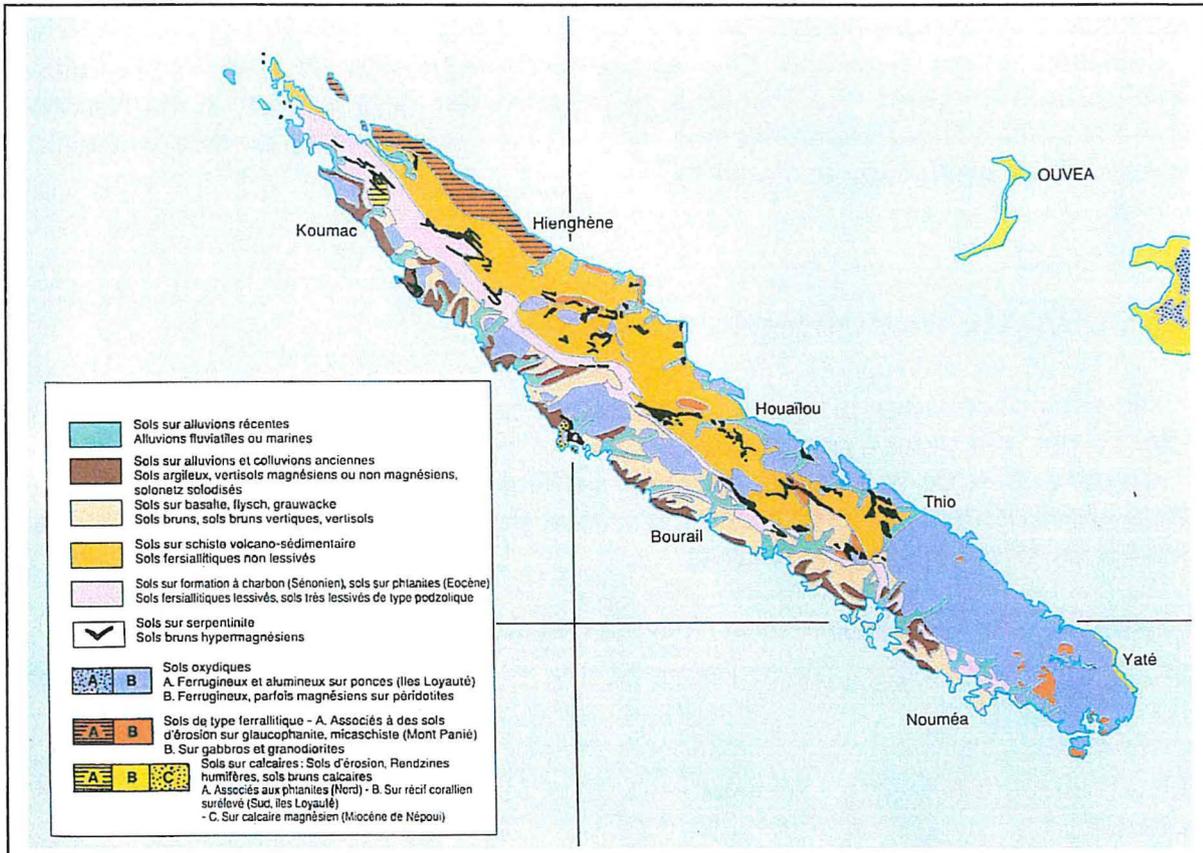
Graphique n° 9 : Oro-hydrographie de la Nouvelle-Calédonie



Source : Mathieu-Daudé 1992 .

Les sols (voir carte pédologique du graphique n°10 ci-après), en dehors des vallées alluviales ou des zones d'alluvions ou de colluvions anciennes, sont généralement peu fertiles.

Graphique n° 10 : Les sols de la Nouvelle-Calédonie



Source : Mathieu-Daudé 1992.

Ces conditions morpho-pédologiques offrent donc peu d'espace aux activités agricoles

Les statistiques indiquent que seuls 10% de la surface de la province Nord sont aptes à porter des productions agricoles (ITSEE 1993a). Cette faible disponibilité en terres à bonne valeur agricole est particulièrement forte pour les tribus mélanésiennes situées en fond de vallée où le relief et l'exiguïté des zones fertiles donnent des ratios SAU/habitant généralement faibles même après le processus de réforme foncière qui a restitué une part importante du foncier aux mélanésiens (voir chapitre n°2.4).

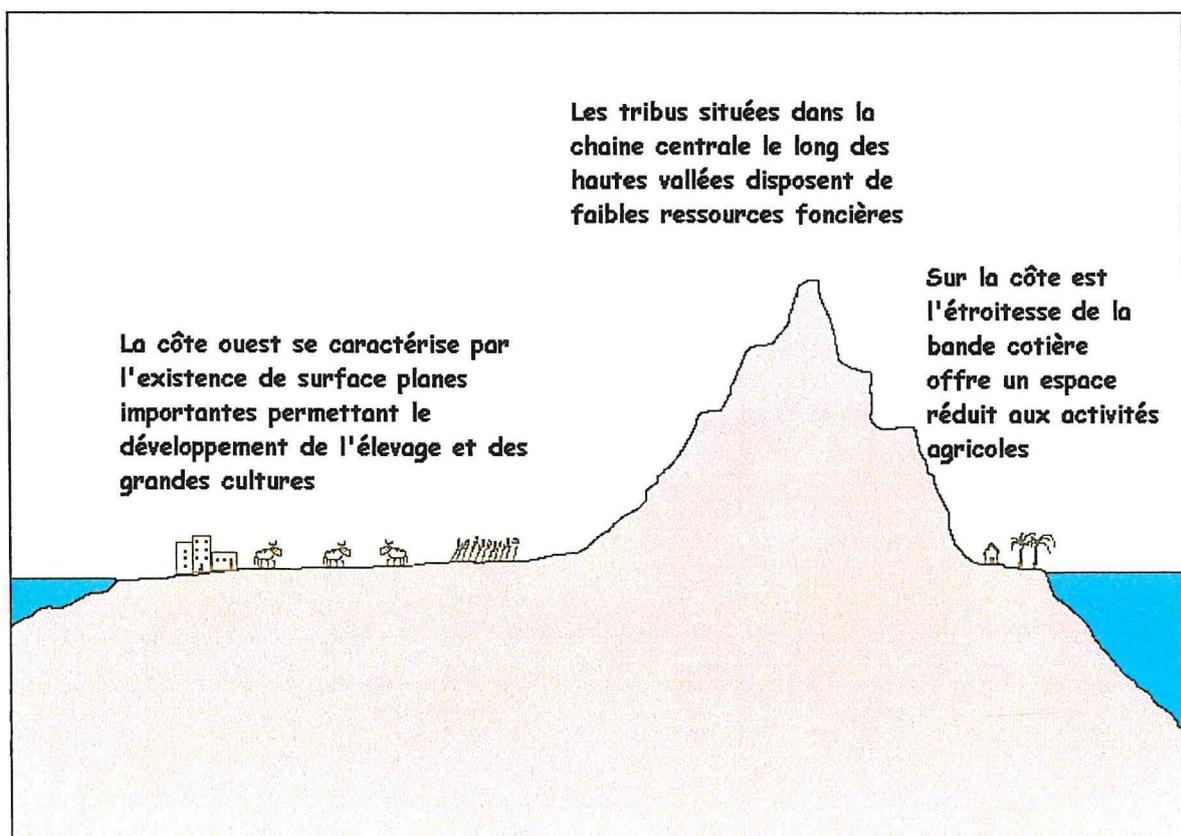
Ce caractère peu agricole du territoire est clairement traduit par le fait que la surface agricole utile portant des cultures annuelles alimentaires, impliquant un investissement en travail important de la part de l'exploitant agricole, ne représentent que 1% de la SAU soit 0.01% de la surface totale du territoire (ITSEE 1993a et données RGA 2002).

➤ Les différenciations Est-Ouest.

Ainsi que l'illustre le graphique n° 11 ci-dessous, la morpho-pédologie de l'axe Ouest-Est détermine trois espaces distincts :

- Une côte Ouest présentant une bande littorale plane ou peu pentue relativement large (de 5 à 20 km suivant les endroits) autorisant le développement de l'élevage bovin, en particulier extensif, et des grandes cultures. L'existence de bourgs ruraux et d'une certaine activité économique (administration, services...) offre à certains maraîchers une clientèle leur permettant d'écouler une partie de leur production localement et aux producteurs agricoles la possibilité de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus. C'est sur cette côte Ouest que se concentre la population d'origine européenne de la province Nord et les exploitations marchandes.
- Une côte Est présentant une bande côtière de faible largeur (inférieure à 5 km et souvent de l'ordre de quelques centaines de mètres) offrant de faibles disponibilités en terres arables. Les vallées fluviales viennent cependant un peu augmenter ce disponible et autorisent par endroit la pratique de l'élevage et des cultures de plein champ. Essentiellement peuplée par les mélanésiens, cette côte est le domaine de la cocoteraie, aujourd'hui en grande partie délaissée, et des cultures coutumières.
- La chaîne centrale qui se caractérise par des reliefs escarpés et une accessibilité souvent difficile abrite une population essentiellement mélanésienne. Ces tribus se situent en règle générale le long des vallées fluviales et développent des cultures coutumières et des structures généralement modestes d'élevage bovin lorsque le disponible foncier l'autorise.

Graphique n°11 : Différenciations Est-Ouest

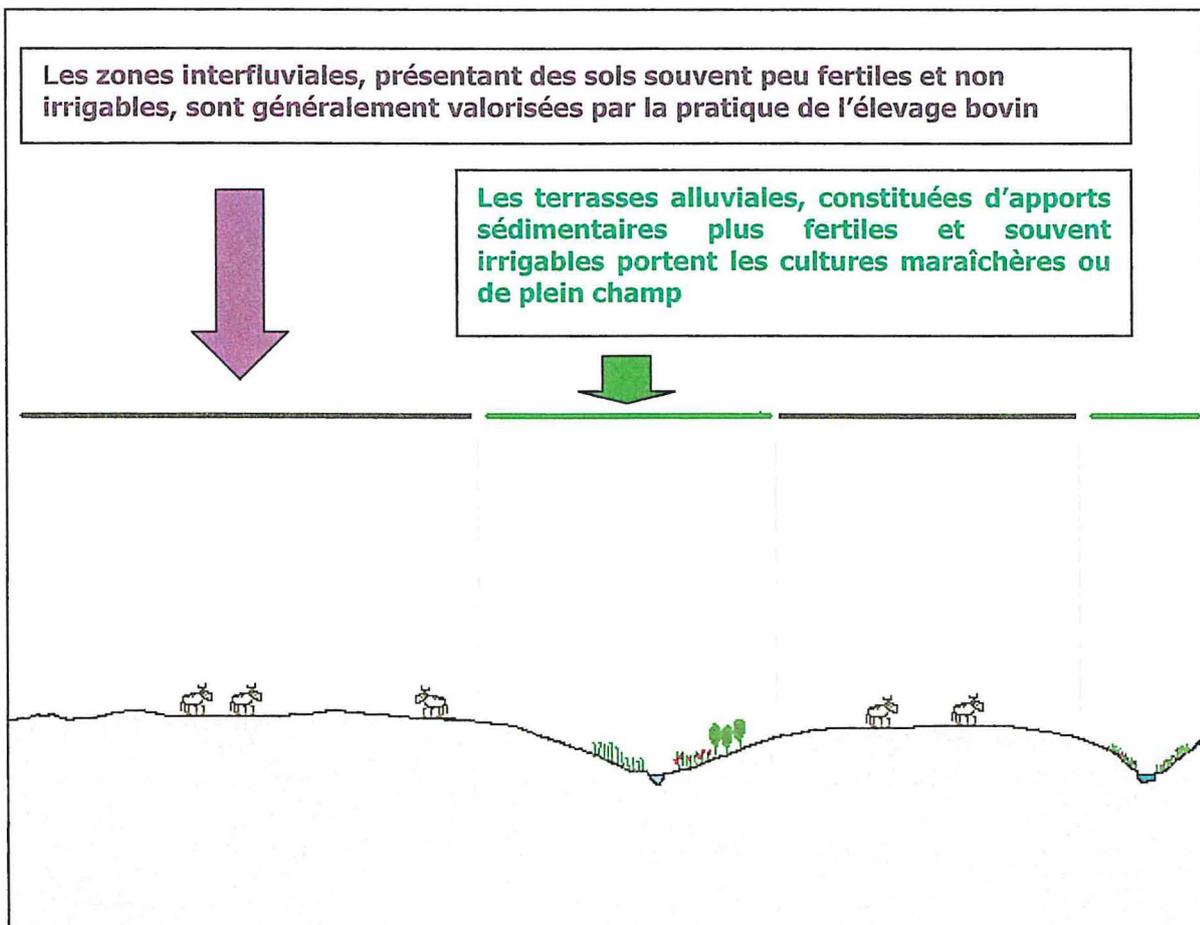


➤ Les différenciations Nord-Ouest/Sud-Est

Si l'on réalise un transect dans le sens Nord-Ouest/Sud-Est qui suit la direction des plaines côtières, en particulier pour la côte ouest, il apparaît une succession de zones inter-fluviales et fluviales qui déterminent deux espaces agraires distincts :

- L'espace interfluvial offre généralement des sols de fertilité faible et peu d'opportunités d'irrigation. Il est généralement valorisé par l'élevage et des pratiques extensives. Cependant, certains de ces sols correctement amendés, en particulier dans les zones de piémont, peuvent parfois porter des cultures (cas du maïs notamment).

Graphique n°12 : Différenciations nord-ouest/sud-est



- La zone des terrasses alluviales présente des sols plus riches. Elle offre des surfaces importantes aux cultures de plein champ ou pour le maraîchage. Les terrasses les plus proches du lit de la rivière sont souvent inondables mais l'irrigation, réalisée à partir du lit de la rivière ou de la nappe phréatique proche, permet une mise en valeur de contre-saison qui limite les risques de submersion par les crues. Certaines des terrasses alluviales les plus basses, donc les plus vulnérables, sont valorisées par l'élevage dont le bétail est déplacé en cas de crue sur d'autres « runs »<sup>15</sup>. Remarquons cependant que, du fait de l'histoire agraire de la Calédonie (voir § 2.3), de l'importance de la pluri-activité et de la modicité des impôts fonciers, des espaces à bonne valeur agronomique restent dévolus à des spéculations qui, telle l'élevage extensif, dégagent de faibles valeurs ajoutées à l'hectare. Remarquons également que dans les zones à forte pression urbaine (zone de la future usine du Nord : Voh-Koné-Pouembout) les objectifs spéculatifs interviennent également dans les processus d'acquisition foncière, dont la valorisation par l'activité agricole n'est que marginale.

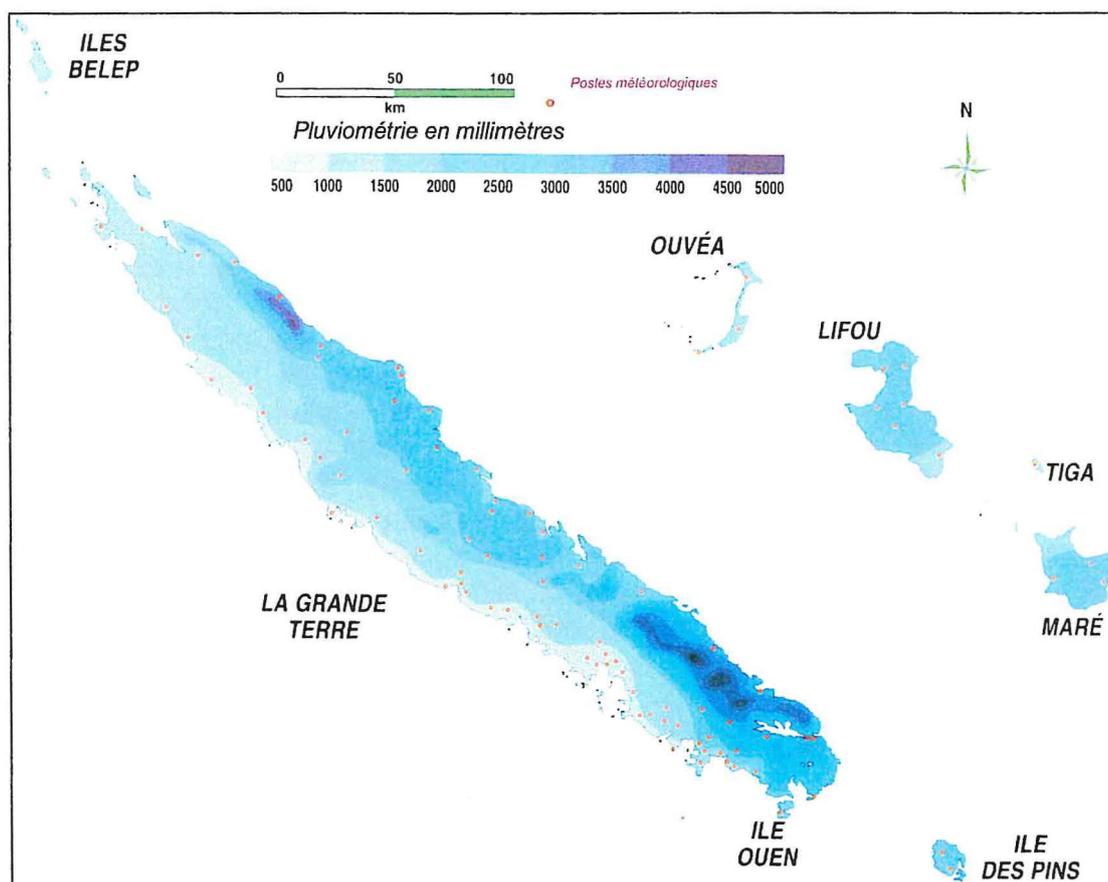
En contre partie de la faiblesse de ses espaces agricoles, le territoire de la province Nord offre des zones à maquis ou arborées qui abritent des ressources cynégétiques importantes (cerfs, cochons sauvages, diverses variétés de pigeons...) qui, ajoutées à la pêche en lagon ou en rivière, représentent une part non négligeable de l'activité et des ressources alimentaires et, dans une moindre mesure, monétaire des ruraux (Djama M. in Mercoiret et al 1999, De Garine Igor 2000).

### **3) Le contexte climatique**

La pluviométrie moyenne est comprise entre 500 et 1000 mm/an sur la côte Ouest et entre 2000 et 3500 mm/an sur la partie habitée de la côte Est (voir carte ci-après).

<sup>15</sup> run : nom local provenant de l'anglais et désignant les différentes parcelles clôturées d'une propriété d'élevage permettant de réaliser une rotation raisonnée du bétail sur chaque parcelle en fonction des ressources fourragères de la parcelle et de l'effectif du troupeau.

Graphique n°13 : Isohyètes annuelles de Nouvelle-Calédonie (normales 1961/1990)



Source : Mathieu-Daudé 1992.

Ces moyennes, qui semblent pouvoir autoriser des cultures pluviales sur la majorité de ces espaces, ne doivent pas occulter les fortes variations inter annuelles. Ainsi la commune de Voh sur la côte Ouest a reçu 384 mm en 1992 et 1582 mm en 1975 (Esculier 2000).

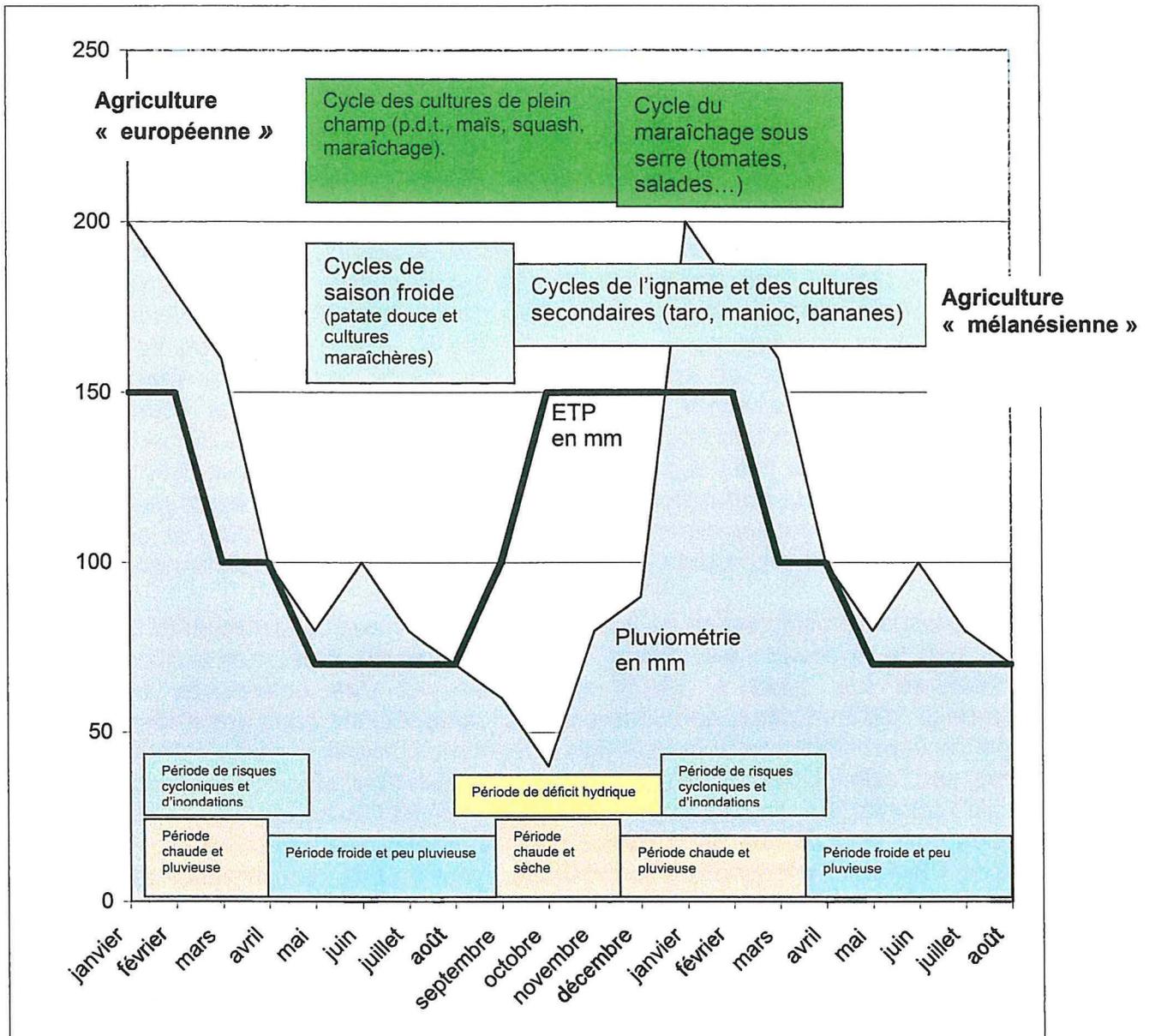
De même, la répartition de la pluviométrie sur l'année fait apparaître des périodes affectées par un déficit hydrique prononcé pour la côte ouest (voir graphique n° 9 ci-après établi pour la localité de Koné) et d'autres périodes où l'abondance des précipitations et l'humidité de l'air rendent problématique la conduite des cultures sensibles au parasitisme (cultures maraîchères, légumes de plein champ...).

Ainsi que cela a déjà été évoqué, des problèmes d'inondation, liées aux périodes à forte pluviométrie ou aux phénomènes cycloniques, affectent les basses plaines fertiles et limitent encore les espaces et les périodes où l'activité agricole peut-être conduite avec un niveau de risque acceptable.

Enfin les vents violents lors des épisodes cycloniques causent régulièrement des pertes sévères sur les cultures

Finalement la période propice aux cultures de plein champ (céréales, squash, pomme de terre, cultures légumières) s'établit entre mai et décembre (8 mois/an) et correspond à une période fraîche, de moindre pluviométrie qui impose parfois, surtout sur la côte Ouest de la province Nord, le recours à l'irrigation pour garantir les rendements et même, certaines années où la sécheresse est prononcée, la récolte (voir graphique n°14 ci-après).

Graphique n°14 : Représentation des cycles culturels en fonction des périodes climatiques annuelles (pour la localité de Koné)



La période chaude et pluvieuse est parfois mise à profit par certains agriculteurs pour mettre en place des cultures de plein champ qui courent alors le risque d'être inondées ou versées<sup>16</sup> et surtout par les maraîchers équipés de serres qui leur permettent de produire en contre-saison à des prix rémunérateurs.

Le système de production mélanéésien nécessitant des ressources alimentaires réparties tout au long de l'année, installé en règle générale sur des terrasses plus élevées par rapport au lit de la rivière et disposant de variétés relativement tolérantes au parasitisme (igname, taro, manioc...) cherche à valoriser l'ensemble des périodes climatiques de l'année calendaire (voir graphique n° 14 ci-dessus).

<sup>16</sup> Ces cultures portent parfois le surnom de « cultures CAMA » du nom de l'institution qui assure le risque agricole et qui rembourse les agriculteurs victimes d'inondations ou de cyclones.

## 4) Le poids de l'histoire.

La dichotomie des systèmes productifs calédoniens résulte de la mise en présence de deux groupes humains réunis par l'histoire des découvertes et de la colonisation sur un même espace.

Avant la prise de possession par la France en 1853, la Nouvelle-Calédonie était occupée par les Mélanésiens depuis quelques 3000 ans (arrivée des Austronésiens en 1300 av. J.C.). Cette civilisation, basée sur la culture de l'igname (*Dioscorea alata*), avait pour patrimoine botanique également le taro (*Colocasia esculenta*) et le bananier (*Musa troglodytarum*) (Bourret D. 1981). Cette civilisation horticole ne connaissait pas le fer et pratiquait une agriculture manuelle à l'aide d'outils rudimentaires (bâton fousseur, gourdin en bois pour l'émiettage des mottes...). Elle maîtrisait la culture du taro irrigué ainsi qu'en attestent les vestiges de certains sites et les quelques rares lieux résiduels encore en activité aujourd'hui (Tribu d'Atéu). Bien que la densité de population ait été relativement faible<sup>17</sup>, les clans mélanésiens se sont établis sur l'ensemble de l'espace calédonien (Bensa 1981) et ont mis en œuvre des échanges de produits entre zones complémentaires (Doumenge 1982).

Le processus de colonisation va bouleverser brutalement cet arrangement social et spatial par la spoliation des terres mélanésiennes au profit des établissements pénitentiaires (de 1863 à 1897), des colons et des entreprises extractives (Doumenge 1982) et par le cantonnement des mélanésiens dans des « réserves »<sup>18</sup>. Malgré l'accaparement de la quasi-totalité des zones de plaine et les différents élans donnés par l'administration pénitentiaire ou publique française<sup>19</sup>, le développement agricole colonial fut limité par les conditions pédoclimatiques et d'accès aux marchés qu'il était difficile de maîtriser pour la plupart des petits colons européens (anciens libérés ou immigrants économiques ayant peu de compétences techniques et de moyens matériels).

Ainsi se sont progressivement mis en place deux espaces humains et agricoles distincts régis par des spéculations et des pratiques différentes.

Un espace mélanésien, situé le plus souvent dans les vallées intérieures, poursuivant ses pratiques horticoles manuelles et qui intègre pour quelques décennies la culture du café comme culture de rente.

Un monde agricole « européen », descendant des migrants et des anciens libérés établis dans les plaines côtières, dont le pivot de la production tourne autour de l'élevage extensif avec quelques tentatives de diversification plus ou moins durables ou réussies (canne à sucre, coton, café).

---

<sup>17</sup> on estime à 50.000 habitants la population mélanésienne en 1850. Elle se répartissait sur un territoire de 18.575 km<sup>2</sup> soit 2.7 habitants/km<sup>2</sup> (Mathieu-Daudé 1992)

<sup>18</sup> Le terme de « réserve » désigne l'espace foncier reconnu par l'article 1 de la déclaration de 1855 comme propriété incommutable des tribus mélanésiennes (Saussol 1979).

<sup>19</sup> attributions de terres aux libérés du bagne, accueil des Bourbonnais de la Réunion en 1863, 24.000 ha concédés sur Gomen en 1875, plan du gouverneur Feuillet de 1894 à 1904, colonisation nordiste des 220 Lillois pour la production cotonnière en 1925...

Cette dichotomie avérée<sup>20</sup> ne doit cependant pas occulter les ressemblances et les liens ayant existé et existants entre ces deux systèmes.

Dans les deux cas, surtout avant le boom du nickel et la diversification des activités et des revenus, l'agriculture de ces deux communautés est destinée également à l'autosuffisance alimentaire et à des pratiques d'échanges qui, bien que particulièrement codifiées dans le monde kanak, ont leur pendant en milieu européen.

Certains descendants des familles d'origine européenne établies dans le Nord du territoire rappellent qu'ils doivent beaucoup aux kanaks pour l'apprentissage de la connaissance des sols et des pratiques culturelles adaptées à ce pays dont ils ne connaissaient que peu de choses avant de s'y installer.

Avant les événements des années 1980, et bien qu'elle subsiste encore par endroit aujourd'hui, la complémentarité des élevages naisseurs kanaks en fond de vallée et des éleveurs européens de la basse vallée spécialisés dans l'embouche, fonctionnait de façon routinière.

Les exploitations d'élevage européennes ont également intégré et intègrent encore aujourd'hui de la main d'œuvre Kanak, dont certains des anciens employés sont devenus les gérants des GIE d'élevage mélanésien créés lors de la réforme foncière. Une observation similaire pourrait être faite pour les quelques mélanésien ayant fait un choix d'installation en agriculture « moderne » (avec mécanisation et vente majoritaire des produits) dont les parents (l'un Européen, l'autre Kanak) ou les trajectoires de vie (période salariée dans une exploitation européenne ou en ville) montrent que la détermination de leurs choix provient en partie d'un métissage génétique et/ou culturel qui leur a permis d'acquérir des pratiques et des savoir-faire issus des références des deux communautés.

Ainsi malgré une dichotomie forte qui marque le paysage agraire et les esprits, il paraît utile d'être attentif aux « expériences agricoles métisses<sup>21</sup> » qui préfigurent peut-être l'une des voies d'intégration des deux modèles agricoles et de renouvellement de la lecture sociale et agraire de ce pays.

---

<sup>20</sup> les différents conflits opposant les Mélanésien aux colons ou au pouvoir colonial ainsi que le code de l'indigénat abrogé seulement en 1946, la mise à l'écart des Mélanésien de l'enseignement et des postes qualifiés, jusqu'à une date relativement récente et les événements des années 80 témoignent des racines et de la réalité quotidienne de cette dichotomie

<sup>21</sup> il est probablement révélateur de noter qu'en Calédonie, contrairement à d'autres pays où les processus coloniaux ont mis en présence des populations noires et blanches, l'identité métisse n'est que peu ou pas affirmée. L'appartenance à un groupe (mélanésien ou européen) se base sur le milieu d'origine et de vie et non sur la couleur de la peau. Il y a ainsi, malgré un brassage génétique non négligeable, une permanence de la dichotomie Kanak/Européens.

## 5) La ressource foncière et les modèles de développement agricole.

Sous la pression de la mobilisation mélanésienne et des revendications identitaires et politiques<sup>22</sup>, la Calédonie a entrepris depuis une vingtaine d'années une importante réforme foncière qui a vu le rachat de 150.000 ha sur fonds publics (10% du territoire, 30% du foncier privé) dont 126.000 ha ont été ré-attribués majoritairement (84%) aux mélanésiens. Ces redistributions ont rééquilibré le foncier mélanésien (293.000 ha) et le foncier Européen (294.000 ha) sur la Grande Terre du point de vue quantitatif car les potentialités agricoles des terres restent largement inférieures en milieu kanak (nombreuses zones de montagne, anciens pâturages dégradés, zones de brûlis, etc..) (Sabourin E. et Pédelahore P. 2001).

Une part importante (63%) des terres attribuées aux mélanésiens l'ont été sous la forme d'une structure originale permettant de reconnaître les légitimités collectives<sup>23</sup> existantes sur une terre et de faciliter la mise en valeur<sup>24</sup> collective de cette ressource foncière : le Groupement de Droit Particulier local<sup>25</sup> (GDPL).

La culture mélanésienne ne pratiquant généralement pas la mise en valeur collective des terres<sup>26</sup>, les expériences de gestion des GDPL montrent que la société mélanésienne a su réintégrer ces espaces collectifs dans ses références de fonctionnement habituelles.

Certains GDPL sont devenus progressivement la propriété d'une famille qui assure l'essentiel de la gestion et en perçoit les bénéfices. Dans d'autres cas, les GDPL ont été intégrés aux espaces communs du terroir clanique et les têtes de bétail, laissées en liberté et sans soins, sont prélevées en cas de besoin urgent du groupe selon une logique qui s'apparente plus à la cueillette qu'à l'élevage (deuil, mariage...) (DDRPS/d).

Plus récemment, la mise en location de terres de GDPL à des exploitants européens ou mélanésiens privés montre que la dichotomie « espaces en tribu/espaces hors tribu » évolue vers des modèles permettant de concilier légitimité coutumière et modèle productif marchand.

Ces évolutions positives ne doivent cependant pas masquer le fait que dans de nombreuses situations, sur terres de réserve ou de GDPL, la mise en valeur du foncier, en particulier pour des objectifs pécuniaires individuels ou familiaux, ne va pas sans poser de problèmes au niveau du maintien de la cohésion des membres de la tribu.

Ces problèmes ont généralement deux origines. La première est liée à la difficulté d'identifier clairement les ayants-droits fonciers du fait d'une superposition de droits coutumiers successifs remaniés par la période coloniale et les déplacements forcés.

<sup>22</sup> Les revendications sur le foncier étaient effectivement motivées par des ressorts identitaires et politiques avant d'être liées aux aspects productifs de ces terres.

<sup>23</sup> Légitimités issues de la reconnaissance des droits coutumiers historiques mais également légitimité liée parfois à la participation d'un clan à la mobilisation revendicative.

<sup>24</sup> Essentiellement à travers la pratique de l'élevage bovin

<sup>25</sup> GDPL dont la structure à souvent été associée à la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour en faciliter la gestion financière.

<sup>26</sup> Sauf dans des cas bien particuliers comme le travail collectif de la parcelle du chef ou de celle d'une personne âgée ou dans le besoin (malade, infirme...)

La deuxième raison, plus générale, provient de la non légitimation de l'enrichissement individuel dans un espace social hiérarchisé socialement mais régi par certaines formes d'égalitarisme matériel<sup>27</sup> (Bensa A. et Freyss J. 1994).

Cette non légitimation, et bien que ces règles sociales soient en rapide évolution, fragilise le droit du promoteur sur la terre et peut dans certains cas remettre en cause son maintien durable sur les lieux.

Au-delà de l'aspect « sécurisation foncière », cette réalité contribue également à ce que les processus d'accumulation en capital des Mélanésiens résidents en tribu ne puissent généralement avoir lieu qu'en dehors de l'espace tribal, en particulier à travers le salariat (voir chapitre 3.6).

Les limitations en terres à bonne valeur agricole en milieu mélanésien et celles liées aux processus d'accumulation capitaliste donnent à penser que le modèle classique de l'exploitation agricole pourrait dans la plupart des cas ne jouer qu'un rôle marginal comme moteur du développement en tribu et de l'intégration des populations mélanésiennes au modèle productiviste/marchand. Cette hypothèse devra être approfondie dans la suite des travaux en portant une attention toute particulière aux conditions d'émergence des expériences de production agricole « moderne » conduites par des mélanésiens.

## **6) Des marchés agricoles restreints, saturés et fluctuants.**

Une des principales contraintes à laquelle doivent faire face les exploitations agricoles de la province Nord et du reste du territoire, est le caractère restreint et saturé de la plupart des marchés agricoles (voir Loch B. in Mercoiret et al 1999).

Cette situation est particulièrement affirmée dans les filières administrées qui bénéficient d'interventions de la puissance publique pour gérer les flux et garantir les prix payés au producteur.

Le marché de la viande bovine est aujourd'hui saturé et limite l'expansion des systèmes bovins-viande. La problématique est la même pour les filières porcines ou céréales (Pédelahore 2000) où après une phase de croissance rapide, qui confirme la réactivité des producteurs du Nord dès lors qu'un marché sécurisé leur est offert, les capacités d'absorption sont en voie de saturation.

Cette saturation des filières administrées génère des stratégies de lobbying, de clientélisme parfois et d'âpres négociations pour la répartition de ces marchés.

La situation des filières fruits, maraîchage et légumes de plein champ (pastèque, melon, oignon, igname mécanisé ...) également rapidement saturée, sauf pour quelques produits exportés (litchi, squash...), génère également de fortes concurrences entre les différents producteurs et les différentes zones du territoire et introduit un niveau de risque souvent élevé pour ces spéculations.

---

<sup>27</sup> « La société kanak est une société fortement hiérarchisée et qui présente des statuts distincts fondés sur l'ancienneté, elle-même manifestée par des noms de terre d'où l'on tire son identité lignagère. Les signes extérieurs de richesse acquis par les gains monétaires, soulignent un écart d'ordre économique qui n'est pas pris en compte dans le jeu des relations sociales effectives et dominantes »... « tant et si bien que sur le plan économique prévalent un discours et une pratique fortement égalitariste ». « De surcroît les différences de fortune ont mauvaise presse et alimentent la jalousie de sorte que, pour échapper au qu'en dira t'on, chacun veille à ne pas dépasser la norme admise ». (Bensa A. et Freyss J. 1994).

La connaissance des réseaux de distribution et de la situation du marché, et la proximité géographique, jouent un rôle important pour la survie des exploitations s'impliquant dans ces spéculations.

Ainsi sous une apparente diversité importante des systèmes de production, le contexte calédonien limite le nombre de spéculations ou de systèmes viables et conduit à un niveau de risque qui explique en partie l'importance du développement de la pluri-activité chez les agriculteurs européens ou mélanésiens.

## **7) Une forte pluri-activité des ménages agricoles.**

Si les conditions pédo-climatiques et de marché rendent risquée l'activité agricole et incitent les ménages agricoles à diversifier leurs sources de revenu, il faut également remarquer que le difficile accès au salariat pour tous, les fluctuations du marché de l'emploi (récession des années 70 après le boum du Nickel) et les aspects patrimoniaux et identitaires les conduisent au contraire à maintenir leur activité agricole.

On assiste ainsi au développement, par les ménages, de stratégies<sup>28</sup> composites qui mêlent, selon les moyens de production de leur exploitation (foncier, matériel,...), leurs compétences et les opportunités salariales du moment, des activités agricoles et non agricoles.

Ce chapitre se basera en partie sur les données publiées du RGA antérieur (1991) car les données du dernier RGA 2002 seront présentées en détail au chapitre 3, qui traite de la typologie des exploitations agricoles.

### **7.1) Des stratégies anti-risque et d'accumulation.**

➤ Au niveau des chefs d'exploitation.

Les statistiques du RGA 1991 (ITSEE 1993a) indiquent que si 25% des chefs d'exploitation de la Province Nord consacrent un plein temps à leur exploitation, 35% y consacrent moins d'un mi-temps. Près d'un quart des chefs d'exploitation exerce une activité rémunérée extérieure. La proportion de double-actifs est plus importante sur la côte Ouest (30%) et sur l'Est que dans l'extrême nord du fait des opportunités de travail salarié (ITSEE 1993a). Ces revenus non-agricoles jouent un rôle important dans la conduite et la survie de l'exploitation agricole ainsi que l'a mis en évidence Carl Frosio (Frosio C. 1998) pour la vallée de la Pouembout.

Cette dernière étude, menée sur 32 exploitations, montre qu'un nombre important des exploitations enquêtées (2/3 des élevages) ont des revenus agricoles en dessous du SMG<sup>29</sup> voire même négatifs (1/3 des élevages).

---

<sup>28</sup> Ainsi que le précise Elsa Faugère (Faugère E. 1996) l'utilisation du terme « stratégie » n'implique pas que les acteurs « programment et planifient leur comportements de façon systématiquement rationalisée et rigide, mais qu'ils évoluent plutôt dans un contexte d'incertitudes où ils font des choix souvent plus dus aux hasards qu'à de quelconques calculs »

<sup>29</sup> SMG = Salaire Minimum Garanti, équivalent à environ 76.000 FCFP net/mois

La principale cause de ces mauvais résultats est, selon l'auteur, relative à l'importance des investissements en matériel (les charges d'amortissement du matériel représentent plus de 50% du produit brut pour l'élevage) et aux remboursements des crédits d'équipement (ils représentent 56% de la VAN<sup>30</sup>) mal ou peu valorisés sur l'exploitation.

La survie ou la reproduction de l'exploitation et du ménage agricole n'est possible que grâce à l'existence de revenus extérieurs qui varient de 200.000 FCF/an à 6 millions et représentent souvent l'essentiel des revenus des ménages. Ainsi, les revenus non agricoles moyens (3.3 millions/exploitation) représentent deux fois le montant des revenus agricoles moyens (1.7 millions / exploitation) pour les exploitations d'élevage enquêtées.

Exprimé autrement, il est possible de remarquer que l'existence de revenus extérieurs permet à certains agriculteurs un sur-équipement qui n'est pas rentabilisable dans leur contexte de production (faibles surfaces concernées, spéculations choisies de faible rapport ...).

Ce travail souligne donc l'importance de la prise en compte des revenus non-agricoles dans la caractérisation des stratégies technico-économiques des exploitations.

#### ➤ Au niveau des ménages

Ces stratégies composites se retrouvent également au niveau des différents membres du ménage.

Les données de 1991 (ITSEE 1993a) indiquent que la population agricole du territoire comprend 44% d'enfants, d'élèves et d'étudiants, 44% d'actifs, qui se répartissent en 32.6% d'actifs agricoles et 11.3% d'actifs non agricoles, et 12% d'inactifs. Les chiffres relatifs à l'ensemble du territoire mettent en évidence l'importance des actifs non agricoles en tribu (ITSEE 1993b) : ils représentent 22% de la population agricole en tribu.

C'est en province Nord que le taux d'actifs agricoles est le plus élevé puisque plus du quart de la population agricole se déclarent exploitants et 16% aides familiaux agricoles (ITSEE 1993a). Cependant, il faut remarquer que 8% des actifs déclarent travailler à l'extérieur de l'exploitation (80% de ces actifs extérieurs sont des salariés).

Ces données statistiques recouvrent par exemple le fait que les épouses de certains exploitants « à temps plein » sont salariées et leurs revenus jouent un rôle souvent déterminant dans le maintien et la reproduction de l'exploitation agricole ou le lancement d'une activité d'entrepreneuriat privé.

Il est donc important que les enquêtes ou le traitement des données qui seront réalisées retiennent l'unité familiale et non le chef d'exploitation comme unité d'observation pour l'enregistrement de la pluri-activité.

De même, des personnes absentes du foyer de recensement peuvent également participer de façon importante aux revenus de l'unité familiale. Ce cas est courant dans les unités familiales recensées en tribu où un certain nombre de membres originaires de la famille, résidant en dehors de l'espace tribal, envoient régulièrement une partie de leurs revenus à leur groupe familial d'origine (parents...).

---

<sup>30</sup> Valeur Ajoutée Nette = produit brut – consommations intermédiaires – somme des amortissements du matériel

- Au niveau des parcours de vie : processus d'accumulation et transferts de capitaux entre le secteur salarial ou entrepreneurial et le secteur agricole.

Les statistiques ne comptabilisent que les pluri-actifs menant au moment de l'enquête une activité agricole et une autre activité. Ces données sous-estiment probablement les stratégies de pluri-activité qui s'établissent également dans les trajectoires de vie des ruraux européens et mélanésiens.

Pour certains mélanésiens l'un des schémas en vigueur, et ce, depuis plusieurs générations, consiste en un investissement fort des classes d'âge jeunes vers la recherche d'emploi dans les zones minières ou urbaines (voir contribution de Djama M. in Mercoiret et al. 1999, Faugère E. 1996).

Si l'emploi est permanent et correctement rétribué, les individus maintiendront cette activité salariée jusqu'à leur retraite. Ils pourront pour certains d'entre eux réinvestir dans l'activité agricole au moment de leur retraite qui correspond au retour à la tribu pour ceux qui avaient dû la quitter.

Si l'emploi est précaire ou s'avère non satisfaisant, la personne est contrainte de construire sa vie sur un aller-retour entre le milieu tribal où elle mène des activités agricoles de subsistance, et des périodes de salariat (dans la mine, les bâtiments, les chantiers de routes...) qui lui permettent d'améliorer ses entrées monétaires et son niveau de vie.

Pour l'ethnie mélanésienne, l'accès à des revenus salariaux obtenus hors tribu constitue généralement le passage obligé des processus d'accumulation en capital. Les opportunités de revenus en tribu sont rares et la légitimité des pratiques marchandes et de l'enrichissement individuel est généralement peu reconnue dans l'espace coutumier.

Dans un certain nombre de cas une partie de l'argent accumulé durant la période salariale peut être réinvestie dans l'outil de production agricole (petite mécanisation, main d'œuvre salariée, plants...) et permettre l'accroissement de l'activité productrice.

Pour les calédoniens d'origine européenne, l'accès à l'éducation et aux postes correctement rémunérés a entraîné un mouvement important d'abandon du secteur agricole au profit du secteur tertiaire mais on observe également des retours à la terre après une période d'accumulation dans d'autres secteurs (saliariat, entrepreneuriat...) ou au moment de la retraite. Ici également, comme pour l'ethnie mélanésienne, une part des capitaux dégagés des autres secteurs d'activité peut être ré-investie dans une activité agricole (achat d'une exploitation, créations de nouveaux ateliers productifs, mécanisation, irrigation...).

Ces trajectoires d'activité des ruraux calédoniens génèrent des transferts financiers importants entre les secteurs salariaux et entrepreneuriaux et le secteur agricole qui expliquent la création ou la permanence d'un nombre non négligeable d'exploitations agricoles.

Il sera donc important lors des enquêtes et de l'analyse des données de veiller à préciser les trajectoires de vie des exploitants et de tenter d'obtenir des informations concernant les diverses sources des capitaux ayant permis la création ou le maintien de l'exploitation.

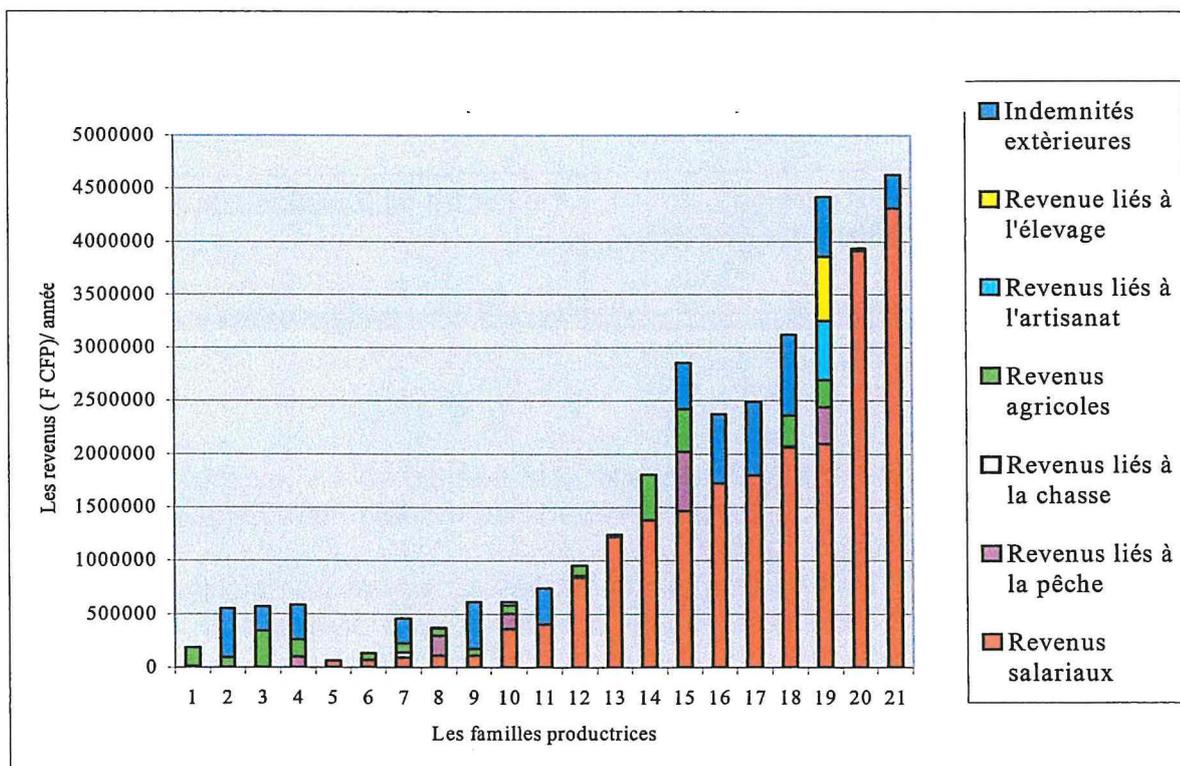
## 7.2) Des niveaux de salaire attractifs qui déterminent les différenciations matérielles de la plupart des ménages ruraux.

L'activité minière et les transferts métropolitains génèrent un niveau de salaire important et un coût de la vie élevé. Si la production agricole peut pour certaines exploitations dégager des revenus importants, cette activité ne génère que peu de revenus pour la plupart des petits agriculteurs européens ou mélanésiens et explique leur propension à saisir les occasions d'accès au salariat pour garantir le niveau de vie familial.

Remarquons que, en particulier en milieu mélanésien, bien souvent une culture (même d'igname) peut-être abandonnée ou peu suivie si un emploi, même temporaire, se présente car ce dernier offre des rémunérations généralement sans commune mesure avec celles procurées par (ou économisées grâce à) la parcelle agricole. Les données recueillies par certains chercheurs (Carine Esculier 2000, Djama M. in Mercoiret et al 1999) montrent bien que la différenciation matérielle des ménages en tribu, y compris pour ceux n'ayant pas accès à des emplois permanents, découle essentiellement des revenus salariaux et non des activités agricoles ou rurales (pêche, chasse, artisanat...).

Ainsi, à Ouélisse, Carine Esculier (Esculier C. 2000) a montré que les écarts de revenus monétaires annuels entre les 21 ménages enquêtés de la tribu vont de 60.000 FCFP à 5 millions. Le graphique n°15 ci-dessous montre l'importance des revenus salariaux (69% du total) dans les processus de différenciation matérielle des ménages.

Graphique n° 15 : Les différentes sources de revenus par famille (tribu de Ouélisse)



Source : Carine Esculier 2000

Ainsi Marcel Djama (M. Djama in Mercoiret et al 1999) suite à des enquêtes réalisées en province Nord, indique que, même pour les ménages où aucun des deux membres du couple ne bénéficie d'une activité salariale permanente, la part des revenus provenant des activités salariales et des prestations qui leurs sont liées représente 54% des revenus totaux, loin devant les revenus liés à la vente des produits agricoles (19%), ou de la chasse (3%) et de la pêche (9%), ou aux transferts sociaux (13%),

Les enquêtes réalisées sur la province des Iles Loyauté (Pédelahore et al 2002b) auprès de 26 agriculteurs apportent des données similaires (voir tableau n° 16 ci-dessous).

Tableau n°16 : Structure des revenus des promoteurs enquêtés.

	LIFOU	MARE
Revenus monétaires agricoles	60% ont des revenus agricoles inférieurs à 100.000 FCFP/an Une moyenne générale de 250.000 FCFP/an	60% ont des revenus agricoles annuels compris entre 100.000 et 2,5 millions de FCFP Une moyenne générale de 1 million FCFP/an.
Revenus monétaires non agricoles	70% ont des revenus non agricoles supérieurs à 500.000 FCFP/an Une moyenne générale de 3,4 millions FCFP/an	47% ont des revenus non agricoles inférieurs à 100.000 FCFP/an Une moyenne générale de 900.000 FCFP/an
Revenus totaux	De l'ordre de 3.7 millions de FCFP/an	De l'ordre de 2 millions de FCFP/an

Source : Pédelahore et al 2002b.

Ces processus de différenciation matérielle semblent-ils en accélération et ne vont pas sans poser des interrogations par rapport au modèle hiérarchique-égalitaire coutumier (Bensa A. et Freyss J 1994).

Ces travaux, même s'ils sont partiels et doivent être confirmés par des relevés dans d'autres tribus, indiquent que l'accès à une activité salariée constitue un critère fort de différenciation des ménages agricoles et que cet élément devra être retenu comme l'un des critères essentiels du cadre typologique proposé.

## 8) Des objectifs multiples assignés à la production agricole.

Si la recherche de revenus monétaires constitue l'un des éléments structurants des stratégies des ménages, la production agricole se voit assigner des objectifs d'autosuffisance alimentaire ou d'échanges coutumiers qui, en particulier en milieu mélanésien, dépassent largement la fonction commerciale.

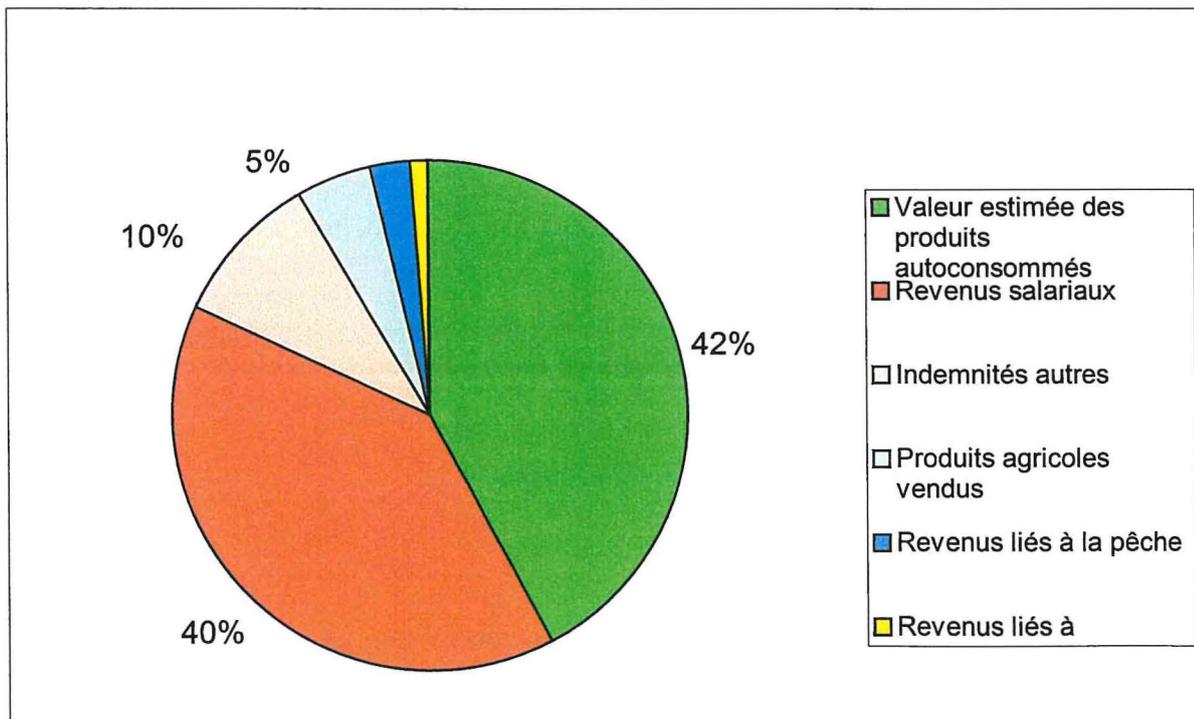
Certains travaux de recherche apportent des premiers éléments permettant de quantifier l'importance respective de ces différentes valorisations de la production agricole.

Les travaux réalisés en 2001 par Raymond Tyuienon, sur huit familles de la tribu de Gélima, dans la zone de Canala (Sabourin et al 2002) relatifs à la valorisation des produits agricoles en tribu indiquent que :

- 37% de la production agricole est auto-consommée,
- 56% est destinée à l'échange coutumier et aux dons
- 6.5% est vendue

Un travail précis de mesure de la totalité des parcelles de culture mené par Carine Esculier (Carine Esculier 2000 et Pédelahore et al 2002a) sur la tribu de Ouélisse indique que si les revenus monétaires issus de la vente des produits agricoles ne représentent que 2.5 millions de FCFP et donc 8% des revenus monétaires totaux de la tribu, la valeur des produits agricoles auto-consommés ou échangés coutumièrement serait estimée<sup>31</sup> à environ 23 millions de FCFP et donc 42% de la valeur totale créée par la tribu (55.5 millions de FCFP/an).

Graphique n°17 : Création de valeur au niveau de la tribu de Ouélisse



Source : Pédelahore 2002a à partir des données de Carine Esculier 2000

<sup>31</sup> Ce montant semble en partie surestimé du fait de la déclaration de rendements moyens probablement supérieurs à la réalité.

Il est d'ailleurs significatif de constater que lors de la restitution de ces résultats aux habitants de cette tribu l'importance de la valeur ajoutée totale créée par la production agricole a constitué une source d'étonnement pour les intéressés.

Si ces travaux demandent à être confirmés par des mesures sur un échantillon de tribus plus important, ils indiquent tout de même l'importance de la prise en compte des objectifs non marchands de la production agricole dans la définition du cadre typologique.

## **9) Un attachement fort à la terre et aux modes de vie ruraux.**

Le maintien d'une activité agricole dans les unités familiales bénéficiant de revenus non agricoles substantiels ne s'explique pas seulement pas des stratégies anti-risques mais traduit également l'attachement culturel des ruraux calédoniens à la terre.

En milieu mélanésien cette réalité est forte puisque l'identité des clans kanak est directement rattachée au terre originel (Doumenge 1982) et à la culture de l'igname dont les échanges cérémoniels sont à la base du maintien et de la consolidation des liens sociaux et des alliances. De plus, le terroir tribal a constitué pendant plus d'un siècle le lieu de préservation et de transmission de la culture et des liens humains de la société kanak face à un « monde extérieur » dominé par les références coloniales ou celles du système productiviste-marchand.

Le maintien ou le retour à l'activité agricole est donc bien plus que la recherche d'une autosuffisance alimentaire ou de revenus complémentaires; elle participe directement à l'inscription de l'individu dans l'espace et dans son groupe humain de référence.

Les Calédoniens, d'origine européenne, issus du milieu rural présentent également un attachement à la propriété familiale et à la vie « en brousse » et cherchent à maintenir cette propriété dans leur patrimoine, même si la rentabilité ce celle-ci n'est pas avérée ou impose des sacrifices financiers. On peut penser que le niveau élevé des salaires et la modestie des impôts fonciers en Calédonie rendent ces pratiques plus fréquentes que dans d'autres contextes.

## **10) Conclusion**

Les facteurs de différenciation des systèmes de production et d'activité présentés dans ce chapitre font apparaître une réalité agricole contrastée et multifonctionnelle et permettent d'établir le cadre typologique dont les résultats sont présentés dans le chapitre suivant.

## **3<sup>ème</sup> PARTIE : TYPOLOGIE ET STRATEGIES DES MENAGES AGRICOLES**



# 1) Typologie des systèmes d'activité des exploitations agricoles.

Les données statistiques disponibles les plus complètes et les plus récentes sur la description des systèmes de production et d'activité des ménages agricoles sont celles du recensement agricole de 2002.

Cette base de données et celle de 1991 (RGA 1991) seront utilisées pour la caractérisation des évolutions en cours et l'établissement de cette première typologie.

Le chapitre précédent a présenté les facteurs de différenciation qui ont présidé à l'établissement des différents types d'exploitation. C'est sur la base de ces facteurs de différenciation qu'un premier cadre typologique (voir annexe n°1a) avait été présenté dans le document précédent réalisé<sup>32</sup> par le programme SRDL. Ce document avait proposé de baser la réalisation d'une typologie des ménages agricoles sur les critères de différenciation suivants :

- La forme ou statut de l'exploitation : familiale, collective, entrepreneuriale
- La finalité de l'exploitation : commerciale ou domestique
- La situation de mono ou de pluri-activité du chef d'exploitation et des différents membres du ménage
- L'existence, ou non, de revenus non agricoles dans l'unité familiale

Le cadre typologique proposé dans le document précédent a été légèrement remanié et la version qui est utilisée ici figure en annexe n°1b . Ce cadre typologique est appliqué aux exploitations de la province Nord et également à l'ensemble des exploitations de la Nouvelle-Calédonie pour permettre de comparer les résultats de cette province avec ceux de l'ensemble du territoire et avec ceux des autres provinces.

Les résultats sont présentés en précisant tout d'abord les données et remarques relatives aux données de 2002 puis en comparant celles de 1991 avec celles de 2002 pour caractériser les évolutions en cours.

## 1.1) Typologie des systèmes d'activité pour le RGA 2002.

Ce chapitre présentera d'abord les données concernant le premier niveau de stratification de la typologie relative au statut de l'exploitation pour s'intéresser ensuite à la typologie générale des seules exploitations de statut familial.

---

<sup>32</sup> Pédelahore P. et Bonnal P. 2003 : Systèmes de production et d'activité des ménages agricoles de la province Nord. Synthèse des données existantes et proposition de cadre typologique. IAC, Nouméa.

### 1.1.1) Le statut de l'exploitation.

Cette information issue de la question « statut de l'exploitation »<sup>33</sup> du RGA 2002 indique que plus de 95% des exploitations de la Nouvelle-Calédonie et de la province Nord sont de type familial ainsi que l'illustre le tableau n°18 ci-après.

Ces exploitations familiales regroupent également autour de 95% de la population agricole et de l'ordre de 85% des surfaces agricoles utilisées et du poids économique des différentes exploitations du territoire (voir précisions sur le tableau n°18 ci-dessous) .

La seule particularité de la province Nord par rapport aux données concernant la NC est une importance légèrement supérieure des exploitations collectives (groupement GIE ou groupement de fait) et une faible représentation de la forme entrepreneuriale qui est plus développée en province Sud. Cette particularité rend compte de l'importance des effectifs des GIE, en particulier d'élevage, créés en province Nord sur des terres de GDPL issus de la réforme foncière et sur les fortes dynamiques d'entreprises agricoles en province sud et en particulier autour du grand Nouméa.

Tableau n°18 : Importance des différents types de statut pour les exploitations.

PROVINCE NORD								
Type d'exploitation	Importance du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en milliers de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	2127	95.4	103.320	84.9	7.981	94.8	13.795	87.6
Collective	73	3.3	12.676	10.4	342	4.1	1152	7.3
Entrepreneuriale	29	1.3	5127	4.2	84	1.0	784	4.9
Autres	1	0.0	504	0.4	11	0.1	53	0.3
total	2230	100	100	100	8418	100	15.748	100
NOUVELLE CALEDONIE								
Type d'exploitation	Importance du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en millier de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	5318	95.4	207.396	83.7	20.359	96	34.323	85
Collective	104	1.9	15.981	6.4	435	2	1.582	39
Entrepreneuriale	120	2.2	23.339	9.4	385	1.8	4.067	10
Autres	32	0.6	1.161	0.5	32	0.2	272	0.6
Total	5574	100	247.878	100	21.212	100	40.245	100

Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

<sup>33</sup> Ce statut de l'exploitation correspond au statut juridique déclaré par l'exploitant lors du RGA. Les données sont légèrement différentes si l'on caractérise l'exploitation familiale par les situations où la main d'œuvre familiale est supérieure à la main d'œuvre salariée, et les exploitations de type entrepreneuriales par celles où la main d'œuvre salariée est supérieure à la main d'œuvre familiale. Les faibles différences statistiques notées entre ces deux modes de caractérisation du statut de l'exploitation nous conduisent cependant à maintenir le statut déclaré par l'exploitant. Il faut simplement garder à l'esprit que certaines exploitations dites familiales fonctionnent essentiellement à base de main d'œuvre salariée et que pour certaines entreprises agricoles la main d'œuvre familiale reste majoritaire.

### 1.1.2) Typologie des exploitations familiales.

Cette typologie ne portera que sur les exploitations à caractère familial pour lesquelles il est possible de caractériser la mono ou pluri-activité des membres du ménage et donc l'ensemble des critères de stratification retenus :

- La forme ou statut de l'exploitation : familiale, collective, entrepreneuriale
- La finalité de l'exploitation : commerciale ou domestique
- La situation de mono ou de pluri-activité du chef d'exploitation et des différents membres du ménage
- L'existence, ou non, de revenus non agricoles dans l'unité familiale

Sur la base de ces quatre critères de différenciation, quatre types principaux et huit sous-types ont été déterminés pour caractériser les systèmes d'activité des exploitations familiales recensées en 2002 :

- Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande<sup>34</sup> et non pluri-active<sup>35</sup>
  - Sous type 1.1 : sans revenus non agricoles<sup>36</sup>
  - Sous type 1.2 : avec revenus non agricoles
- Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active
  - Sous type 2.1 : pluri-activité du chef d'exploitation avec ou sans un autre membre du ménage pluri-actif
  - Sous type 2.2 : chef d'exploitation mono-actif (agriculteur pur) avec un autre membre du ménage pluri-actif.
- Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active
  - Sous type 3.1 : sans revenus non agricoles
  - Sous type 3.2 : avec revenus non agricoles
- Type 4 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active
  - Sous type 4.1 : pluri-activité du chef d'exploitation avec ou sans un autre membre du ménage pluri-actif
  - Sous type 4.2 : chef d'exploitation mono-actif (agriculteur pur) avec un autre membre du ménage pluri-actif.

Les résultats de ce cadre typologique appliqué aux 5318 exploitations familiales du RGA 2002 sont présentés dans les deux chapitres suivants. Le premier présente les données pour les différentes provinces et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, le second les présentera en différenciant les exploitations situées « en tribu » et celles situées « hors tribu ».

---

<sup>34</sup> Le caractère à « dominante marchande ou non marchande » est déterminé à partir du pourcentage estimé de produits commercialisés par l'exploitation. Si l'exploitation commercialise plus de 50% du volume total de ses produits elle est dite à dominante marchande et si elle commercialise moins de 50% elle est dite à dominante non marchande (voir détails des modes de calcul en annexe n°2).

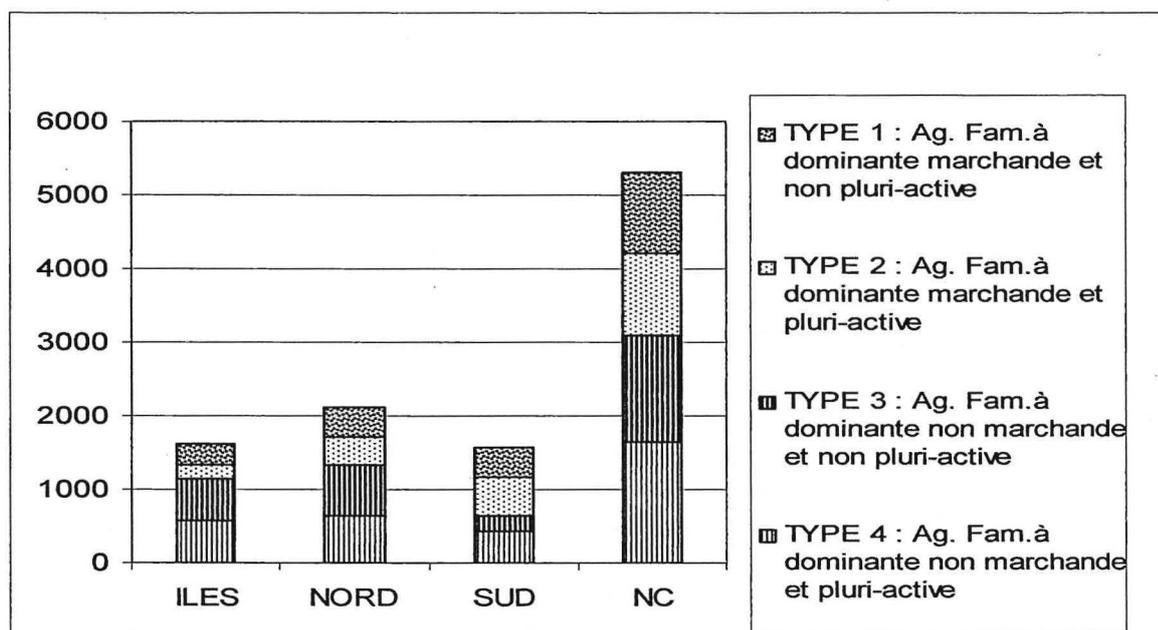
<sup>35</sup> La pluri-activité des différents membres du ménage est établie à partir des déclarations de profession principale et secondaire des personnes enquêtées. Si leur activité principale ou secondaire est une activité leur procurant des revenus monétaires (salaires, entreprises économiques...) ces personnes sont considérées comme pluri-actives (voir détails des modes de calcul et conventions en annexe n°3).

<sup>36</sup> L'existence de revenus non agricoles est basée sur la déclaration des personnes enquêtées lors du RGA. Toute exploitation dont l'un des membres a déclaré recevoir des revenus non agricoles est classée « avec revenus non agricoles ».

⇒ Une présentation des données par province.

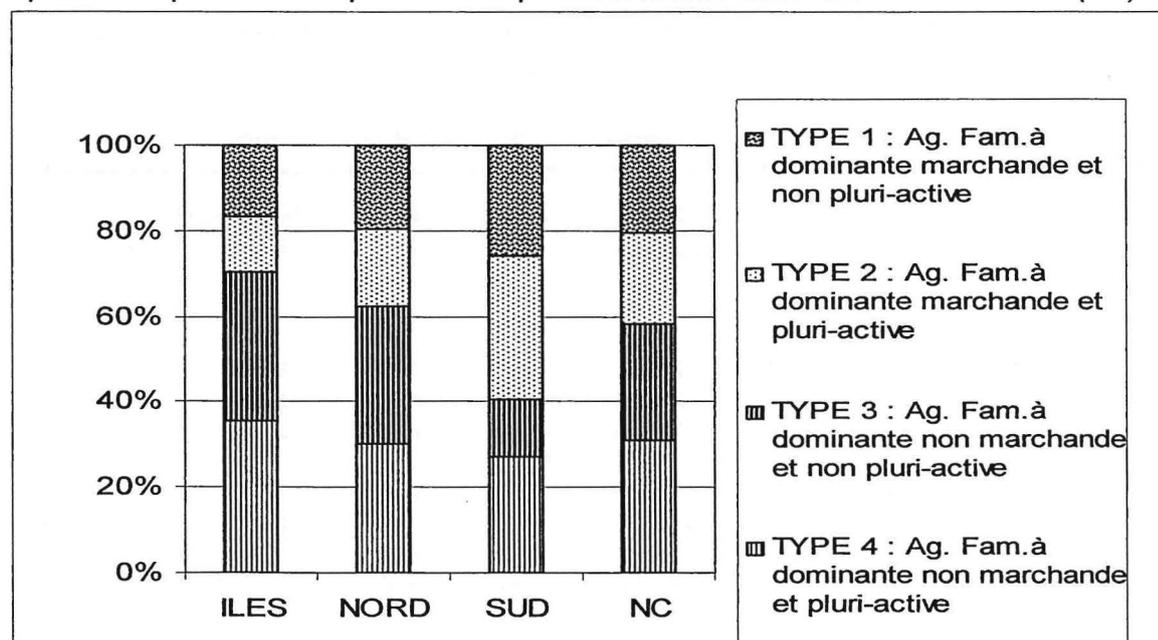
Les graphiques n°18 et n°19 ci-après (voir également les données et graphiques en annexes n°4 et n°5 pour les types et sous-types) présentent les données pour chacune des trois provinces et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Graphique n°19 : Effectifs des différents types d'exploitations pour les trois provinces (Iles, Sud et Nord) et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC).



Source : Nos calculs à partir des données du RGA 2002

Graphique n°20 : Importance, en pourcentage des effectifs, des différents types d'exploitations pour les trois provinces et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC).



Source : Nos calculs à partir des données du RGA 2002

L'analyse de ces différents graphiques conduit aux remarques suivantes :

- Une majorité (58.3%) des exploitations familiales calédoniennes recensées par le RGA 2002 poursuivent des objectifs à dominante non marchande. Cette importance des objectifs à dominante non marchande est particulièrement forte dans le Nord (62.4%) et dans les îles (70.5%) alors qu'elle ne se vérifie pas en province Sud (40.6%). Ces différences régionales sont en partie dues à la polarisation commerciale exercée par le grand Nouméa et aux différents types de population agricole concernés par ce recensement (voir en particulier les données du chapitre n°2 sur la distribution communale des effectifs en tribu et hors tribu).
- Une forte majorité (80%) des exploitations calédoniennes ou de la province Nord fonctionnent sur des modèles économiques basés en partie sur des revenus non agricoles. Ces derniers proviennent des revenus générés par les activités non agricoles (salarariat, entrepreneuriat...) pour les deux tiers des exploitations concernées et d'autres sources de revenus (immobilier, placements, transferts...) pour 1/3 des exploitations concernées (voir chiffres précis en annexe n°4). Ces apports de revenus non agricoles sont plus fréquents en province Sud (85.3% des exploitations sont concernées) que pour les autres provinces (76.7% pour la province des îles et 79.7% pour celle du Nord).
- Environ la moitié des exploitations calédoniennes et de celles de la province Nord sont basées sur la pluri-activité de l'un ou de plusieurs des membres du ménage (voir données précises en annexe n°4).

Ces trois remarques indiquent que le modèle productiviste-marchand, basé sur une professionnalisation des agriculteurs, ne traduit la réalité de fonctionnement que d'une minorité des effectifs des exploitations calédoniennes. En effet, les exploitations à orientation majoritairement marchande, ne bénéficiant que de revenus agricoles, et ne présentant pas de pluri-activité de l'un des membres du ménage ne regroupent que 10.1% des exploitations calédoniennes.

Au-delà de leur importance au niveau des effectifs, il est utile d'analyser le poids de ces différents types d'exploitations au regard d'autres critères permettant de juger de leur impact sur la mise en valeur de la ressource foncière, de la production agricole et de la permanence d'un tissu rural actif pouvant jouer un rôle d'intégration sociale et économique.

Le tableau suivant (tableau n°21) indique les caractéristiques des différents types d'exploitations familiales pour la province Nord et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (les précisions chiffrées concernant l'ensemble des provinces sont présentés dans les annexes n°6 à n°8).

Tableau n°21 : Caractéristiques des différents types d'exploitations.

PROVINCE NORD								
Type d'exploitation	Importance du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en milliers de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	416	19.6	43.228	41.8	1204	15.1	4628	33.5
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	384	18.1	41.497	40.2	1613	20.2	5217	37.8
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	686	32.3	8.984	8.7	2190	27.4	1849	13.4
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	641	30.1	9.611	9.3	2974	37.3	2099	15.2
<b>total</b>	<b>2127</b>	<b>100</b>	<b>103.320</b>	<b>100</b>	<b>7981</b>	<b>100</b>	<b>13794</b>	<b>100</b>
NOUVELLE CALEDONIE								
Type d'exploitation	Importance du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en millier de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	1097	20.6	88.885	42.9	3.157	15.5	12.809	37
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	1117	21	84.679	40.8	4.645	22.8	13.283	39
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	1459	27.4	13.376	6.4	4.920	24.2	3.407	10
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	1645	30.9	20.454	9.9	7.637	37.5	4.822	14
<b>total</b>	<b>5318</b>	<b>100</b>	<b>207.397</b>	<b>100</b>	<b>20.359</b>	<b>100</b>	<b>34.323</b>	<b>100</b>

Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

Ces données traduisent bien le poids important des exploitations familiales à dominante non marchande (types 3 et 4) au niveau du maintien d'un tissu rural actif puisque ces deux types regroupent 64.7% de la population agricole familiale pour la province Nord et 61.7% pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Ces deux types d'exploitations sont par contre peu dotées en foncier puisqu'elles ne détiennent que 18% de la surface agricole utilisée en province Nord et 16.3% pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ces deux types d'exploitations ne représentent de ce fait qu'un pourcentage de 28.6% en province Nord, et de 24% pour l'ensemble de la Calédonie, de la valeur créée<sup>37</sup> par cette agriculture familiale.

Il faut cependant remarquer que ce poids économique présente un pourcentage supérieur à celui du foncier détenu par ces deux types d'exploitations. On peut donc penser que ces exploitations mettent en œuvre des systèmes de production valorisant globalement mieux la ressource foncière que les exploitations à finalité à dominante marchande (types 1 et 2).

Par contre les exploitations agricoles du type 3 et 4 génèrent une valeur ajoutée par membre du ménage plus faible que les types 1 et 2 puisqu'ils sont dans le premier cas 12557 individus à se partager une valeur créée estimée à seulement 8.2 millions de points et dans le second cas 7802 individus créant une valeur estimée à 26.1 millions de points. Le rapport de ces deux grandeurs donne donc 650 points/individu dans le premier cas et 3350 points/individu dans le deuxième cas. Les individus appartenant aux exploitations des types 1 et 2 génèreraient une valeur ajoutée cinq fois supérieure à ceux des types 3 et 4. Ce résultat est à rapprocher du fait que les surfaces agricoles utilisées moyennes sont de 78.4 ha pour les exploitations à dominante marchande et 10.8 ha pour celles à dominante non marchande. Remarquons enfin que le caractère mono ou pluri-actif des différents membres du ménage n'a que de faibles incidences sur les surfaces moyennes utilisées par exploitation.

Ces différentes caractéristiques traduisent bien l'existence de deux systèmes distincts :

- Une agriculture familiale à dominante non marchande, peu dotée en terre, pratiquant des spéculations à valeur ajoutée à l'hectare plutôt élevée, rassemblant la majorité de la population agricole et générant peu de valeur par individu
- Une agriculture familiale à dominante marchande, concentrant la majorité des ressources foncières, pratiquant des spéculations à valeur ajoutée à l'hectare variable, détenue par une minorité de la population agricole et générant cinq fois plus de valeur par individu.

Le chapitre suivant s'attachera à préciser si cette dichotomie typologique recoupe la différenciation ethnique et spatiale caractérisée dans le RGA précédent (1991) comme « en tribu et hors tribu » ou si la réalité agraire n'est pas réductible à cet unique critère de différenciation et s'il est possible d'apporter des éléments d'information sur les dynamiques de « métissage » ou de transition entre ces deux univers.

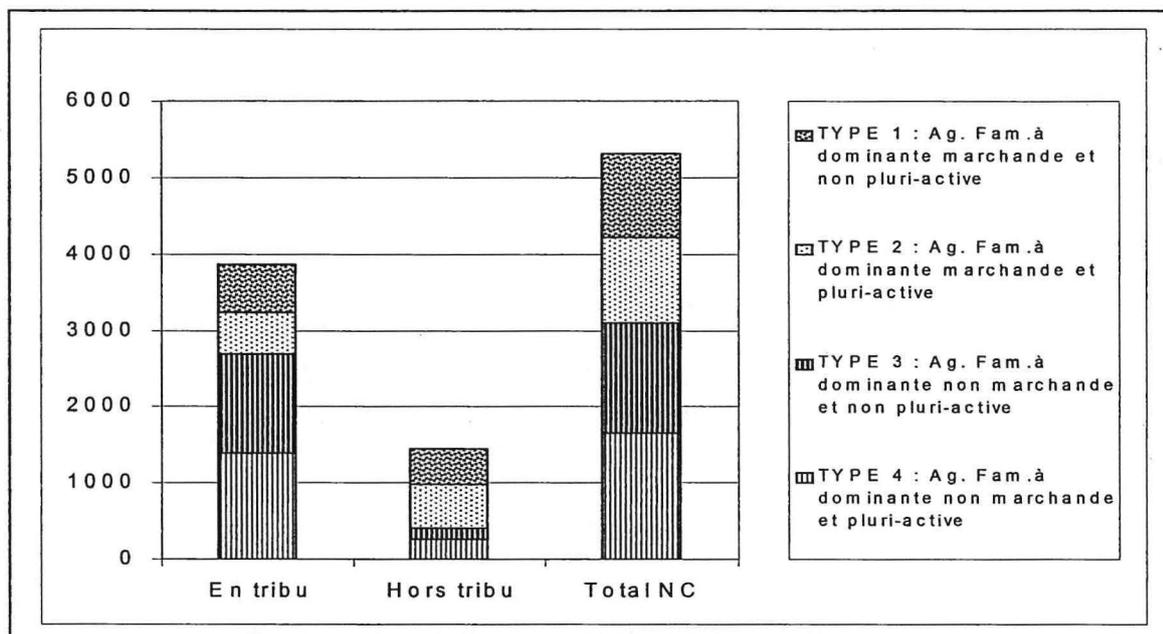
---

<sup>37</sup> Le poids économique des exploitations est ici estimé par le RGA sur la base de l'affectation d'un nombre de points donnés (barème chambre d'agriculture) par type de production (voir détails du barème de la Chambre d'Agriculture en annexe n°9). Cette donnée est donc à utiliser avec précaution car elle ne traduit qu'imparfaitement la dimension économique des productions réalisées sur l'exploitation mais elle permet tout de même de disposer d'indicateurs donnant des ordres de grandeurs relatifs utiles pour l'analyse.

⇒ Une présentation des données en tribu et hors tribu.

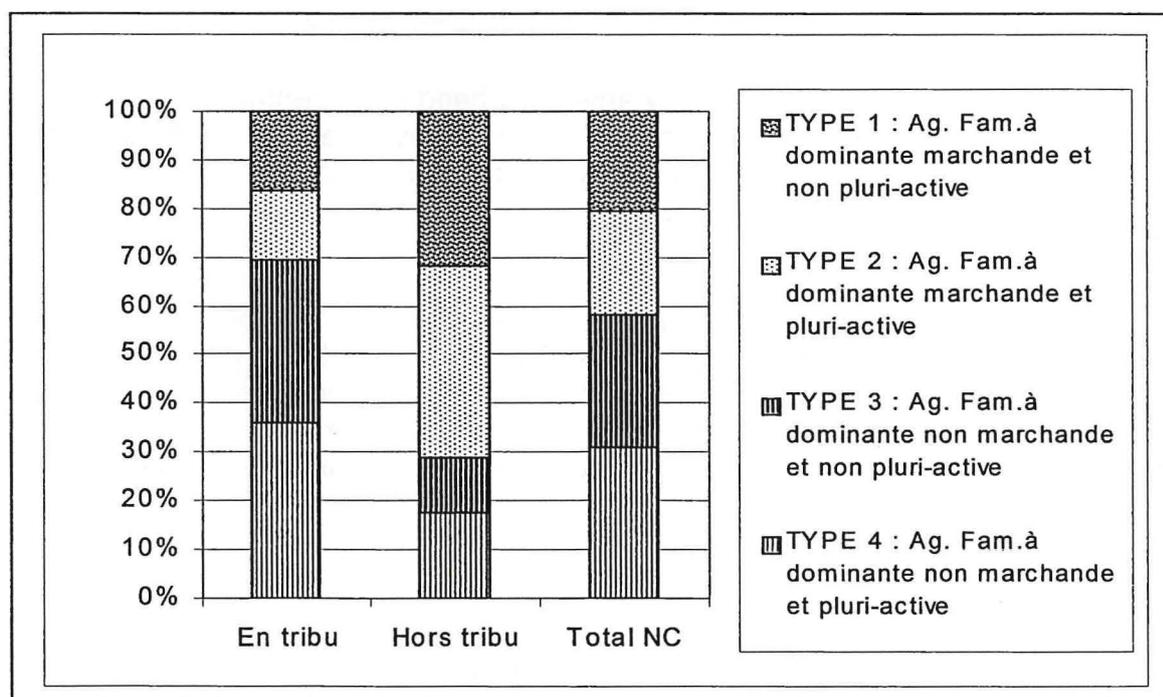
Les deux graphiques (n° 22 et 23) suivants illustrent la répartition des différents types d'exploitations selon leur situation en tribu ou hors tribu et pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Graphique n°22 : Effectif des différents types d'exploitations selon leur localisation.



Source : Nos calculs à partir des données du RGA 2002

Graphique n°23 : Importance relative des effectifs des différents types d'exploitations selon leur localisation



Source : Nos calculs à partir des données du RGA 2002

Il apparaît que si les exploitations situées en tribu sont pour 69.5% d'entre elles à dominante non marchande, près d'un tiers d'entre elles (30.5%) destinent la majorité de leurs produits à la vente. Les objectifs marchands sont donc largement présents dans les stratégies des exploitations situées en tribu et ceci d'autant plus qu'une part non négligeable des exploitations des types 3 et 4 (à dominante non marchande) destinent également une partie de leur production à la vente.

De même, si les exploitations situées hors tribu sont majoritairement (71.3%) à dominante marchande, 28.8% d'entre elles fonctionnent dans le cadre de stratégies à dominantes non marchandes. Ces exploitations « hors tribu » à dominante non marchande sont le fait de ménages ne résidant pas en tribu (mélanésiens, wallisiens, européens) pratiquant une petite agriculture domestique d'autoconsommation et d'échange au sein de leurs réseaux sociaux et également le fait de propriétaires majoritairement européens disposant d'exploitations parfois de taille importante et pouvant présenter du cheptel ou des fruitiers mais dont l'utilisation est plus liée à une activité de loisir ou patrimoniale qu'à des objectifs de production marchande et d'obtention de revenus monétaires. La majorité d'entre eux sont pluri-actifs (60%) ou retraités et la conduite de leur exploitation s'accompagne de revenus non agricoles qui leur permettent d'en prendre en charge les coûts.

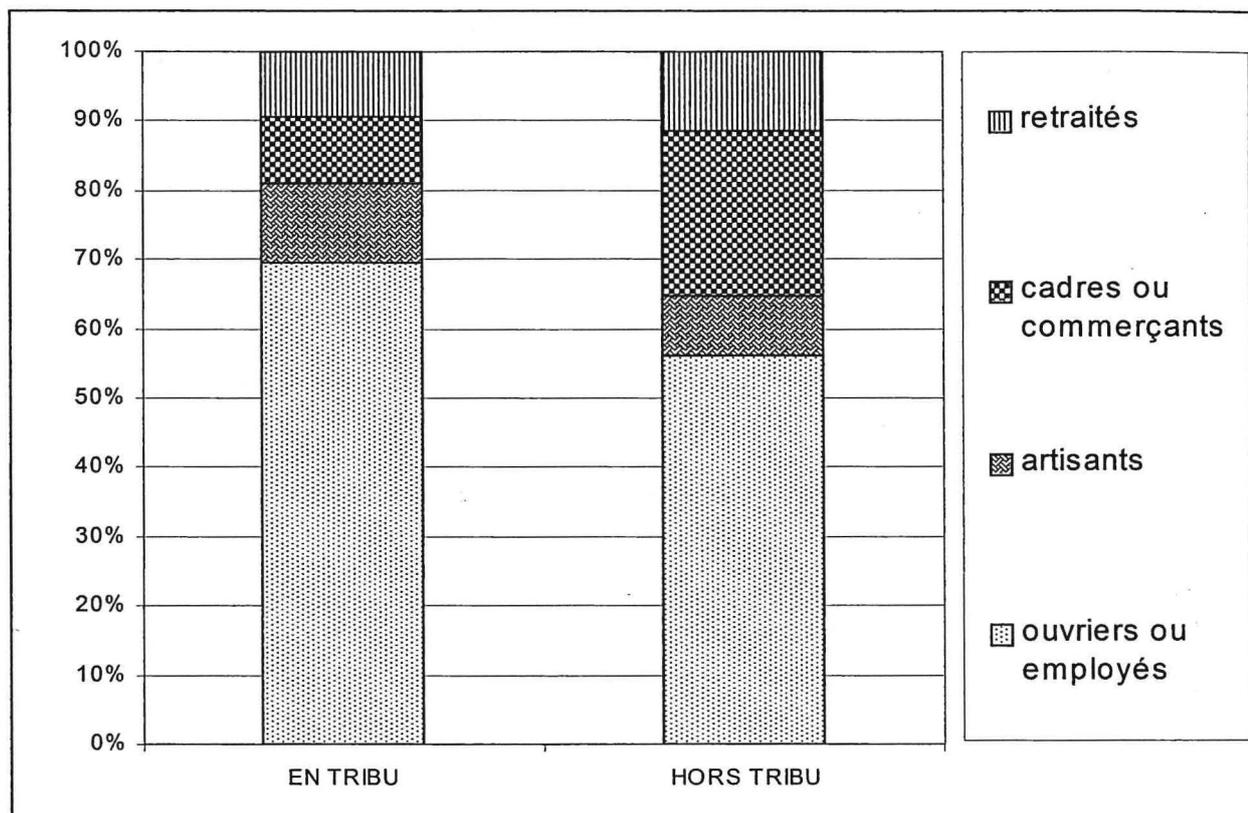
Ainsi, si l'agriculture en tribu reste majoritairement à orientation non-marchande et celle hors tribu à orientation majoritairement marchande on ne peut cependant pas simplifier la réalité en parlant d'une agriculture en tribu non marchande et d'une agriculture marchande hors tribu. Près d'un tiers des exploitations échappent à cette simplification et montrent la diversité des stratégies existantes dans ces deux espaces et leurs convergences.

En ce qui concerne la pluri-activité des différents membres du ménage, il apparaît que cette pluri-activité concerne un ménage sur deux (50.1%) pour les exploitations situées en tribu et 56.9% de ceux localisés hors tribu. Dans les deux cas cette pluri-activité est pour les deux tiers liée à la pluri-activité du chef d'exploitation seul et pour un tiers le fait de la pluri-activité des autres membres du ménage (épouse...). Ces stratégies de pluri-activité concernent donc de la même façon les exploitations hors et en tribu et traduisent des réponses similaires au contexte calédonien caractérisé par une disponibilité en opportunités salariales non négligeables (administration, travaux publics, mines, tertiaire...) qui sécurisent et améliorent les revenus du ménage.

Une analyse plus précise de cet aspect indique que si l'importance de la pluri-activité est voisine en tribu et hors tribu, les types d'emplois auxquels ont accès les chefs d'exploitation sont en partie différents. Le graphique n° 24 ci-après indique que la proportion d'employés, d'ouvriers ou d'artisans est particulièrement importante (80%) pour les chefs d'exploitations en tribu, et moins forte (65%) pour ceux situés hors tribu. A l'inverse les emplois de type cadres ou commerçants représentent de l'ordre de 20% pour les chefs d'exploitations hors tribu et la moitié (10%) pour ceux en tribu.

Ainsi, l'accès à des emplois non agricoles représente une stratégie forte pour les chefs de ménages situés aussi bien en tribu que hors tribu et une part importante des pluriactifs sont limités dans leurs capacités d'épargne et d'investissement par l'obtention d'emplois et de rémunérations généralement modestes.

Graphique n°24 : Importance des différents types d'activité non agricole pour les chefs d'exploitation pluri-actifs, en tribu ou hors tribu.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

En ce qui concerne le poids relatif des exploitations familiales non pluri-actives bénéficiant de revenus non agricoles (rente, immobilier, transferts,...) on retrouve là aussi des chiffres comparables pour les exploitations situées en tribu (29.3% du total des exploitations) ou hors tribu (26.4%) qui indiquent qu'environ une exploitation familiale non pluri-active sur deux bénéficie de revenus non agricoles. Ici encore, la stratégie de diversification et de sécurisation des revenus par l'obtention de revenus non agricoles apparaît forte aussi bien « en tribu » que « hors tribu ». La nature de ces revenus non agricoles ne figurant pas dans les données du RGA 2002 il n'est pas possible de préciser les différences de type ou de niveau selon la situation « en tribu » ou « hors tribu ».

Au-delà de ces remarques concernant les effectifs des différents types d'exploitation « en tribu » et « hors tribu » il est, comme dans le chapitre précédent, intéressant d'observer le poids de ces différentes exploitations au regard d'autres critères permettant de juger de leur impact sur la mise en valeur de la ressource foncière, de la production agricole et de la permanence d'un tissu rural actif pouvant jouer un rôle d'intégration sociale et économique.

Le tableau suivant (tableau n°25) indique les caractéristiques des différents types d'exploitations familiales « en tribu » et « hors tribu ».

Tableau n°25 : Caractéristiques des différents types d'exploitation selon leur localisation.

En tribu								
Type d'exploitation	Effectifs du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en milliers de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	635	16.4	23499	50.5	2155	13.1	2585	27.4
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	547	14.1	12003	25.8	2730	16.7	2246	23.8
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	1296	33.5	6301	13.5	4570	27.9	2252	23.8
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	1392	36.0	4702	10.1	6871	42.0	2345	24.8
<b>Total</b>	<b>3870</b>	<b>100</b>	<b>46506</b>	<b>100</b>	<b>16326</b>	<b>100</b>	<b>9429</b>	<b>100</b>
Hors tribu								
Type d'exploitation	Effectifs du type		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en millier de points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	462	31.9	65385	40.6	1002	24.8	10.224	41.0
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	570	39.4	72676	45.1	1915	47.4	11.036	44.3
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	163	11.3	7075	4.4	350	8.6	1.155	4.6
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	253	17.5	15752	9.7	766	18.9	2.477	9.9
<b>total</b>	<b>1448</b>	<b>100</b>	<b>160890</b>	<b>100</b>	<b>4033</b>	<b>100</b>	<b>24.894</b>	<b>100</b>

Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

La comparaison des caractéristiques des différents types d'exploitations selon leur localisation en tribu ou hors tribu amène les remarques suivantes :

Les exploitations situées en tribu regroupent 80% de la population agricole de la Calédonie mais seulement 25.4% de la surface agricole utilisée (22.6% de la surface agricole utile) et 27.4% de la valeur créée (estimée par le nombre de points). A l'inverse les exploitations situées hors tribu concentrent autour des trois quarts de la surface agricole utilisée (74.6%) et de la valeur créée (72.5%).

Ainsi si l'on observe bien une variation générale des surfaces disponibles ou de la valeur créée par exploitation ou membre du ménage en fonction de l'orientation marchande ou non marchande de l'exploitation que l'on soit en tribu ou hors tribu ces variations sont encore plus marquées par le critère « hors tribu » ou « en tribu » ainsi que le précise le tableau n°26 ci-après.

*Tableau n°26 : variation de certains indicateurs pour les exploitations situées en tribu ou hors tribu.*

Indicateurs	En tribu		Hors tribu	
	non marchand	marchand	non marchand	marchand
surface par exploitation (en ha)	4,09	30,04	54,87	133,78
valeur créée par exploitation (estimée en nombre de points)	1, 71	4,09	8,73	20,60
valeur créée par individu (estimée en nombre de points)	0,40	0,99	3,25	7,29

Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

Ces remarques indiquent que plus encore que des distinctions au niveau des référents culturels (mélanésiens/européens) conduisant à des objectifs différents (marchand/non marchand) ce sont bien des éléments se rapportant aux disponibilités foncières (évaluées par la Surface agricole utile) par exploitation qui déterminent fortement la structure et la valeur créée par exploitation.

Ainsi si une exploitation en tribu à orientation marchande dispose en moyenne de 7.3 fois plus de surface et génère une valeur d'environ 2.4 fois supérieure à celle d'une exploitation à orientation non marchande située en tribu, la première représente cependant 4.45 fois moins de surface utilisée et 5 fois moins de valeur créée que ce même type situé hors tribu (voir tableau n°26 ci-dessus).

Ces données statistiques montrent bien que si la réforme foncière a permis de rééquilibrer le foncier géré par les Mélanésiens et celui géré par les européens, l'importance numérique des ruraux mélanésiens et la morphopédologie souvent tourmentée des terres de réserve ou de GDPL, conduisent en milieu mélanésien à une surface cultivable par ménage relativement faible. Cette constatation d'ordre général est particulièrement prégnante sur la côte Est où la population mélanésienne est numériquement importante et s'établit sur d'étroites plaines côtières ou de petites vallées encaissées dans la chaîne centrale.

La majorité des exploitations européennes s'établissant sur la côte Ouest bénéficient de vallées alluvionnaires plus vastes et moins peuplées.

Cette différence de situation foncière se double d'une différence d'accès aux capitaux et aux savoir-faire. Ce contexte difficile n'a pas empêché le développement de dynamiques marchandes en milieu mélanésien mais elles s'appliquent à des outils de production modestes générant peu de revenus par membre du ménage. On se retrouve donc forcément sur des potentiels de production et sur des productivités du travail (et donc une rémunération du travail) qui en milieu mélanésien conduisent au développement d'une agriculture tout juste suffisante à nourrir la famille et limite le développement d'une agriculture marchande offrant des revenus compétitifs en relation aux autres secteurs d'activité.

Si la réforme foncière a desserré en partie et de façon récente la contrainte foncière sur quelques lieux (terres de GDPL consacrées à l'élevage, ou mises en culture sur la côte Ouest ou Est), les conséquences agricoles de ces réattributions de terres sont peu marquées et les transitions restent donc progressives et concernent un nombre limité de mélanésiens.

Ces observations ne doivent évidemment pas occulter l'importance et la valeur des expériences de mécanisation ou d'installation professionnelle « à la terre » en milieu mélanésien ni les formidables avancées et ouvertures rendues possibles par la réforme foncière. Elles souhaitent simplement indiquer que les processus en cours sont graduels et qu'ils ne pourront probablement pas apporter de réponse en termes de revenus monétaires à une majorité des mélanésiens du fait d'une ressource foncière à vocation agricole relativement limitée et ne permettant pas à toutes les familles de développer un outil de production sur des surfaces importantes et mécanisées.

### ⇒ Quelques éléments de conclusion.

La caractérisation des différents types d'exploitation apporte une illustration des interactions fortes entre le contexte objectif (ressources foncières, en capital, en savoir-faire) et les dimensions culturelles ou de projets de vie construits par les individus et les sociétés agraires ou rurales.

Il apparaît plus intéressant et constructif d'analyser ces co-évolutions du contexte matériel et des référents culturels que de chercher vainement à trancher sur la primauté de l'un sur l'autre à partir de données statiques.

Pour mieux comprendre les déterminants de la situation actuelle et en particulier être en mesure de pondérer les explications d'ordre « identitaire » de celles faisant référence à l'accès aux moyens de production ou aux capitaux, il est donc utile d'observer les dynamiques de changement qui s'opèrent au niveau de l'activité agricole depuis une dizaine d'années.

Ces données permettront de mieux saisir les évolutions du contexte économique et agricole de cette dernière décennie et d'observer quelles sont les réponses apportées par les différents types de ménages.

## 1.2) Evolutions des exploitations familiales entre 1991 et 2002.

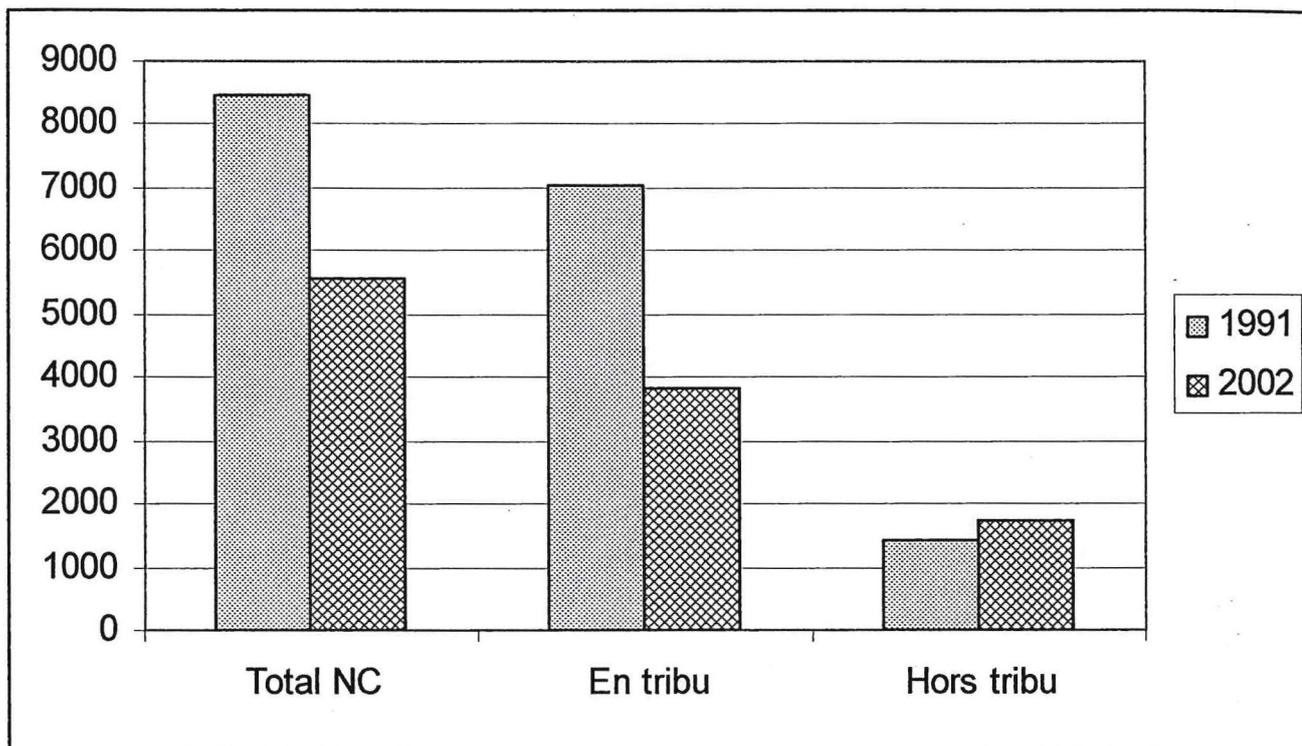
La comparaison des données du RGA 1991 et de celui de 2002 impose un certain nombre de traitements intermédiaires visant à rendre compatibles ces deux sources de données. Si ce travail est possible pour une majorité des informations contenues dans ces deux RGA, d'autres données ne sont pas communes et imposent de revoir la définition de certains des critères proposés dans la typologie utilisée.

Il en est ainsi du critère permettant de déterminer le caractère « à dominante marchande » ou « non marchande » d'une exploitation. Ce caractère avait été défini pour les données du RGA 2002 à partir du pourcentage des produits commercialisés par l'exploitation (voir page 45). Cette donnée n'étant pas disponible dans le RGA 1991, nous avons été obligés de définir l'objectif « marchand » ou « non marchand » de l'exploitation à partir de celle retenue en 1991 qui indiquait qu'une exploitation était déclarée « marchande » si elle commercialisait au moins l'un de ses produits et si elle recouvrait une surface utile d'au moins 1.5 ha. Cette définition occulte le caractère marchand des petites exploitations (< 1.5ha) situées généralement en tribu qui peuvent parfois commercialiser la majorité de leur produits et a donc tendance à minorer ce type. A l'inverse une exploitation de grande taille mais ne commercialisant qu'une part minoritaire de l'une de ses productions sera considérée comme marchande.

Cette définition pose donc des problèmes de précision et c'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas retenue pour l'analyse des données 2002. Nous l'utiliserons toutefois pour la comparaison 1991-2002 en gardant cependant à l'esprit qu'elle recouvre une notion différente de celle présentée dans les chapitres antérieurs.

Les statistiques indiquent qu'en 2002 le nombre total d'exploitations agricoles était de 5.574 contre 8.460 en 1991 (voir graphique n°27 ci-après). C'est donc une exploitation calédonienne sur 3 qui a disparu en 11 ans. Cette baisse est de 47,9% pour la province Nord. Cette diminution a particulièrement affecté les exploitations situées en tribu qui perdent 45,6% de leurs effectifs alors que les exploitations situées hors tribu et gérées par des exploitants d'origine essentiellement européenne progressent de 23,2%.

Graphique n°27 : Evolution du nombre des exploitations pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC), en tribu et hors tribu, entre 1991 et 2002.



Source : Données des RGA 1991 et 2002.

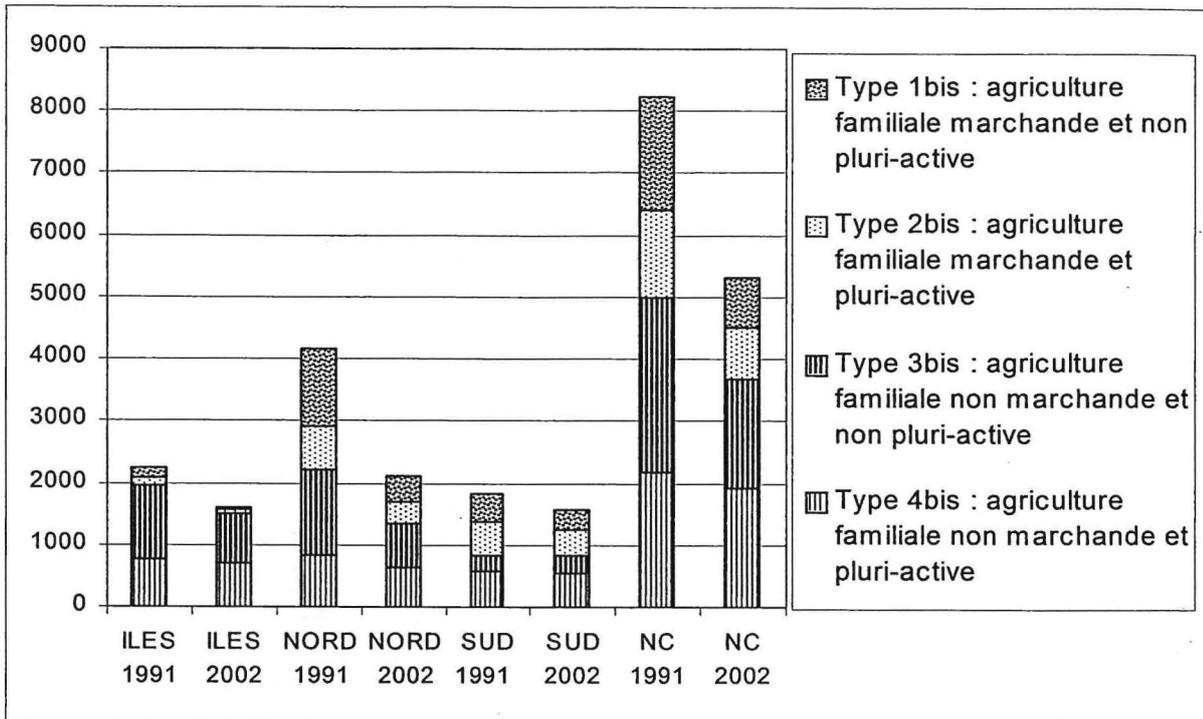
La baisse concomitante des effectifs des exploitations et l'accroissement de la production agricole marchande (PAM) pourraient laisser penser que l'on assiste à une professionnalisation de l'agriculture calédonienne. Cette professionnalisation se traduirait par une montée en puissance des exploitations rentables à caractère marchand et une disparition progressive des plus fragiles d'entre elles ou de celles à caractère non marchand.

Si cette hypothèse est en partie juste, la réalité est plus complexe ainsi que l'illustre la présentation des résultats des évolutions des différents types d'exploitations entre 1991 et 2002.

### ⇒ Une présentation des données par province.

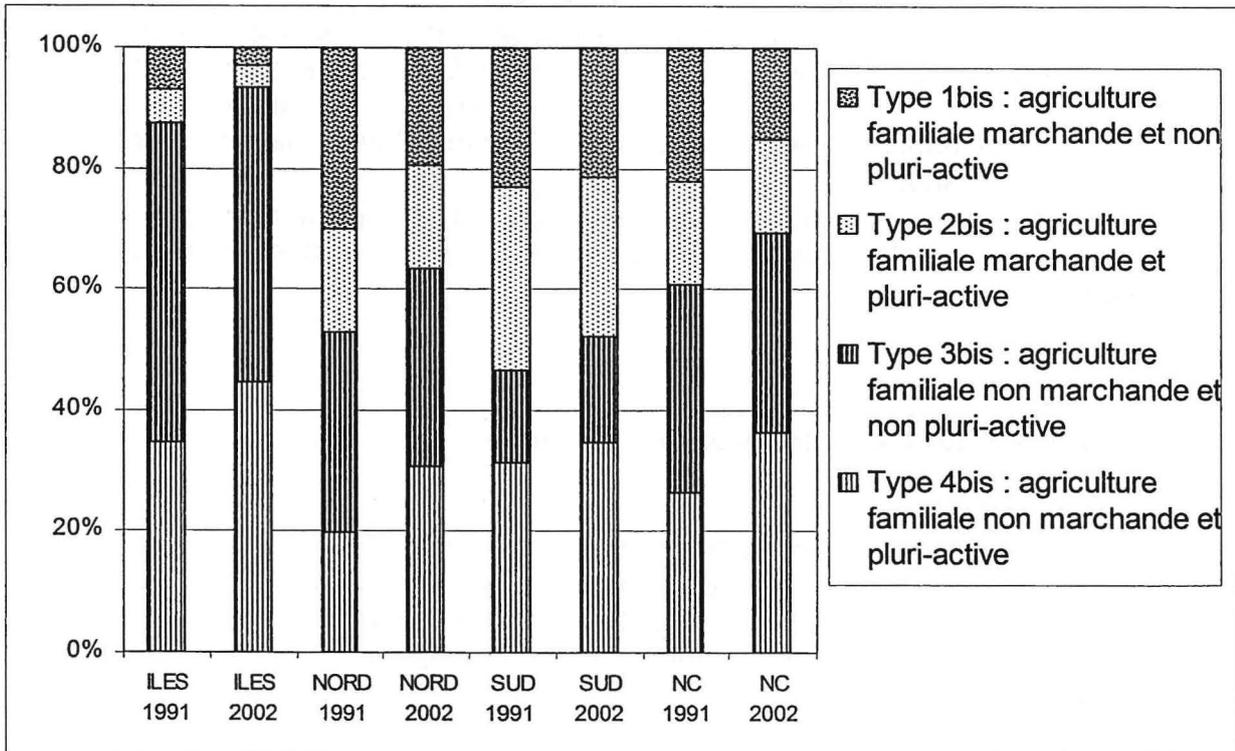
Le graphique n°28 ci-après présente l'évolution des différents types d'exploitation agricole entre 1991 et 2002. La dénomination des quatre types principaux est voisine de celle déjà présentée pour 2002 dans le chapitre antérieur mais nous avons remplacé « à dominante marchande » par « marchande » et rajouté un « bis » à la dénomination des quatre types (Type 1bis, ...) pour pouvoir être cohérent avec le chapitre précédent mais rappeler également qu'il ne s'agit pas exactement des mêmes définitions des types.

Graphique n°28 : Evolution des effectifs des différents types d'exploitation par province et pour la Nouvelle-Calédonie (NC) entre 1991 et 2002



Source : Nos calculs à partir des données des RGA 1991 et RGA 2002.

Graphique n°29 : Evolution de l'importance relative des différents types d'exploitation par province et pour la Nouvelle-Calédonie (NC) entre 1991 et 2002



Source : Nos calculs à partir des données RGA 1991 et RGA 2002.

Bien que la définition du caractère « marchand » ou « non-marchand » nous incite à la prudence et à préciser ces premières analyses par des études plus poussées, l'observation de ces deux graphiques amène un certain nombre de remarques :

- **Des exploitations marchandes soumises à rude épreuve dont la pérennité vient souvent de la pluri-activité.**

Les exploitations familiales dites « marchandes » connaissent une régression numérique plus forte que celles dites « non marchandes ». Les exploitations marchandes subissent ainsi une baisse de 10% de leur importance relative vis à vis du total des exploitations familiales que ce soit en province Nord ou au niveau de la Nouvelle-Calédonie où elles sont aujourd'hui minoritaires (31%).

Cette baisse des exploitations marchandes est surtout due à la diminution de celles dont le chef d'exploitation est mono-actif et dont la famille ne bénéficie pas de revenus salariaux.

Ces évolutions confirmeraient la fragilité des systèmes famille/exploitations marchandes centrés uniquement sur les ressources agricoles. Ces systèmes sont soumis à une rude concurrence, à une course à la rentabilité, et à la recherche de revenus comparables à ceux procurés par les autres secteurs de l'économie.

Ce contexte se traduirait par un abandon progressif des structures les moins performantes et par le maintien des plus solides d'entres-elles, qui peuvent pour certaines augmenter leurs capacités productives et les volumes mis en marché. On assisterait ainsi à une concentration des productions et des parts de marché, qui bien qu'assurant une augmentation régulière des revenus procurés par la production agricole marchande du territoire, interpelle sur la capacité du secteur agricole à offrir un espace propice à l'installation des jeunes ou à de nouveaux arrivants.

Ce contexte se traduit également par la recherche de revenus non agricoles à travers l'entrepreneuriat ou le salariat.

- **Permanence des structures agricoles de faibles dimensions et pluri-activité des membres du ménage en hausse.**

Il apparaît que pour l'ensemble des provinces le poids relatif des exploitations dites non-marchandes est en augmentation. Il passe pour la Nouvelle-Calédonie de 61% à 69%.

L'évolution des différents types d'exploitations dites non marchandes montre que ce sont les exploitations qui bénéficient de revenus non agricoles (chef d'exploitation pluri-actif et/ou existence de revenus salariaux dans le ménage) qui résistent le mieux à l'érosion des effectifs et dont le poids relatif (en %) augmente.

Cette évolution est particulièrement marquée en province Nord où seule la catégorie dénommée « exploitation non-marchande, pluri-active » maintient sensiblement ses effectifs et voit son poids relatif augmenter de 20 à 30% entre 1991 et 2002. Une remarque similaire pourrait être faite pour la province des îles pour ce même type « exploitation non-marchande, et pluri-active ».

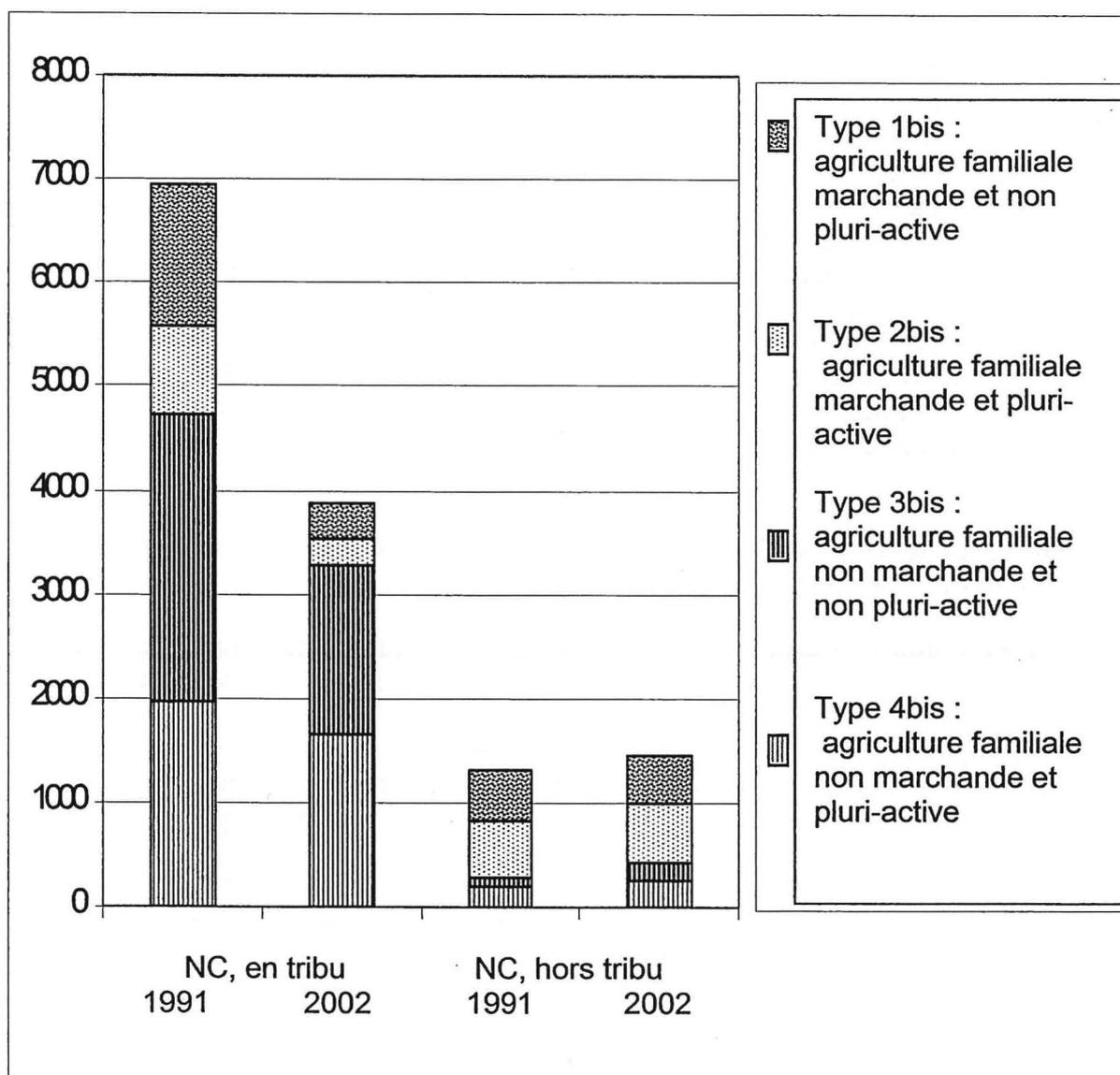
⇒ **Présentation des données en tribu et hors tribu.**

Comme pour le chapitre précédent concernant la typologie établie en 2002, il est intéressant de présenter également les données selon la localisation « en tribu » ou « hors tribu » des exploitations pour mieux analyser l'effet de cette localisation sur les stratégies et évolutions constatées.

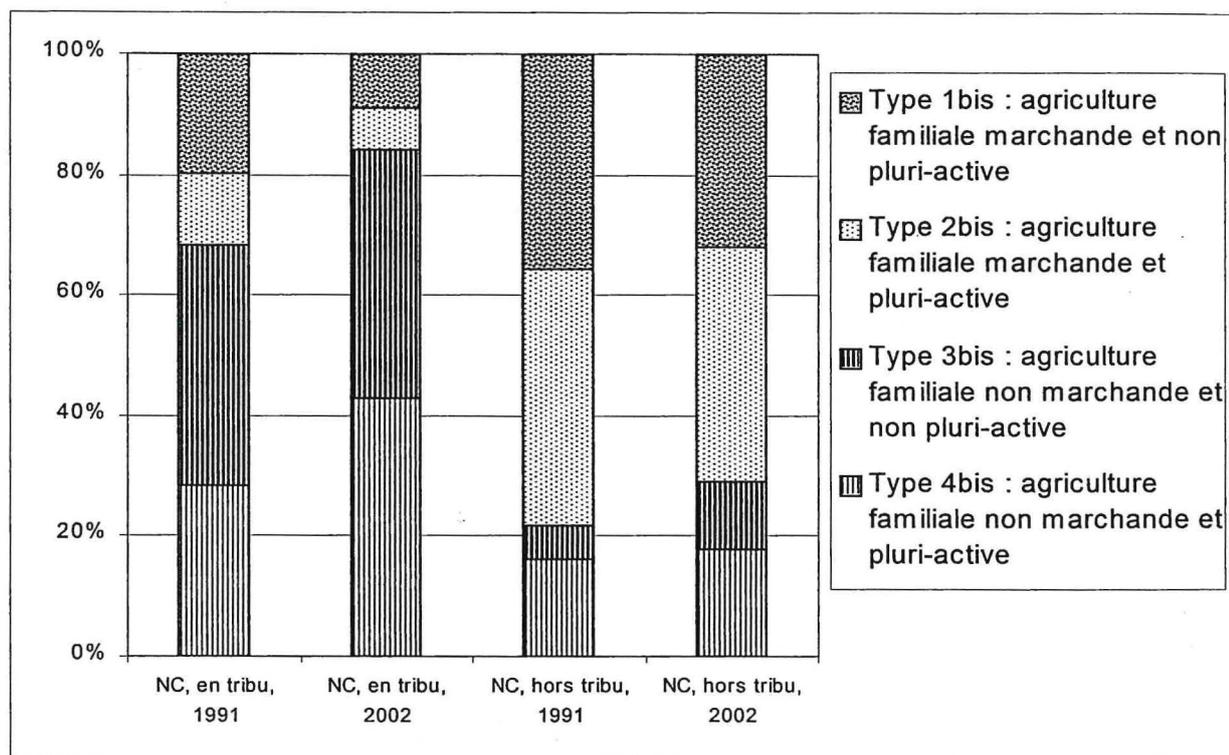
Les graphiques n°30 et n°31 ci-après présentent ces évolutions entre 1991 et 2002 en terme d'effectifs des différents types d'exploitation et du point de vue de leur importance relative (en %) pour ces deux localisations (en tribu/hors tribu).

Graphique n°30 : Evolution des effectifs des différents types d'exploitation selon leur localisation « en tribu » ou « hors tribu »

Source : Nos calculs à partir des données des RGA 1991 et 2002



Graphique n°31 : Evolution de l'importance relative des différents types d'exploitation selon leur localisation « en tribu » ou « hors tribu »



Source : Nos calculs à partir des données des RGA 1991 et 2002

Bien que les proportions (voir graphique n°31) entre les exploitations marchandes et non marchandes soient inverses entre le milieu « en tribu » (3/4 non marchandes et 1/4 marchandes) et celui « hors tribu » (1/4 non marchandes et 3/4 marchandes), on constate dans les deux cas un renforcement de l'importance des exploitations non marchandes et de la pluriactivité.

En tribu (voir graphique n°30 ci-dessus) cette évolution est due à une forte disparition des exploitations marchandes et à une plus grande robustesse des systèmes non marchands en particulier pluri-actifs.

Hors tribu (voir graphique n°30 ci-dessus) cette évolution est essentiellement due à une augmentation des exploitations non marchandes qui expliquent à elles seules l'augmentation du nombre total des exploitations situées hors tribu. Il s'agit en particulier des exploitations non marchandes gérées par des ménages non pluri-actifs. Cette évolution peut paraître contradictoire avec le développement général de la pluri-activité en agriculture mais il faut préciser que l'on a affaire dans cette catégorie surtout à des exploitants retraités qui perçoivent des revenus mais sont considérés comme non actifs.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser l'augmentation concomitante du nombre des exploitations situées hors tribu et la forte baisse de celles situées en tribu, il n'y a pas un renforcement numérique des stratégies marchandes et professionnelles habituellement prêtées aux exploitants d'origine européenne, mais un développement « hors tribu » d'exploitations « de loisir » généralement gérées par des retraités ou par des personnes ayant accès à d'autres sources de revenus (salaires, placements immobiliers..).

### **1.3) Transitions et permanences des systèmes d'activité.**

Pour compléter les informations apportées par les données macro-économiques ou statistiques présentées dans les chapitres antérieurs, il est apparu intéressant de réaliser des entretiens et enquêtes auprès de certains ménages représentatifs pour mieux cerner leur perception des évolutions en cours et leurs trajectoires de vie (voir liste en annexe n°10). Une attention particulière a été portée aux ménages mélanésiens souhaitant développer ou ayant développé une activité agricole de type professionnel (production mécanisée pour le marché) et aux ménages mélanésiens pluri-actifs.

En effet, les paragraphes antérieurs ont indiqué les limites que présentent les données statistiques pour la quantification des situations ou exploitations en transition ou métisse.

C'est pourtant cette question qui nous intéresse au premier plan : quels sont les mécanismes et les logiques qui déterminent en milieu mélanésien le passage de systèmes d'autosubsistance à des systèmes marchands ?

C'est de la réponse à cette question que dépendent en grande partie les jugements sur la capacité intégrative des modèles agricoles actuellement proposés en Calédonie et sur les raisons de leurs succès ou de leurs échecs.

Les données recueillies à travers les données des RGA ont donc été complétées par des données d'enquêtes réalisées en grandes parties auprès de personnes en situation de transition pour mieux comprendre leur parcours de vie, leurs objectifs et leurs stratégies. Ces enquêtes ont en particulier cherché à élargir l'analyse des comportements des promoteurs mélanésiens au-delà du secteur agricole pour mieux comprendre l'établissement des systèmes d'activités mettant en jeu des activités agricoles et non agricoles et également pour confirmer si la rareté des initiatives en milieu agricole provenait d'un manque d'initiative général ou était lié aux conditions propres du secteur agricole (risques élevés, investissements importants, rémunérations variables, longs délais de retour sur investissement ...).

Les chapitres suivants présenteront la synthèse des données recueillies lors de ces enquêtes pour le milieu européen puis pour le milieu mélanésien.

#### **1.3.1) Quelques éléments sur les dynamiques en milieu européen.**

- Une mobilité professionnelle et des installations déjà anciennes.

Le parcours de vie de la majorité des personnes enquêtées traduit une installation à la terre réalisée dans les années 70-80 après une période comme salarié. Les personnes enquêtées font état de leurs origines agricoles (grand-père ou oncle éleveur ou agriculteur) et de leur attachement à la vie « en brousse » comme motivation première pour leur installation à la terre.

L'apprentissage du travail d'éleveur ou d'agriculteur s'est fait pour eux à travers les premiers contrats salariés (stock-man dans les élevages des sociétés Ballande ou Lafleur) où le métier s'apprenait sur le tas avec les autres employés ou grâce aux retours réguliers chez les membres de la famille encore à la terre (oncle, grand-père...).

Bien que le faible nombre et le mode d'échantillonnage des personnes enquêtées ne permettent pas d'énoncer des règles générales, il est intéressant de noter qu'un certain nombre des éleveurs ou agriculteurs ne sont pas directement issus du monde agricole et qu'ils n'ont pas pour la plupart obtenu leur foncier par héritage mais par leurs propres acquisitions. Ces acquisitions se sont faites au gré des occasions et des niveaux d'accumulation en épargne permises par les premiers gains salariaux à une époque où le marché du foncier et le niveau des prix permettaient de s'installer avec des niveaux de capitaux raisonnables (50 à 100.000 FCFP/ha).

Ainsi, la vision d'un monde agricole européen héritier en droite ligne des colons blancs, et contraint de rester à la terre par manque d'alternatives, est en grande partie erronée et l'on assiste plutôt depuis plusieurs décennies à l'établissement d'exploitations agricoles pilotées par des agriculteurs ayant fait un choix volontaire lié à leur attachement à la terre et à son mode de vie indépendant et autonome.

Ces éléments ne sont pas sans incidence sur les stratégies d'un nombre important d'agriculteurs pour qui la maximisation du revenu ne constitue pas toujours l'objectif principal et qui attachent souvent plus de prix à leur indépendance et à leur liberté d'action et de décision.

#### ➤ Une relève par la jeune génération problématique.

La plupart des agriculteurs enquêtés jugent leur profession en déclin et traduisent le sentiment général qui transparait également dans les données statistiques. Ainsi que l'indiquent les données du RGA 2002 la moyenne d'âge des exploitants agricoles est relativement élevée et en augmentation (48 ans en 1991 et 50 ans en 2002) et les classes d'âge les plus jeunes sont sous-représentées dans la population agricole. Ces données statistiques ajoutées à la forte baisse du nombre d'exploitations agricoles confirment ce déclin.

Cette baisse de la « vocation agricole » des jeunes générations s'explique selon les personnes rencontrées par trois raisons essentielles :

**Une baisse tendancielle des revenus agricoles** comparés aux revenus procurés par les autres secteurs d'activité. Si certains des prix des produits agricoles ont augmenté en francs courants, la plupart des agriculteurs estiment que leur pouvoir d'achat a diminué au cours des dernières décennies ou tout du moins que les standards de vie actuels sont de moins en moins à leur portée. Certains d'entre eux ont donc « découragé » leurs enfants de prendre la succession de leur exploitation ou les ont incités à se former et à acquérir un emploi salarié avant de songer à s'investir dans la reprise du patrimoine familial.

**Une baisse des opportunités d'achat et un important renchérissement du prix du foncier.** Suivant les zones cette pénurie foncière et l'augmentation du prix de la ressource peut-être plus ou moins importante. Dans la zone de la future usine du nord l'hectare est passé en quelques années d'un prix de l'ordre de 200.000 FCFP/ha à plus d'un million l'hectare. Sur la côte Est ou la zone de Koumac il n'y a pratiquement pas d'opérations de vente. Si cette situation limite les possibilités d'extension des surfaces des exploitants déjà installés ou de leurs successeurs elle rend quasiment impossible l'installation de jeunes agriculteurs non issus du milieu. En l'absence de politique foncière visant à préserver les ressources foncières pour les installations ou les agrandissements d'exploitations agricoles, le montant des transactions foncières conduisent dans un certain nombre de cas à ce que l'acquéreur soit plutôt issu d'un autre secteur d'activité lui ayant permis une épargne conséquente que du milieu agricole. On assiste ainsi à un maintien, voire un développement, des achats de foncier par des personnes non originaires du milieu agricole et qui visent à la mise en valeur du foncier dans la perspective de leur retraite ou d'une activité de loisir. Cet achat de foncier par des individus non issus du milieu agricole n'est pas un phénomène récent, ainsi que le montrent les trajectoires de vie et les déclarations des personnes enquêtées, mais il se produit dans un contexte économique et foncier qui rend probablement plus difficile qu'hier la rentabilisation de l'investissement foncier.

**Des marchés saturés pour les filières administrées** et une forte concurrence sur les filières non administrées. Si les fils d'agriculteurs bénéficient de la ressource foncière la faiblesse des quotas qui leurs sont attribués sur les filières administrées (viande bovine, élevage porcin...) ne leur permettent guère de développer un nouvel atelier de production mais seulement de conforter une exploitation existante. Sur les filières non administrées et qui permettent des rémunérations intéressantes (maraîchage, légumes de plein champ...) la concurrence est forte et la maîtrise technique, la disponibilité en trésorerie pour faire face aux méventes ou aux accidents parasitaires ou climatiques, et la connaissance des marchés et des réseaux de distribution sont essentielles. Ces différentes raisons s'ajoutent aux problèmes de disponibilités foncières et limitent le nombre d'installation de nouveaux agriculteurs professionnels.

Ainsi si l'on assiste dans quelques cas, placés dans des contextes fonciers, de maîtrise technique et de marchés favorables, à une reprise de l'exploitation par la jeune génération et à l'obtention de revenus agricoles qui peuvent être importants et motivants, le sentiment global est celui d'un abandon progressif de ce secteur et d'une orientation des jeunes générations vers d'autres secteurs d'activité.

### 1.3.2) Dynamiques de changement en milieu mélanésien.

Pour les ressortissants mélanésiens demeurant en tribu la problématique n'est pas tant celle de la reproduction de l'exploitation agricole comme en milieu européen mais surtout celle de la transition de systèmes horticoles réalisés sur de petites surfaces à des systèmes mécanisés établis sur des surfaces plus importantes ou au développement de petites et moyennes entreprises locales.

#### ➤ Des trajectoires de vie individuelles.

L'amélioration de la productivité du travail et donc des revenus des individus nécessite généralement que soient mis en œuvre des systèmes de production agricoles basés sur la mécanisation ou des entreprises qui nécessitent des investissements initiaux et donc des disponibilités monétaires souvent importantes.

Au niveau individuel et pour la majorité des ménages résidant en tribu cet accès au capital s'effectue généralement à travers le salariat puisque la force de travail constitue la seule ressource monnayable dont ils disposent. La recherche d'une valorisation motivante de cette force de travail impose généralement de quitter l'espace tribal puisqu'il offre peu d'opportunités salariales intéressantes et de partir vers les villes de l'intérieur (Bourail, Koné, Koumac, Poindimié...).

Les trajectoires de vie des individus enquêtés montrent généralement une période plus ou moins longue (de 5 à 35 ans) de salariat hors tribu dans le domaine de la mine, du bâtiment, de l'artisanat (soudeur...) ou des services (enseignant, manutentionnaire, agent d'entretien...) leur ayant permis d'acquérir une certaine épargne et également certains savoir-faire et comportements qui les rendent aptes à développer, à l'âge mur (entre 30 et 50 ans), un projet agricole ou une entreprise privée.

Les processus d'accumulation récents à partir de la seule activité agricole se rencontrent également mais de façon plus marginale. L'accumulation se fait dans ces cas là à partir de la mise en marché d'une production réalisée manuellement mais qui offre des rémunérations intéressantes. « Nous on a fait de grandes surfaces de banane poingo et à l'époque on a eu de bons rendements et ça se vendait très bien. C'est comme ça que l'on a démarré. Aujourd'hui ce n'est plus le même prix et on doit faire autre chose ». (une agricultrice de la commune de Poindimié ayant lancé un projet agricole mécanisé avec son mari). Parfois une culture de tubercule réussie (igname, taro) sur une surface importante et bien vendue peut constituer le point de départ d'un processus d'accumulation. Cependant la modicité des sommes épargnées, l'arrivée d'une mauvaise année (cyclone, mévente...) ou de besoins plus urgents peuvent briser l'enclenchement d'un cercle vertueux d'épargne et d'investissement dans l'outil de production.

Le passage de la vie salariée à la phase d'initiative économique est soit un choix positif du promoteur soit lié à la perte de son emploi.

Dans le premier cas ce choix provient d'un désir de retour dans l'espace culturel et identitaire tribal et/ou de la prise de conscience que si « à Nouméa on gagne de l'argent on en dépense beaucoup aussi » (un jeune promoteur de la commune de Poindimié). Il peut provenir également d'un désir d'indépendance et d'autonomie, en réaction aux conditions de salariat vécues parfois comme contraignantes, voire humiliantes : « j'ai travaillé trois ans sans jamais être déclarée et je faisais au moins 10 heures par jour ; quand j'ai protesté on m'a dit d'aller voir ailleurs » (une jeune femme de la commune de Poindimié ayant travaillé à Bourail).

Dans le deuxième cas ce sont les licenciements liés aux variations ou cessations d'activités des entreprises (cas du secteur du nickel en particulier) qui vont contraindre une partie des salariés à retourner dans leur espace tribal. L'obtention de primes de licenciement ou d'aides à la reconversion (subventions, crédits à faible taux...) ont constitué pour certaines des personnes enquêtées le déclencheur de leurs initiatives économiques. Pour certaines des personnes enquêtées l'existence dans le ménage d'un autre salaire a également permis une certaine prise de risque et a facilité la période de démarrage de l'entreprise : « à cette époque ma femme travaillait à la cantine de l'école, c'est ça aussi qui nous a aidés ». (un agriculteur mécanisé/marchand de la commune de Ponérihouen).

Les dispositifs d'aide provinciaux ou d'autres types sont venus dans certains cas, en particulier pour les promoteurs agricoles, consolider et conforter les possibilités du ménage : « j'ai bénéficié d'une subvention de la province pour l'achat de mon tracteur puis de ma camionnette sinon je n'aurais pas pu les acheter » (un agriculteur mécanisé/marchand de la commune de Ponérihouen).

Si les trajectoires de vie permettant ces processus de transition s'établissent parfois sur une génération, dans bien des cas ces transitions se construisent sur plusieurs générations.

« Mon père était conducteur de tracteur chez les colons, puis il a travaillé comme employé à la station service à côté d'ici, c'est pour ça que moi j'ai l'habitude des engins. Il y en a toujours eu chez nous. C'est mon père qui avait acheté la terre sur laquelle je cultive. C'est pour ça que je suis sur un terrain privé ». (un agriculteur mécanisé/marchand de la commune de Houailou).

« Mon oncle cultivait déjà des tubercules sur une grande surface, il en vendait beaucoup. Il avait un motoculteur. J'ai appris avec lui » (un agriculteur mécanisé/marchand de la commune de Ponérihouen).

« Ma mère cultivait du café. C'est le café qui a payé nos études. C'est grâce à lui que je suis aujourd'hui à ce poste » (un agent d'une institution).

Ces derniers éléments montrent bien que la construction des transitions sont des processus qui s'établissent sur des pas de temps relativement longs et qu'ils sont souvent liés à une période de vie hors tribu qui permet à l'individu de se familiariser avec les connaissances et les logiques propres au modèle marchand ou à la proximité d'un parent proche (oncle, frère, père...) ayant lui même développé une activité marchande.

Les enquêtes réalisées montrent aussi que si ces phases hors tribu facilitent ces transitions elles ne suffisent pas à les rendre possibles. « Nous sommes partis travailler 5 ans en ville avec ma concubine pour gagner de l'argent, mais nous n'arrivions pas à économiser et nous sommes rentrés à la tribu avec rien en poche. Nous devons payer le loyer, la scolarité des enfants<sup>38</sup> (cantine, transport scolaire), la nourriture. Tout ce qu'il nous reste c'est cette vieille voiture qui est garée là, mais la batterie ne marche pas et nous n'avons pas d'argent pour la remplacer» (un jeune couple de la commune de Poindimié).

Si les tentatives d'accumulation à travers le salariat hors tribu constituent toujours la voie la plus généralement mise en œuvre par les jeunes générations pour améliorer leurs conditions de vie et leurs capacités d'entreprendre elles n'aboutissent pas pour un certain nombre d'entre eux et interrogent sur les possibilités d'intégration offertes par le système actuel.

Les enquêtes montrent également que si l'espace tribal et le groupe clanique sont parfois accusés de freiner par les facilités qu'ils offrent l'insertion des jeunes générations au modèle salarial, ils représentent également un espace de repli et d'intégration matérielle et sociale indispensable à un nombre non négligeable d'individus qui seraient autrement en situation d'exclusion. Cette réalité n'est pas sans incidences sur la stabilité sociale actuelle de ce territoire.

Elles montrent surtout que la partition spatiale historique « en tribu/hors tribu » pèse fortement sur les possibilités qui s'offrent aux ressortissants des tribus. Sans parler des conséquences de cette partition sur l'accès à l'information (consultation des offres d'emploi, pointage mensuel dans les services de l'agence pour l'emploi...) et à la formation (sur le tas ou en institution), cet éloignement géographique de la tribu par rapport aux centres d'activité et les problèmes de déplacements qui lui sont liés (peu de véhicules en tribu, coût élevé du transport de 3000 à 4000 FCFP entre la tribu et le chef lieu de la commune) interviennent pour une part importante dans les difficultés d'insertion de ses ressortissants. « Quand j'ai commencé à travailler, j'ai quitté la tribu de mon mari pour aller dans celle de ma mère qui était plus proche de mon travail. Je faisais 1h30 de marche le matin et le soir pour aller à mon travail et en revenir. C'était difficile de travailler comme ça. Quand j'ai eu mes premiers salaires j'ai loué un logement en ville, mais c'était très cher pour moi».

La relative faiblesse des distances (quelques kilomètres à quelques dizaines de km) ne doit pas laisser penser que cette partition spatiale n'a que de faibles répercussions sur la mobilité des personnes résidentes en tribu et sur leurs possibilités pratiques d'intégration.

Si les nombreux exemples de réussite d'intégration montrent que ces difficultés ne sont pas réhivitoires, elles expliquent probablement en partie aussi des difficultés d'intégration analysées parfois comme une volonté ou un refus d'intégration voulu et non subi.

---

<sup>38</sup> Le couple dont il s'agit est originaire de la province Nord et travaillait dans une ville de la province Sud. A ce titre il n'a pu bénéficier des aides provinciales pour la scolarisation de leurs enfants.

## ➤ Des revendications collectives.

Dans les situations socio-économiques où les mécanismes d'intégration des individus au modèle dominant peinent à répondre aux attentes du plus grand nombre, les groupes marginalisés revendiquent collectivement une remise en cause des règles habituelles d'accès aux biens de production et aux revenus.

Les revendications mélanésiennes des années 80 ont ainsi construit un nouveau rapport de force légitimant un accès aux moyens de production (foncier, réserves minières et forestières, troupeaux de bovins...) basé non plus sur les capacités financières mais sur la reconnaissance du fait qu'ils étaient les premiers occupants du territoire et que l'état français devait réparer les spoliations foncières et les mises à l'écart de la période coloniale.

Ces revendications ont donc permis à un certain nombre de collectifs d'avoir accès à des biens de production ou à des biens marchands offrant aux groupes et aux individus de nouveaux moyens<sup>39</sup> pour construire leur intégration au système marchand.

### ○ Une recherche d'équilibre entre les dynamiques de promotion individuelles et collectives.

Si la société mélanésienne traditionnelle était basée sur des logiques de solidarité et de réciprocité, la nécessité pour le monde kanak d'établir un rapport de force en sa faveur pour faire entendre ses revendications identitaires et d'accès aux biens de production et aux revenus monétaires a redonné un second souffle et une forte légitimité aux liens et dynamiques collectives. Ces collectifs de revendication ne se calquent pas forcément sur les réseaux coutumiers, même s'ils peuvent parfois en suivre les contours. On assiste ainsi à une superposition de réseaux (claniques, religieux, politiques, syndicaux...) de solidarité et de réciprocité qui rend parfois difficile la compréhension des différentes logiques d'alliances et d'oppositions qui sont mobilisées par les individus selon le problème posé.

L'une des contradictions qu'a eu alors à résoudre les kanak est liée au fait que le modèle économique dominant dans lequel ils revendiquaient collectivement leur place fonctionnait essentiellement sur la base de la promotion individuelle et des concurrences interpersonnelles. Chaque individu a donc à gérer en parallèle son appartenance à un collectif, qui contribue à lui permettre d'améliorer ou de maintenir sa position matérielle et/ou de pouvoir, et sa propre promotion, qui peut parfois être contestée ou remise en cause par le groupe qui y voit une récupération ou un accaparement de l'effort collectif.

---

<sup>39</sup> Nous ne traitons ici que des aspects économiques de ces revendications mais il est clair ainsi que cela a déjà été souligné dans le cas du foncier que ces revendications poursuivaient souvent autant, si ce n'est plus, des objectifs de justice et de reconnaissance identitaire.

Un certain nombre des enquêtes réalisées, ainsi que des données bibliographiques (DDRP s/d), montrent qu'après une phase de revendication collective des négociations et arbitrages interviennent au sein du collectif pour, dans certains cas<sup>40</sup>, faire évoluer la gestion collective des biens vers une gestion familiale ou individuelle et participer ainsi directement à la promotion sociale des bénéficiaires.

On assiste ainsi à des transferts progressifs de biens revendiqués collectivement à un clan, une famille ou un individu donné. Ces transitions sont négociées en fonction des revenus attendus et du temps de travail exigé (cas des GIE d'élevage devenus familiaux ou individuels). Les négociations peuvent parfois être remises en cause si le support foncier change d'utilisation et si les bénéfices attendus sont fortement modifiés (terres du GIE d'élevage de Pidjen identifiées comme le site possible de l'usine du Nord, terres de GDPL incultes identifiées comme sites possibles pour des camping, des hôtels, des mines....).

Dans d'autres situations, les biens de production revendiqués et obtenus collectivement et les revenus qu'ils génèrent restent sous le contrôle du collectif initial ou d'un collectif réduit. Dans certains cas (cas de la scierie de Ponérihouen, cas de certains GIE d'élevage...), les charges en travail et les revenus sont répartis entre les différents membres du collectif. Dans d'autres, le travail est limité au minimum (cas des GIE d'élevage dit « de cueillette ») et les revenus répartis également entre les différents membres du collectif.

On assiste ainsi sur le terrain à la mise en place de systèmes de gestion et de répartition des bénéfices allant d'une gestion collective stricte à une appropriation individuelle avec un certain nombre de formes intermédiaires qui mêlent les aspects collectifs et individuels.

- **Une légitimation des réussites individuelles par la progression de l'ensemble du groupe.**

Cette force identitaire, culturelle et stratégique du groupe en milieu kanak conduit souvent les personnes enquêtées à replacer leur réussite dans celle de leur groupe d'appartenance.

Les réussites individuelles sont ainsi régulièrement replacées dans l'objectif général de l'ascension sociale du groupe kanak :

- « il fallait que nous les kanak on prouve qu'on était capables de gagner de l'argent, de diriger une entreprise, c'est pour ça que j'ai pris ce poste de responsable (de la structure de production) »
- « Moi je fais tout ça pour montrer aux autres que c'est possible, pour leur montrer le chemin ».

---

<sup>40</sup> Dans d'autre cas le bien collectif reste d'un usage collectif (cas des GDPL d'élevage où l'espace foncier est intégré à l'espace de la réserve et où le troupeau reçoit peu ou pas de soins et sert à prélever des bêtes lors des cérémonies ou rites coutumiers).

Il est par ailleurs intéressant de noter que ce sont souvent les personnes qui sont le plus inscrit dans le nouveau système (anciens salariés, salariés, entrepreneurs...) qui mettent en avant avec le plus de force l'importance du système traditionnel et leur attachement à ses valeurs comme une réaffirmation de leur légitimité à en être toujours les défenseurs.

Ce positionnement recouvre parfois des clivages générationnels entre le groupe des individus âgés de 45 à 60 ans qui ont eu des trajectoires de salariat hors tribu et qui réaffirment auprès des jeunes (20-35 ans) l'importance de la coutume et de l'espace tribal alors qu'eux mêmes ont eu une longue période d'activité et de socialisation en dehors de l'espace tribal et qu'ils n'y reviennent qu'après une période d'accumulation de capitaux ou de savoir-faire.

Les enquêtes montrent aussi que les personnes ayant eu une certaine réussite économique contestent le fait que cette réussite atteste de leurs différences (de trajectoire de vie, d'accumulation en capital ou en savoir faire...) par rapport aux membres de leur groupe d'origine :

« Les gens disent « regarde lui, le nombre de pieds qu'il plante, tout l'argent qu'il gagne avec ses ignames ! Mais en fait il suffit de vouloir ! S'ils en avaient envie, eux aussi, ils pourraient faire la même chose que moi, ils ont plein de terres, ils ont leurs bras !

Les causes des différences de niveau de réussite souvent mentionnées par les personnes enquêtées se rapportent plutôt à des différences de caractère ou d'ardeur au travail.

« Moi avec mon caractère je n'aurais pas pu rester toute ma vie salarié avec un patron. Moi j'ai un caractère de patron, c'est pour ça que j'ai réussi avec mon entreprise de transport »

« Si tu veux réussir, il faut pas avoir peur du travail ! Les gens qui disent que je gagne trop d'argent, ils ne voient pas que du matin au soir je suis dans mes champs ou sur la route ! (un producteur agricole/transporteur privé de la commune de Ponérihouen) »

Sans nier l'importance des aspects liés au caractère, aux choix de vie et à la pugnacité des individus sur les possibilités d'initiatives et de réussites économiques, il apparaît que l'environnement social proche et les trajectoires de vie déterminent pour une bonne part les possibilités réelles de développement socio-économique des ménages ruraux.

- **Des stratégies composites plutôt qu'une opposition tradition/modernité.**

La dualité individuel-collectif renvoie à la dualité des modèles qui coexistent aujourd'hui :

- un modèle tribal basé sur un positionnement individuel largement dépendant de l'insertion/l'inscription de l'individu dans son groupe d'origine
- un modèle moderne basé sur l'ascension individuelle et l'autonomie des individus.

Plus qu'une opposition entre deux modèles économiques et deux projets de société distincts, les entretiens conduits laissent penser que l'on assiste plutôt à la mise en place par les individus de stratégies composites qui cherchent à allier les avantages procurés par les deux systèmes en faisant en sorte que leur réussite ou leur inscription dans le système marchand n'obère pas leur insertion et leur position dans le système traditionnel. De même on observe que chaque individu tente de mobiliser les positions coutumières de pouvoir ou l'accès à certains moyens traditionnels de production tels que le foncier pour renégocier sa place dans le nouveau système dominant. A la question souvent répétée « est-ce que la tradition ou les coutumiers sont un frein au développement en tribu ? » on aurait donc plutôt tendance à répondre par la négative. Ce n'est peut-être pas tant un refus de la modernité qui motive les positions actuelles des « coutumiers »<sup>41</sup> mais plutôt la nécessité qu'ils ont de négocier (et parfois effectivement âprement) leur place dans le nouveau système à partir des outils dont ils disposaient dans l'ancien. C'est ainsi que l'accès au foncier pourra par exemple être monnayé par les clans terriens sous forme de royalties ou d'accès aux emplois dans le cas de l'implantation d'une structure touristique ou productive (aquaculture de crevettes).

Ce contexte et l'accélération des différenciations sociales et matérielles, explique en partie que le foncier cristallise et concentre beaucoup des oppositions et conflits. Le foncier reste en effet l'un des rares leviers détenus par les « coutumiers » dont le pouvoir politique (de décider des orientations de la tribu), juridique (d'énoncer et de faire respecter la loi), ou militaire à largement été érodé par un siècle et demi de présence européenne et l'avènement du modèle productiviste-marchand.

Si les stratégies composites semblent majoritaires, il arrive dans certains cas que la difficulté de l'exercice consistant à combiner insertion dans le système traditionnel et dans le système marchand conduisent certains des individus à rompre avec l'un ou l'autre des systèmes. Cette évolution peut se faire soit dans le sens d'une réintégration forte dans l'espace tribal ... :

- « j'étais salarié à Nouméa, je gagnais bien, mais mon père m'a demandé de revenir à la tribu pour me marier, j'ai tout laissé et maintenant je suis ici... »
- « je suis le seul fils, quand mon père est devenu vieux je suis revenu car mon clan a des responsabilités à la tribu et il fallait que je sois là »

...soit au contraire par une rupture avec cet espace :

- « lui il habite et il cultive sur des terres en dehors de la tribu et il ne fait même plus la coutume »
- « il gagne beaucoup d'argent et il s'est fâché avec tout le monde ici, on ne le voit plus »

---

<sup>41</sup> Nous mettons « coutumiers » entre guillemets car de nombreuses personnes ayant ou non des responsabilités directement coutumières (chefs de district ou de tribu, conseil des anciens...) se revendiquent de la coutume et sont susceptibles d'en mobiliser l'argumentaire en fonction de leurs stratégies ou intérêts.

Il est intéressant de noter que si les processus de réinsertion forte dans l'espace tribal et les causes qui les ont engendrés sont aisément énoncés par les intéressés, ceux concernant la rupture avec le milieu tribal ne sont généralement pas rapportés par les intéressés mais par des tiers. Il est en effet difficile pour un mélanésien de se positionner en rupture avec son groupe d'origine. Cependant quelques rares personnes interrogées affirment en privé ce choix : « je vais aller m'installer au village car en tribu je ne suis jamais tranquille, regarde ma maison ça fait cinq ans que je me suis mis à la construire et je n'ai pas encore réussi à la finir ! (un salarié souvent sollicité et ayant du mal à épargner pour ses propres besoins) »

- **Les transitions comme alternatives pour les groupes dominés en milieu kanak.**

Si la transition vers l'économie de marché et le salariat est souvent lue comme l'intégration des mélanésiens dans le modèle dominant de type européen, il est également important de noter que ces transitions peuvent aussi offrir des « portes de sortie » à des groupes en position de subordination dans la société kanak. Ces groupes renégocient ainsi leur position sociale dans ce nouvel espace offert par le modèle européen dans lequel ils peuvent occuper une place parfois « meilleure » que celle qui était la leur dans leur système d'origine.

Certaines des personnes enquêtées ont ainsi indiqué que leur appartenance à un clan accueilli avait poussé leur famille à les encourager à réaliser des études pour s'affranchir d'un espace tribal où leur situation foncière fragile les mettait en position de subordination par rapport aux clans terriens. Les individus de cette seconde génération qui ont réussi grâce à leurs études à accéder à des postes salariés et à des responsabilités se retrouvent aujourd'hui dans une situation matérielle et professionnelle confortable qui modifie en partie leur position et les rapports avec le reste du groupe tribal d'origine.

Cette remarque pourrait également être faite pour les femmes dont certaines des personnes enquêtées ont indiqué qu'elles étaient souvent fort actives dans la recherche d'emploi à l'extérieur de l'espace tribal leur permettant de conquérir une certaine autonomie et une nouvelle reconnaissance.

Une remarque similaire peut être faite pour les classes d'âge jeunes qui quittent l'espace tribal en quête de revenus et d'une plus grande autonomie.

Ces quelques remarques ne prétendent évidemment pas caractériser et mesurer ces évolutions de façon précise mais simplement ouvrir quelques pistes à des travaux en sociologie qui pourraient être développés pour mieux appréhender les évolutions en cours et les dynamiques qu'elles traduisent.

- **Une société qui connaît de rapides évolutions des positions socio-économiques et des règles qui les régissent.**

Plus qu'à une situation d'immobilisme ou d'opposition tradition/modernité l'espace tribal semble être aujourd'hui plutôt le lieu d'un formidable « chambardement » qui bouscule les règles établies et provoque des différenciations sociales importantes et une modification des rapports humains.

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais leur rythme est probablement en accélération. Le développement des réseaux routiers, l'amélioration de l'équipement en tribu (électricité, téléphone, télévision...) et la participation accrue du nombre de mélanésiens<sup>42</sup> aux secteurs du salariat ou de l'entrepreneuriat ont conduit à une pénétration du modèle dominant probablement plus forte et plus déterminante que lors des décennies passées.

Ces évolutions sont également probablement plus déstabilisantes qu'auparavant du fait que la jeune génération est témoin et actrice d'un basculement important et qu'elle ne peut, contrairement à la génération antérieure, se prévaloir d'un enracinement solide dans la coutume et d'une enfance passée dans un espace tribal cohérent et rassurant. Si leurs grands-pères et surtout leurs pères avaient déjà quitté la tribu à la recherche de nouveaux revenus et savoir-faire, la jeune génération d'aujourd'hui le fait dans un contexte identitaire plus confus et avec peut-être le sentiment d'un modèle tribal n'offrant plus de projet d'avenir sur le long terme.

L'objectif de rééquilibrage territorial et humain a probablement également contribué à évaluer, peut-être plus fortement qu'auparavant, les « performances » des sociétés traditionnelles à l'aulne du modèle dominant et à l'aulne de leurs capacités à intégrer ce modèle.

Enfin la ré-interrogation des légitimités d'accès aux biens de production, en particulier foncières et minières, a introduit une remise en cause des règles antérieures et la mise en place d'un processus de co-construction de nouvelles règles non encore fixées et définitives. Si ce processus rend possible l'amélioration des positions socio-économiques de groupes dominés, il conduit probablement dans le même temps à multiplier les situations conflictuelles et à en rendre plus complexes les dénouements.

Si ces différents aspects des évolutions en cours sont fortes et ont conduit le monde kanak à porter des initiatives et des dynamiques décisives, il semble important de souligner aussi que la partition spatiale en tribu / hors tribu reste encore aujourd'hui l'un des facteurs les plus déterminants de l'insertion socio-économique.

---

<sup>42</sup> La croissance à laquelle nous faisons référence ici est relative à l'augmentation du nombre de mélanésiens participants aux secteurs du salariat ou de l'entrepreneuriat et non au pourcentage des mélanésiens actifs qui lui a peu bougé ces dernières décennies (de l'ordre de 30% des personnes en âge de travailler).

## **1.4) Les interactions entre activités agricoles et non agricoles.**

- **Au niveau de la gestion de la force de travail familiale.**

Nous avons en particulier interrogé les personnes enquêtées sur les concurrences pour la force de travail entre les deux types d'activités menées par le ménage ou par le chef d'exploitation.

Les déclarations enregistrées montrent que la disponibilité en force de travail au niveau du ménage ou du chef d'exploitation ne détermine que partiellement le choix des spéculations et les surfaces emblavées.

Dans certains cas relativement rares, en milieu mélanésien, et concernant les cultures pérennes et les clans accueillis, la surface emblavée est limitée par l'accès au foncier et non par la force de travail disponible. On rencontre ainsi quelques cas où le facteur limitant est bien la ressource foncière et non la force de travail.

Dans d'autres cas la main d'œuvre est théoriquement présente sur l'exploitation, mais même si elle n'est pas engagée dans d'autres secteurs d'activité elle ne se consacre pas forcément à l'activité agricole.

Enfin l'accès à des revenus salariaux ou liés à l'entreprise donne des moyens aux pluri-actifs pour recruter du personnel et mettre en œuvre ou entretenir des spéculations relativement exigeantes en main d'œuvre.

Ces stratégies sont mises en œuvre par les salariés temporaires qui sont souvent amenés à abandonner leurs champs (igname, patate douce...) si une occasion de travail salarié se présente. Selon le niveau de rémunération perçu par le salarié temporaire, le prix local de la main d'œuvre agricole et la durée de son absence, la personne cherchera à confier les travaux d'entretien à un salarié ou abandonnera son champ. Dans certains cas les autres membres de la famille peuvent se charger d'entretenir le champ dans l'attente du retour du salarié temporaire.

Ces stratégies sont encore plus fortes pour les salariés permanents qui mobilisent leurs revenus monétaires pour rémunérer de la main d'œuvre locale pour entretenir leur champ ou développer leurs surfaces, faire l'acquisition d'outils mécaniques (motoculteurs, tracteurs) ou régler des prestations à façon (labour mécanisé..).

Ainsi dans un certain nombre de cas, la pluri-activité d'un ou plusieurs des membres de la famille et l'accès à des revenus monétaires conduit certains ménages à être en mesure de développer des surfaces importantes et des spéculations exigeantes en main d'œuvre (café, igname, ...).

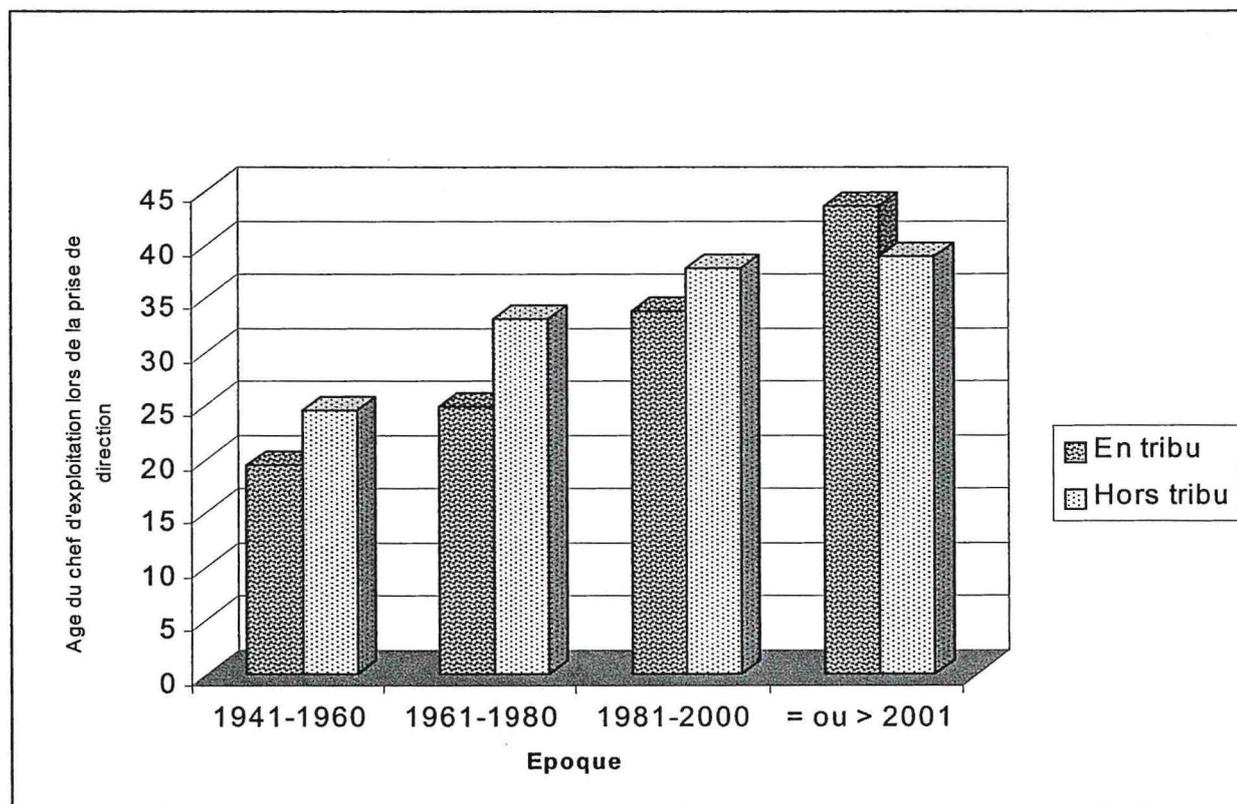
- **Au niveau des parcours de vie.**

Tant en milieu tribal que hors tribu, et ainsi que cela a été précisé dans les chapitres précédents, l'installation à la terre ou la prise de responsabilité sur l'exploitation est souvent précédée d'une période de travail hors secteur agricole qui permet une accumulation en capital et en savoir-faire et correspond aussi à la recherche d'un avenir meilleur hors agriculture. La force de travail des tranches d'âge jeunes serait donc de moins en moins présente dans les activités agricoles.

Bien que les données du RGA 2002 relatives à cette question doivent être analysées avec une certaine prudence<sup>43</sup>, elles semblent indiquer que l'âge auquel s'est effectué la prise de direction de l'exploitation par son responsable est de plus en plus important en fonction de l'époque considérée (voir graphique n°32 ci-après). Ainsi, si dans les années 1940 à 1960 cet âge apparaît en moyenne de l'ordre de 20 ans, il serait aujourd'hui de l'ordre de 40 ans. Ces évolutions traduiraient à la fois un âge plus tardif pour la reprise d'exploitations familiales existantes et également un âge plus important pour l'installation à la terre des nouveaux chefs d'exploitations.

Cette évolution serait particulièrement marquée en tribu où la moyenne de l'âge de prise de direction de l'exploitation par le responsable serait de 43,6 ans aujourd'hui alors qu'elle était de 19 ans dans les années 1940 à 1960. Ceci pourrait traduire une accentuation de l'importance des installations à la terre comprises comme un retour en fin de parcours de vie dans l'espace tribal et une diminution des installations agricoles des jeunes ménages.

Graphique n° 32 : Evolution de l'âge du chef d'exploitation en fonction de l'époque où il en a pris la direction.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

<sup>43</sup> En effet certaines réponses peuvent parfois sembler peu plausibles (âge de prise de direction d'exploitation < à 15 ans) ou incohérentes (âge de prise de direction d'exploitation < à 0 ans) et sont susceptibles de biaiser les moyennes d'âge obtenues. Les incohérences les plus flagrantes ont été éliminées pour le calcul de ces moyennes mais des réponses erronées, moins apparentes, ont pu être conservées.

## **1.5) Conclusion.**

Si les entretiens avec les personnes enquêtées indiquent que les ménages agricoles d'origine européenne et mélanésienne sont tous deux fortement insérés dans des stratégies de diversification des secteurs d'activité et des sources de revenus, cette réalité prend un relief particulier pour les ménages kanaks pour qui l'insertion dans le modèle productiviste marchand reste l'un des défis majeurs.

Le chapitre suivant précisera les caractéristiques que prennent ces dynamiques agricoles et de pluri-activité pour les différentes communes du territoire pour mieux comprendre les différentes logiques à l'œuvre à cet échelon géographique et mieux saisir les interactions entre les activités agricoles et non agricoles.

## 2) Caractéristiques communales des systèmes d'activité.

### 2.1.) Distribution spatiale des différentes communautés.

L'analyse des données se rapportant aux activités agricoles et non agricoles des communes nécessite que soient auparavant rappelées quelques caractéristiques de la répartition spatiale de la population qui ne seront pas sans influencer les profils d'activité et les modèles agricoles communaux.

Si la communauté mélanésienne poursuit son intégration dans l'espace calédonien (Zone du grand Nouméa en particulier) et dans les modèles d'activité et de consommation dits « européens », il n'en reste pas moins que la dichotomie mélanésien/européen reste une clef de lecture opérationnelle et constitue l'un des déterminants forts des différenciations inter-communales ainsi que le préciseront les chapitres suivants.

Avant d'aborder les données agricoles proprement dites ce chapitre rappelle brièvement la répartition communale des différentes communautés.

Le graphique n°33 et la carte n°34 ci-après mettent en évidence quatre espaces distincts :

- Le grand Nouméa (Mont Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta) et « l'enclave » de Farino<sup>44</sup> où la population non mélanésienne représente plus des trois quart des habitants. Cette population non mélanésienne pour le grand Nouméa est en partie issue d'apports extérieurs à la Nouvelle-Calédonie (métropolitains, wallisiens, ...) plus ou moins récents (années 1970, période du boum du nickel<sup>45</sup>).
- Les communes « urbaines » de la côte Ouest à majorité européenne (> à 50%) telles que Boulouparis, la Foa, Bourail, Pouembout et Koumac où l'agriculture de type européen est historiquement bien implantée.

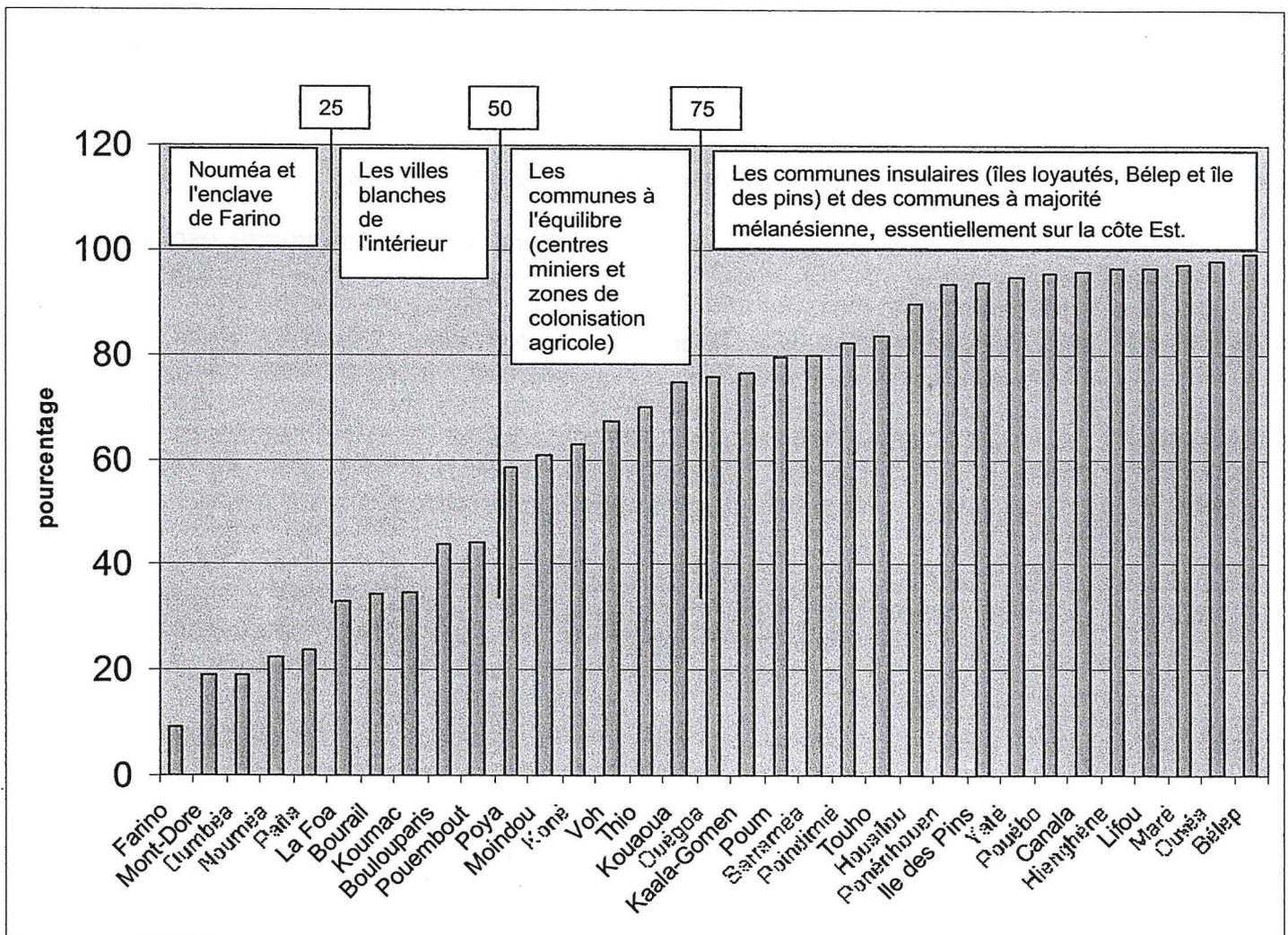
---

<sup>44</sup> Remarquons que le découpage communal entre Farino et Saraméa a permis de constituer une zone à majorité européenne et par voie de conséquence une zone à forte majorité mélanésienne. La réunion dans une même commune de Moindou, Farino et Saraméa aurait abouti à un profil communal proche de l'équilibre (57% de mélanésiens) semblable à celui des communes de Pouembout, Bourail la Foa, ou Poya qui caractérise les espaces de la côte Ouest qui ont vu l'installation d'une population européenne sur la plaine côtière durant la phase coloniale et le maintien des mélanésiens dans les vallées intérieures.

<sup>45</sup> Cet afflux extérieur s'est probablement renforcé durant la période post accord de Matignon (années 90) et les prochains chiffres du RGP devraient permettre de confirmer cette hypothèse.

- Les communes minières (Thio, Kouaoua, Poya) et/ou rurales (Poya, Koné, Moindou) où la population mélanésienne est majoritaire.
- Les communes insulaires (Iles Loyautés, Bélep, et Iles des pins) peu touchées par la colonisation et l'implantation des européens, et les communes à forte majorité mélanésienne essentiellement situées sur la côte Est (Yaté, Canala, Houaïlou, Ponérihouen, Poindimié, Touho, Hienghène...) ou à l'extrême Nord (Pouébo, Ouégoa, Poum). Ce type concerne également quelques communes de la cote ouest où les tribus sont nombreuses et la population européenne peu représentée (Kaala-Gomen, Saraméa).

Graphique n°33 : Pourcentage d'habitants de l'ethnie mélanésienne par commune.

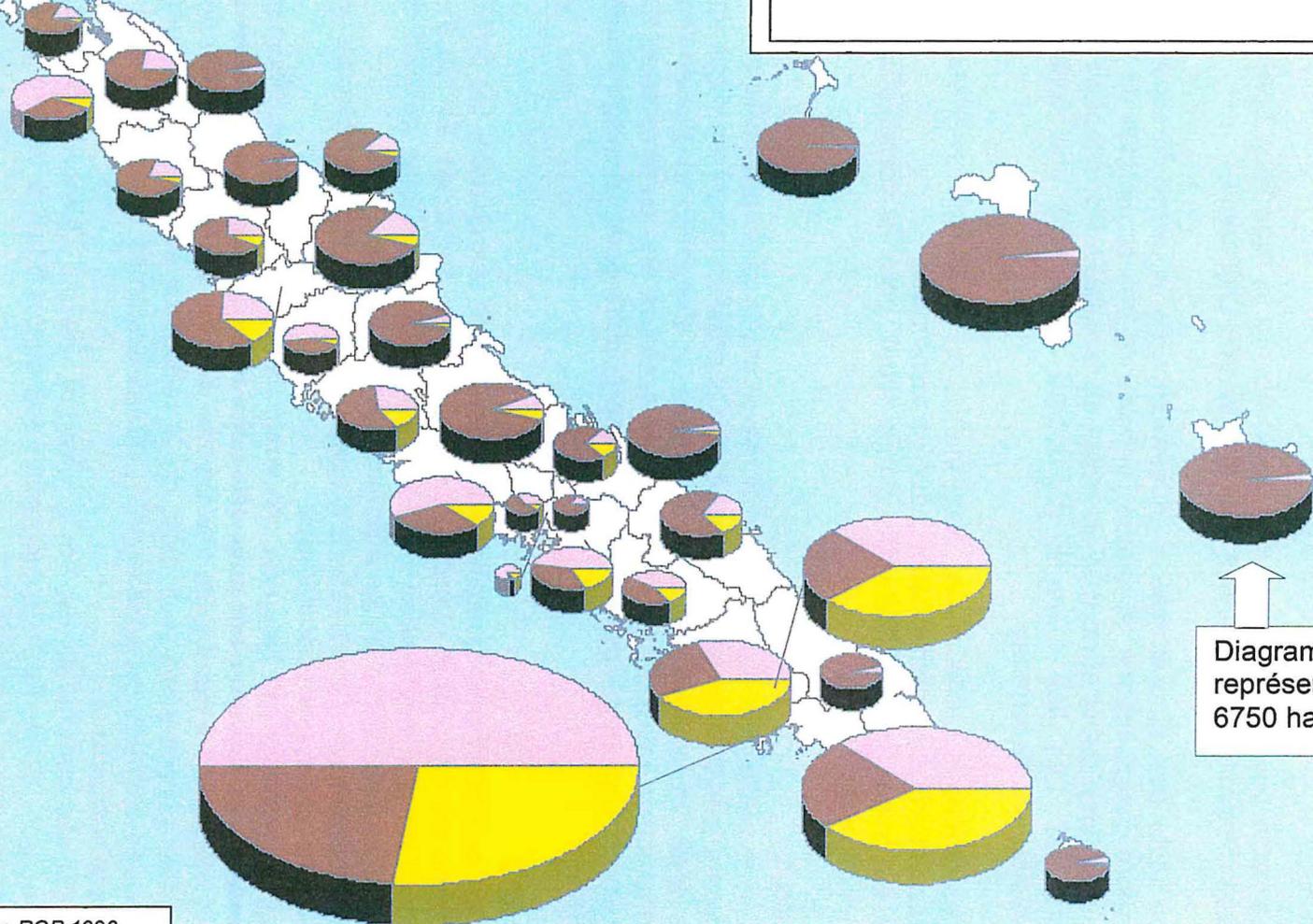


Source : Nos calculs d'après les données du RGP 1996

CARTE N°34  
Répartition de la population par  
communes et par ethnies

LEGENDE :

- européenne
- mélanésienne
- autres ethnies (indonésienne, wallisienne, vietnamienne ...)



Source : nos calculs d'après données RGP 1996

## 2.2) Répartition communale des différents types d'exploitations agricoles toutes ethnies confondues.

La carte suivante (graphique n°35) présente la répartition spatiale des différents types d'exploitations agricoles pour la Nouvelle-Calédonie.

La taille des diagrammes « en camembert » souligne la répartition spatiale du nombre d'exploitations et montre l'importance des communes de Bourail et Ouégoa pour la zone ouest et nord et de celles de Houaïlou, Ponérihouen et Canala pour la côte Est. Les Iles Loyauté regroupent également une forte proportion des exploitations du territoire.

Les différents secteurs des diagrammes en camembert précisent l'importance de chacun des types d'exploitation pour les communes.

Il est possible de définir trois profils types pour la composition des différentes communes :

### Profil 1 :

Des exploitations majoritairement marchandes avec une forte représentation des exploitations de type entrepreneuriales. Ce profil concerne les exploitations du grand Nouméa (communes de Nouméa, Païta et Dumbéa) et traduit l'importance des dynamiques entrepreneuriales dans les secteurs des cultures spécialisés, de plein champ (maraîchage) ou de l'arboriculture fruitière et de l'élevage industriel (cochons, volailles...).

### Profil 2 :

Des exploitations majoritairement à dominante marchande. Ce profil est celui des communes de la cote Ouest et de Ouégoa. La commune de Koné présente une proportion non négligeable (14%) d'exploitations de type collectif dont la plupart (57%) sont des exploitations à dominante marchande

Le pourcentage d'exploitations à dominante marchande est plus ou moins important selon les communes considérées.

Les communes de Nouméa, Koumac, Pouembout, Bourail, Boulouparis, La Foa, Saraméa et Moindou ont plus des deux tiers de leurs exploitations qui présentent une orientation à dominante marchande. Hormis Sarraméa, il s'agit de communes à majorité européennes (voir carte de la répartition ethnique au chapitre antérieur et données chiffrées en annexe n°11) où les systèmes basés sur l'autoconsommation sont minoritaires.

Pour les communes de Poya, Ouégoa, Farino, Dumbéa, Kaaka-Gomen, Mont-Dore, Voh, Koné, Païta la proportion des exploitations à dominante marchande est comprise entre 50 et 66%.

Du point de vue de l'importance de la pluri-activité des exploitations à dominante marchande il apparaît que seule la commune de Ouégoa présente une majorité de ménages agricoles non pluri-actifs (45.4% de mono-actifs contre 17.9% de pluri-actifs = 63.2% à dominante marchande). Cette particularité provient du fait que cette zone présente une forte proportion d'exploitants d'origine européenne héritiers de l'époque coloniale, qu'elle est excentrée et qu'elle offre peu d'opportunités salariales.

Il y a donc eu un maintien d'une mono-activité agricole marchande plus importante que pour les autres communes à majorité européenne du territoire ayant connu une histoire agraire similaire (Bourail, La Foa, Pouembout...) et où la pluri-activité des ménages est actuellement forte (environ 50% des exploitations à dominante marchande sont gérées par des ménages pluri-actifs).

Pour les autres communes la proportion de ménages mono ou pluri-actifs est relativement équilibrée ou en faveur de la pluri-activité (communes de Païta, Voh, Farino, Kaala-Gomen, Koumac, Mont-Dore) traduisant ainsi l'importance des opportunités salariales ou entrepreneuriales de ces zones.

### Profil 3 :

Des exploitations majoritairement à dominante non marchande. Ce profil concerne les communes de la côte Est et des îles (Iles Loyauté, Belep et Iles des Pins). Selon les communes la prééminence des exploitations à dominante non marchande est plus ou moins marquée.

Les communes de Bélep, Ouvéa, Canala, Kouaoua, Poindimié, Poum, Thio, ont plus des trois quarts de leurs exploitations qui présentent une orientation à dominante non marchande. Il s'agit de communes à majorité mélanésienne (voir chiffres de la répartition ethnique en annexe n°11) où les systèmes basés sur l'autoconsommation sont majoritaires.

Pour les communes de Ponérihouen, Lifou, Hienghène, Yaté, Houailou, Iles des pins, Maré, Pouébo et Touho la proportion des exploitations à dominante non marchande est comprise entre 50 et 75%.

Du point de vue de l'importance de la pluri-activité des exploitations à dominante non marchande il apparaît que seules les communes de Pouébo, Ponérihouen, Maré et Poindimié présentent une majorité de ménages agricoles non pluri-actifs. Si pour les communes de Pouébo, Ponérihouen et Maré ces chiffres sont en accord avec les faibles opportunités salariales de ces communes, ils indiquent pour Poindimié que le développement du bourg de cette commune n'a pas été suffisant pour intégrer une proportion importante des ruraux aux activités salariales. Il y a donc eu un maintien d'une mono-activité agricole non marchande plus importante que pour les autres communes.

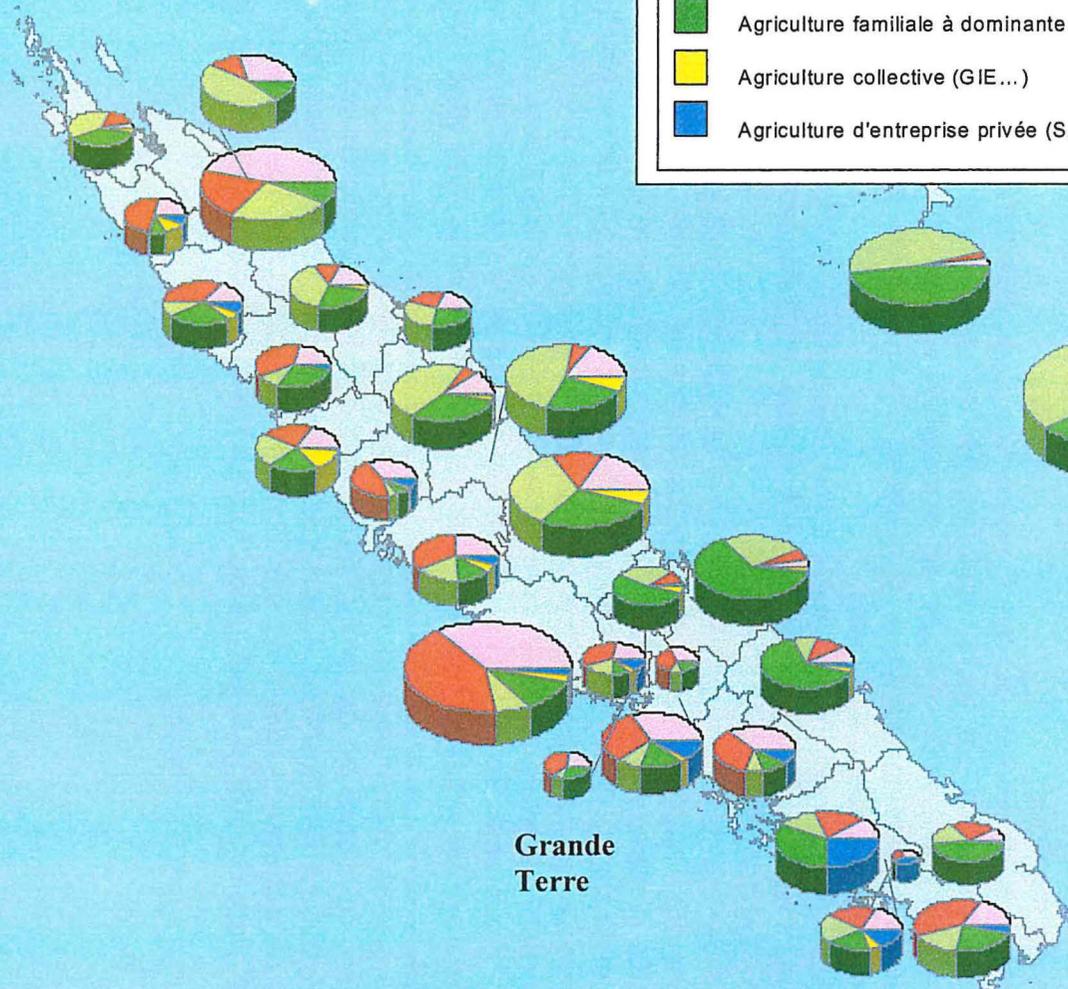
Pour les autres communes la proportion de ménages mono ou pluri-actifs est relativement équilibrée ou en faveur de la pluri-activité (communes de Thio, Yaté, Canala, Kouaoua, Iles des Pins, Lifou) traduisant ainsi l'importance des opportunités salariales ou entrepreneuriales de ces zones et en particulier des secteurs miniers pour Yaté Thio, Canala et Kouaoua ou touristique et administratif pour l'Ile des pins et Lifou.

# Distribution communale des différents types d'exploitation agricole

**Légende :**

-  Agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active
-  Agriculture collective (GIE...)
-  Agriculture d'entreprise privée (SARL...)

Ile  
Bélep



Iles Loyautés

Diagramme  
représentant  
620  
exploitations

Grande  
Terre

Ile des  
Pins

Sources: nos calculs d'après données du RGA 2002

### 2.3) Répartition communale des différents types d'exploitations agricoles par ethnies.

Les remarques du chapitre précédent peuvent être précisées en analysant les résultats présentés dans les deux cartes suivantes n°36 et n°37. Ces cartes indiquent la proportion des types d'exploitations en tribu ou hors tribu pour les différentes communes de la Nouvelle-Calédonie. Ces cartes permettent de mieux analyser la part de la composition ethnique et celle des dynamiques économiques communales dans les profils obtenus pour les différentes communes.

La comparaison rapide des cartes « en tribu » et « hors tribu » confirme les données déjà présentées indiquant la lien entre en tribu et dominante non marchande (teintes vertes), et hors tribu et dominante marchande (teintes rouges).

Cependant cette impression générale est plus ou moins bien vérifiée selon les communes concernées.

Ainsi une forte proportion (> à 50%) d'exploitations familiales à dominante marchande est observée **en tribu** pour les communes de Koumac, Bourail, La Foa, Sarraméa, Ouégoa et Pouembout. Faut-il voir dans cette réalité l'effet d'une longue phase de proximité d'exploitations mélanésiennes situées en tribu avec les exploitations marchandes d'origine européenne, ou ces données reflètent-elles la mise en valeur de terres de tribu par des non mélanésiens ?

Est-ce la faiblesse d'autres opportunités de revenus possibles, comme par exemple pour la commune de Ouégoa, où les exploitants agricoles sont majoritairement mono-actifs, qui incite à une orientation plus marchande de ces exploitations situées en milieu mélanésien ? On pourrait faire la même hypothèse en ce qui concerne les communes de Pouébo, Maré et Touho où les activités non agricoles sont rares et le taux d'exploitations à dominante marchande non négligeable (40%<x>50%).

Il est cependant difficile de trancher entre ces différentes hypothèses sans des études plus précises des communes concernées.

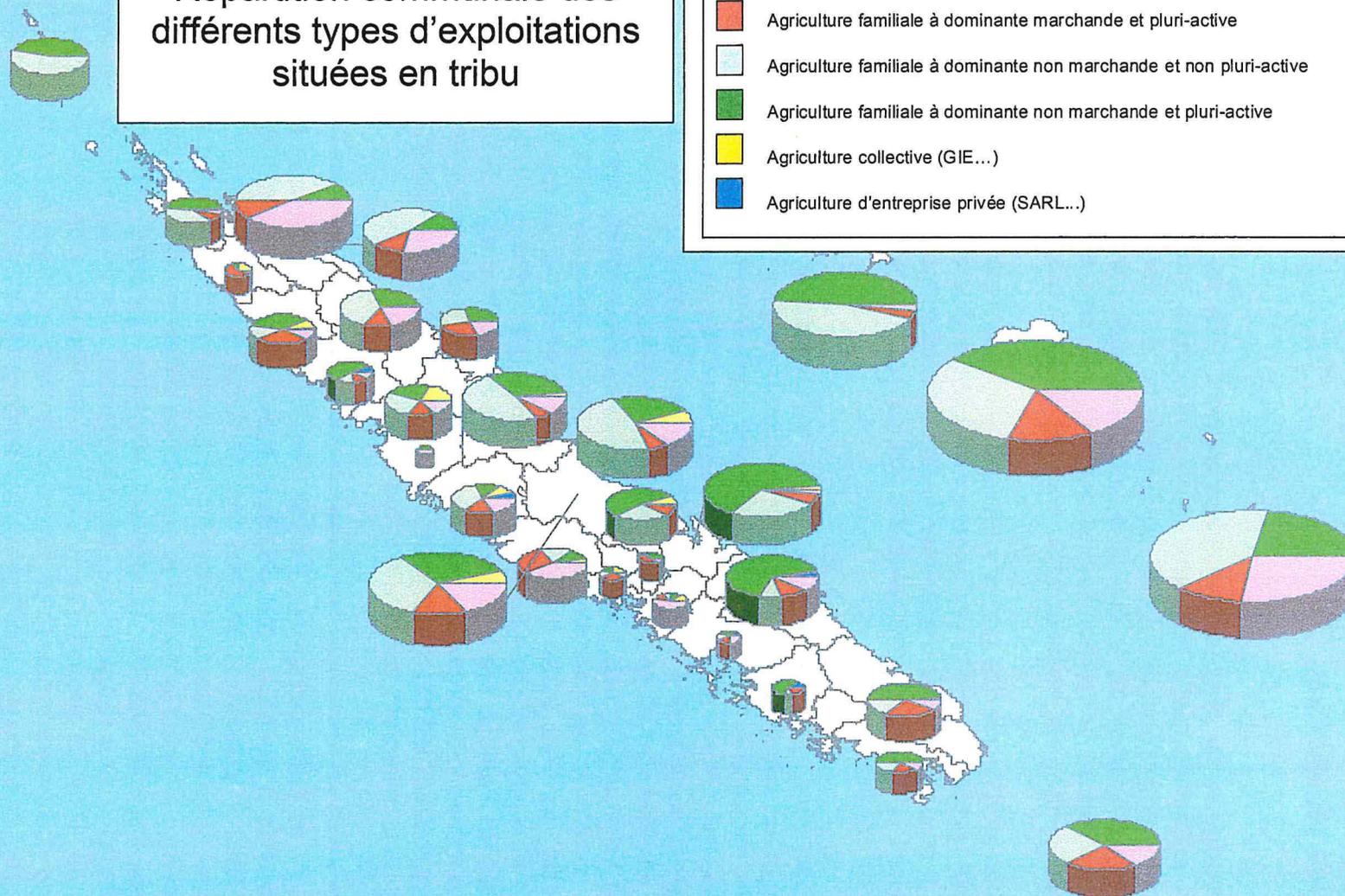
De même, de fortes proportions (>50%) d'exploitations à dominante non marchande sont observées **hors tribu** pour certaines communes de la côte Est (Ponérihouen, Touho, Thio, Poindimié...) et dans une moindre mesure (33%<x>50%) pour les communes du grand Nouméa (Mont-Dore, Dumbéa, Païta). Pour le premier groupe de communes on peut penser à la survivance d'exploitations, en partie issues des anciennes exploitations de la période coloniale, placées aujourd'hui dans un environnement peu propice au développement d'une agriculture européenne marchande. Pour le second cas il s'agit d'exploitations « de loisir » placées à la périphérie des zones urbaines et détenues par des ménages à fort pouvoir d'achat qui occupent l'espace par des productions bovines (58% des surfaces concernées) et fruitières (9% des surfaces concernées) et dans une moindre mesure d'exploitations familiales détenues par des ménages (mélanésiens, européens, wallisiens ou futuniens...) qui développent des systèmes de polyculture-élevage pour des objectifs d'autoconsommation et d'échange (30% des surfaces concernées).

CARTE N°36

## Répartition communale des différents types d'exploitations situées en tribu

**Légende :**

-  Agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active
-  Agriculture collective (GIE...)
-  Agriculture d'entreprise privée (SARL...)



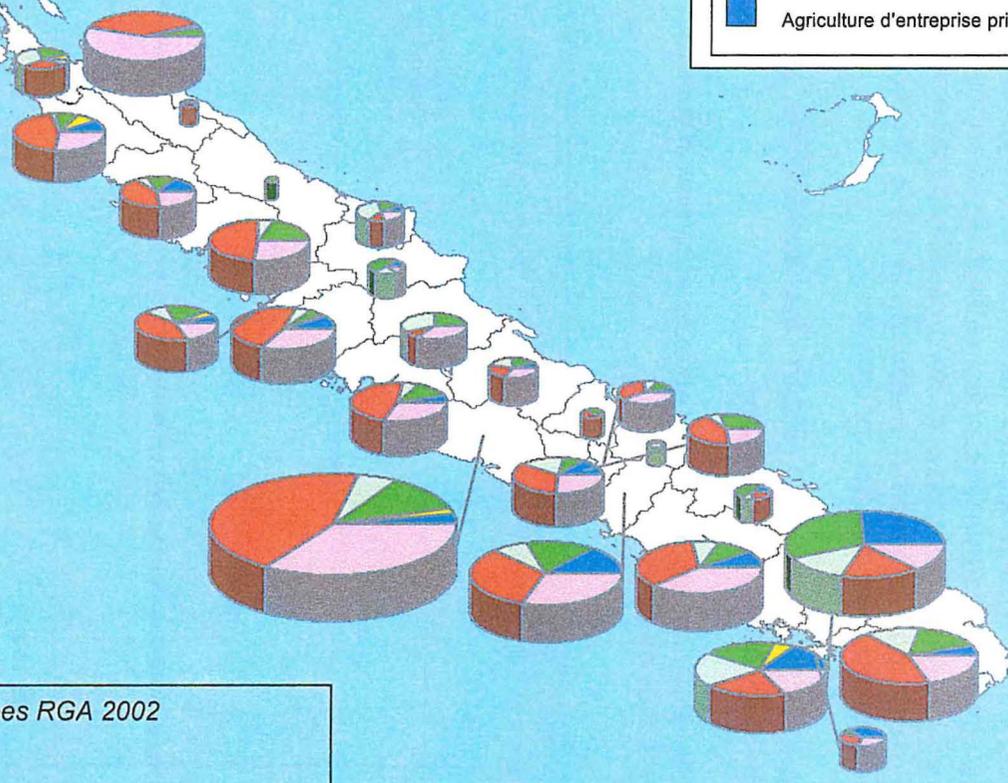
Source : nos calculs d'après données RGA 2002

CARTE N°37

## Répartition communale des différents types d'exploitations situées hors tribu

Légende :

-  Agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active
-  Agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active
-  Agriculture collective (GIE...)
-  Agriculture d'entreprise privée (SARL...)



Source : nos calculs d'après données RGA 2002

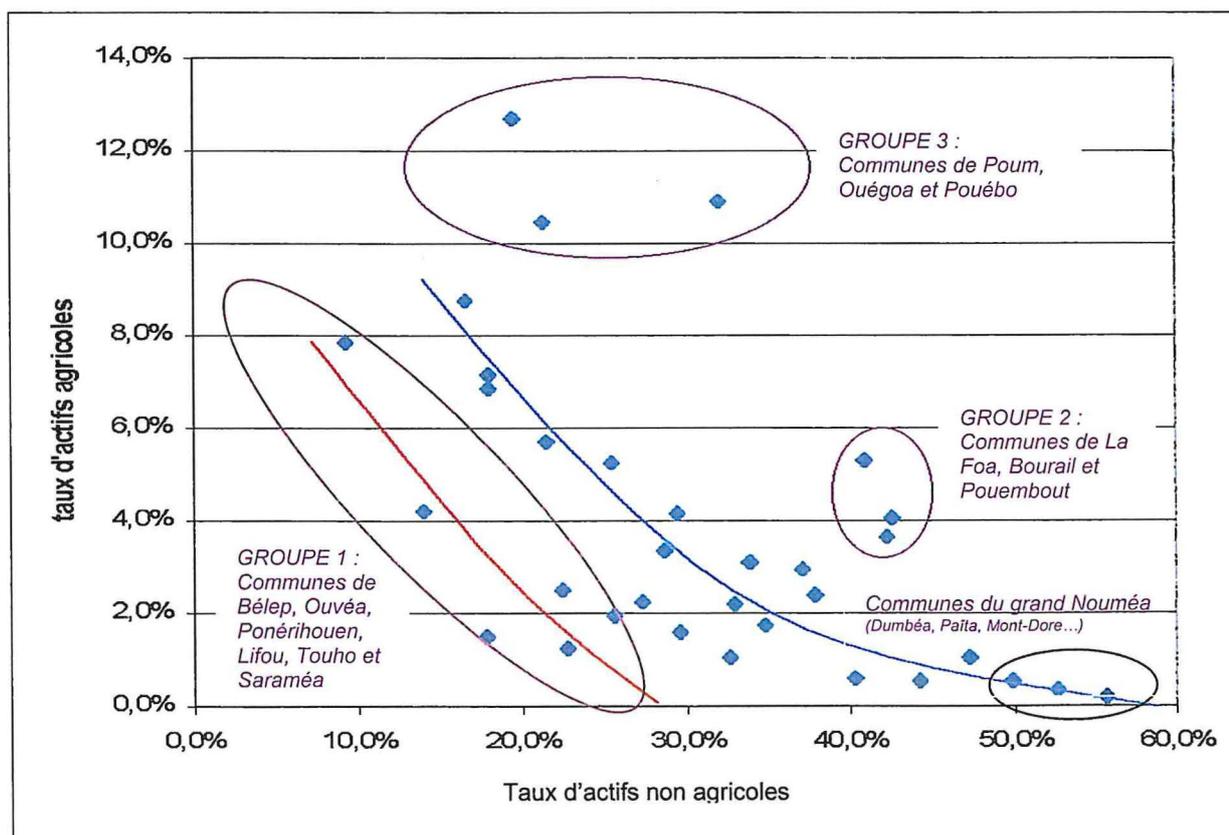
## 2.4) Relations entre l'activité agricole et les autres secteurs d'activité.

Les dernières données disponibles sont celles du recensement général de la population de 1996. Ce recensement est le dernier en date car celui prévu en 2003 a finalement été retardé et ne devrait être réalisé qu'en 2004 ou 2005. Même si 8 années se sont écoulées depuis le recensement de 1996 et si des évolutions importantes ont probablement marqué cette décennie, ces données restent utiles car les mécanismes à l'œuvre et les différenciations entre communes qu'elles traduisent restent aujourd'hui probablement encore valables.

L'une des «grandes questions» du maintien ou du développement de l'activité agricole en Nouvelle-Calédonie « tourne » autour de la concurrence qu'exercent les activités non agricoles sur les ruraux et sur une désaffectation de l'agriculture au profit des emplois offerts par la fonction publique, la mine ou les petites et moyennes entreprises privées (transport public, bâtiment...).

Le graphique n°38 ci-dessous illustre les corrélations entre les taux d'actifs agricoles et le taux d'actifs non agricoles.

Graphique n°38 : Relation entre l'activité agricole et le taux d'activité de la population des différentes communes de Calédonie.



Source : nos calculs d'après les données du RGP de 1996.

Ce graphique montre qu'il est possible de dégager pour une majorité de communes une certaine corrélation (courbe bleue) entre le manque d'alternatives de travail dans les secteurs non agricoles et la propension des individus à maintenir ou à développer des activités dans le secteur agricole. Dit autrement, le développement d'activités non agricoles entraîne une désaffectation de l'agriculture. Ce sont probablement ces deux phénomènes qui jouent pour expliquer cette corrélation négative entre le taux d'activité hors agriculture et le taux d'activité agricole.

Cette corrélation négative n'est pas linéaire. Le niveau d'activité agricole augmente plus fortement lorsque le taux d'actifs hors agriculture descend au-dessous du seuil de 30% (voir pente de la courbe bleue sur le graphique).

On observe cependant que plusieurs groupes de communes dérogent de façon plus ou moins importante à cette « règle générale » :

- groupe 1 : Bélep, Ouvéa, Ponérihouen, Lifou.

Si l'on retrouve bien pour ces quatre communes la corrélation négative entre le taux d'actifs agricoles et les actifs non agricoles, la courbe rouge est décalée par rapport à la bleue indiquant une propension particulièrement faible au développement d'activités agricoles du type de celles recensées lors du RGP 1996<sup>46</sup>. Cette réalité peut peut-être s'interpréter, dans ces communes à forte dominante mélanésienne (> à 93%) et peu à moyennement dotées en activités non agricoles (malgré les quelques restes de l'époque de la caféiculture à Ponérihouen) comme des lieux traduisant de façon particulièrement forte le maintien des modèles d'autoconsommation traditionnels (pêche, chasse, horticulture) qui offrent à la majorité des ménages ruraux des systèmes aptes à assurer leur survie alimentaire et leur insertion sociale. Les communes de Touho et Saraméa sont également proches de ce modèle.

- groupe 2 : La Foa, Bourail, Pouembout.

Ces communes de la côte ouest se caractérisent par un bourg important offrant des activités tertiaires qui expliquent leur bon niveau d'actifs occupés dans des secteurs non agricoles (entre 40 et 45% des actifs totaux). Cependant on observe un taux d'actifs agricoles relativement important pour le contexte calédonien (4 à 6%) qui s'explique par les bonnes potentialités agronomiques des vallées et le fait que ces communes sont les héritières de l'implantation agricole européenne de la période coloniale. Cette juxtaposition d'un fort taux d'activités non agricoles et agricoles traduit les processus de synergie entre ces deux types d'activités qui se traduisent en particulier par le maintien d'exploitations agricoles grâce à l'apport des revenus salariaux et plus largement non agricoles (voir étude de Carl Frosio sur la vallée de la Pouembout, FROSIO 1998). Ces trois communes regroupent ainsi plus d'un tiers (36%) des agriculteurs hors tribu double-actifs du territoire.

---

<sup>46</sup> Les activités agricoles sont ici définies au sens large (agriculture, élevage, pêche) .

- groupe 3 : Poum, Ouégoa, Pouébo.

Ces communes ont un taux d'actifs non- agricoles moyen pour le contexte rural calédonien (autour de 20 et 30% des actifs totaux), mais elle montrent un taux d'actifs agricoles supérieur à celui de la plupart des communes ayant des taux d'actifs non-agricoles similaires. Certaines des enquêtes réalisées auprès des personnes-ressources donnent à penser que la situation excentrée de ces communes situées à l'extrême nord du territoire et la rareté des opportunités d'emplois temporaire proches ont développé une propension de la population à ne compter « que sur ses forces » et à profiter des opportunités de maintien ou de création d'activités, y compris agricoles, pour assurer la pérennité des unités familiales et le futur de leurs enfants. Certains observateurs notent aussi que c'est dans ces communes (en particulier pour Pouébo) que les revenus issus de la commune ou des personnes originaires des tribus de la commune se réinvestissent plus en biens de consommation durable (maison en dur, création d'une petite entreprise...) que dans des biens de consommation courante (véhicules, loisirs...).

Ces communes de l'extrême nord sont parfois opposées par certaines personnes-ressources enquêtées aux communes telles que Poindimié ou Koné qui montrent des niveaux d'actifs non agricoles comparables mais qui étant plus proches des réseaux routiers (axe Koné-Tiwaka) et des centres de redistribution monétaire (tertiaire, JSD, construction et entretien de bâtiments ou de la voirie...) sont moins enclines à s'engager dans des activités agricoles stabilisées et génératrices de revenus : « on sait qu'il y aura tôt ou tard un petit boulot qui va sortir et qui donnera quelques pièces ». Il est ainsi intéressant de relever les observations faites par certaines personnes enquêtées qui indiquent que la masse salariale non négligeable versée localement lors de la construction de la route « Koné-Tiwaka » a été en grande partie utilisée pour satisfaire un besoin de consommation immédiate (véhicules d'occasion, biens alimentaires festifs ou autres) plus que comme un élément permettant de constituer une épargne susceptible d'être mobilisée pour lancer des activités économiques. Si ce fonctionnement tient pour certains à la modicité des sommes reçues, il semble que dans d'autres cas, ce mode d'utilisation de la ressource monétaire provienne plutôt d'un projet de vie peu construit sur la création d'activités durables et stabilisées mais plutôt sur la « captation » de petits emplois successifs.

Ces considérations générales prennent des aspects différents selon la commune considérée :

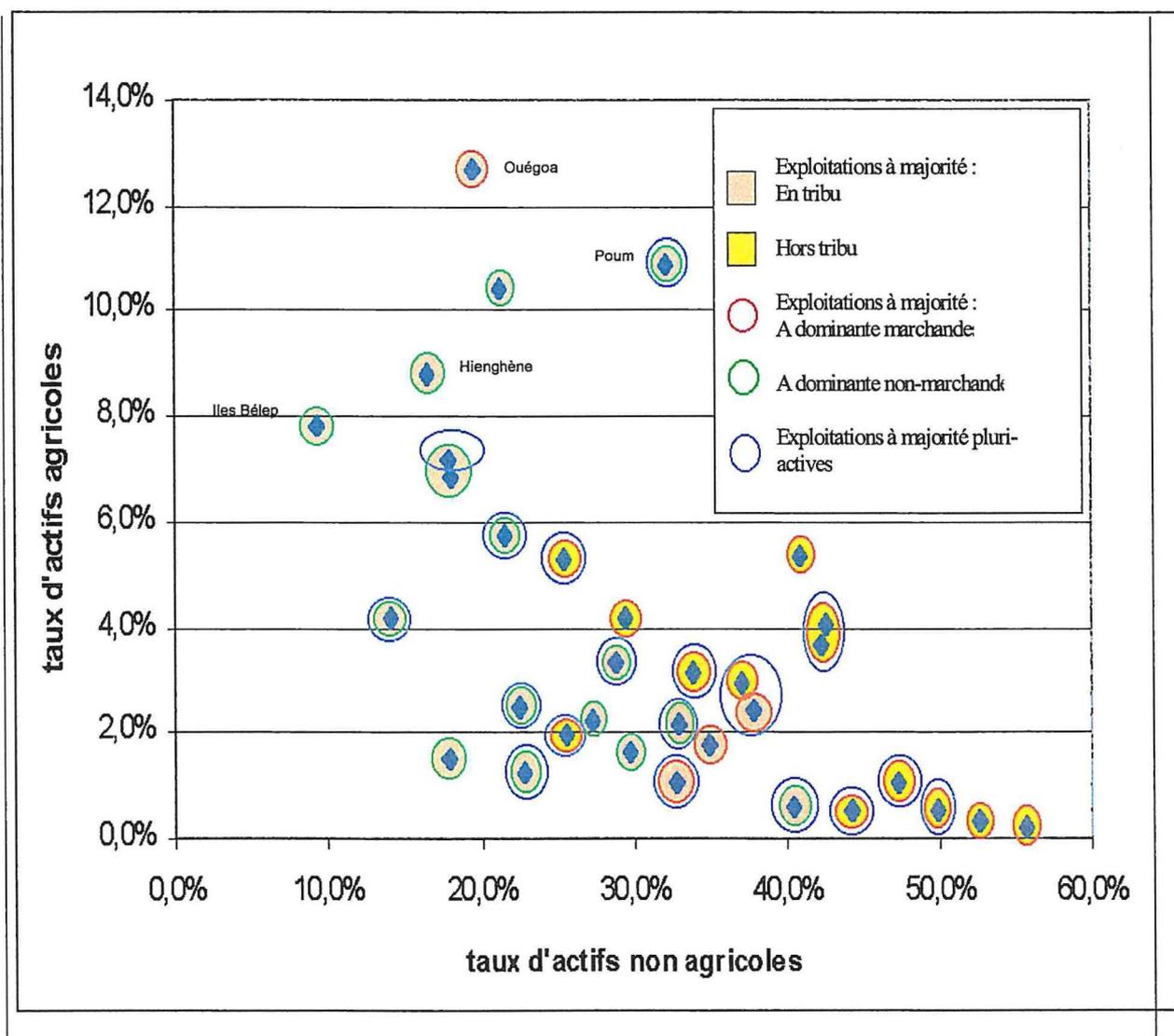
- Pour Ouégoa, la permanence d'une population agricole d'origine européenne et la forte activité agricole des tribus fonctionnant autour du marché de Bondé contribuent probablement de façon importante au maintien d'un niveau élevé d'actifs agricoles. Autre signe de cette permanence agricole à orientation commerciale, le colportage des produits de la terre reste une pratique particulièrement forte dans cette commune alors qu'elle a périclité ou même disparu ailleurs.

- Pour Pouébo, le développement commercial de l'activité de pêche et l'essor de la culture de la banane à vocation commerciale a permis à un nombre important de ménages résidant en tribu d'intégrer l'agriculture comme une activité procurant des revenus monétaires en partie stabilisés.
  
- Pour Poum, dont l'activité minière explique en grande partie le bon taux d'activité hors agriculture, le maintien d'une forte activité agricole s'explique par l'importance du développement de l'activité de pêche artisanale (zone d'Arama : crabes, poissons...) qui constitue l'une des principales sources de revenus monétaires des populations de cette zone.

## 2.5) Relations entre les taux d'activité non agricole et la typologie communale des exploitations agricoles.

Le graphique n°39 ci-dessous met en parallèle les différentes informations apportées par les données du RGA 2002 et du RGP 1996, présentés dans les chapitres précédents. Il reprend celui indiquant la relation entre l'activité agricole et le taux d'actifs occupés (RGP 1996) et précise pour chacune des communes la localisation (en tribu/hors tribu) et le profil des exploitations agricoles défini à partir de la typologie réalisée (données RGA 2002) :

Graphique n°39 : Relations entre le taux d'activité non agricole et la typologie communale des exploitations agricoles.



Sources : nos calculs à partir des données du RGP 1996 et du RGA 2002

La superposition des données concernant les taux d'actifs non agricoles et la propension des ménages agricoles à développer une agriculture à dominante marchande où une pluri-activité hors secteur agricole montre que si des corrélations existent entre ces données elles sont loin d'être généralisables à l'ensemble des communes.

En ce qui concerne les liens entre l'importance des actifs non agricoles et l'orientation marchande des exploitations, les exceptions sont de deux ordres :

- Des communes présentant une majorité d'exploitations à orientation marchande mais peu dotées en activités non agricoles (taux d'actifs non agricoles < 25%). C'est le cas de Ouégoa déjà signalé où l'on peut penser que le poids de l'histoire coloniale agraire (importance des exploitations hors tribu, ménages européens agricoles anciens...) et la situation d'isolement à conduit les ménages à construire des dynamiques commerciales fortes (horticulture, banane...).
- Des communes présentant une majorité d'exploitation à orientation non marchande mais bien dotées en activités non agricoles (taux d'actifs non agricoles > 25%). Il s'agit ici des communes de Kouaoua, Thio, Poum, Poindimié, Canala et Houaïlou. Dans ces communes l'existence de revenus non agricoles (en particulier miniers pour Poum, Kouaoua, Canala et Houaïlou et des emplois dans le secteur des services pour Poindimié) et donc d'une clientèle potentielle disposant d'un pouvoir d'achat important n'a pas conduit au développement d'une agriculture marchande. Ces communes de la côte Est présentent une majorité de leurs exploitations en tribu dont les ménages restent sur des logiques à dominantes non marchandes. Dans certaines communes minières comme Kouaoua, Thio, Poum et Canala, la pluri-activité des ménages agricoles est forte, et l'on peut comprendre que l'obtention de revenus à travers le secteur non agricole ne soit pas une priorité. Pour d'autres communes en revanche comme Poindimié et Houaïlou cette absence de dynamiques agricoles marchandes n'est pas contrebalancée par une forte pluri-activité des ménages agricoles. Il y a donc une permanence forte du modèle d'autoconsommation, de la mono-activité agricole et donc de revenus monétaires a priori faibles par ménage. Cette réalité communale est-elle due à l'importance de la population de ces deux communes<sup>47</sup> qui malgré leur taux important d'activité hors agriculture ne peuvent offrir à l'ensemble des ménages des opportunités de diversifier leurs activités vers les secteurs non agricoles ? Est-elle due à un éloignement d'un nombre important de tribus qui rendent difficiles les mises en marché et la recherche d'emplois hors tribu ? Est-elle due à l'existence d'emplois temporaires qui bien qu'assurant des rentrées monétaires aux ménages agricoles ne sont pas comptabilisées dans la pluri-activité de ces ménages ? Des études plus précises seraient certainement nécessaires pour confirmer ces hypothèses. Quoi qu'il en soit on peut penser que pour ces dernières communes il existe une marge réelle de développement d'une agriculture marchande en tribu. Les appuis apportés par l'OGAF côte Est et le projet de mise en marché des produits agricoles porté par la mairie de houaïlou apparaissent donc comme des opérations adaptées au contexte communal.

---

<sup>47</sup> Les communes de Poindimié et Houaïlou sont les deux communes rurales « kanak » les plus peuplées de la grande terre avec, en 1996, respectivement 3562 et 3887 individus d'origine mélanésienne.

Pour les liens entre l'importance des actifs non agricoles et la pluri-activité des ménages agricoles, les exceptions sont également de deux natures :

- Des communes présentant une majorité d'exploitations dont les ménages sont pluri-actifs mais peu dotées en activités non agricoles (taux d'actifs non agricoles < 25%). C'est le cas des communes d'Ouvéa et Yaté et dans une moindre mesure de l'Île des Pins, Lifou et Touho. On peut penser que pour l'Île des Pins et Yaté la faiblesse de la population communale et l'activité touristique (pour l'Île des Pins) ou minière et la proximité de Nouméa (pour Yaté) permettent à la majorité des ménages agricoles de capter des emplois hors agriculture. Lifou bénéficie également d'un fort développement du secteur tertiaire (tourisme, services...) et ses ressortissants sont connus pour leur insertion ancienne dans les secteurs non agricoles.
- Des communes présentant une majorité d'exploitations dont les ménages de sont pas pluri-actifs mais bien dotées en activités non agricoles (taux d'actifs non agricoles > 25%). Il s'agit ici des communes de Nouméa, Dumbéa, La-Foa, Moindou, Poindimié et Houaïlou. Dans ces deux premières communes l'importance des agriculteurs mono-actifs est liée à la présence d'une agriculture à fort investissement en capital (maraîchage, élevages hors sol...) et exigeante en main d'œuvre qui s'avère rentable du fait de la proximité du grand Nouméa et qui n'autorise guère un travail agricole à temps partiel. La Foa et Moindou sont des communes qui présentent une tradition agricole issue de la période coloniale (comme Bourail et Pouembout dont les pourcentages d'agriculteurs mono-actifs sont proches) et dont une proportion importante de ménages européens reste sur une activité exclusivement agricole qui leur procure des revenus satisfaisants. Les cas de Poindimié et Houaïlou ont déjà été évoqués dans le paragraphe antérieur.

Ces différentes remarques montrent bien que si l'importance de l'activité non agricole d'une commune a des répercussions fortes sur la propension des ménages agricoles à développer des productions marchandes et à s'inscrire dans des stratégies de pluri-activité, les données relatives à l'histoire sociale et agraire du lieu, à l'importance de la population communale et aux types de productions réalisées (plus ou moins exigeantes en capitaux et en main d'œuvre) constituent également des déterminants importants de ces logiques.

L'analyse des corrélations évoquées ici à partir des séries du RGP 1996 et du RGA 2002 devrait pouvoir être reconduite après la réalisation du nouveau RGP en 2004 ou 2005 et devrait permettre d'établir des conclusions plus fondées que la comparaison de séries statistiques établies avec 6 ans d'écart (1996-2002). Ce type d'analyse peut s'avérer utile pour la construction de politiques d'appui au développement communal adaptées aux contextes et dynamiques locales.

## 2.6) Effet du niveau d'isolement des tribus sur les stratégies des ménages agricoles.

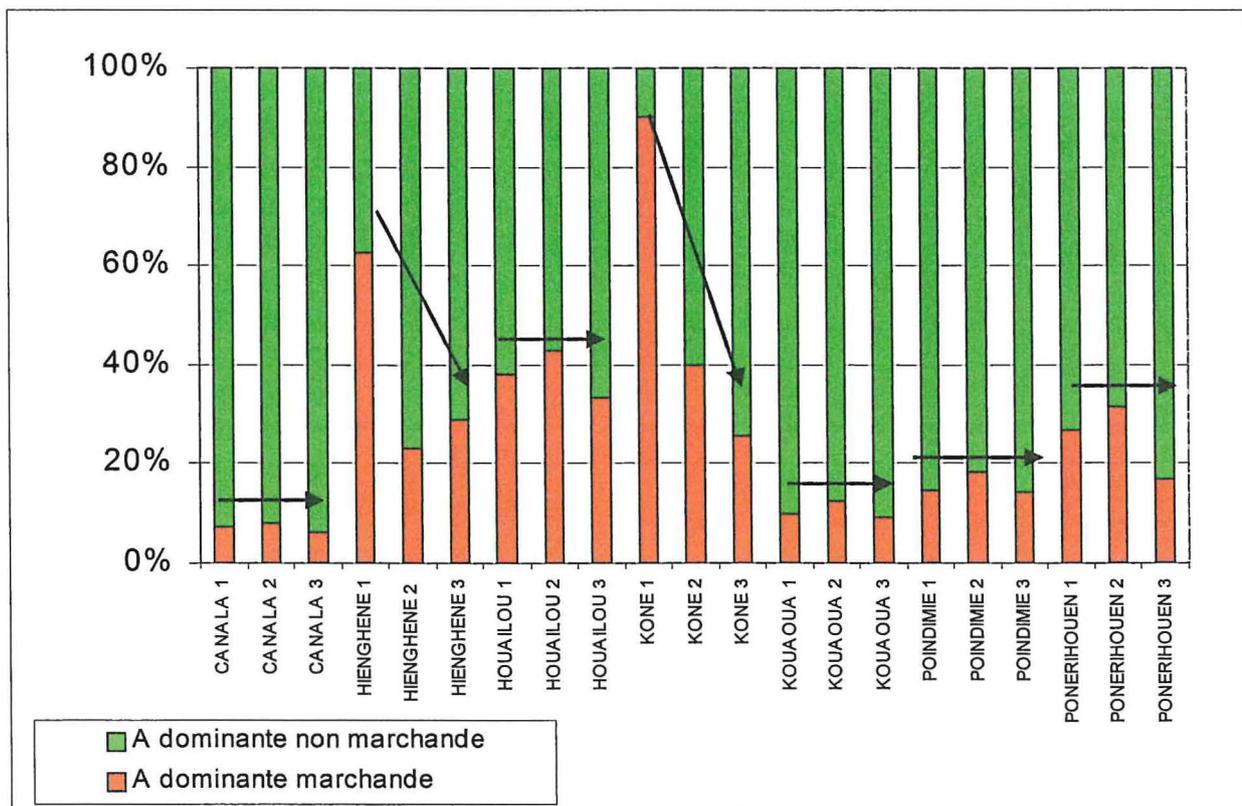
Au-delà de l'échelle communale, il est apparu intéressant d'analyser, pour les ménages demeurant en tribu, si la distance de la tribu par rapport aux axes routiers principaux jouait un rôle dans les stratégies des ménages agricoles.

Cette analyse, réalisée uniquement pour les communes de la province Nord et sur la base des données typologiques issues du RGA 2002, nous a conduit à ne retenir que les communes qui présentaient un nombre significatif d'exploitations dans chacune des trois zones fixées pour notre analyse :

1. Tribu en bord de route goudronnée principale (RT1...)
2. Tribu située entre 0 et 10 km de la route principale
3. Tribu située à plus de 10 km de la route principale.

Les deux graphiques n°40 et n°41 présentent l'effet de l'isolement de la tribu sur les stratégies marchandes et de pluri-activité des ménages agricoles. Ces graphiques donnent pour chaque commune la proportion d'exploitations de chaque type (marchand/non marchand, pluri-actif/non pluri-actif) pour chacune des trois situations géographiques (notées 1, 2 et 3).

Graphique n°40 : effet de l'éloignement de la tribu sur les stratégies marchandes.



Source : nos calculs à partir des données du RGA 2002 et de la localisation des tribus.

Le graphique précédent indique que si pour certaines communes (Hienghène et Koné) l'éloignement de la tribu semble freiner la propension des ménages à

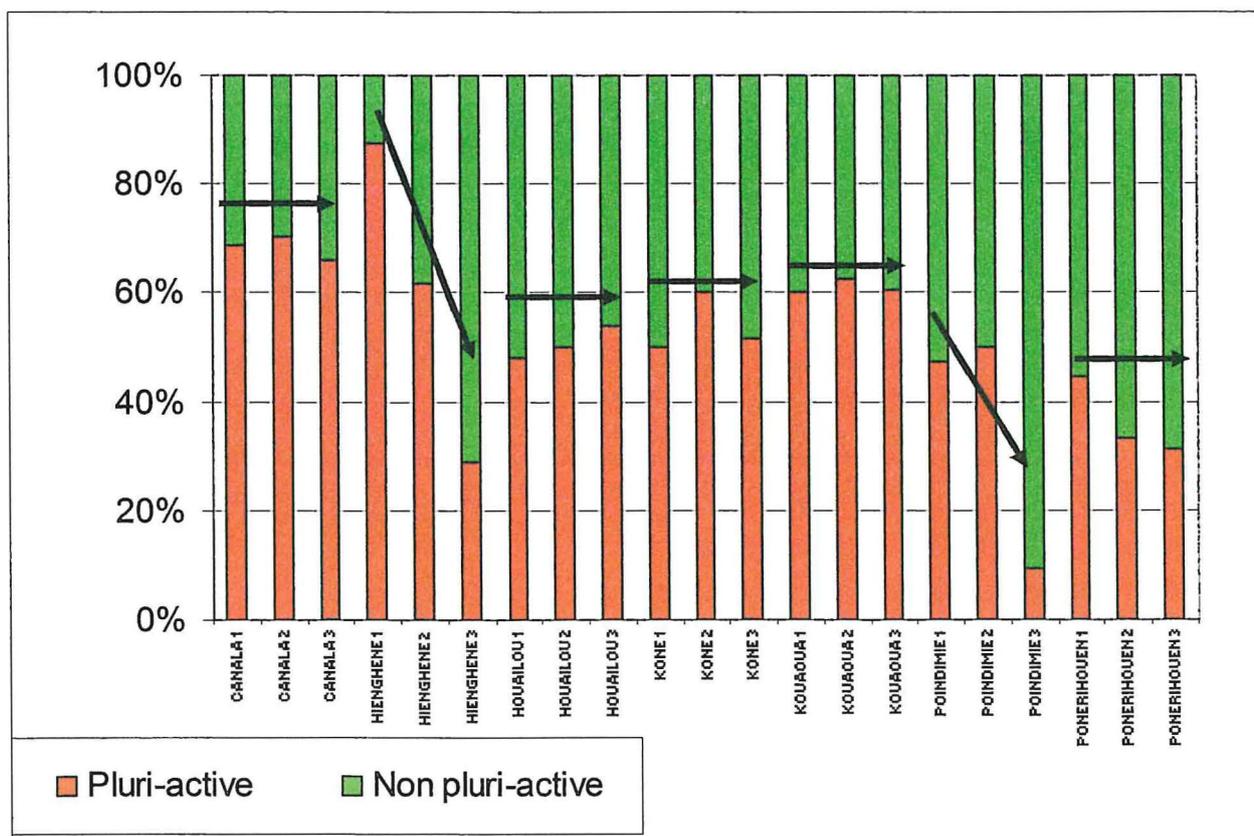
développer des stratégies marchandes, dans d'autres communes (Canala, Houaïlou, Kouaoua, Poindimié, Ponérihouen) ce handicap ne semble pas avoir un rôle majeur dans ces stratégies.

Il est également possible de remarquer que cette différenciation liée à la distance n'intervient que dans des cas où les stratégies marchandes concernent un pourcentage important (> à 50%) de ménages. Dit autrement, l'effet de la distance n'a d'impact réel que dans les communes où le contexte local (marché local actif, faibles opportunités salariales, circulation intense, colporteurs ...) est propice au fort développement de stratégies marchandes en tribu. On observe alors que ce sont les ménages placés sur les voies de communication principales (situation « 1 ») qui développent le plus fréquemment la vente de leurs produits agricoles. Pour les communes dont le contexte est peu propice au développement d'activités commerciales la proximité du ménage par rapport à l'axe routier ne modifie pas ses stratégies.

Des études plus poussées au niveau de certaines communes visant à préciser ces éléments de contexte favorables à cette mise en marché seraient certainement utiles à une compréhension plus fine des mécanismes et déterminants à l'œuvre.

Le graphique n°41 ci-après illustre l'effet de l'isolement sur la propension des ménages agricoles à développer des activités hors secteur agricole (salariés, entrepreneurs...).

Graphique n°41 : effet de l'éloignement de la tribu sur les stratégies de pluri-activité.



Source : nos calculs à partir des données du RGA 2002 et de la localisation des tribus.

Comme dans le cas précédent, il apparaît que l'éloignement de la tribu ne constitue pas le critère majeur de développement de la pluri-activité des ménages agricoles. Hormis les communes de Hienghène et de Poindimié où l'éloignement de certaines

tribus semble limiter fortement les possibilités de pluri-activité la plupart des tribus développent ces stratégies.

### **3) Typologie des systèmes de production des exploitations agricoles.**

Les chapitres antérieurs ont cherché à préciser les systèmes d'activité et les stratégies des exploitations agricoles recensées par le RGA 2002 et leur distribution dans l'espace calédonien. Ce chapitre poursuivra cet effort de typologie en caractérisant les différents types de systèmes de production que mettent en œuvre ces exploitations agricoles. Il s'intéressera en particulier à analyser les effets des systèmes d'activité du ménage agricole sur les productions qu'il développe.

#### **3.1) Résultats de la typologie des systèmes de production.**

L'élaboration d'une typologie pertinente des systèmes de production (voir détails en annexe n°12) et son application aux données du RGA 2002 nécessiterait que soient précisés les différents itinéraires techniques de chacune des spéculations. Il n'y a en effet rien de comparable du point de vue temps de travail ou productivité du travail, niveaux d'investissement et de revenus, entre un élevage « traditionnel » de porcs laissés en liberté et un élevage hors sol de truies mères alimentées à base de farines. Le même type de différences existe entre une culture d'igname manuelle pratiquée sur une surface limitée et la culture mécanisée de l'igname.

Cependant les informations disponibles dans le RGA et définissant les itinéraires techniques des différentes spéculations développées par une exploitation sont d'une précision limitée ou absentes ce qui rend difficile leur identification précise.

La définition d'une typologie des systèmes de production à partir de la seule importance relative des spéculations pratiquées fournit des informations peu intéressantes quant aux stratégies et performances des systèmes ainsi définis.

Pour améliorer cette pertinence nous avons fait l'hypothèse que la dimension économique de l'exploitation, évaluée par le nombre de points, pouvait aider à différencier des systèmes mettant en œuvre des productions identiques mais recouvrant des stratégies et logiques distinctes et donc des itinéraires techniques différents. Le seuil de différenciation retenu a été de 1500 points par exploitation en se basant sur le nombre de points moyens des exploitations non marchandes en tribu (1470 points/exploitation) qui peut représenter une dimension économique traduisant des systèmes de production de taille réduite et généralement basés sur des pratiques manuelles à faible productivité du travail et peu exigeantes en capital.

Cette hypothèse est bien entendu largement discutable puisque l'on sait qu'il n'y a pas de lien direct entre la dimension économique de l'exploitation et l'itinéraire technique pratiqué, mais elle offre cependant une première ségrégation des systèmes de production calédoniens qu'il conviendrait de préciser par des études plus approfondies. Ce seuil sera appliqué aux systèmes de production suivants : tubercules, vergers, porcins, polyculture-élevage.

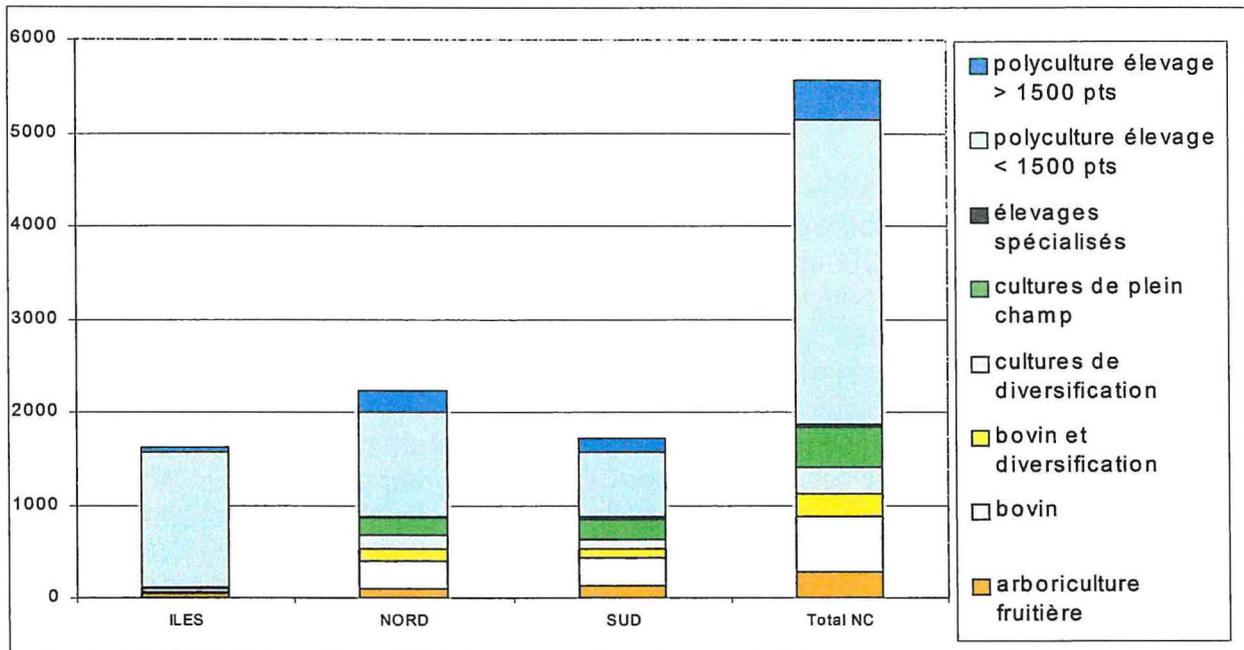
Le nombre de type de systèmes de production a en outre été modifié et limité par rapport au premier cadre typologique proposé (voir rapport Pédelahore et Bonnal 2003) pour l'adapter aux traitements des données du RGA 2002 et en faciliter la lecture et l'analyse (voir tableau des correspondances entre ces différents cadres typologiques en annexe n°12 et 13).

Les résultats sont présentés comme pour la typologie des systèmes d'activité par province et par localisation en tribu/hors tribu.

➤ Typologie des systèmes de production par province.

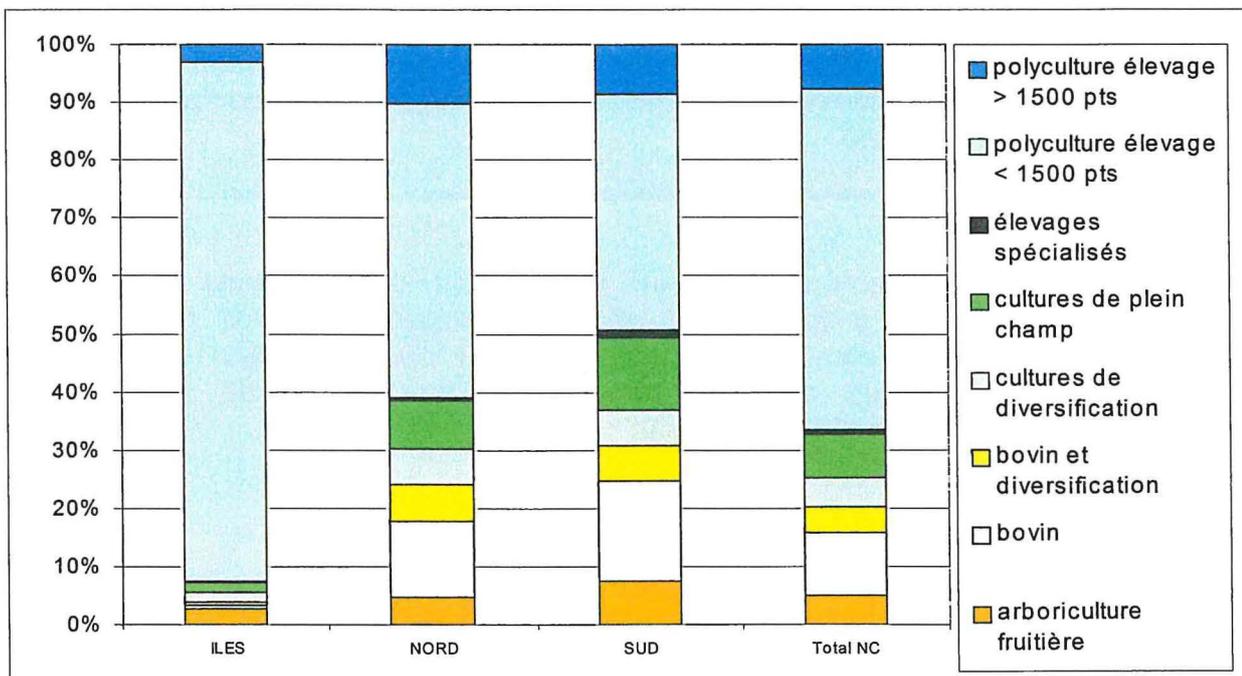
Les graphiques n°42 et n°43 ci-après indiquent les résultats de cette typologie des systèmes de production par province.

Graphique n°42 : Répartition des exploitations par province et par système de production.



Source : Nos calculs d'après données du RGA 2002

Graphique n°43 : Importance (en %) des différents systèmes de production par province.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002.

Ces graphiques mettent en évidence les similitudes des systèmes de production entre les provinces Nord et Sud, caractérisées par respectivement 60% et 50% d'exploitations basés sur la polyculture élevage, et la particularité de la province des îles où ces systèmes concernent plus de 90% des exploitations.

Cette différenciation est évidemment largement déterminée par la composition ethnique de la population agricole de ces trois provinces où l'importance de la population mélanésienne conduit à un pourcentage important d'exploitations basées sur la polyculture-élevage de petite taille (<1500 points) ainsi que cela sera explicité dans le chapitre suivant (typologie en tribu/hors tribu).

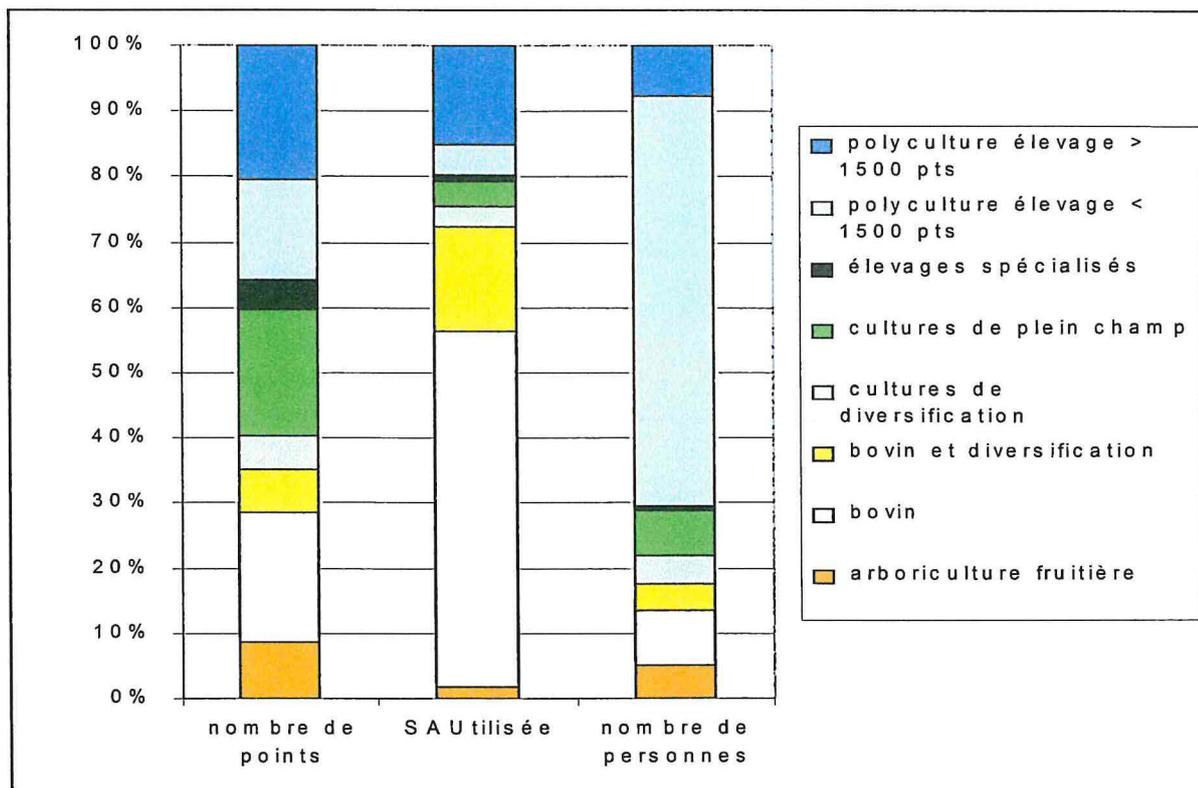
Il est également possible de remarquer que le nombre d'exploitations spécialisées (arboriculture fruitière, cultures de diversification, cultures de plein champ, élevages spécialisés) est comparable en province Nord et en province Sud. Cela indique que malgré l'éloignement du principal centre de consommation urbain, la province Nord parvient à offrir un contexte favorable (primes au transport, organisation des mises en marché...) aux dynamiques de spécialisation pour un nombre non négligeable d'exploitations.

La dimension économique de l'ensemble des systèmes de production, que l'on peut estimer par le nombre de points, est cependant moins importante pour la province nord que pour la province Sud et rappelle que les structures de production en province Sud sont généralement plus importantes. Les chiffres donnent 4.5 millions de points (35.4%) pour la province Nord, 7.1 millions de points (55.3%) pour la province Sud, et 1.2 millions de points pour la province des îles (9.3%). Ces ordres de grandeur sont à rapprocher des chiffres de la production agricole marchande qui indiquaient (voir chapitre 1, 1<sup>ère</sup> partie) que la PAM calédonienne provenait en 2002 à 21% de la province nord et à 78% de la province Sud (1% pour les îles).

Ainsi on pourrait dire en résumé que la province nord compte un nombre comparable d'exploitation basées sur des systèmes spécialisés, mais de taille moindre que celles de la province Sud et dont l'orientation est moins compétitive par rapport aux mises en marché.

Pour compléter ce jugement porté sur l'importance des différents types de systèmes de production à travers les effectifs d'exploitation il est nécessaire d'analyser les éléments caractérisant leur poids au niveau de leur dimension économique, des surfaces agricoles utilisées, et du nombre de personnes concernées (voir graphique n°44 ci-après).

Graphique n° 44 : Importance des différents systèmes de production du point de vue du nombre de points, de la surface agricole utilisée et de la population agricole.



Source : Nos calculs d'après les données du RGA 2002

Il apparaît que si les systèmes basés sur l'élevage bovin occupent la majorité (70%) de la surface agricole utilisée, ils ne concernent qu'un pourcentage modeste de la population (12,5%) et de la valeur économique créée (26%).

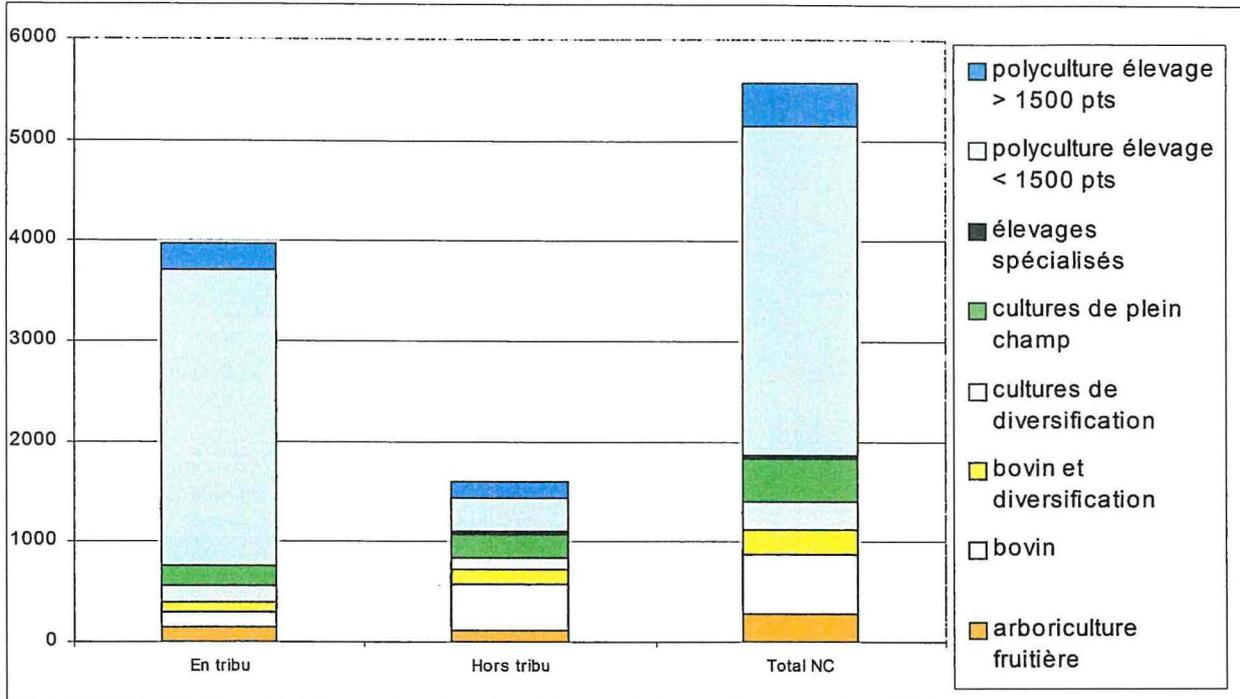
En revanche, l'arboriculture fruitière, les cultures de plein champ ou de diversification, et les élevages spécialisés occupent globalement 10% de la surface agricole utilisée et 17.2% de la population agricole mais ces spéculations à haute valeur ajoutée représentent 38% de la valeur économique.

La polyculture-élevage (petits élevages hors bovins) occupe quant à elle la majorité (70%) de la population et, bien qu'elle ne s'établisse que sur 20% des terres agricoles, elle représente tout de même 35% de la valeur créée par l'activité agricole.

Ces estimations, en particulier celle concernant la dimension économique basée sur un barème de points par production largement discutable, sont à prendre évidemment avec une grande prudence, mais ces ordres de grandeur traduisent tout de même l'importance relative des systèmes de production par rapport à ces différents critères.

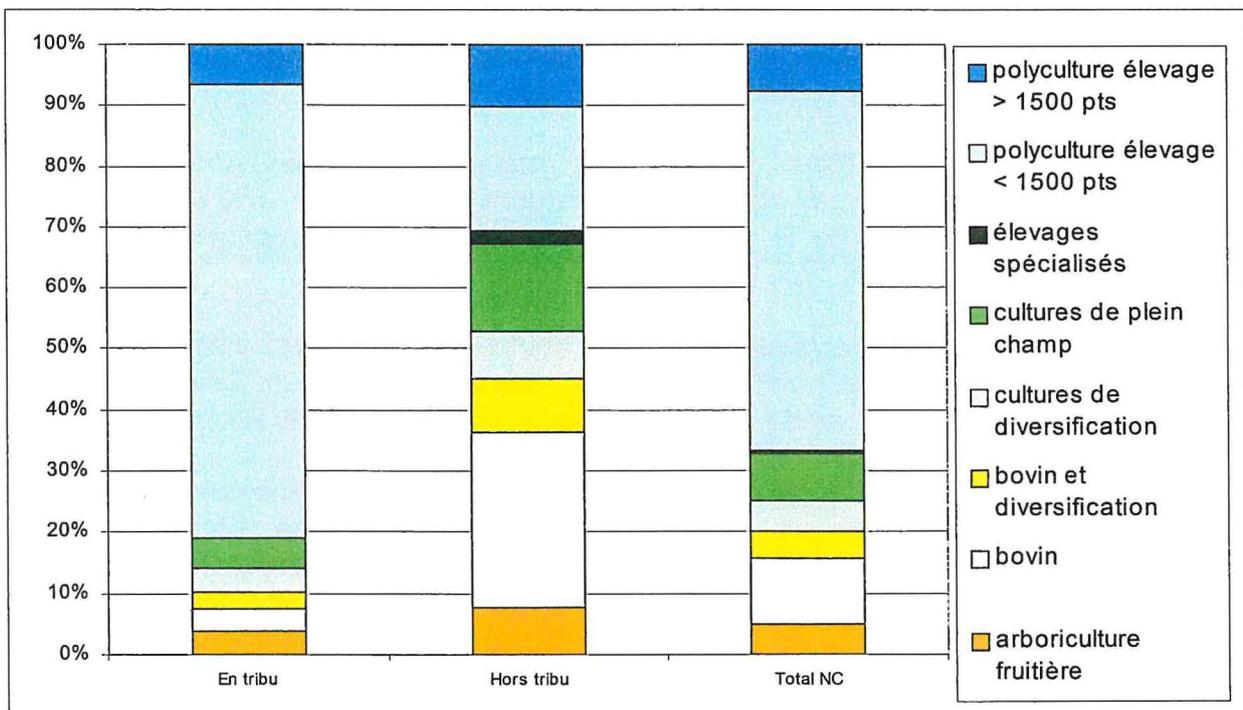
➤ Typologie des systèmes de production par localisation « en tribu/hors tribu ».

Graphique n°45 : Répartition des exploitations par localisation et par système de production.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

Graphique n°46 : Importance (en %) des différents systèmes de production par localisation.



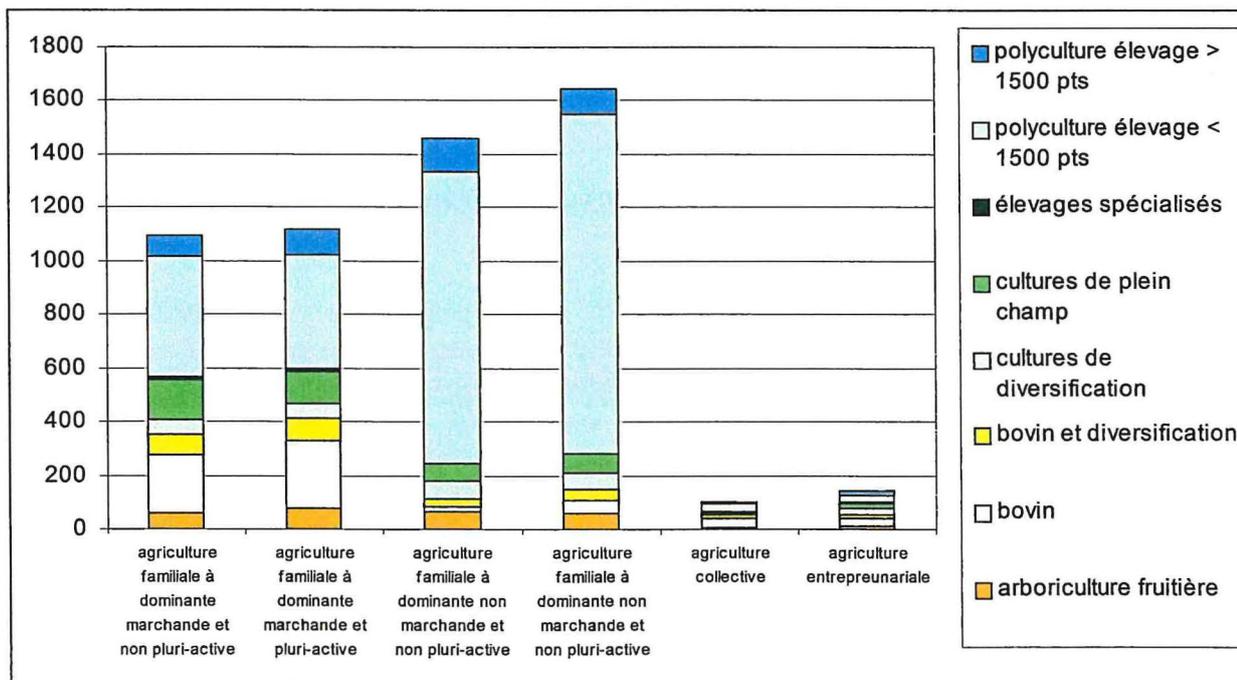
Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

Ces graphiques confirment bien l'importance de la localisation en tribu/hors tribu dans la détermination des systèmes de production mis en œuvre avec, ainsi que cela a déjà été souligné, une forte représentation des systèmes de polyculture-élevage de petite taille en milieu mélanésien (80%). Ces différences, dont les déterminants ont déjà été explicités, ne doivent cependant pas masquer le fait qu'il existe en tribu des dynamiques de spécialisation et également, hors tribu, une proportion non négligeable de systèmes basés sur la polyculture-élevage de petite taille (20%).

### 3.2) Relations entre les systèmes d'activité et les systèmes de production.

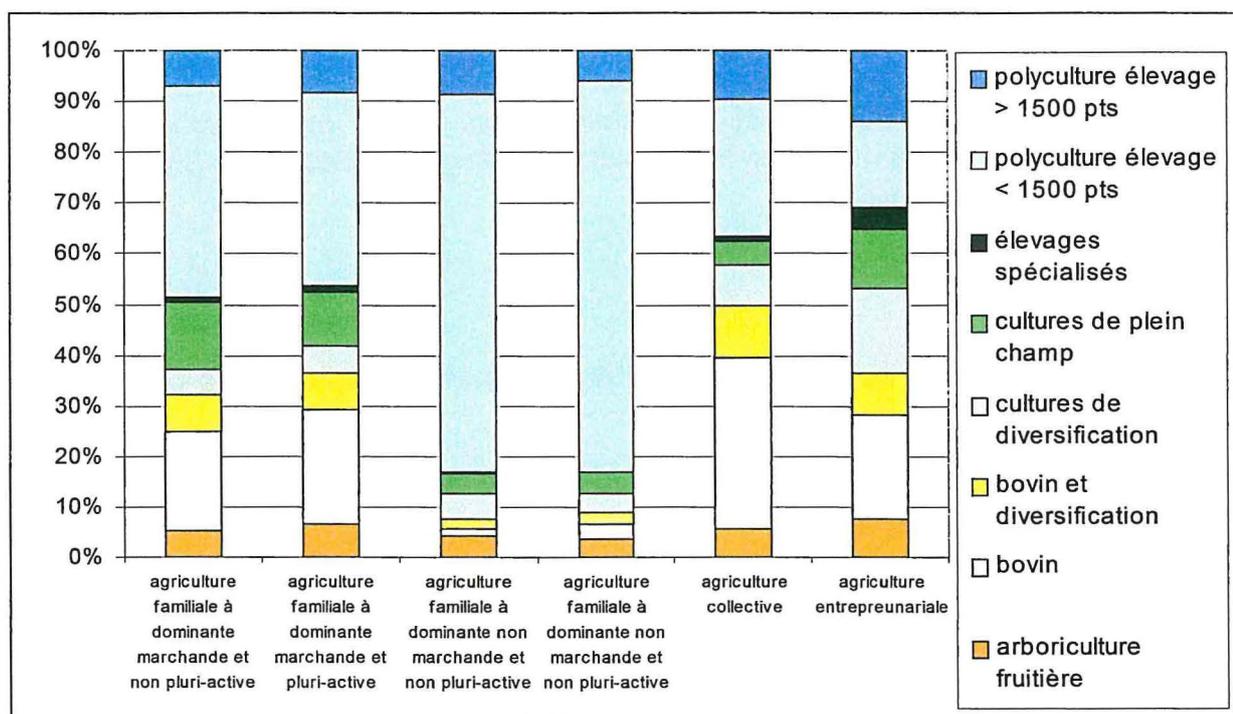
La mise en relation de la typologie des systèmes d'activité des ménages agricoles avec celle des systèmes de production est présentée dans les graphiques n°47 et n°48 ci-dessous.

Graphique n° 47 : Répartition des effectifs des différents systèmes de production par type d'exploitation.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002.

Graphique n° 48 : Répartition des effectifs (en % du total) des différents systèmes de production par type d'exploitation.



Source : nos calculs d'après les données du RGA 2002

Les systèmes de production mis en œuvre par les différents types d'exploitation sont décrits ci-dessous.

➤ Pour les agricultures familiales à dominante marchande.

Les systèmes de polyculture élevage (< 1500 points ou > à 1500 points) concernent près de la moitié des exploitations. L'élevage bovin seul, ou avec une production de diversification, vient en deuxième position (de l'ordre de 25%), suivi des cultures de plein champs (10%), des vergers (5 à 7%) et des cultures de diversification (6%). Peu d'exploitations se sont donc orientées vers la mise en place de systèmes basés sur une spécialisation autour de cultures précises (légumes de plein champ, arboriculture...) et l'élevage bovin et la polyculture regroupent plus des ¾ des exploitations. On retrouve dans ces chiffres l'effet des contraintes du milieu (terres à bonne valeur agronomique réduites et importance des zones de pâturage, risques climatiques importants) et des limites imposées par un marché intérieur restreint et hautement concurrentiel qui limite la spécialisation agricole des exploitations. On assiste ainsi, même pour les exploitations à dominante marchande, à une permanence forte des modèles « anti-risques », élevage ou polyculture-élevage, en partie hérités de l'histoire agraire de la Calédonie avec un maintien significatif de structures agricoles de petite taille (< 1500 points).

Il est important de remarquer que la pluri-activité n'a qu'un effet limité sur les systèmes de production mis en place par les ménages. Si l'on observe bien que la pluri-activité du ménage incite à développer des systèmes de production peu exigeants en main d'œuvre (élevage bovin extensif, arboriculture fruitière, céréales mécanisées...), cet effet reste limité. Cette observation est à rapprocher des remarques faites sur les possibilités de recrutement de main d'œuvre agricole par les ménages pluri-actifs et indique que la disponibilité en main d'œuvre familiale ne joue qu'un rôle secondaire dans les choix des systèmes de production après d'autres déterminants (histoire familiale et motivations personnelles, disponibilité en foncier, accès aux capitaux et aux marchés...).

Comme le montre le paragraphe suivant, les différences observées entre profils de production apparaissent plus marqués par l'orientation marchande ou non marchande des exploitations.

➤ Pour les agricultures familiales à dominante non marchande.

Les systèmes de polyculture élevage et en particulier ceux de petite dimension (< 1500 points) concernent plus de 80% des exploitations, les autres systèmes ne représentant que de faibles pourcentages (de 1 à 5%) chacun. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant puisque ces exploitations familiales à dominante non marchande correspondent en grande majorité aux exploitations de petite taille mettant en œuvre une agriculture domestique particulièrement bien représentée en tribu. L'exiguïté de ce foncier et les pratiques horticoles limitent fortement les systèmes d'élevage bovin qui sont ici marginaux.

On observe cependant une certaine spécialisation de ces d'exploitations non marchandes vers l'arboriculture fruitière, les cultures de diversification et de plein champ et il faut remarquer que leur effectif (395 exploitations soit 12% du total) n'est pas si distinct de celui des exploitations spécialisées à dominante marchande (539 exploitations soit 24% du total). Ainsi, si l'orientation marchande incite les ménages à la spécialisation des systèmes de production (24% d'exploitations marchandes contre 12% non marchandes choisissent cette voie), ces stratégies sont également présentes pour les exploitations à dominante non marchande et indiquent que d'autres déterminants interviennent dans cette spécialisation (arbres fruitiers utilisés comme marqueurs d'appropriation foncière, plantations de café et de cocotiers héritées de l'époque où ces filières constituaient des cultures de rente, autoconsommation et échange des cultures maraîchères ou de plein champ...).

Ici aussi, et encore plus nettement que dans le cas précédent, la pluri-activité du ménage ne joue qu'un rôle marginal dans la définition des systèmes de production.

- Pour l'agriculture collective.

Essentiellement constitué des exploitations de type GIE installées sur des terres ré-attribuées aux mélanésiens sous statut GDPL, ce type est largement caractérisé (45%) par les systèmes d'élevage bovin hérités des propriétés européennes rachetées par l'ADRAF lors de la réforme foncière. Ces espaces collectifs peuvent cependant également être valorisés par des systèmes de polyculture élevage (38%) et des systèmes spécialisés (arboriculture fruitière, cultures de plein champ ou de diversification).

- Pour l'agriculture entrepreneuriale.

C'est dans ce type que l'on retrouve la plus importante proportion (40%) d'exploitations spécialisées (élevages porcins et aviaires, maraîchage, cultures hydroponiques, ...) et fortement orientées vers le marché. On a affaire ici à des exploitations à fort investissement en capital qui recherche une maximisation de leur retour sur investissement et qui intègrent des filières à haute valeur ajoutée. Il est tout de même possible de remarquer qu'un nombre non négligeable d'entre elles (30%) sont sur des logiques de polyculture-élevage, y compris de petite taille (< à 1500 points), qui traduisent le fait que les statuts de type entrepreneurial (SARL...) ne sont pas l'apanage exclusif des entreprises commerciales mais qu'ils peuvent être également choisis par des ménages.

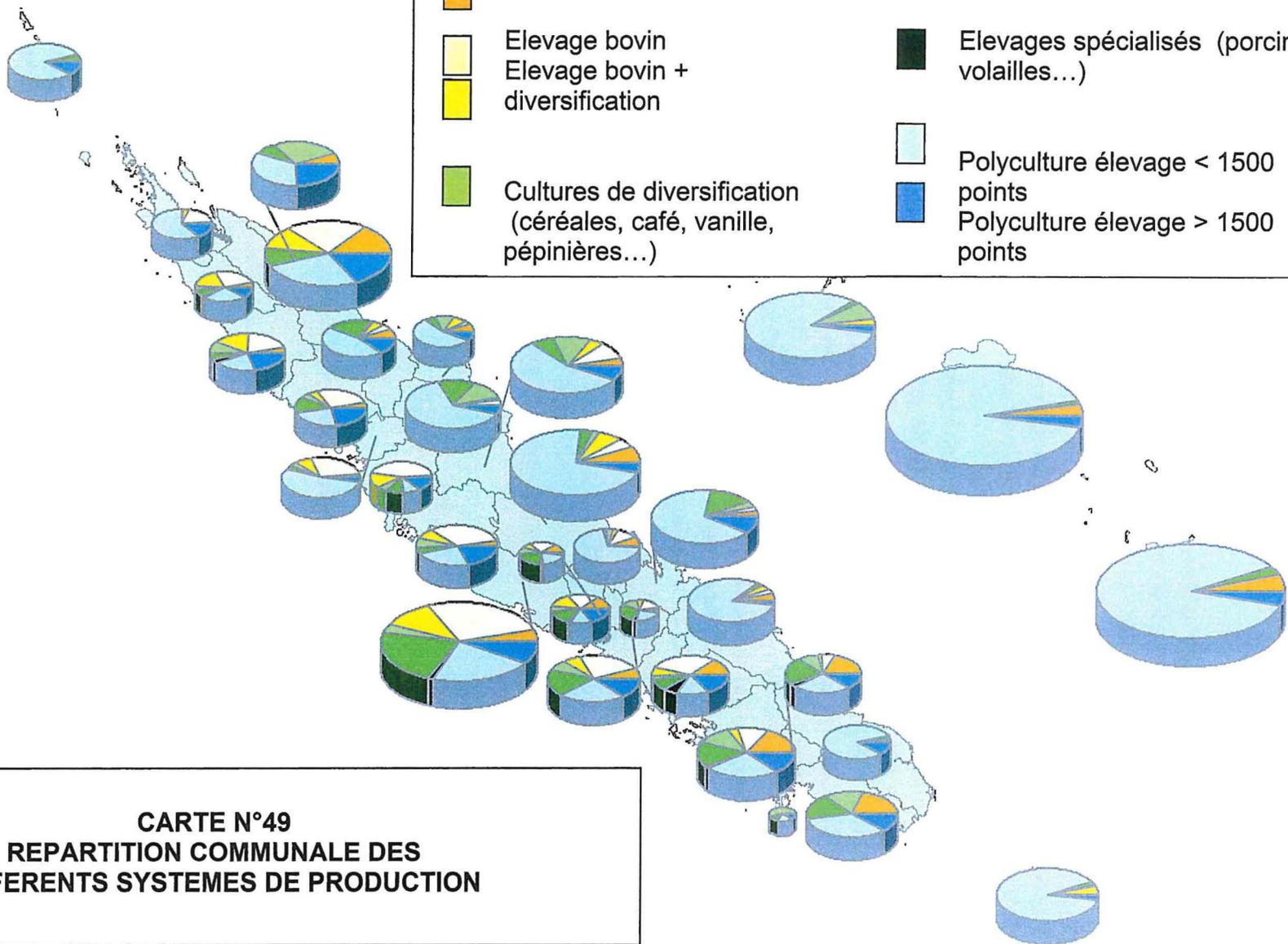
### **3.3) Répartition spatiale des différents systèmes de production.**

La carte n°49 présentée ci-après indique la répartition communale des différents systèmes de production. Leur importance relative (en %) est ici basée sur les effectifs d'exploitation de chaque type.

Si l'on constate que les systèmes de polyculture-élevage (< à 1500 points) dominent largement dans les communes insulaires (Ouvéa, Lifou, Maré, Iles Bélep, Iles des Pins) et dans certaines communes minières de la côte Est ou du Nord (Yaté, Thio, Canala, Kouaoua, Houaïlou, Poum) l'existence de dynamiques de spécialisation (fruitiers, cultures de plein champ et de diversification) en milieu mélanésien ou européen conduit pour un nombre important de communes à une réelle diversité des systèmes de production développés. Cette réalité aurait été encore plus visible, si la cartographie des systèmes de production avait été basée sur le nombre de points et non sur les effectifs d'exploitation concernés.

LEGENDE /

- |  |  |
|--|--|
|  Arboriculture fruitière  |  Cultures de plein champ (tubercules, légumes, ...) |
|  Elevage bovin  |  Elevages spécialisés (porcin, volailles...)        |
|  Elevage bovin + diversification                                      |  Polyculture élevage < 1500 points                  |
|  Cultures de diversification (céréales, café, vanille, pépinières...) |  Polyculture élevage > 1500 points                  |



**CARTE N°49  
REPARTITION COMMUNALE DES  
DIFFERENTS SYSTEMES DE PRODUCTION**

### 3.4) Productivité du travail et stratégies des producteurs.

Les données typologiques présentées dans les chapitres précédents et les informations concernant les déterminants des stratégies des ménages agricoles peuvent être complétées par quelques éléments de référence concernant la productivité du travail autorisée par les différentes productions.

Cet indicateur, qui mesure le gain monétaire obtenu, ou la valeur créée, par heure ou journée de travail, constitue un outil d'analyse utile pour classer les différents systèmes de production et mieux comprendre les déterminants technico-économiques des stratégies des ménages.

Du fait de l'importance quantitative des données à recueillir, de l'abondance des données disponibles et de l'expertise existante au niveau des techniciens ou des enseignants, il a été constitué des groupes de travail composés de ces personnes ressources pour établir des premières hypothèses pour ces références (voir liste en annexe n°14). Ces groupes de travail ont défini un canevas commun pour les données économiques de base (voir annexes n°15 et 16 pour les prix des intrants et les charges de mécanisation) et pour les modes de calcul des indicateurs technico-économiques (productivité du travail, coûts de production...). Au-delà de la mise en place de ces tableaux les échanges avec les personnes-ressources (techniciens des groupes de travail ou producteurs enquêtés) ont apporté des précisions sur les atouts et contraintes de chacune des productions analysées.

Ce travail de caractérisation des itinéraires techniques et des résultats technico-économiques des différentes productions animales ou végétales calédoniennes est actuellement en cours. Il ne sera donc fait état ici que de résultats partiels et intermédiaires<sup>48</sup> qui apportent quelques points de repères sur certaines des productions calédoniennes.

Les différentes productions ont été regroupées ici par grands types pour simplifier l'analyse et dégager les principales conclusions.

#### 3.4.1) Des productions rémunératrices mais exigeantes en capital.

L'élevage porcin intensif est l'exemple type de ce genre de production (voir tableau technico-économique en annexe n°17). Exigeant des investissements importants (bâtiments, cages de contention, usine à aliments...) et des charges de fonctionnement considérables, ce type d'élevage est développé par des agriculteurs disposant de moyens financiers issus de l'épargne permise par une activité agricole antérieure (élevage bovin...) ou parfois constituée hors secteur agricole. La charge de travail est importante mais la productivité du travail peut-être telle (de l'ordre de 3500 FCFP/heure ou supérieure) qu'elle autorise l'embauche de main d'œuvre salariée tout en offrant au promoteur un retour sur investissement intéressant.

---

<sup>48</sup> Les tableaux technico-économiques présentés en annexe sont à considérer avec beaucoup de prudence car ils correspondent à un premier dégrossissage des données avec les personnes-ressources. Ils ne constituent pas des résultats validés et définitifs et ont pour simple objectif d'offrir une première base de référence destinée à être amendée et discutée au sein des groupes de travail.

Bien que cette exigence en capital limite le nombre des candidats potentiels, le niveau de vie en Calédonie et les capacités d'épargne importantes ont rendu obligatoire l'établissement de quotas pour réguler l'accès à cette production hautement rémunératrice. Les producteurs développent alors des stratégies d'intégration verticale de la filière qui leur permet de réaliser leur propre écoulement (éleveur, boucher, charcutier) ou s'insèrent dans le marché parallèle et les réseaux de proximité.

Le maraîchage sous serre ou hydroponique, l'élevage de volailles en batterie se rapprochent de ce type.

#### 3.4.2) Des productions rémunératrices mais exigeantes en main d'œuvre et impliquant souvent technicité et prise de risque.

Le maraîchage et certaines cultures de plein champs (igname, squash, oignons...) à récolte généralement manuelle s'inscrivent dans ce type (voir tableau technico-économique pour le squash mécanisé en annexe n°17).

Elles constituent souvent pour les agriculteurs cherchant à développer de nouveaux marchés un espace non encore limité par les quotas ou les droits à produire. Ce sont également les productions choisies par certains jeunes agriculteurs qui reprennent la ferme familiale ou développent au sein de celle-ci leurs propres ateliers.

Les productivités du travail sont motivantes (de l'ordre de 2100 FCFP/heure) et la « régulation » du nombre des promoteurs s'effectue à travers leur dimensionnement initial (en surface cultivable, capital, mécanisation...), leurs capacités techniques et surtout commerciales. Il faut savoir ici être attentif à l'évolution rapide des opportunités commerciales, être en mesure financièrement et techniquement de mettre en œuvre des plans de production adaptés à la demande prévue en qualité et période de mise en marché, et maîtriser un réseau de distribution (fidélisation de certains acheteurs, ...) qui permet de valoriser au mieux les investissements consentis. La tendance actuelle semble être à l'intégration de segment aval de la filière (locaux de stockage, chambres froides, moyens de transport...) pour sécuriser les débouchés et choisir au mieux la période de mise en vente.

#### 3.4.3) Des productions mécanisées sécurisées.

Certaines grandes cultures (maïs, pomme de terre,) entrent dans ce type. L'itinéraire technique de ces productions est en grande partie mécanisé et les débouchés sont garantis dans le cadre des mécanismes de régulation des filières concernées :

- accord tripartite ERPA-Provendiens-producteurs pour le maïs
- OCEF pour la pomme de terre

Ces productions autorisent une productivité du travail de l'ordre de 2500 FCFP/h et des temps de travail limités, en particulier lors de l'usage de systèmes d'irrigation à couverture totale, moins exigeants en temps que les pivots, ou lors de cultures en sec sur des sols à forte réserve hydrique (voir tableau technico-économique pour la culture du maïs en n°18).

Ces productions peuvent être développées dans des systèmes de polyculture-élevage (maïs-bovins par exemple) ou par des pluri-actifs qui ne consacrent qu'une partie de leur temps de travail à leur activité agricole.

Si la mise en œuvre de ces productions exige un capital important (tracteurs, outils de travail du sol, moissonneuse batteuse, irrigation, éventuellement silos de stockage) le nombre de candidats potentiels est relativement important et si la filière maïs, en voie de saturation, offre encore quelques opportunités la production de pommes de terre est aujourd'hui limitée par les quotas.

#### 3.4.4) Des productions offrant des rémunérations variables mais sécurisées.

On retrouve ici la plupart des élevages (bovin, cerf, ) qui procurent une rémunération du travail variable (voir tableau technico-économique pour le cerf en annexe n°19) et bénéficient d'une filière administrée qui sécurise les débouchés mais définit des « quotas » d'abattage »

C'est une production héritière des grandes fermes d'élevage de la période coloniale qui a permis la mise à disposition de grandes surfaces foncières suite au cantonnement des kanak. L'élevage des ruminants valorise ainsi les surfaces pastorales de qualité généralement moyenne ou faible, moyennant un investissement en capital et en travail limité. Plus de la moitié des éleveurs sont doubles actifs puisque cette activité est compatible avec l'exercice d'une autre profession (salariés, entrepreneurs...).

La productivité à l'hectare est généralement assez faible (de 3 à 40 kg de viande par hectare pâturé selon Lhoste 1991) et le maintien des revenus des éleveurs se heurte aujourd'hui à la diminution des surfaces moyennes par exploitation et au renchérissement du prix du foncier en particulier dans les zones d'expansion urbaine ou industrielle (zone Voh-Koné-Pouembout en particulier).

Trois stratégies ont été exprimées par les éleveurs enquêtées pour s'adapter aux évolutions actuelles :

- Poursuivre des dynamiques d'extensification pour limiter encore plus les charges et améliorer les marges, l'augmentation des disponibilités foncières se faisant parfois par le biais de la location de parcelles dans des zones où les projets urbains ou industriels gèlent pour l'instant la vente du foncier (domaine public ou spéculation) ou sur des terres de GDPL tribaux ou clanique aujourd'hui loués par les kanak. Le faible coût de la location à l'hectare (de l'ordre dans certains cas de 1000 à 2000 FCFP/ha) autorise alors la poursuite de pratiques extensives.
- Renforcer les investissements et l'amélioration de la ressource herbacée (amélioration des pâturages, cultures fourragères irriguées...) pâturages pour améliorer et sécuriser les revenus à l'hectare. Ces stratégies sont le fait d'éleveurs disposant de capacités d'investissement importantes et disposant d'une garantie de débouchés (droits d'abattage, vente directe...).
- Miser sur la qualité avec le développement de labels « bio » (cas des élevages Brahmanes tolérants à la tique et ne recevant pas de traitements chimiques) et la mise en place de circuits de distribution spécifiques.

### 3.4.5) Des productions peu rémunératrices à base de main d'œuvre.

Le café soleil ou sous ombrage cultivé manuellement constitue l'un des exemples type de cette catégorie (voir tableau technico-économique pour le café soleil et le café sous-ombrage en annexe n°20 et n°21) . L'exploitation du cocotier pour l'obtention du copra présente un profil similaire .

Le faible prix du café commercial ajouté à l'importance de la main d'œuvre nécessaire à sa récolte conduisent à une productivité du travail parmi les plus faibles des productions réalisées en Calédonie. Cette productivité du travail s'établit entre 100 et 400 FCFP/heure ; elle est donc inférieure au taux de rémunération horaire de la main d'œuvre agricole.

Cette réalité explique en grande partie la forte désaffection que connaît cette culture depuis plusieurs décennies.

La survivance d'une partie des surfaces antérieures et l'importance de l'âge moyen des caféiculteurs (voir rapport Pédelahore et al 2001a et 2001b) traduisent l'importance du capital plantation qui représente une somme de travail et financière non négligeable et qui incite les producteurs à en poursuivre l'exploitation. On peut d'ailleurs considérer que, dans certains cas, ce capital exploitation a déjà été amorti (vieilles plantations de café) et que la décision du producteur se fait en comparant les seules dépenses de fonctionnement avec les gains espérés par la vente de la récolte.

Les enquêtes réalisées chez les producteurs montrent que la faiblesse des entretiens (engrais, pesticides, désherbages...) conduisent souvent le producteur à comparer le prix de la main d'œuvre salariée qu'il pourra mobiliser pour la récolte et le prix au producteur payé par le GAPCE. Ainsi suivant les années et suivant les zones le café se récolte ou ne se récolte pas en fonction du rapport entre le prix de la touque de café payé par le GAPCE et les coûts d'opportunité de la main d'œuvre salariée locale. Ce coût d'opportunité peut-être particulièrement bas dans certaines zones isolées où les opportunités de salaires sont rares et conduisent donc certains ouvriers agricoles (femmes, enfants...) ou producteurs âgés à accepter des rémunérations de leur travail inférieures au minimum horaire (594 FCF/h). A l'inverse si l'existence d'un chantier temporaire (routes, bâtiment, entretien des bords de route...) offre une rémunération possible, le café reste sur les arbres.

Au-delà de ces producteurs âgés ou plus jeunes qui acceptent des rémunérations faibles de leur travail par manque d'alternatives possibles, et qui constituent une proportion importante des caféiculteurs, il existe également un type de promoteurs souvent doubles-actifs pour qui la culture du café représente un lieu d'investissement de l'épargne du ménage. Pour ce deuxième groupe la production est assurée par les membres du ménage non salariés qui trouvent dans le café une opportunité de revenus complémentaires ou pour des raisons d'ordre patrimonial et identitaire (« le café on en a toujours fait chez nous », « j'ai appris avec mon père et ce serait dommage de perdre ça ! »...).

Malgré sa faible productivité du travail le café continue donc de constituer une source de revenu pour un certain nombre de familles.

La promotion actuelle d'une production présentant une récolte mécanisée (dans les zones de plaine) et misant sur la qualité devrait pouvoir renouveler les analyses économiques conduites sur cette production quand le recul sera suffisant sur ces expériences pour pouvoir en tirer des enseignements probants.

#### 3.4.6) Des productions pour divers objectifs à base de main d'œuvre.

Il s'agit ici de l'ensemble des cultures réalisées par les ménages pratiquant une agriculture domestique destinée à l'autoconsommation, à l'échange et à la vente.

Les pratiques sont ici essentiellement manuelles, l'investissement en capital limité et les performances variables selon les rendements et les prix des différentes cultures pratiquées.

Une différenciation peut également être faite par rapport aux cycles d'investissement/retour sur investissement en distinguant les cultures annuelles (avec souvent des cycles inférieurs à un an) et les cultures pérennes qui imposent de disposer d'une capacité d'investissement et de revenus monétaires permettant d'attendre le moment d'entrée en production (arbres fruitiers...).

Les travaux, à conduire en collaboration avec les techniciens et les producteurs, dans le cadre de l'OGAF côte Est devraient pouvoir apporter des précisions sur les productivités du travail autorisés par ce type de cultures (voir chapitre 4.1 sur les perspectives de recherche).

## **4<sup>ème</sup> PARTIE : RECOMMANDATIONS.**



## 1) Pour les travaux de recherche.:

- Evolutions passées et orientations futures pour le programme SRDL.

Le programme SRDL constitue aujourd'hui l'une des rares équipes de recherche dont dispose la Calédonie pour aborder la diversité du monde rural et agricole à l'aide des disciplines des sciences humaines (sociologie, anthropologie, économie, géographie...).

Suite à un important travail de diagnostic des dynamiques rurales en province Nord réalisé en 1998 (Mercoiret et al 1999) le programme avait défini deux principaux axes de recherche :

- Axe 1: Appuis aux agricultures commerciales et aux filières agricoles ;
  - Diagnostic des filières agricoles
  - Appui aux méthodes de gestion des exploitations agricoles
- Axe 2: Développement local et dynamiques rurales
  - Analyse des dynamiques organisationnelles de développement local

Cette double orientation du programme SRDL visait à répondre aux enjeux économiques et sociaux des espaces agricoles et ruraux calédoniens.

Les travaux menés depuis 1999 dans le cadre de l'axe 1 ont montré que si la recherche était susceptible de participer à l'élaboration de documents de référence sur le fonctionnement et les perspectives des filières agricoles administrées, les décisions des responsables politiques et les stratégies des producteurs (en majorité européens) relevaient en grande partie de considérations et d'objectifs dépassant largement le cadre technico-économique appréhendable par ce type de recherche. De plus, il existe sur le territoire un dispositif important d'appui aux filières administrées (ERPA, OCEF, Arbofruit, DDR, DDEE...) qui participent directement aux instances de négociation et à la production de références sur l'état et les difficultés des diverses filières. Ces divers éléments ont conduit à réduire l'investissement du programme SRDL dans ce type d'étude.

Par ailleurs, la programmation initiale avait proposé une veille sur les principales filières agricoles, dans la mesure où était envisagée une action spécifique de conseil de gestion auprès des agriculteurs marchands et des organisations professionnelles agricoles. Cette action ayant été mise en sommeil du fait de la création d'un centre de gestion géré par la chambre d'agriculture, ce travail de veille sur les filières perdait sa justification première.

Enfin, les travaux menés sur les filières agricoles concernant les produits issus de l'agriculture mélanésienne (igname, fruits, café) en particulier sur la côte Est ont montré que la pluri-activité des opérateurs et la forte articulation des dynamiques de mise en marché avec les dynamiques locales militaient pour une approche territorialisée (niveau tribu, niveau commune) des problèmes de mise en marché et non pour une approche classique de type filière.

Ces différents éléments ont conduit le programme SRDL à partir de fin 2002 à recentrer l'axe 1 autour de la caractérisation des systèmes de production et d'activités des ménages agricoles et de l'analyse de la place du secteur agricole dans les dynamiques rurales calédoniennes.

Les travaux conduits depuis fin 2002, et qui sont restitués dans ce document, ont suivi cette nouvelle orientation de recherche en partant des données statistiques disponibles et en les complétant par des enquêtes et des entretiens avec des personnes ressources. Ce premier « dégrossissage » de la problématique agricole calédonienne et des dynamiques en cours pourrait être approfondi dans trois directions principales :

- **Un ancrage de cette étude**, réalisée à l'échelle du territoire, **sur une zone géographique plus limitée** permettant de préciser les données (évolutions des surfaces cultivées et des stratégies des ménages...) apportées par les deux derniers recensements agricoles (1991 et 2002) et de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. Ce type de travail peut être conduit sur des communes particulièrement pertinentes (la commune de Ouégoa et les dynamiques agricoles et commerciales qui la caractérisent en est un bon exemple) et/ou sur des espaces où se développent actuellement des projets d'appui aux ménages ruraux. Dans ce deuxième cas, l'intérêt serait à la fois de préciser les informations déjà disponibles mais également, et peut-être surtout, de permettre une articulation forte avec les partenaires chargés du développement (ADRAF, cellule OGAF, mairie...) et une valorisation des données de recherche obtenues. La zone de l'OGAF côte Est (communes de Touho, Ponérihouen, Poindimié) apparaît aujourd'hui comme l'un des sites possibles pour cet investissement de recherche. Ce travail pourrait porter à la fois sur la caractérisation de la place du secteur agricole dans le développement de ces trois communes, sur le recueil et l'analyse d'informations relatives aux systèmes de production et d'activité des ménages et sur les modes de valorisation de ces informations pour le renforcement des capacités locales (acteurs locaux, institutions de développement ...).
- **Une meilleure articulation avec l'axe 2 du programme SRDL** et les différents travaux conduits par l'équipe. Le recentrage de l'axe 1 autour de l'analyse des systèmes de production agricole et d'activité et de leur place dans l'économie locale devrait faciliter les synergies entre les deux axes du programme SRDL. Le terrain de l'OGAF côte Est devrait à ce titre être particulièrement porteur puisque l'axe 2 du programme SRDL accompagne actuellement une démarche de suivi-évaluation participatif dans lequel les données apportées par l'axe 1 peuvent enrichir et renseigner les débats actuels. Ce terrain pourrait permettre également de resserrer les liens avec les travaux conduits aujourd'hui au sein du programme SRDL sur les marchés de proximité et les problématique de l'emploi en milieu kanak et contribuer ainsi à une véritable dynamique d'équipe.

- **La poursuite des travaux initiés autour de l'établissement de références technico-économiques partagées** pour les différentes productions agricoles calédoniennes. Ces travaux qui s'attachent à la caractérisation de réalités du niveau parcelle présentent cependant une articulation forte avec les autres études réalisées au niveau ménage ou communal. En effet, les stratégies des ménages et les dynamiques communales agricoles sont en parties fonction des possibilités réelles (en termes d'investissement, d'accès à la ressource foncière ou de force de travail disponible) de développement des différentes productions. Les références sur les nécessités impliquées par la conduite des différentes productions et sur les revenus qu'elles procurent s'avèrent donc très utiles dans le cadre des analyses du niveau ménage ou communal. Par ailleurs cette thématique de recherche constitue un lieu d'échange privilégié, qui dépasse les aspects technico-économiques, avec certains techniciens ou animateurs du développement agricole pour qui les études réalisées au niveau des ménages agricoles (typologie, stratégies...) ou au niveau communal (monographies...) peuvent apparaître plus éloignées de leurs préoccupations quotidiennes. Cette thématique devrait également permettre d'engager le dialogue avec les producteurs en les associant aux groupes de travail déjà constitués et en animant des échanges autour de la construction de ces références, de leur validation et des modes de valorisation possible. Ce travail d'élaboration de références technico-économiques pourrait entre autre se traduire par la réalisation de fiches « grand public » par production résumant les caractéristiques de chacune d'entre elles. Le terrain « OGAF côte Est » pourrait également constituer un lieu privilégié pour conduire cette animation visant à la co-construction de références locales pour les productions horticoles et fruitières de la côte Est. Il apparaît en effet qu'au delà de la production de connaissances, la pertinence et la valorisation des produits de la recherche dépendent de sa capacité à nouer des partenariats forts avec les autres acteurs du développement agricole et rural et avec les producteurs et leurs associations.
- **Vers une plus grande attention portée à l'étude des processus de changement socio-économiques.**

De manière plus générale, les études, y compris celles menées dans le cadre de l'axe 1 du programme SRDL, et les échanges conduits avec les divers partenaires indiquent qu'au-delà des thématiques liées à l'activité agricole ou des systèmes d'activité, la recherche calédonienne gagnerait à être renforcée autour des thématiques liées à l'étude des processus de changement socio-économiques des sociétés rurales. Le défi du rééquilibrage territorial et ethnique, « clef de voûte » des accords de Matignon et de Nouméa, est au cœur de la stabilité future de l'île et il convient d'être plus attentifs aux processus que mettent en œuvre les sociétés rurales, en particulier kanak, pour conduire et négocier leur intégration au modèle productiviste marchand dominant.

Si ces processus de transition et les conditions de l'initiative économique ont été rapidement abordées dans le cadre de ce document, il semblerait utile que des travaux en anthropologie, en socio-économie et en géographie (caractérisation spatiale de ces dynamiques) puissent préciser et clarifier les quelques pistes et réflexions présentées dans les chapitres précédents. Il ne s'agirait ici encore pas seulement de produire une information ou une analyse pertinente sur ces questions mais de créer par ce biais un lieu d'échange d'expériences et de débat autour des différents projets de société qui animent les ruraux aujourd'hui. Ces lieux d'échanges et de débat ne sont aujourd'hui pas si nombreux et l'on peut penser que la recherche calédonienne peut jouer un rôle important pour objectiver, animer et nourrir cette réflexion collective aux différentes échelles (tribu, commune, province, pays).

- **Alimenter une réflexion plus globale sur la place de l'agriculture dans le développement calédonien.**

Si des marges de progrès technique et en gestion existent pour les différents systèmes de production agricoles, les travaux antérieurs montrent bien que l'avenir de l'activité agricole est déterminé par des facteurs qui sont en grande partie indépendant des performances des itinéraires techniques. La forte attraction des autres secteurs d'activité, les motivations patrimoniales et les parcours de vie, les modes d'accès et de gestion du foncier sont autant d'éléments qui déterminent de façon importante l'évolution de l'implication des calédoniens dans le secteur agricole. Il semble donc important que la recherche puisse apporter des éléments d'information et d'analyse sur formes d'interaction entre l'activité agricole et les autres activités, aux différentes échelles géographiques (tribu, commune, province, pays). Cette réflexion sur les dynamiques socio-économiques et leur répartition spatiale devrait en particulier apporter des éléments sur les évolutions comparées des espaces hors tribu et en tribu.

## **2) Pour les politiques et démarches de développement.**

- **Au niveau des politiques sectorielles.**

Les données présentées dans les chapitres précédents ont clarifié et chiffré les évolutions macro-économiques en cours et les stratégies des ménages ruraux et en particulier agricoles. Si ces données ont rappelé l'accroissement de la production agricole marchande, elles ont également mis en évidence le rôle limité que joue l'activité agricole marchande dans les stratégies de la plupart des ménages ruraux et agricoles et l'importance des stratégies construites autour de la pluri-activité et des motivations patrimoniales.

Si cette réalité est en partie intégrée par les pouvoirs publics qui consacrent des efforts importants pour la promotion de certains secteurs non agricoles (minier, entreprises privées...), on peut tout de même s'interroger sur l'importance des moyens consacrés à la promotion des activités agricoles marchandes au regard de ceux destinés à encourager les initiatives économiques concernant les autres secteurs auxquels peuvent prétendre les porteurs de projets en milieu rural (artisanat, tourisme, transport...). Est-ce parce que l'agriculture marchande constitue un secteur particulièrement risqué et peu rémunérateur et qu'il règle des aspects importants du cadre de vie de nombreux ruraux que la puissance publique considère que son appui doit être soutenu en ce domaine ? Est-ce parce que l'activité agricole marchande peut se prévaloir de savoir-faire existants localement qu'elle représente pour les pouvoirs publics l'une des voies les plus sollicitées pour l'initiative économique ? Est-ce le lointain héritage d'une vision agraire du développement calédonien promue en son temps par les gouverneurs de l'époque coloniale, ou l'assurance que la terre et la production d'aliments offrent un rempart maintes fois éprouvé contre les aléas des cours internationaux du Nickel et de l'emploi salarié ? Est-ce l'importance de l'attachement à la terre, commun aux différentes ethnies de ce territoire, qui a été abusivement traduit par les appareils publics de développement rural comme un besoin de promotion de la production agricole marchande ? Est-ce l'amélioration du niveau d'indépendance alimentaire du territoire ou l'augmentation des revenus des agriculteurs qui expliquent ces efforts de la puissance publique en direction de ce secteur ? Il ne nous appartient pas de trancher sur l'importance respective de ces diverses raisons mais il peut sembler utile que les différents acteurs (responsables politiques ou institutionnels, organisations agricoles, société civile...) clarifient les raisons explicites et implicites de leurs engagements concernant la promotion de cette activité et les résultats qu'ils en attendent pour contribuer à préciser le rôle qu'ils entendent faire jouer à l'agriculture et aux ménages agricoles dans le projet plus général du développement de la Calédonie.

Par ailleurs, les pouvoirs publics développent, à l'aide en particulier de l'outil OGAF, des approches de développement local, en partie multi-sectorielles, qui permettent la mise en relation des acteurs publics et privés et la création de synergies de leurs différentes initiatives sur un espace donné. Une demi-douzaine d'expériences de ce type sont actuellement en cours et leur nombre devrait augmenter dans les années à venir et permettre de tirer des enseignements sur l'impact de cet outil sur les processus de développement rural et d'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux et en particulier agricoles.

- **Au niveau des ménages agricoles.**

Les évolutions entre 1991 et 2002 de la typologie des ménages agricoles montre que ce sont les exploitations dites non marchandes bénéficiant de revenus non agricoles (à travers la pluri-activité du chef d'exploitation et/ou celle d'un ou plusieurs des membres de l'unité familiale) qui résistent le mieux à la diminution des effectifs ou qui sont à l'origine de nouvelles installations agricoles.

Il apparaît en particulier que ce sont plutôt les exploitations de petite taille (< à 1.5ha), destinant leurs productions à la fois à l'autoconsommation, aux échanges non monétaires et à la vente, et pluri-actives qui limitent l'importance de l'exode rural. Ce sont peut-être également ces ménages agricoles-pluri-actifs qui assureront demain la permanence d'un tissu rural vivant et d'un cadre d'apprentissage et d'insertion pour les nouvelles générations.

Cette réalité est sans doute à méditer à l'heure où l'on met surtout l'accent sur la promotion d'une professionnalisation de l'agriculture comprise comme l'établissement d'exploitations à vocation exclusivement commerciale, d'une taille suffisante pour assurer leur rentabilité, et privilégiant la mono-activité agricole.

Ce renforcement du poids des exploitations dites « non-marchandes » et de la pluri-activité est particulièrement important et décisif pour les exploitations situées en tribu (voir graphiques n°29 et n°30). Cette remarque n'est pas anodine lorsque l'on sait que les exploitations en tribu représentent encore 69% des exploitations de la Nouvelle-Calédonie et qu'elles sont largement majoritaires dans certaines communes de la province Nord ou des Iles.

L'activité agricole calédonienne connaît donc un quadruple mouvement :

- la professionnalisation de certaines de ces unités (environ 800 exploitations) qui concentrent progressivement la majorité de la PAM,
- le maintien et/ou de développement d'une activité agricole en parallèle d'autres activités non agricoles qui assurent de revenus monétaires corrects
- la persistance d'une activité agricole d'autosubsistance pour des familles à très faible revenus
- le retour à la terre pour une population dont les revenus accumulés durant la phase active et l'accès à une retraite lui permet de se réinstaller à la terre en fin de vie.

Il semble donc difficile de réduire les évolutions en cours à une professionnalisation de l'agriculture et les objectifs des ménages agricoles à la seule recherche de maximalisation de leurs revenus agricoles. Il appartient aux responsables politiques et locaux de définir laquelle ou lesquelles de ces orientations ils souhaitent freiner ou au contraire encourager.

Les évolutions observées et les objectifs de rééquilibrage territorial et entre ethnies contenus dans les accords de Matignon et dans celui de Nouméa incitent à promouvoir des politiques d'appui au secteur agricole qui puissent répondre à la fois :

- aux objectifs de la production marchande et à la promotion des exploitations mécanisées rentables
- au maintien d'un espace rural vivace pouvant faciliter la pluri-activité des ménages agricoles et la persistance d'une agriculture domestique multifonctionnelle offrant aux nouvelles générations un cadre de vie et de construction identitaire. Ce deuxième objectif deviendra particulièrement pressant si le développement des autres secteurs économiques (services,

commerce, mine...) ne permet pas d'offrir une place à l'ensemble des jeunes générations.

- **Au niveau des démarches et outils d'appui aux promoteurs.**

Les enquêtes menées et les réalités du terrain soulignent que la possibilité pour chaque individu de mener ces processus de transition dépend en partie de ses compétences et capacités à élaborer et conduire un projet sur la durée. Si les formations de type scolaire ou professionnelles jouent un rôle important dans la construction de ces compétences et de ces savoir-faire, il apparaît également que cet aspect ne suffit probablement pas dans un nombre important de cas pour permettre une opérationnalisation des savoirs. Au-delà des freins matériels que nous avons déjà évoqués il y a également un problème de positionnement de la personne et de son sentiment d'avoir ou non la légitimité pour initier ou porter un projet. Cette confiance en soi « pour faire » des choses, pas toujours courante dans son milieu d'origine, ne naît pas seulement de l'acquisition de connaissances techniques ou en gestion elle se construit aussi et peut-être surtout en référence à des individus du même milieu qui par leurs pratiques rassurent « le novice » sur le bien-fondé de sa légitimité à initier un projet et à prendre un certain nombre d'initiatives et de décisions. C'est cet environnement de proximité qui l'accompagne sur la longue période qui dans bien des cas s'avère déterminant pour le passage à l'acte et la durabilité du projet.

Il y a donc probablement, au-delà des efforts déjà réalisés pour la formation classique, à consacrer des ressources matérielles et humaines à la mise en réseau des expériences conduites par les différents individus du milieu avec les groupes de personnes qui s'interrogent sur les activités ou actions à développer. Ces relations et échanges qui évidemment ont lieu de façon « naturelle » dans l'espace tribal ne sont pas aussi fréquentes et systématiques que l'on pourrait l'imaginer et il y a probablement intérêt à ce que la puissance publique puisse contribuer à les renforcer et à en élargir le cercle pour parvenir à la mise en place de réseaux entre classes d'âge, tribus ou communes distinctes. Il ne s'agit pas seulement d'un échange d'expériences ou de solutions locales mais également de la co-construction d'un espace de parole et de représentations collectives propres à générer de nouvelles perceptions et une meilleure appropriation des démarches de projets ou de mise en place d'actions par la population.

Il y a dans cette mise en relation probablement beaucoup de formules à inventer (parrainages de jeunes en démarrage par des personnes déjà installés dans leurs initiatives, ...) et à dynamiser en veillant à ce que les intéressés en définissent les contours et les modes de mise en œuvre. Les rencontres faites sur le terrain montrent que la majorités des personnes ayant conduit des initiatives réussies sont

généralement disposées à faire part de leur expérience à d'autres et dans certains cas à consacrer du temps à ce genre d'exercice.

Cette mise en réseau des initiatives locales individuelles ou collectives devrait également être soutenue par un renforcement des moyens humains et matériels des appuis publics de proximité pour permettre un suivi individualisé et sur la durée. L'importance des animateurs communaux et des relais qui pourraient être créés au niveau des différentes tribus semble essentielle. Il ne s'agit pas ici d'animateurs communaux chargés de porter et de diffuser les messages techniques des instances dirigeantes mais d'agents chargés de repérer les besoins et attentes de la population dont ils ont la charge et de solliciter les appuis des niveaux supérieurs en fonction de ces demandes. Ces agents doivent donc disposer d'un degré d'autonomie important, de capacités d'écoute et d'une bonne connaissance des pratiques d'animation. Ces agents de proximité des différentes tribus ou communes doivent également jouer un rôle moteur dans la mise en relation des initiatives et expériences des différents groupes humains présents sur le terrain.

- **Vers une nouvelle décentralisation ?**

Ces quelques réflexions sur les processus de transition et le rôle de la formation et de l'accompagnement suscite des remarques plus générales sur le dispositif d'appui en place.

La conduite des opérations de développement s'appuie en grande partie sur des études et des projets élaborés, argumentés, construits et conduits au niveau provincial voire communal. Si cet apport reflète, et est en accord, avec la responsabilité provinciale du développement et permet des « économies d'échelle » sur l'ensemble des réflexions, démarches et investissements mis en œuvre au niveau de la province, elle interroge sur le rôle que peuvent jouer les responsables du niveau tribu dans la concrétisation de ces plans de développement.

La décentralisation de la responsabilité et des moyens du développement du Territoire vers les provinces a été un premier pas dans la réduction des disparités spatiales et sociales et un progrès dans l'adaptation des politiques de développement aux attentes de la population locale.

On assiste ainsi depuis les accords de Matignon à un rééquilibrage des moyens matériels et humains entre les différentes provinces, dont l'exemple le plus visible est celui relatif aux projets miniers, et qui ont leur pendant dans les autres secteurs (agricole, touristique, PME-PMI...).

Cependant, si la nature des projets de type minier (marché à l'export, capitaux et compétences techniques importées, personnel local formé sur des schémas pré-établis...) se prête bien à une conception et à une mise en œuvre par le niveau provincial, les dynamiques des secteurs agricoles ou des entreprises rurales présentent une spécificité de nature à ré-interroger la place et les apports de chacun des niveaux géographiques.

Les caractéristiques de ces secteurs, de par l'importance de l'initiative individuelle, de leur articulation forte avec le foncier tribal et les logiques pluri-actives des ruraux

renforcent le poids de l'individu dans le développement et la durabilité de ses activités.

Pour la plupart de ces individus c'est bien la tribu qui constitue leur espace d'inscription identitaire et de développement de leurs activités. La tribu, et peut-être dans un deuxième temps la vallée et/ou la commune, constituent un niveau spatial important dans la construction des projets individuels ou collectifs.

Il semble donc important qu'un renforcement des moyens (matériels et humains) puisse être consacré à ce niveau d'animation de la réflexion et de mise en œuvre des opérations de développement.

L'OGAF a été et reste l'un des outils du développement local mais qui, pour des raisons de taille suffisante de la zone concernée, de création de synergies et de valorisation des appuis en ressources humaines, s'est établi au niveau communal ou pluri-communal. Ce niveau correspond bien à un espace géographique qui a du sens pour les habitants des tribus mais dans lequel leurs possibilités de prise de parole, d'expression des besoins, des projets et des démarches pour y parvenir restent limités. Le niveau communal, même s'il insère des représentants des coutumiers ou des tribus concernées, reste un espace probablement dominé par les propositions et les démarches de l'appareil provincial ou des élus communaux.

Contrairement à la notion de commune française où ce niveau géographique offre un lieu de discussion et de construction collective accessible à la majorité des résidents, la réalité historique et humaine des communes calédoniennes est différente et limite la pertinence du niveau communal comme « espace élémentaire » de construction de propositions locales et d'appropriation des outils provinciaux.

Il faut reconnaître que, pour l'instant, ce niveau tribal ne bénéficie que de faibles revenus propres (impôts, taxes et aides de l'État) et qu'il présente également des problèmes de cohésion sociale et de compétences qui ne rendent pas toujours aisée la conduite de démarches de réflexions collectives ou de mise en œuvre d'opérations de développement (au sens large : économique, culturel, ...).

Il faut également signaler que la question du renforcement du niveau tribu renvoie à la question plus générale du devenir de ces espaces humains, en particulier sur la grande terre, et que deux discours coexistent actuellement :

- Celui qui fait valoir que l'espace tribal et la réserve constituent le lieu « irréductible » de l'identité kanak et de la construction de projets communs et qu'il faut chercher à le conforter (augmentation des moyens financiers et humains, des capacités d'organisation et des pouvoirs décisionnels...)
- Celui qui considère que, du fait de l'évolution des modèles d'activité des individus y résidant (développement du travail salarié à l'extérieur...) et du modèle de développement calédonien, la tribu n'est plus qu'un espace résiduel en voie de disparition (migration des habitants vers les centres urbains et/ou vers la RT1) dont le fonctionnement a été « plombé » par les regroupements forcés pratiqués lors de la création des réserves et la forte segmentation actuelle et qu'il convient simplement d'aider les personnes qui y habitent à s'intégrer progressivement dans les autres niveaux d'activité et de réflexion qui sont ceux de la commune et/ou de la province.

Une troisième voie, qui consiste à définir progressivement les articulations possibles entre les différents niveaux, semble pourtant pouvoir se mettre en place et se construire jour après jour dans plusieurs localités du pays. On peut en effet penser qu'un renforcement des appuis publics apportés au niveau tribal peuvent contribuer à en renforcer les capacités d'analyse et de prise de décision et permettre progressivement à cet espace de s'articuler harmonieusement avec les autres centres de pouvoir que sont le niveau communal et provincial.

Cette question n'est évidemment pas tranchée, mais il semble important que les différents intervenants chargés du développement rural puissent y apporter une attention soutenue, car elle constitue probablement l'une des clefs de l'implication d'une grande majorité des ruraux calédoniens.

## **CONCLUSION.**

La Calédonie poursuit depuis maintenant une quinzaine d'année la construction progressive d'un pays apte à offrir sa place à chacun de ses habitants.

Sur cet espace peu peuplé, mais finalement exigu, les calédoniens ont à résoudre ensemble les problèmes posés par la cohabitation de groupes humains possédant des références identitaires et des niveaux matériels distincts. Si la résolution de ces difficultés passe en partie par un développement économique et matériel réussi, la question de la répartition des retombées de ce développement et celle, plus large, du projet politique global et du contrat social qui se nouera entre les différentes composantes humaines de cette nouvelle nation, constituent des questions tout aussi cruciales pour l'avenir de cette île.

La question de l'agriculture, et plus largement celles de l'occupation de l'espace et de la pérennité des modes de vie qui lui sont liés, joue un rôle non négligeable dans les stratégies d'activité et les modèles de développement promus aujourd'hui par la société calédonienne.

Si dans le contexte kanak, ces différentes questions prennent un relief particulier, elles n'en demeurent pas moins des interrogations partagées par un nombre important de pays à travers le monde. Leur recherche d'un équilibre entre le maintien des liens sociaux et de solidarité, la préservation du terroir tribal et l'émancipation matérielle, vécue parfois localement comme un combat entre le maintien de valeurs ancestrales coutumières et la participation des mélanésiens à l'économie de marché, est en fait un sujet d'actualité qui dépasse les frontières de la Calédonie. En effet, et même si le contexte est à bien des égards différent, les expériences en cours dans le monde mélanésien pourraient s'avérer riches d'enseignements pour les sociétés des pays développés confrontés à la désertification de certaines zones rurales périphériques, à la dégradation des paysages et des ressources, et à l'exclusion de groupes sociaux de plus en plus importants.

## BIBLIOGRAPHIE

- BENSA A. 1981 : clans autochtones, situation pré-coloniale *in* Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. ORSTOM, Paris, planche n°18.
- BENSA A. et FREYSS J. 1994 : la société kanak est-elle soluble dans l'argent ?...  
Revue Terrain du 23 octobre 1994, pp 11-26.
- BOURRET D. 1981 : Ethnobotanique de la Nouvelle-Calédonie *in* Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. ORSTOM, Paris, planche n°17.
- BRUNE F. 1993 : Analyse diachronique de données relatives à l'occupation agricole du sol (cultures vivrières), indicateur du développement en cours en Nouvelle-Calédonie. ADRAF, DDRP, ORSTOM, ULP Strasbourg I. 44p.
- DAVAR 1989 à 2002 : Mémentos agricoles de la Nouvelle-Calédonie. Fascicules des années 1989 à 2002. DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales. Nouméa. Nouvelle-Calédonie. Feuillelet dépliant de 8 pages par mémento.
- DDRP (Direction du Développement Rural et de la Pêche Province Nord), s/d. Les élevages collectifs mélanésiens incertitude et mutation, Poindimié, DDRP Antenne Nord Est, 35p.
- DE GARINE Igor 2002 : Etudes des aspects socioculturels de la chasse en Nouvelle-Calédonie. IAC, Nouvelle-Calédonie. 45p.
- DER-SESA 2000 : L'agriculture calédonienne de 1989 à 1998. Direction de l'Economie Rurale. Service de l'économie et des statistiques agricoles. Nouméa. 95p + annexes.
- DOUMENGE J.P. 1982 : Du terroir à la ville, les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie. Travaux et documents de géographie tropicale n°46. CNRS, Bordeaux.
- FREYSS, J. 1995. Economie assistée et changement social en Nouvelle Calédonie. IEDES-PUF, Paris, 452p.
- ESCULIER C. 2000 : Place de l'agriculture mélanésienne dans les systèmes d'activité. Tribu de Ouélisse, Province Nord, Nouvelle-Calédonie. CNEARC, Montpellier. 94p + annexes.

- FAUGERE Elsa 1996 : Analyse socio-économique des systèmes de production de Maré, province des Iles Loyauté (Nouvelle-Calédonie). Document de travail du Cirad-SAR n°9. CIRAD, Montpellier. 79 pages.
- FROSIO C. 1998 : Le système agraire de la plaine de Pouembout. Province Nord, Nouvelle-Calédonie. Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut d'Etude du Développement Economique et Social. Paris. 92p + annexes.
- ISEE-DAVAR 2002 : Recensement général de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie, 2002. Manuel d'instruction aux enquêteurs. Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (nouveau nom donné en 2002 à l'ancien ITSEE) – Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales, Nouméa. 121 pages + annexes.
- ITSEE 1993a : Recensement général de l'agriculture 1991 en Nouvelle-Calédonie. Tome 1, principaux résultats. Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques. Nouméa. 74p + annexes.
- ITSEE 1993b : Recensement général de l'agriculture 1991 en Nouvelle-Calédonie. Tome 2, l'agriculture en tribu. Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques. Nouméa. 39p + annexes
- ITSEE 1993c : Budget consommation des ménages 1991. Tomes 1, 2 et 3. ITSEE Nouméa. 419p
- ITSEE 1997 : Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie. Principaux tableaux. Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques. Nouméa. 250p.
- LHOSTE P. 1991 : Programme de recherche-développement sur les systèmes d'élevage de la province Nord. Rapport de mission. IEMVT, CIRAD. Montpellier. 19 pages + annexes.
- MATHIEU-DAUDE 1992 : Atlas de Nouvelle Calédonie, 1989, réédité en 1992. Coordination éditoriale J. Mathieu-Daudé, Nouméa, édition du Cagou, Hachette, Calédonie.
- MERCOIRET M.R., DJAMA M., BOSC P.M. et al 1999 : Dynamiques rurales et développement régional dans la province Nord de Nouvelle-Calédonie. CIRAD-TERA, Montpellier. 225 p + annexes.
- PEDELAHORE P. 2000 : Diagnostic des filières céréales. IAC, Nouvelle-Calédonie. 41p
- PEDELAHORE P., SABOURIN E., TYUIENON R., GROCHAIN S. 2001a : Les agriculteurs marchands de la côte Est. Réalités, attentes et voies d'amélioration des conditions de mise en marché. IAC, Nouvelle-Calédonie. 52p.

- PEDELAHORE P., SABOURIN E., TYUIENON R., GROCHAIN S. 2001b : Eléments de caractérisation de quelques filières agricoles de la côte Est (café, litchi, agrumes, igname). IAC, Nouvelle-Calédonie. 48p.
- PEDELAHORE P., ESCULIER C., BLANFORT V., KAMOU M. 2002a : Restitution du thème « agriculture et système d'activité » à la tribu de Ouélisse. Document présenté le 10.04.2002. IAC, Nouvelle-Calédonie. 20p
- PEDELAHORE P. , DJAMA M. et TYUIENON R. 2002b : Mission d'évaluation des outils provinciaux d'aide aux promoteurs agricoles. IAC, Nouméa. 47p.
- PEDELAHORE P., BONNAL P. 2003 : Systèmes de production et d'activité des ménages agricoles de la province Nord : synthèse des données existantes et proposition d'un cadre typologique. IAC, Nouvelle-Calédonie. 78p.
- SABOURIN E., PEDELAHORE P. 2001 : Terres coutumières et systèmes de gestion collective en Province Nord de Nouvelle-Calédonie. Communication au séminaire de Brisbane, Australie, organisé en sept 2001 par l'IASCP (International association for the study of common property).
- SABOURIN E., TYUIENON R., DJAMA M. 2002 : Dynamiques des marchés de proximité en Province Nord. IAC-CIRAD, Montpellier. 58 p + annexes.
- SAUSSOL A. 1979 : L'héritage. Essais sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Publication de la Société des Océanistes N°40. Musée de l'Homme. Paris. 485 p



## **ANNEXES**



**ANNEXE N°1a**  
**Critères de différenciation des ménages agricoles proposés en 2003**  
**[Pédelahore et Bonnal, 2003]**

<b>Forme</b>	<b>Familiale</b>							
<b>Finalité</b>	<b>Commerciale</b>				<b>coutumière</b>			
<b>pluriactivité</b>	<b>sans activité non agricole</b>		<b>avec activité non agricole</b>		<b>sans activité non agricole</b>		<b>avec activité non agricole</b>	
<b>sous-type</b>	sans revenu non agricoles	avec revenus non agricoles (immobilier, salaire d'un membre de la famille, etc.)	salaire	activité entrepreneuriale (agro-alimentaire, colportage, etc.)	Sans revenu non agricole	avec revenus non agricoles (immobilier, salaire d'un membre de la famille, etc.)	salaire	activité entrepreneuriale (agro-alimentaire, colportage, etc.)

Suite...

<b>Forme</b>	<b>collective</b>		<b>entrepreneuriale</b>		
<b>Finalité</b>	<b>commerciale</b>	<b>coutumière</b>	<b>coutumière</b>		
<b>sous-type</b>			entreprise agricole avec salariés	GIE clanique avec gérant et MO salariée	entreprise agricole du secteur public ou mixte (aquaculture)

## ANNEXE N°1b

### Critères de différenciation des ménages agricoles utilisés en 2004

<b>Forme</b>	<b>Familiale</b>							
<b>Finalité</b>	<b>Commerciale</b>				<b>coutumière</b>			
<b>pluriactivité</b>	<b>sans activité non agricole</b>		<b>avec activité non agricole</b>		<b>sans activité non agricole</b>		<b>avec activité non agricole</b>	
<b>sous-type</b>	sans revenu non agricole	avec revenus non agricoles (immobilier, )	sans revenu non agricole	avec revenus non agricoles (immobilier, )	Sans revenu non agricole	avec revenus non agricoles (immobilier, salaire d'un membre de la famille, etc.)	Sans revenu non agricole	avec revenus non agricoles (immobilier, salaire d'un membre de la famille, etc.)

Suite...

<b>Forme</b>	<b>collective</b>		<b>entrepreneuriale</b>
<b>Finalité</b>	commerciale	coutumière	commerciale

## ANNEXE N°2

### Mode d'estimation du caractère marchand des ménages agricoles.

Les données du RGA 2002 ont enregistré pour chacune des exploitations identifiées les surfaces des différentes productions réalisées et les effectifs des cheptels animaux.

Ce recensement agricole a également enregistré le pourcentage faisant l'objet de vente pour chacune de ces productions.

Par ailleurs la Chambre d'Agriculture de NC a mis en place un barème affectant un nombre de points à chacune des productions agricoles du territoire (voir détails en annexe n°9). Ce barème ne reflète que très imparfaitement la valeur économique de chacune des productions mais constitue une base utile pour pouvoir estimer la part de la production mis en marché par chaque exploitation.

Cette estimation suit la formule suivante :

$$P = \frac{(P1 \times \%1 \times B1) + (P2 \times \%2 \times B2) + \dots + (Pn \times \%n \times Bn)}{(P1 \times B1) + (P2 \times B2) + \dots + (Pn \times Bn)}$$

- où P1 représente la surface (ou l'effectif) de la production n°1
- où %1 représente le pourcentage commercialisé de la production n°1
- où B1 représente le nombre de points appliqué par le barème de la chambre d'agriculture au produit n°1.

Si P est supérieur ou égal à 50% l'exploitation est dite à dominante marchande

Si P est inférieur à 50% l'exploitation est dite à dominante non marchande

### ANNEXE N°3

Mode de définition du caractère pluri-actif des ménages agricoles.

Les données du RGA 2002 ont enregistré pour les exploitations identifiées l'activité de chacun des membres du ménage résidant sur l'exploitation.

Le type d'activité de chacun des membres est codé selon la grille présentée ci-dessous (source : ISEE-DAVAR 2002).

<b>(D) Code profession principale et activité secondaire</b>		
Aucune		00
Non salarié agricole	{ Exploitant agricole	01
	{ Aide familial	02
Salarié agricole	{ Cadre, contremaître, agent de maîtrise	03
	{ Technicien	04
	{ Ouvrier agricole	05
ETA, expl. forestier,	{ De 0 à 9 salariés	06
	{ 10 salariés et +	07
Artisan (0 à 9 salariés)		08
Commerçant et assimilé (0 à 9 salariés)		09
Chef d'entreprise de 10 salariés et +		10
Profession libérale		11
Autre cadre, prof. intellect. artistique		12
Profession intermédiaire (instit. Prof., infirmier, élu ...)		13
Employé		14
Ouvrier (non agricole)	{ Qualifié	15
	{ Non qualifié	16
Sans activité professionnelle	{ Ancien agriculteur exploitant	17
	{ Autre retraité	18
	{ Chômeur n'ayant jamais travaillé	19
	{ Divers (femme au foyer, élève, ...)	20

Si l'un (ou plusieurs) des membres du ménage pratique (ent), de façon principale ou secondaire, l'une des activités décrite par les codes n° 3 à n°16 le ménage est considéré comme pluri-actif.

Dans le cas contraire (aucun des membres du ménage ne pratique une activité décrite par les codes n°3 à n°16), le ménage est considéré comme non pluri-actif.

ANNEXE N°4 : Données chiffrées pour la Nouvelle-Calédonie concernant les résultats de la typologie des exploitations.

Source : nos calcul d'après les données du RGA 2002

TOTAL NOUVELLE-CALEDONIE								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	5318	95,4%	207 397	83,7%	20359	96,0%	10930392	84,8%
Collective	104	1,9%	15 981	6,4%	435	2,1%	403737	3,1%
Entrepreneuriale	145	2,6%	23 339	9,4%	385	1,8%	1365324,5	10,6%
Autres	7	0,1%	1 161	0,5%	32	0,2%	191633	1,5%
total	5574	100,0%	247 878	100,0%	21212	100,0%	12891086	100,0%
TOTAL NOUVELLE-CALEDONIE								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	1097	20,6%	105 213	32,7%	3157	15,5%	3756271	34,4%
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	1117	21,0%	108 405	33,7%	4645	22,8%	3664483,5	33,5%
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	1459	27,4%	41 515	12,9%	4920	24,2%	1636340	15,0%
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	1645	30,9%	66 816	20,8%	7637	37,5%	1873297	17,1%
total	5318	100,0%	321 950	100,0%	20359	100,0%	10930392	100,0%

## ANNEXE N°5

Effectifs des différents sous-types d'exploitation familiale selon leur localisation en tribu et hors tribu et par province.

Sous-type	Description du Type	Iles en tribu	Nord en tribu	Nord hors tribu	Total Nord	Sud en tribu	Sud hors tribu	Total Sud	Total en tribu	Total hors tribu	Total NC
1.1	Ag. Fam.à dominante marchande et non pluri-active, sans revenus non ag.	155	148	75	223	52	144	196	355	219	574
1.2	Ag. Fam.à dominante marchande et non pluri-active avec revenus non ag.	116	128	65	193	36	178	214	280	243	523
2.1	Ag. Fam.à dominante marchande et pluri-active, chef de ménage pluri-actif	116	163	119	282	84	264	348	363	383	746
2.2	Ag. Fam.à dominante marchande et pluri-active, avec au moins un membre du ménage pluriactif	90	50	52	102	44	135	179	184	187	371
3.1	Ag. Fam.à dominante non marchande et non pluri-active, sans revenus non ag.	221	201	8	209	20	16	36	442	24	466
3.2	Ag. Fam.à dominante non marchande et non pluri-active avec revenus non ag.	343	442	35	477	69	104	173	854	139	993
4.1	Ag. Fam.à dominante non marchande et pluri-active, chef de ménage pluri-actif	340	423	44	467	179	137	316	942	181	1123
4.2	Ag. Fam.à dominante non marchande et pluri-active, avec au moins un membre du ménage pluriactif	232	157	17	174	61	55	116	450	72	522
TOTAL	SOMMES DES TYPES PAR LIEU	1613	1712	415	2127	545	1033	1578	3870	1448	5318

ANNEXE N°6 : Données chiffrées pour province des Iles concernant les résultats de la typologie des exploitations.

PROVINCE ILES								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	1613	99,4%	1 157	99,4%	7405	99,4%	1 187 149	99,1%
Collective	9	0,6%	7	0,6%	40	0,5%	10 188	0,9%
Entrepreunariale	1	0,1%	0	0,0%	4	0,1%	370	0,0%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
total	1623	100,0%	1 164	100,0%	7449	100,0%	1 197 707	100,0%
PROVINCE ILES								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	271	16,8%	16 493	14,3%	1 070	14,4%	223 445	18,8%
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	206	12,8%	23 965	20,7%	1 148	15,5%	206 115	17,4%
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	564	35,0%	28 422	24,6%	2 234	30,2%	371 265	31,3%
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	572	35,5%	46 830	40,5%	2 953	39,9%	386 326	32,5%
total	1 613	100,0%	115 710	100,0%	7 405	100,0%	1 187 149	100,0%

ANNEXE N°7 : Données chiffrées pour la province Nord concernant les résultats de la typologie des exploitations.

PROVINCE NORD								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	2127	95,4%	103 320	84,9%	7981	94,8%	4 064 653	89,0%
Collective	73	3,3%	12 676	10,4%	342	4,1%	290 373	6,4%
Entrepreneuriale	29	1,3%	5 127	4,2%	84	1,0%	199 393	4,4%
Autres	1	0,0%	504	0,4%	11	0,1%	15 028	0,3%
total	2230	100,0%	121 627	100,0%	8419	100,0%	4 569 446	100,0%
PROVINCE NORD								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	416	19,6%	43 228	41,8%	1 204	15,1%	1 170 325	28,8%
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	384	18,1%	41 497	40,2%	1 613	20,2%	1 119 356	27,5%
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	686	32,3%	8 984	8,7%	2 190	27,4%	927 906	22,8%
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	641	30,1%	9 611	9,3%	2 974	37,3%	847 067	20,8%
total	2 127	100,0%	103 320	100,0%	7 981	100,0%	4 064 653	100,0%

ANNEXE N°8 : Données chiffrées pour la province Sud concernant les résultats de la typologie des exploitations.

PROVINCE SUD								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Familiale	1578	91,7%	102 919	84,6%	4973	97,1%	5 678 590	79,7%
Collective	22	1,3%	3 299	2,7%	53	1,0%	103 176	1,4%
Entrepreneuriale	115	6,7%	18 212	15,0%	297	5,8%	1 165 562	16,4%
Autres	6	0,3%	657	0,5%	21	0,4%	176 605	2,5%
total	1721	100,0%	125 086	102,8%	5344	104,4%	7 123 933	100,0%
PROVINCE SUD								
Type d'exploitation	Nombre d'exploitations		SAUtilisée (en ha)		Population agricole concernée		Importance économique (en points totaux)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Type 1 : agriculture familiale à dominante marchande et non pluri-active	410	26,0%	45 492	44,2%	883	17,8%	2 362 502	41,6%
Type 2 : agriculture familiale à dominante marchande et pluri-active	527	33,4%	42 943	41,7%	1 884	37,9%	2 339 014	41,2%
Type 3 : agriculture familiale à dominante non marchande et non pluri-active	209	13,2%	4 109	4,0%	496	10,0%	337 170	5,9%
Type 4 : agriculture familiale à dominante non marchande et pluri-active	432	27,4%	10 375	10,1%	1 710	34,4%	639 905	11,3%
total	1 578	100,0%	102 919	100,0%	4 973	100,0%	5 678 590	100,0%

## ANNEXE N°9

Barème de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie  
(source : ISEE-DAVAR 2002).**Équivalences entre productions et nombre de points**

<b>Végétaux</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre de points</b>	<b>Nombre d'unités pour 350 points</b>
Céréales (blé, maïs, sorgho...), oléagineux, protéagineux pluviaux	are	1	350 ares (3,5 ha)
Céréales, oléagineux, protéagineux irrigués	are	2	175 ares (1,75 ha)
Culture fourragère destinée à la vente (maïs fourrage/ensilage, sorgho fourrager, graminées, légumineuses...)	are	1	350 ares (3,5 ha)
Pommes de terre de plein champ	are	4	87 ares
Cultures légumières de plein champ (haricots secs, squashes...)	are	10	35 ares
Cultures maraîchères	are	20	17,5 ares
Cultures vivrières	are	20	17,5 ares
Cultures hydroponiques (maraîchères, fruitières ou florales)	are	50	7 ares
Plantes florales ou ornementales (sous serre ou sous abri)	are	50	7 ares
Plantes florales ou ornementales de plein champ	are	30	12 ares
Plantes aromatiques ou médicinales (sous serre ou sous abri)	are	40	9 ares
Plantes aromatiques ou médicinales de plein champ	are	30	12 ares
Pépinière sous abri ou sous serre	are	50	7 ares
Pépinière de plein champ	are	30	12 ares
Vergers ou cultures fruitières irrigués	are	20	17,5 ares
Vergers ou cultures fruitières non irrigués	are	10	35 ares
Café sans ombrage	are	10	35 ares
Café sous ombrage	are	5	70 ares
Poivrier	are	30	12 ares
Vanille	are	50	7 ares
Santal	are	2,5	140 ares (1,4 ha)
Pinus planté	are	0,8	438 ares (4,4 ha)
Essences arboricoles non fruitières	are	1,5	233 ares (2,3 ha)

<b>Animaux</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre de points</b>	<b>Nombre d'animaux pour 350 points</b>
Étalon agréé	unité	100	3
Jument poulinière agréée	unité	40	9
Vache mère	unité	40	9
Bovin à l'embouche (de plus de 1 an)	unité	33	11
Vache laitière	unité	100	3
Bélier	unité	40	9
Brebis mère	unité	20	18
Agnelle de remplacement	unité	15	23
Agneau destiné à la boucherie	unité	10	35
Bouc	unité	30	12
Chèvre laitière	unité	40	9
Chèvre mère	unité	20	18
Chevrette de remplacement	unité	10	35
Cabri destiné à la boucherie	unité	5	70
Cerf mâle reproducteur	unité	40	9
Biche mère	unité	33	11
Bichette et daquet 18 mois et +	unité	25	14
Faon	unité	10	35
Verrat et truie mère	unité	100	3
Cochette de remplacement	unité	50	7
Place de porc à l'engrais	unité	33	11
Poule pondeuse	unité	2	175
Place de poulet de chair	unité	2	175
Oie ou dinde ou cane	unité	3	117
Couple de pigeons reproducteurs	unité	5	70
Pintade ou faisane ou perdrix	unité	2	175
Caille	unité	1	350
Volailles d'1 jour (toutes espèces)	unité	0,025	14 000
Chapon ou place de canard à l'engrais	unité	3	175
Lapin mâle reproducteur	unité	8	44
Lapine mère	unité	10	35
Place de lapin à l'engrais	unité	2	175
Autruche	unité	15	23
Ruche	unité	20	18

ANNEXE N°10 : liste anonyme des personnes-ressources enquêtées.

N°	zone concernée	statut
1	Koné	Agriculteur/éleveur
2	Hienghène	Agriculteur + élu municipal
3	Koné	Agriculteur
4	Houaïlou	Agriculteur + ancien élu + entreprise de transport
5	Pouembout	Agriculteur + éleveur + commerçant
6	Pouébo	Ancien élu
7	aire Paici Camuki (Poindimié)	Responsable Coutumier
8	Pouébo (tribu de sainte marie)	Agriculteur
9	Pouembout	Agriculteur/éleveur
10	Waraï-Houaïlou	Agriculteur/éleveur
11	Ponérihouen	Agriculteur + Entrepreneur
12	Ponérihouen	Infirmier + agriculteur
13	Pouembout	Agriculteur + salarié fonction publique
14	aire Hoot Ma Waap (Voh)	Coutumier
15	Pouembout	Agriculteur
16	Pouembout	Agriculteur
17	Poindimié	Salarié travaillant dans l'appui au développement rural
18	Ponérihouen	Agriculteur
19	Ponérihouen	Agriculteur+ commerçant
20	Ponérihouen	Elu communal
21	Pouébo	Petit chef coutumier
22	Pouébo	Salarié travaillant dans l'appui au développement rural + élu communal
23	Poindimié	Agricultrice (projet OGAF CE)
24	Poindimié	Elu communal
25	Poindimié	Agriculteur + sculpteur (projet OGAF CE)
26	Poindimié	Agricultrice (projet OGAF CE)
27	Poindimié	Agriculteur + entrepreneur transport en commun

ANNEXE N°11 : Répartition de la population par commune (source ITSEE 1997)

Commune	européenne	mélanésienne	autres ethnies	total
Bélep	0	917	6	923
Boulouparis	678	699	214	1591
Bourail	2405	1505	454	4364
Canala	87	3228	59	3374
Dumbéa	5545	2662	5681	13888
Farino	212	26	41	279
Hienghène	57	2133	18	2208
Houaïlou	280	3887	165	4332
Ile des Pins	82	1566	23	1671
Kaala-Gomen	349	1367	71	1787
Koné	998	2574	516	4088
Koumac	1568	919	160	2647
La Foa	1218	824	460	2502
Lifou	259	9678	70	10007
Maré	134	6701	61	6896
Moindou	180	346	42	568
Mont-Dore	8160	3935	8685	20780
Nouméa	38074	17154	21065	76293
Ouvéa	451	1542	41	2034
Ouvéa	33	3888	53	3974
Païta	2544	1862	3456	7862
Poindimié	570	3562	208	4340
Ponérihouen	123	2513	55	2691
Pouébo	85	2246	21	2352
Pouembout	603	524	62	1189
Poum	232	1050	38	1320
Poya	683	1474	365	2522
Sarraméa	85	388	13	486
Thio	422	1828	364	2614
Touho	286	1865	83	2234
Voh	490	1309	143	1942
Yaté	58	1477	19	1554
Kouaoua	200	1139	185	1524
Territoire	67151	86788	42897	196836

ANNEXE N°12 : Cadre typologique des systèmes de production utilisé en 2004 et correspondances de ce cadre avec les données du RGA 2002 et les types présentés dans le rapport 2003 (Pédelahore P. et Bonnal P. 2003).

CADRE TYPOLOGIQUE DES SYSTEMES DE PRODUCTION UTILISE EN 2004		Correspondances avec :		
		les données du RGA 2002	Le rapport 2003	
1	BOVIN		bovin	1
2	BOVIN + DIVERSIFICATION		Bovin + autres cultures	2
3	ELEVAGES SPECIALISES	CERFS PORCINS APICULTURE AVICULTURE/VOLAILL E OVIN-CAPRIN CUNICULTURE	DIVERS ELEVAGES Une partie des porcins et des porcins + volailles et des porcins + fruits ou jardins ou tubercules	3,4,5,6,7,8 ,9
4	CULTURES SPECIALISEES DE PLEIN CHAMP		Légumes de plein champ Maraîchage (légumes frais) Une partie des tubercules tropicaux Et fruits de plein champ Et vergers ??	10,11
5	AUTRES CULTURES DIVERSES SUR DES LOGIQUES DE SPECIALISATION OU DE NICHE	CAFE VANILLE COPRA CEREALES PEPINIERES CULTURES FLORALES FORESTERIE		13 Une partie du 12
6	ARBORICULTURE FRUITIERE		Une partie des Vergers	Une partie du 12
7	POLYCULTURE ELEVAGE avec exploitation > à 1000 points (à dominante marchande)		Polyculture élevage à dominante élevage ou à dominante cultures et polyculture A différentier sur le nombre de points ou en tribu/hors tribu pour séparer les logiques « d'autosubsistance » et les logiques marchandes	16 Une partie du 15
8	POLYCULTURE ELEVAGE avec exploitation < à 1000 points (à dominante non marchande : agriculture domestique)		Jardins familiaux Une partie des tubercules Une partie des élevages de porcs Une partie des vergers + diversification Une partie des vergers	14, Une partie du 15

ANNEXE N°13 : Les systèmes de production identifiés en 2003

<b>Système</b>	<b>Sous-système</b>
1. Bovins	Allaitant naisseur Engraisseur de jeunes bovins Engraisseur finisseur Allaitant tous stades
2. Bovins + diversification	Bovin + céréales Bovin + maraîchage ou culture plein champ Bovin + fruitiers Bovin + autre élevage plein air ou hors sol
3. Porcins	
4. Porcins + diversification	Porcins + maraîchage Porcins + autre élevage plein air ou hors sol
5. Cerf	
6. Ovin ou caprins viande	
7. Aviculture	
8. Divers élevage	
9. Apiculture	
10. Maraîchage	Plein champs Sous serre ou hors sol
11. Production légumière de plein champ	
12. Production fruitière ou café	Banane Autres fruits Café
13. Céréaliculture	
14. Agriculture coutumière	
15. Agriculture coutumière + diversification à vocation commerciale	Agriculture coutumière + café Agriculture coutumière + banane Agriculture coutumière + litchi Agriculture coutumière + fruits divers Agriculture coutumière + plein champ mécanisé Agriculture coutumière + maraîchage Agriculture coutumière + élevage
16. Divers élevage et cultures	

ANNEXE N°14 : Liste des personnes inscrites dans les groupes de travail (références technico-économiques).

Nom	Prénom	Organisme d'appartenance	Participation (1) aux différents groupes de travail														
			arboriculture					élevages			cultures de plein champs						
			divers fruits	litchi	avocat	agrumes	café	divers élevages	bovin viande	porcin	céréales	maïs	oignon	igname	maraîchage	horticulture ornementale	apiculture
		secrétariat lycée agricole															
Berthelot	Laurent	Lycée Agricole Pouembout															
Blomme	Steven	Lycée Agricole Pouembout						1									
Bourjade	Pascal	DDEE Koumac	1	1	1	1											1
Cazes	Pierre	DDEE Poindimié															
Chaigne	Fred	DDEE Poindimié		1		1	1										
Chauveau	Corinne	Lycée Agricole Pouembout										1					
Couette	Yannick	Chambre d'Agriculture (Koumac)															
Daguzan	Marc	DDEE Poindimié (Canala)				1								1			1
Glen	Sautron	DDEE Poindimié					1	1									1
Goffinet	Pascal	Lycée Agricole Donéva		1	1												
Henry	Charles	Lycée Agricole Pouembout							1		1						
Julien	Didier	Lycée Agricole Pouembout															

ANNEXE N°14 suite.

Nom	Prénom	Organisme d'appartenance	Participation (1) aux différents groupes de travail													
			arboriculture					élevages			cultures de plein champs					
			divers fruits	litchi	avocat	agrumes	café	divers élevages	bovin viande	porcin	céréales	maïs	oignon	igname	maraîchage	horticulture ornementale
Lebrun	Madelaine	Lycée Agricole Pouembout														
Marchal	Valérie	Lycée Agricole Pouembout	1								1			1		
Marlier	Lenka	DDEE Koumac						1	1							
Meray	Kaloye	DDEE Poindimié (Ponérihouen)				1	1									
Naporea	Moïse	DDEE Poindimié (Poindimié)				1	1									
Papon	Pascale	Lycée Agricole Pouembout											1	1		
Poiba	Jean-Claude	DDEE Poindimié (Touho)				1	1									
Ponidja	André	DDEE Poindimié		1		1	1					1				
Poulaillon	Axel	DDEE Poindimié (Houaïlou)														
Py	Jean-Michel	Lycée Agricole Pouembout					?									
Trimouille	Véronique	Lycée Agricole Pouembout										1				
Wanyima	Paul	DDEE Koumac														

ANNEXE N°15 : références de prix des intrants (source : DDEE 2002)

INTRANTS	Nom commercial	Produit actif	prix (FCFP/l ou kg)
INSECTICIDE	applaud	insecticide buprofézine	51 124
INSECTICIDE	baythroid	insecticide cyfluthrine	6 190
INSECTICIDE	confidor 10 g	insecticide imadachlopride	23 000
INSECTICIDE	confidor	insecticide imadachlopride	5 330
INSECTICIDE	décis	insecticide delta-méthrine	5 330
INSECTICIDE	dicarzol	insecticide forméthanate	7 170
INSECTICIDE	diméthoate	insecticide diméthoate	1 590
INSECTICIDE	dipel, bactospéine	insecticide b. thuringiensis	2 540
INSECTICIDE	endosulfan, callidim 40	insecticide endosulfan	1 500
INSECTICIDE	gusathion	insecticide gusathion	2 280
INSECTICIDE	karaté	insecticide lamda-cyhalothrine	2 380
INSECTICIDE	karaté k	insecticide lamda-cyhalothrine + pyrimicarde	3 540
INSECTICIDE	lannate	insecticide methomyl	3 490
INSECTICIDE	pirimor	insecticide pyrimicarde	3 990
INSECTICIDE	sonic 200	insecticide cyperméthrine	3 150
INSECTICIDE	success	insecticide sfenvalérate	2 580
INSECTICIDE	talstar	insecticide bifenthrine	17 000
INSECTICIDE	trigard	insecticide cyromazine	120 000
INSECTICIDE	ultracide	insecticide methidathion	2 900
INSECTICIDE	vertimec	insecticide abamecta	44 000
INSECTICIDE		insecticide ethoprophos micro-granulé semis	3 320
INSECTICIDE		toxinyl	7 650
INSECTICIDE		pendiméthaline	2 400
INSECTICIDE		peltar-flo	1 650
INSECTICIDE		ultracide	2 600
INSECTICIDE DU SOL	furadan	insecticide carbofuran	860
INSECTICIDE DU SOL	mocap	insecticide ethoprophos micro-granulé semis	1 110
FONGICIDE	acylon tc	fongicide métalaxyl	12 800
FONGICIDE	bavistine	fongicide carbendazime	1 950
FONGICIDE	bayleton	fongicide triadiméfon	8 260
FONGICIDE	benlate	fongicide benomyl	5 800
FONGICIDE	bravo, banco	fongicide chlorotalonil	4 200
FONGICIDE	cuivre	fongicide cuivre	1 000
FONGICIDE	dithane m45	fongicide mancozèbe	700
FONGICIDE	mancobleu	fongicide mancozèbe + cuivre	765
FONGICIDE	prévicur	fongicide propamocarbe	16 600
FONGICIDE	pulsan	fongicide cymoxanyl + mancozèbe + oxadixyl	3 400
FONGICIDE	rovral	fongicide iprodione	9 250
FONGICIDE	saprol, fuginex	fongicide triforine	4 220
FONGICIDE	score	fongicide difénoconazole	8 950
FONGICIDE	sumiclex	fongicide procymidone	5 300
FONGICIDE	topsin, noresineflo	fongicide thiophanate-méthyl	3 850
FONGICIDE DU SOL	cryptonol	fongicide oxyquinoleine	2 950
FONGICIDE DU SOL	phytochlor	fongicide quintozène	1 050

ANNEXE N°15 suite.

INTRANTS	Nom commercial	prix	
DESHORBANT	fusilade	désorbant fluazifop-P-butyl	9 500
DESHORBANT	glyphosate	désorbant glyphosate	800
DESHORBANT	lasso	désorbant alachlore	1 450
DESHORBANT	linuron	désorbant linuron	4 200
FERTILISANT	0/32/16	27	FCFP/kg
FERTILISANT	13/13/21	24	FCFP/kg
FERTILISANT	17/17/17	22	FCFP/kg
FERTILISANT	Urée	27	FCFP/kg
FERTILISANT	nitrate de calcium (ca)	21	FCFP/kg
FERTILISANT	nitrate de potasse (K)	45	FCFP/kg
FERTILISANT	engrais foliaire	680	FCFP/kg
FERTILISANT	correcteur carences molybdène (Molytrac)	2 600	FCFP/kg
FERTILISANT	superphosphate	23	FCFP/kg
FERTILISANT	sulfate de potasse (K)	31	FCFP/kg
FERTILISANT	hyper-phosphate	18	FCFP/kg
FERTILISANT	phosphate monoammonique	105	FCFP/kg
FERTILISANT	calcium ( stop-it )	880	FCFP/kg
FERTILISANT	phosphate monoammonique	105	FCFP/kg
SEMENCE	maïs	500	FCFP/kg

ANNEXE N°16 : références charges de mécanisation (source : Angonin B., DDEE 2002)

TRACTEURS AGRICOLES											
PUISSANCES	VALEUR D'ACHATS	CHARGES FIXES ANNUELLES (F/an)		CHARGES OPERATIONNELLES (F/heure)	COUT D'UTILISATION HORAIRE POUR						
		Amortissement =5ans	Amortissement =7ans		300h/an	400h/an	500h/an	600h/an	700h/an	800h/an	900h/an
Micro 33 ch	1 500 000	355 140	324 760	430	1510	1250	1140	1020			
35 - 45 ch	2 100 000	497 670	454 670	530		1670	1440	1360	1240		
45 - 55 ch	2 500 000	592 000	541 270	670		2020	1760	1580	1450	1410	1330
55 - 65 ch	2 800 000	663 000	606 300	800		2315	2020	1815	1670	1630	1540
65 - 75 ch	3 000 000	710 000	649 520	910		2540	2210	1990	1840	1800	1700
75 - 85 ch	3 200 000	757 620	692 900	1020			2400	2180	2010	1900	1860
85 - 95 ch	3 600 000	852 320	852 320	1140			2600	2440	2260	2215	2090
95 - 115 ch	4 400 000	1 041 730	952 630	1285				2880	2650	2480	2445
Equipement cabine	500 000	118 400	108 260					180	155	150	135
Relevage avant 45 - 85 ch	400 000	94 700	86 650			216	175	150	125	120	105
Relevage avant 85 - 115 ch	600 000	142 100	129 950					220	190	180	160

## ANNEXE N° 16 suite.

MATERIELS DE PREPARATION DES SOLS												
MATERIELS	VALEUR D'ACHAT	PUISSANCES MNIMUM (ch.DIN)	CHARGES		TEMPS MOYEN PAR HECTARE	Tps moy./ha en décimale	COUT D'UTILISATION PAR HECTARE POUR					
			FIXES (F/an)	CHARGES OPERATIONNELLES (F/heure)			10ha/an	20ha/an	30ha/an	40ha/an	50ha/an	60ha/an
Sous soleuse 1 dent	100 000	35	21 650		4h 30	4,5	2255	1175	820			
Sous soleuse 2 dents	150 000	70	32 480	30	3h	3	3340	1715	1175	815		
Sous soleuse 3 dents	250 000	85	54 130	50	1h 30	1,5		2790	1880	1430	1160	980
Décompacteur 3 dents	380 000	70	82 275	80	1h 30	1,5		4240	2870	2180	1770	1495
Décompacteur 5 dents	600 000	90	129 910	120	1h	1			4450	3370	2720	2290
Charrue 2 disques	220 000	35	47 640	70	6h	6	5190	2800				
Charrue 3 disques	290 000	60	62 790	90	5h	5	6730	3590	2250			
Charrue 4 disques	370 000	75	80 110	90	4h	4	8495	4490	3160	2490		
Charrues 5 disques	450 000	85	97 430	140	3h	3		5300	3670	2860		
Charrue réversible monosoc	200 000	35	43 310	60	6h	6	4691	2530				
Charrue réversible bisocs	750 000	65	162 380	225	4h 30	4,5	17250	9140	6430			
Charrue réversible trisocs	1 100 000	80	238 160	330	3h 30	3,5		13065	9095	7110	5920	
Charrue réversible quadrisocs	1 500 000	90	324 760	450	2h 30	2,5			11950	9250	7620	6540
Houe rotative 1 mètre	300 000	35	64 950	50	3h 30	3,3	6810	3570				
Houe rotative 1,5 mètre	450 000	55	97 430	135	2h 40	2,66	10110	5240	3620			
Houe rotative 3 mètres	600 000	80	129 910	180	2h	2	13351	6860	4690	3610		
Herse rotative 1,5 mètres	550 000	35	119 080	165	2h 40	2,66	12360	6400				
Herse rotative 2 mètres	660 000	50	142 900	200	2h	2	14 690	7545	5170	3975		
Herse rotative 2,5 mètres	750 000	75	162 380	225	1h 40	1,66		8500	5600	5800	3630	
Herse rotative 3 mètres	900 000	85	194 860	270	1h 20	1,33			6860	5240	4270	
Pulvériseur à disques léger	500 000	50	108 260	150	2h	2	11 130	5720	3910			
Pulvériseur à disques moyen	600 000	70	129 910	180	1h 30	1,5		6770	4600	3520		
Pulvériseur à disque lourd (autoporteur)	1 200 000	90	259 810	375	1h	1			9035	6870	5580	4710
Cultivateur 1,5 mètres	160 000	30	34 650	35	2h	2	3535	1810				
Cultivateur 2,5 mètres	225 000	60	48 720	45	1h 20	1,33	4940	2510	1695			
Cultivateur 3 mètres	285 000	75	61 170	60	1h	1		3150	2120	1610	1295	1090
Vibroculteur 1,5 mètres	185 000	30	40 060	40	1h 30	1,5	4070	2070	1400			
Vibroculteur 2,5 mètres	270 000	45	58 460	60	1h	1	5910	2990	1010	1530		
Vibroculteur 4,5 mètres	530 000	75	114 750	110	40 mn	0,66			3910	2950	2380	1990
Rouleau 2,5 mètres	310 000	Indifférent	67 120	65	45 mn	0,75	6760	3410	2290	1730	1400	1170

## ANNEXE N° 16 suite et fin

MATERIELS D'ENTRETIEN, SEMIS, PLANTATION ET FERTILISATION												
MATERIELS	VALEUR D'ACHAT	PUISSANCES MINIMUM (ch.DIN)	CHARGES		TEMPS MOYEN PAR HECTARE	Tps moy./ha en décimale	COUT D'UTILISATION PAR HECTARE POUR					
			FIXES (F/an)	CHARGES OPERATIONNELLES (F/heure)			10ha/an	20ha/an	30ha/an	40ha/an	50ha/an	60ha/an
Gyrobroyeur 1,2 mètres	250 000	35	54 130		2h 30	2,5	5600	2600	2000			
Gyrogroyeur 1,5 mètres	320 000	50	62 290	100	2h	2		3670	2510	1940	1590	
Gyrobroyeur 1,8 mètres	500 000	75	108 260	150	1h 40	1,66		7370	3870	2970	2420	20?
Gyrobroyeur 2 mètres	550 000	85	119 080	165	1h 20	1,33		6180	4140	3150	2550	21?
Tondobroyeur 1,5 mètres	500 000	40	108 260	150	2h 15	2,25	11165	5750	3950	3050	2510	
Tondobroyeur 1,8 mètres	540 000	65	116 920	165	2h	2		6180	4230	3260	2670	
Tondobroyeur 2,2 mètres	575 000	75	124 500	175	1h 45	1,75		6400	4330	3290	2670	22?
Tondobroyeur 2,4 mètres	650 000	85	140 729	195	1h 20	1,33		7300	4960	3790	3080	26?
Epandeur d'engrais 200 litres	110 000	30	23 820	25	50 mn	0,83	2410	1220	820			
Epandeur d'engrais 400 litres	130 000	45	28 150	30	40 mn	0,66	2835	1430	960	730		
Epandeur d'engrais 800 litres	200 000	65	43 310	40	30 mn	0,5	4351	2190	1470	1110	890	7?
Pulvérisateur 200 litres	230 000	30	49 800	70	1h	1	5050	2560	1730	1320		
Pulvérisateur 600 litres	420 000	50 - 60	90 940	130	40 mn	0,66	9230	4680	3170	2410	1950	1650
Semoir monograine mécanique 2 rangs	260 000	40	56 290	55	2h	2	5739	2930	1990			
Semoir monograine mécanique 4 rangs	380 000	35	82 280	80	1h 20	1,33		4230	2860	2170	1760	1480
Semoir monograine pneumatique 2 rangs	800 000	45	173 210	160	2h	2	17640	8980	6100	4650		
Semoir monograine pneumatique 4 rangs	1 300 000	75	281 460	260	1h 20	1,33		14340	9650	7300	5890	4960
Semoir en ligne 2,5 mètres	850 000	40	184 030	170	1h 40	1,66	18700	9490	6430	4890	3970	3360
Semoir en simplifiée 2,5 mètres	300 000	30	64 960	90	1h 40	1,66	6650	3410	2320	1780	1460	1240
Bineuse 3 rangs	450 000	55	97 430	90	4h	4	10100	5240	3610			
Planteuse de pomme de terre 2 rangs manuelle	585 000	45	126 660	180	5h	5	12850	6520	4410			
Planteuse de pomme de terre 2 rangs semi automatique	1 200 000	45	259 810	360	3h 30	3,5	27240	14260	9920			
Buteuse 2 rangs	250 000	45	54 130	50	4h	4	2300	2300	2010			

ANNEXE N°17 : Premiers éléments technico-économiques pour la production de porc et de squash

PRODUCTION	PORC	SQUASH
<b>ITINERAIRE TECHNIQUE</b>	élevage intensif	mécanisé
<b>MODALITE</b>	en stalle	irrigué
<b>SOURCE</b>	Lenka Marlier DDEE Koumac	Pierre Caze DDEE 2003 + Lycée Ag. De Pouembout 1996
<b>Rendements (en kg)</b>	35442	12000
<b>Prix (FCFP/kg)</b>	475,00 F	55,00 F
<b>PRODUIT BRUT (FCFP)</b>	16 834 950,00 F	660 000,00 F
<b>CHARGE VARIABLES</b>		
<b>Intrants</b>		
semences		40 000,00 F
engrais		29 816,00 F
herbicides		- F
pesticides (fongicides, insecticides)		50 000,00 F
produits vétérinaires	450 000,00 F	
alimentation animaux	7 200 000,00 F	
autres charges variables	482 857,14 F	110 400,00 F
<b>Total charges variables</b>	8 132 857,14 F	230 216,00 F
<b>Marge brute (FCFP/ha)</b>	8 702 092,86 F	429 784,00 F
<b>CHARGES DE MECANISATION</b>		143 662,10 F
<b>Main d'œuvre</b>		
MO extérieure non qualifiée		135 304,40 F
MO ext. Qualifiée (vétérinaire)		
TEMPS DE TRAVAIL SALARIE		228
TEMPS DE TRAVAIL FAMILIAL	1720	71,5
<b>TEMPS DE TRAVAIL TOTAL</b>		299,2
Prix de la M.O. ext. Non Qualifiée		
Prix de la M.O. ext. Qualifiée		
<b>COÛT TOTAL M.O. EXT</b>		135 304,40 F
<b>Marges directes (FCFP/ha)</b>	8 702 092 F	150 817,50 F
<b>AUTRES CHARGES FIXES</b>		
<b>Matériel manuel</b>		
<b>Bâtiments</b>	40 000 000,00 F	
<b>Installations d'élevage</b>		
autres installations	1 200 000,00 F	
<b>Charges fixes/an</b>	2 706 666,67 F	
<b>TOTAL CHARGES</b>	10 839 523,81 F	509 182,50 F
<b>Marges Nettes (FCFP/ha)</b>	5 995 426,19 F	150 817,50 F
<b>Productivité du travail familial</b>	3 485,71 F	2 110,81 F
<b>Coût du produit (FCFP/kg)</b>	305,84 F	42,43 F

ANNEXE N°18: Premiers éléments technico-économiques pour la culture du maïs.

<b>PRODUCTION</b>	<b>MAIS</b>	<b>MAIS</b>
<b>ITINERAIRE TECHNIQUE</b>	mécanisé	mécanisé
<b>MODALITE</b>	En irrigué	En sec
<b>SOURCE</b>	Pierre Devillers DDEE 2002, Pédelahore IAC 2000	Pierre Devillers DDEE 2002, Pédelahore IAC 2000
<b>Rendements (en kg)</b>	9000	4000
<b>Prix (FCFP/kg)</b>	37,00 F	37,00 F
<b>PRODUIT BRUT (FCFP)</b>	333 000,00 F	148 000,00 F
<b>CHARGE VARIABLES</b>		
<b>Intrants</b>		
semences	11 550,00 F	11 550,00 F
engrais	16 610,00 F	17 675,00 F
herbicides	- F	- F
pesticides (fongicides, insecticides)	5 000,00 F	5 000,00 F
produits vétérinaires	- F	- F
alimentation animaux	- F	- F
autres charges variables	59 890,00 F	8 840,00 F
<b>Total charges variables</b>	93 050,00 F	43 065,00 F
<b>Marge brute (FCFP/ha)</b>	239 950,00 F	104 935,00 F
<b>CHARGES DE MECANISATION</b>	54 206,30 F	54 206,30 F
<b>Main d'œuvre</b>		
TEMPS DE TRAVAIL FAMILIAL (en heures /ha)	59,47	19,47
<b>Marges directes (FCFP/ha)</b>	185 743,70 F	50 728,70 F
<b>AUTRES CHARGES FIXES</b>		
Matériel irrigation	40 000,00 F	
<b>TOTAL CHARGES</b>	187 256,30 F	97 271,30 F
<b>Marges Nettes (FCFP/ha)</b>	145 743,70 F	50 728,70 F
<b>Productivité du travail familial</b>	2 450,71 F	2 605,48 F
Coût du produit (FCFP/kg)	20,81 F	24,32 F

ANNEXE N°19: Premiers éléments technico-économiques pour la production de cerf.

<b>PRODUCTION</b>	cerf
<b>ITINERAIRE TECHNIQUE</b>	élevage semi-intensif
<b>MODALITE</b>	
<b>SOURCE</b>	Etude CANC-EDEC 2001
<b>Rendements (en kg)</b>	7500
<b>Prix (FCFP/kg)</b>	466,00 F
<b>PRODUIT BRUT (FCFP)</b>	3 495 000,00 F
<b>CHARGE VARIABLES</b>	
alimentation animaux	400 000,00 F
<b>Total charges variables</b>	
<b>Marge brute (FCFP/ha)</b>	3 495 000 F
<b>CHARGES DE MECANISATION</b>	718 640,00 F
<b>Main d'œuvre</b>	
TEMPS DE TRAVAIL FAMILIAL	504
<b>Marges directes (FCFP/ha)</b>	2 776 360 F
<b>AUTRES CHARGES FIXES</b>	
stockyard	2 750 000,00 F
clôtures	16 608 000,00 F
<b>Charges fixes/an</b>	1 290 533,33 F
<b>TOTAL CHARGES</b>	2 409 173,33 F
<b>Marges Nettes (FCFP/ha)</b>	1 085 826,67 F
<b>Productivité du travail familial</b>	2 154,42 F
Coût du produit (FCFP/kg)	321,22 F

ANNEXE N°20 : Premiers éléments technico-économiques pour la culture du café

<b>PRODUCTION</b>	café	café
<b>ITINERAIRE TECHNIQUE</b>	manuel	manuel
<b>MODALITE</b>	"café soleil" cycle 1	"café soleil" cycle 2
<b>SOURCE</b>	ADRAF 1991	ADRAF 1991
<b>Rendements (en kg)</b>	1619,2	880
<b>Prix (FCFP/kg)</b>	295,45 F	295,45 F
<b>PRODUIT BRUT (FCFP)</b>	478 400,00 F	260 000,00 F
<b>CHARGE VARIABLES</b>		
<b>Intrants</b>		
semences	- F	- F
engrais	26 400,00 F	26 400,00 F
herbicides	1 600,00 F	1 600,00 F
pesticides (fongicides, insecticides)	6 330,00 F	6 330,00 F
<b>Total charges variables</b>	34 330,00 F	34 330,00 F
<b>Marge brute (FCFP/ha)</b>	444 070 F	225 670 F
Moyen		
<b>Main d'œuvre</b>		
TEMPS DE TRAVAIL FAMILIAL	1061	621
<b>Marges directes (FCFP/ha)</b>	444 070,00 F	225 670,00 F
<b>Installation des cultures pérennes</b>		
plants	349 860,00 F	349 860,00 F
coût de M.O.	673 200,00 F	673 200,00 F
Coût en intrants	37 890,00 F	37 890,00 F
coût de mécanisation	- F	- F
autres charges d'installation		
total coût installation cultures pérennes	1 060 950,00 F	1 060 950,00 F
<b>TOTAL CHARGES</b>	87 377,50 F	87 377,50 F
<b>Marges Nettes (FCFP/ha)</b>	391 022,50 F	172 622,50 F
<b>Productivité du travail familial</b>	368,43 F	278,02 F
Coût du produit (FCFP/kg)	53,96 F	99,29 F

ANNEXE N°21 : Premiers éléments technico-économiques pour la culture du café.

<b>PRODUCTION</b>	café	café
<b>ITINERAIRE TECHNIQUE</b>	manuel	manuel
<b>MODALITE</b>	"réhabilitation café sous ombrage"	" café sous ombrage"
<b>SOURCE</b>	ADRAF 1991	ADRAF 1991
<b>Rendements (en kg)</b>	480	600
<b>Prix (FCFP/kg)</b>	295,45 F	295,45 F
<b>PRODUIT BRUT (FCFP)</b>	141 818,18 F	177 272,73 F
<b>CHARGE VARIABLES</b>		
<b>Intrants</b>		
semences		
engrais	26 400,00 F	26 400,00 F
herbicides	1 600,00 F	1 600,00 F
pesticides (fongicides, insecticides)	6 330,00 F	6 330,00 F
<b>Total charges variables</b>	34 330,00 F	34 330,00 F
<b>Marge brute (FCFP/ha)</b>	107 488 F	142 942 F
<b>Main d'œuvre</b>		
<b>TEMPS DE TRAVAIL FAMILIAL</b>	440	440
<b>Marges directes (FCFP/ha)</b>	107 488,18 F	142 942,73 F
<b>Installation des cultures pérennes</b>		
plants	90 000,00 F	210 000,00 F
coût de M.O.	1 057 320,00 F	582 177,05 F
Coût en intrants	37 890,00 F	37 890,00 F
coût de mécanisation		
autres charges d'installation		
total coût installation cultures pérennes	1 185 210,00 F	830 067,05 F
<b>TOTAL CHARGES</b>	93 590,50 F	75 833,35 F
<b>Marges Nettes (FCFP/ha)</b>	48 227,68 F	101 439,37 F
<b>Productivité du travail familial</b>	109,54 F	230,40 F
<b>Coût du produit (FCFP/kg)</b>	194,98 F	126,39 F



## RESUME.

Le secteur agricole Calédonien ne représente plus aujourd'hui que 10% de la population et 2% du produit intérieur brut (PIB) de ce territoire insulaire. Ces données statistiques et économiques donnent cependant une vision incomplète de l'importance de cette activité puisque l'espace rural constitue le lieu de vie et d'intégration sociale d'environ 30% de la population calédonienne et qu'une partie non négligeable de la production agricole est auto consommée. Cette réalité est particulièrement forte pour les calédoniens d'origine mélanésienne puisque 62.5% d'entre eux demeurent en tribu et y consomment des produits alimentaires en majorité non achetés. L'agriculture peut donc apparaître comme un secteur susceptible de participer aux efforts de développement économique et de rééquilibrages territoriaux et humains (mélanésiens/européens) engagés par la Calédonie depuis la signature des accords de Matignon (1988).

Quinze ans après la mise en œuvre de ces accords, l'analyse des données socio-économiques fait apparaître un bilan mitigé. Si la production agricole marchande (PAM) a enregistré une expansion comparable à celle de l'économie du territoire, les disparités entre régions et entre ethnies restent fortes et ont même connu une certaine aggravation. L'augmentation de la production agricole marchande (PAM) s'est accompagnée d'une forte diminution du nombre d'exploitations (8.460 en 1991 et 5.574 en 2002) et traduit des dynamiques de professionnalisation de l'agriculture qui aboutissent à concentrer aujourd'hui 80% de la PAM sur moins d'un millier d'exploitations. Une analyse plus précise de l'évolution des différents types d'exploitations montre que l'on assiste également à une forte augmentation du poids relatif des exploitations à orientation non marchande (auto-consommation, échanges coutumiers...) et des ménages agricoles pluri-actifs. Ainsi, pour la grande majorité des ménages agricoles, en particulier mélanésiens, l'agriculture constitue une activité de subsistance et patrimoniale qui ne joue qu'un rôle limité dans l'intégration de la population active dans l'économie de marché.

Ces réalités, et les objectifs de rééquilibrage, incitent au renforcement de mesures d'appui non plus sectorielles mais territorialisées à mettre en œuvre au niveau tribal et communal.

Mots clefs : secteur agricole, systèmes de production et d'activité, initiatives économiques et Changement social.